

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

Bibliothèque
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

98

NOUVEAU TRAITÉ

DES

DEVOIRS DU CHRÉTIEN

ENVERS DIEU.

DANS LEQUEL CHAQUE CHAPITRE ET CHAQUE ARTICLE
SONT SUIVIS DE TRAITS HISTORIQUES ANALOGUES
AUX VÉRITÉS QU'ON Y TRAITE.

Par L. C. et F. P. B.

APPROUVÉ PAR Mgr. L'ÉVÊQUE DE PARIS,

Mgr. O. de Guise
11 Mars 1852

PREMIÈRE ÉDITION DU CANADA,

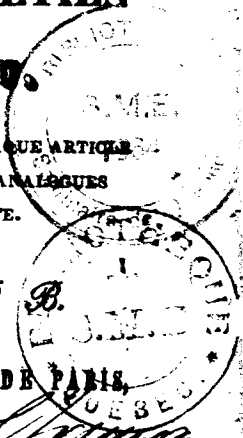
PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION DE
MONSIEUR DE MONTRÉAL.

MONTREAL:

IMPRIMÉ ET SE VEND CHEZ LOUIS PERRAULT,

RUE SAINTE THÉRÈSE.

CHEZ E. R. FABRE, RUE ST. VINCENT.



Approbation

DE Mgr. L'ÉVÊQUE DE MONTREAL.

COMME il Nous a paru que l'ouvrage intitulé *Nouveau Traité des Devoirs du Chrétien*, était très propre à nourrir la piété des fidèles et à leur donner une connaissance suffisante des devoirs du Christianisme, Nous en recommandons la lecture à tous nos Diocésains.— L'Édition du dit ouvrage que Nous approuvons, et qui doit être faite par Mr. LOUIS PERRAULT, imprimeur de Montréal, doit être en tout conforme à celle faite à Paris en 1839, telle qu'approuvée par Mgr. l'Archevêque H. L. DE QUÉLEN, d'heureuse mémoire."

MONTREAL, 27 Février 1841.

+ IG. ÉVÊQUE DE MONTREAL.

SOUS PRESSE,

Les Ouvrages suivants, par L. C. et F. P. B., qui se trouveront aux mêmes adresses :

Civilité chrétienne, revue et corrigée.

Grammaire française à l'usage des écoles chrétiennes.

Dictées, Corrigé des exercices et Analyses grammaticales

Exercices orthographiques mis en rapport avec la Grammaire.

Manuscrit autographié, in-12

— AUSSI —

Nouveau Traité d'Arithmétique à l'usage des écoles chrétiennes.

Nouvelle Géographie Méthodique à l'usage des écoles chrétiennes.

Abrégé de l'Histoire Sainte et de l'Histoire du Canada.

Approbation

DE MGR. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

HYACINTHE-LOUIS DE QUÉLEN, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, Archevêque de Paris, &c.

Nous avons autorisé et autorisons par ces présentes la publication d'un livre de format in-12, ayant pour titre : *Nouveau Traité des Devoirs du Chrétien envers Dieu, &c.*, de l'imprimerie de Poussielgue, à Paris. Cet ouvrage, qui a été soumis à notre examen, nous a paru propre à faire bien connaître, aimer et pratiquer les principaux devoirs de la vie chrétienne, et à prémunir les jeunes gens contre les pièges tendus de tous côtés à l'innocence.

Donné à Paris, sous le seing de notre vicaire général, le sceau de nos armées et le contre-seing de notre secrétaire, le dix-huit octobre mil-huit-cent-trente-sept.

J. LE SURRE,
Vicaire-Général.

Par mandement de monseigneur l'archevêque de Paris.

MOLINIER,
Chanoine-Secrétaire.

PRÉFACE.

QUI SUIS-JE ? QUE DOIS-JE DEVENIR ?

Questions sérieuses, questions importantes que l'homme de bon sens ne traitera jamais avec légèreté, persuadé qu'une erreur en cette matière pourrait lui devenir funeste et avoir des suites irréparables !

L'idée de mon être est si étroitement liée avec celle de Dieu que je ne saurais réfléchir sur la première sans être aussitôt frappé de la seconde. Rien n'existe que par celui qui EST et qui EST par lui-même ; c'est en lui que nous avons l'être, le mouvement, la vie, la raison. Il nous a créés par sa puissance, il nous conserve par sa bonté, et nous gouverne par sa providence. Il faut donc l'honorer ! conséquence juste : son existence emporte son culte. Un Dieu, un homme raisonnable, une religion, l'un ne peut être sans l'autre. L'idée de la religion est aussi naturelle à l'homme que celle de Dieu même ; l'enfant en reçoit l'impression avec docilité, le vieillard est presque toujours forcé d'y revenir. Que les passions se taisent, et tout homme se rangera sous les drapeaux de la Religion.

C'est pour être utiles à tous que nous publions ce Nouveau Traité des Devoirs du chrétien envers Dieu, et des moyens de s'en acquitter. Chacun y trouvera les motifs de sa créance et de ses destinées futures solidement établis, et il verra par les exemples qui accompagnent l'explication des vérités de foi et des devoirs religieux que rien n'est impossible à celui qui veut, à celui qui correspond à la grâce, aux secours que Dieu donne à la bonne volonté.

Loins de vouloir nous attribuer un honneur qui ne nous appartient pas, nous aimons à citer les ouvrages de MM. de La Salle d'Humbert et Lhomond, comme les vraies sources dans lesquelles nous avons puisé, ou plutôt tels sont les hommes respectables dont nous avons reproduit la doctrine dans ce Nouveau Traité.

AVANT-PROPOS.



NÉCESSITÉ D'UNE RELIGION, ET OBLIGATION DE L'ÉTU- DIER.

1^o. Nécessité de la Religion.

L'existence de l'univers et l'ordre qui y règne sup-
posent nécessairement une cause puissante et sage.

Cette cause est *Dieu* ; c'est lui qui a créé toutes
choses, et qui règle tout selon les lois éternelles de sa
divine sagesse. Parmi les créatures que nous voyons
l'homme seul est doué d'intelligence et de liberté ; il
est seul capable de connaître, de vouloir et d'aimer :
mais Dieu étant la sagesse même n'a pu donner ces
facultés à l'homme qu'afin qu'il les employât à sa gloire.

Ces vérités, que personne ne peut révoquer en doute,
prouvent invinciblement la nécessité d'une religion,
c'est-à-dire de ce rapport d'obéissance et d'amour de
la créature intelligente envers son Créateur. Vaine-
ment dirait-on que Dieu est trop grand et trop élevé
au-dessus de nous pour s'intéresser à l'honneur que
nous lui rendons. Sans doute Dieu n'a pas besoin de

nos hommages ; mais il est juste, et ainsi il doit vouloir ce qui est conforme à la raison et à l'ordre : or il est dans l'ordre que la créature honore son Créateur, et qu'elle lui témoigne son amour et sa reconnaissance.

Est-il au pouvoir d'un père de dispenser ses enfants de l'amour et du respect qu'ils lui doivent ?

Dieu est notre père, nous devons l'aimer ; il est infiniment bon, nous devons nous attacher à lui ; il est juste et tout puissant, nous devons le craindre et le respecter. C'est lui qui nous a créés, c'est lui qui nous conserve l'être et la vie ; tous les avantages dont nous jouissons, nous les tenons de sa main libérale, et il nous prépare des biens infiniment plus précieux que ceux qu'il nous a déjà donnés : il veut nous rendre éternellement heureux ; c'est donc avec raison qu'il exige de nous un culte religieux.

Ce culte doit être intérieur, et comprendre toutes les facultés de notre âme ; il doit être extérieur afin que notre corps puisse concourir, en sa manière, à l'honneur que l'âme rend à Dieu ; il doit aussi être public, parce que les hommes étant destinés à vivre en société, ils doivent se réunir pour bénir et adorer ensemble celui qui les a tous créés.

Sans un culte fixe et invariable la religion ne pourrait subsister long-temps parmi les hommes : ils ont besoin de s'édifier mutuellement et de s'exciter les uns les autres à la pratique de leurs devoirs. Aussi, dès l'origine du monde, les hommes se sont-ils réunis pour rendre ensemble leurs hommages au Seigneur ; partout on trouve un culte rendu à la divinité au nom des peuples. La même lumière qui découvre à l'homme l'existence

d'un être de qui il dépend, lui fait aussi connaître l'obligation de l'honorer. Ce culte a été différent chez les divers peuples, mais il a toujours eu les mêmes principes, c'est à dire le besoin d'honorer une puissance suprême, un Dieu créateur et conservateur, une providence qui régle tout. Tant il est vrai que l'homme entend sans cesse une voix intérieure qui crie : *Hommage au maître de la vie !*

2° Nécessité d'étudier la religion.

Croire l'existence de Dieu, l'immortalité de l'ame, les récompenses et les châtimens de l'autre monde, ou du moins n'avoir rien de satisfaisant à opposer à ces grandes vérités, et vivre néanmoins comme si l'on était persuadé du contraire, est une inconséquence dont le principe ne peut se trouver que dans l'ignorance ou le libertinage.

Aussi la religion n'a-t-elle pas d'ennemis plus à craindre que l'aveuglement de l'esprit et la dépravation du cœur. Il y aurait moins d'incrédules si la religion était mieux connue, et il n'y en aurait pas un seul si les hommes étaient sans passions. Mais ni la coupable négligence des uns, ni la corruption des autres, ne feront jamais que ce qui est ne soit pas. Or le consentement unanime des peuples, le sens intime de chaque homme, l'univers et tout ce qu'il contient, sont autant de témoins qui attestent l'existence de Dieu. La pensée, la volonté, l'intelligence de l'ame, sont autant de preuves de sa spiritualité, et par conséquent de son immortalité. Cela étant, comment expliquer la stupide indiffé-

rence de celui qui, sans précautions et sans crainte, ose s'avancer vers le terme fatal qui doit décider de son éternité ? Je ne sais, dit-il, ce que je deviendrai un jour ; tout ce que je puis dire c'est que je mourrai, et qu'en sortant de ce monde je tomberai ou dans le néant comme la brute, ou entre les mains de Dieu pour être jugé. Je sais que, s'il y a un Dieu, il doit punir ceux qui comme moi ne se mettent nullement en peine de le servir : tout me dit que ce Dieu existe ; mais, parceque cette croyance gênerait mes inclinations, je préfère ne rien croire jusqu'à ce que je le voie ! peut-être qu'il ne sera plus temps alors de se repentir ; le témoignage de la foi, celui de l'univers et celui de ma propre conscience m'en assurent même ; mais n'importe, et malgré l'évidence j'espère qu'il n'en sera rien. Peut-on se rendre compte de l'aveuglement de celui qui se joue ainsi de son sort éternel ? car peut-il croire de bonne foi que le sort de l'homme pervers puisse être le même que celui de l'homme vertueux ? Le Dieu de toute justice regardera-t-il du même œil le vice et la vertu, l'impie qui le blasphème et le juste qui l'adore dans un saint tremblement ?

De toutes les connaissances, la religion est donc la plus importante pour l'homme : c'est elle qui le modère dans la prospérité et le soutient dans l'adversité, lui apprenant que le temps n'est rien, mais que l'éternité est tout ; c'est elle qui assure la tranquillité des états, en apprenant à obéir aux puissances établies de Dieu, non seulement par la crainte du châtement, mais par une obligation de conscience. C'est elle qui forme le prince clément et le sujet fidèle, le maître juste et le serviteur

probe, le magistrat intègre et l'ami véritable. Non seulement elle défend l'usurpation du bien d'autrui, elle en interdit même le désir; elle va plus loin encore; elle veut qu'on partage son pain avec celui qui est dans le besoin; elle condamne non seulement le meurtre et la vengeance, mais elle ordonne le pardon des injures et l'amour des ennemis; elle veut que nous fassions du bien à ceux qui nous font du mal, et que nous priions pour ceux qui nous persécutent. "Chose étonnante!" dit Montesquieu, frappé de ces vérités, la religion, qui paraît n'être que pour l'autre vie, fait encore le bonheur de l'homme en ce monde.—La société sans religion, dit le trop fameux Voltaire, ne serait qu'un "repaire de bêtes féroces."

Concluons donc, et disons que rien n'est plus important pour l'homme que l'étude de la religion; elle même lui en fait une obligation: le premier devoir qu'elle impose est l'étude de ses préceptes; et si elle demande la croyance de ses mystères, elle ordonne aussi la recherche des raisons qui en prouvent l'existence. Malheur donc à l'impie qui, blasphémant ce qu'il ignore, ose traiter avec mépris et regarder comme préjugés populaires les vérités les plus certaines et les plus respectables! Vérités que les plus grands génies ont reconnues après les avoir examinées avec soin, et qui, par suite d'une entière conviction, leur ont sacrifié leurs affections les plus tendres.

Jeunes gens qui allez entrer dans le monde, n'oubliez jamais les préceptes de l'Eglise, soyez fidèles à vos devoirs, ne vous laissez entraîner ni par les raille-

ries ni par les exemples de ceux qui ont lâchement abandonné les sentiers de la vertu.

Ne lisez que de bons livres, afin de vous instruire de plus en plus des vérités de la religion ; plus vous serez instruits, plus vous serez fermes dans la foi ; plus vous étudierez la religion, plus vous y trouverez des caractères de divinité. Ne vous laissez jamais éblouir par les vaines subtilités de l'irrégion ; ne prenez jamais des blasphèmes pour des raisons, ni des plaisanteries pour des preuves. Fuyez les mauvaises compagnies ; elles corrompent les bonnes mœurs. Fuyez le vice, et vous conserverez la foi.

Si cependant vous aviez le malheur de vous égarer, revenez à celui qui vous tend les bras et qui ne rejette jamais celui qui implore sa clémence : ne sacrifiez pas votre éternité à un vil et méprisable respect humain.

HISTOIRE.—Un de ces chrétiens qui n'ont du christianisme que le baptême, et qui n'avait jamais su son catéchisme, ou qui l'avait entièrement oublié, voulut (sans doute après une conversion sincère, et dans les sentiments d'une profonde humilité) qu'on gravât sur sa tombe cette épitaphe : “ Ci-git l'insensé qui est sorti de ce monde sans presque se demander à lui-même pourquoi il y était venu.”

Ex. du Catéchisme de toutes les Eglises de France.

NOUVEAU TRAITÉ DES DEVOIRS DU CHRÉTIEN ENVERS DIEU

ET DES MOYENS DE POUVOIR BIEN S'EN ACQUITTER.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA CONNAISSANCE ET DE L'AMOUR DE DIEU.

PREMIER TRAITÉ.

DE LA CONNAISSANCE DE DIEU.

CHAPITRE PREMIER.

DU SYMBOLE, QUI EST L'ABRÉGÉ DES VÉRITÉS DE LA
FOI.

ARTICLE PREMIER.

Du Symbole des Apôtres en général.

Il était nécessaire que les fidèles eussent une formule de profession de foi courte, simple, facile à retenir, et la même partout ; c'est pour cela que les Apôtres, avant de se séparer pour aller prêcher l'Évangile, dressèrent le *Symbole* qui porte leur nom, et que la tradition leur a constamment attribué.

Le mot *symbole* signifie marque ou abrégé, parce que la profession de foi qu'on fait en le récitant sert à distinguer les chrétiens de ceux qui ne le sont pas, et parce qu'il contient, en abrégé, toutes les vérités qu'un chrétien est obligé de croire pour être sauvé.

Le Symbole des Apôtres contient douze articles et se divise en trois parties principales. La première partie est contenue dans le premier article, et parle de Dieu le Père et de la création du monde ; la seconde comprend les six articles suivants, et traite du fils de Dieu, de la rédemption des hommes et du jugement général ; et la troisième est composée des cinq derniers articles ; elle parle du Saint-Esprit, de l'Eglise, de la rémission des péchés, de la résurrection générale, et des récompenses et des peines réservées aux hommes après leur mort, selon le bien ou le mal qu'ils auront fait.

Réciter le Symbole des Apôtres c'est produire autant d'actes de foi qu'il y a de vérités qui y sont renfermées ; c'est pour cette raison qu'il est très utile de le réciter souvent, mais surtout 1^o en se levant, pour témoigner à Dieu qu'on veut vivre en chrétien pendant tout le jour, et 2^o en se couchant, pour se disposer à mourir dans la foi de l'Eglise, si la mort surprenait durant le sommeil : c'est pour ce sujet que l'Eglise ordonne à tous les chrétiens de le savoir par cœur, et les pères et les mères sont indispensablement obligés de l'apprendre à leurs enfants.

Les paroles du Symbole des Apôtres sont celles-ci : Je crois en Dieu le Père, etc.

HISTOIRE.—Un tyran, ayant invité des chrétiens à renoncer au christianisme par toutes sortes de promesses et de menaces, leur dit ensuite : Que croyez-vous ? Un d'entre eux répondit : Ecoutez, je vais vous faire ma profession de foi, et il commença à réciter à haute voix et d'un ton ferme : *Je crois en Dieu, le Père tout puissant, Créateur, etc.*

LASAUSSÉ.

On entendit souvent des chrétiens s'écrier, au milieu des plus affreux tourments qu'on leur faisait endurer pour la foi : *Je crois, je suis chrétien. Mourir plutôt que d'être infidèle.*

—On prétend qu'il existe dans la bibliothèque impériale de Vienne un manuscrit grec très ancien, renfermant le *Symbole des Apôtres*, divisé en douze articles, avec le nom de ceux qui les ont composés. Le premier

y est attribué à saint Pierre, le second à saint André, le troisième à saint Jacques-le-Majeur, le quatrième à saint Jean, le cinquième à saint Thomas, le sixième à saint Jacques-le-Mineur, le septième à saint Philippe, le huitième à saint Barthélemi, le neuvième à saint Matthieu, le dixième à saint Simon, le onzième à saint Thadée, le douzième à saint Matthias.

PEIGNOT, *Amusements philologiques.*

ARTICLE II.

Je crois, etc.

Nécessité de la révélation.

Le plus grand intérêt de l'homme est de connaître la fin pour laquelle il est au monde et ce qu'il deviendra après sa mort ; mais son esprit étant très borné, il ne peut concevoir qu'imparfaitement les choses spirituelles, c'est pour cela qu'il doit s'en rapporter à la connaissance que Dieu a bien voulu en donner lui-même par la révélation.

Parmi les vérités que Dieu a révélées aux hommes, les unes sont contenues dans l'Écriture sainte, et les autres sont parvenues jusqu'à nous par le moyen de la tradition.

L'Écriture sainte se divise en ancien et en nouveau Testament. L'ancien Testament contient tous les livres saints écrits depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ, et le nouveau, ceux qui ont été écrits par les Apôtres et par quelques-uns de leurs disciples.

Tous ces livres ont été écrits par inspiration divine, et leur authenticité est incontestable. On ne peut douter que ces livres n'aient eu pour auteurs ceux à qui on les attribue, qu'ils n'aient été conservés avec une vénération religieuse, et qu'ils ne soient venus jusqu'à nous par une transmission constante et non interrompue : depuis le séjour dans le désert, le peuple hébreu eut en main les livres de Moïse ; on les lisait tous les jours ; les pères en transmettaient la connaissance à leurs enfants, comme leur plus précieux héritage ; l'original en était religieusement conservé dans le tabernacle ; les mots, les lettres mêmes en étaient comptées. Il aurait donc été impossible d'y introduire le moindre changement, sans s'exposer aux réclamations

d'une multitude de personnes toutes intéressées par conscience à l'intégrité des faits qu'ils rapportent.

Le Pentateuque, comprenant les cinq premiers livres de la Bible, a toujours été attribué à Moïse par un peuple entier dont la religion, les usages civils, la constitution même, sont fondés sur ce livre; en sorte qu'on ne pourrait nier que Moïse en soit l'auteur, sans nier l'existence de ce peuple, ce qui serait une absurdité manifeste. Les autres livres de la Bible ont les mêmes caractères d'authenticité: tout y est tellement lié, que les faits, rapportés dans ceux qui ont été écrits les derniers, supposent nécessairement les événements consignés dans ceux qui ont précédé.

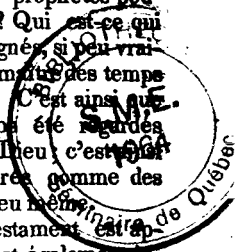
Ceux qui ont écrit ces livres ont prouvé leur mission divine par des prodiges éclatants et par des prophéties qui ont été accomplies à la lettre: ils étaient donc les envoyés de Dieu. Les miracles qui attestent l'authenticité des livres saints ont été d'une évidence si palpable qu'il était impossible d'y être trompé. C'est un royaume entier frappé, à diverses reprises, de dix plaies terribles; c'est la mer ouverte pour donner passage aux Hébreux, et refermée pour submerger Pharaon avec toute son armée; c'est un peuple immense nourri pendant quarante ans de la manne qui tombait du ciel, désaltéré par des torrents tirés du sein des rochers, couvert par une nuée contre l'ardeur du soleil, et éclairé par une colonne de feu pendant la nuit; c'est le Jourdain ouvert au passage du peuple; c'est le cours du soleil suspendu pour donner le temps d'assurer une victoire; c'est une armée entière de cent quatre-vingt-cinq mille hommes frappés de mort durant une nuit, sous les remparts de Jérusalem. Tous ces prodiges, et mille autres de cette nature, dont plusieurs étaient attestés par des fêtes solennelles, établies à dessein d'en perpétuer la mémoire, ne pouvaient être ignorés des plus stupides, ni révoqués en doute par les plus incrédules. Aussi le peuple en est si convaincu qu'il accepte la loi qu'on lui donne malgré ses nombreuses exigences et les châtimens terribles qu'elle ordonne contre les transgresseurs.

La preuve qui résulte des prophéties n'a pas moins de

force : on voit dans les livres saints une foule d'hommes inspirés qui ne parlent point en doutant, en hésitant, en conjecturant ; mais qui, d'un ton affirmatif, déclarent hautement en public que tels événements arriveront certainement dans le temps, dans le lieu et avec toutes les circonstances qu'ils marquent. Et quels événements ? Les plus détaillés, les plus importants, les plus intéressants pour la nation, et tout à la fois les plus éloignés de toute vraisemblance dans le temps où ils ont été prédits : tels sont l'enlèvement des Juifs à Babylone, après la prise et la ruine de Jérusalem, alors florissante ; le terme précis de soixante-dix ans marqués pour la durée de la captivité ; le retour glorieux de ce peuple dans sa patrie ; Cyrus, son libérateur, désigné et appelé par son nom plus de deux cents ans avant sa naissance : telle est la succession et l'ordre des quatre grands empires, dont deux sont nommés, celui des Perses et celui des Grecs, quoique ces derniers fussent alors resserrés dans un coin de la terre, et partagés en plusieurs petits états. Comment ces prophètes pouvaient-ils pénétrer ainsi dans l'avenir ? Qui est-ce qui leur découvrirait des événements si éloignés, si peu vraisemblables alors, sinon celui qui est le maître des temps et qui a tout réglé dans ses décrets ? C'est ainsi que les écrivains sacrés ont de tout temps été regardés comme les ministres et les envoyés de Dieu ; c'est ainsi que leurs livres ont mérité d'être révérencés comme des livres divins, contenant la parole de Dieu même.

L'autorité des livres du nouveau Testament est appuyée sur les mêmes fondements, et est également incontestable.

Le nouveau Testament renferme l'histoire de la vie, des miracles, de la doctrine du Fils de Dieu, écrite par ses disciples, tous auteurs contemporains, qui en rendent un témoignage uniforme, et qui racontent ce qu'ils ont oui de leurs oreilles et vu de leurs yeux. Dès l'origine du christianisme, ces livres ont été cités et même transcrits par les plus grands hommes, qui avaient vu les apôtres ; jamais les ennemis du christianisme, tels que *Julien l'Apostat*, *Celse*, *Porphyre*, n'ont élevé le moindre doute sur ce point, quoiqu'ils



fussent si près du temps des apôtres, et par conséquent à portée de connaître la vérité. Les hérétiques, qui avaient le plus grand intérêt à contester l'autorité de ces livres divins, l'ont reconnue hautement ; ils se sont seulement efforcés d'en détourner le sens.

Dans tous les temps l'Eglise a conservé une profonde vénération pour ces livres ; elle en faisait une lecture publique dans toutes les assemblées de religion ; elle les a toujours regardés comme l'ouvrage du Saint-Esprit, comme la parole de Dieu ; elle a toujours été persuadée que l'on ne pouvait y ajouter ni en retrancher sans impiété, sans sacrilège. Mais si ces livres sont authentiques et divins, les faits qu'ils contiennent sont donc vrais ; et si ces faits sont vrais, il est vrai de dire que Dieu lui-même a parlé aux hommes.

Regardons donc toute doctrine opposée à ce qu'enseigne l'écriture comme illusion, mensonge et erreur, et opposons la parole de Dieu à la licence audacieuse de l'impie et de l'incrédule. N'oublions jamais que si notre foi doit être raisonnable par l'examen de la réalité des faits sur lesquels elle s'appuie, elle ne saurait être trop humble par la soumission aux vérités révélées et aux explications que l'Eglise en donne.

HISTOIRE.—Plusieurs personnes se rendirent chez un philosophe, et lui dirent : Nous sommes envoyés vers vous pour vous prier de nous dire bien clairement ce que c'est que Dieu. Le philosophe leur dit : J'y penserai, revenez dans huit jours. Les huit jours étant écoulés, les députés revinrent, et il leur dit : Revenez dans huit jours. Huit jours après ils reçurent la même réponse. Les députés s'ennuyèrent enfin de n'entendre sortir de la bouche du philosophe que les mêmes paroles ; ils lui demandèrent jusqu'à quel temps il leur dirait de revenir dans huit jours. Il leur dit alors : Je vous ferai la même réponse aussi souvent que vous me ferez la même demande ; je sais bien que Dieu est, je sais qu'il existe ; mais je ne puis et ne pourrai jamais dire ce qu'il est.

Qui m'instruira de Dieu, si ce n'est Dieu lui-même ?

—Saint Augustin. dans le temps qui précéda sa conversion, allait à l'église autant que ses occupations le lui permettaient ; il ne manquait jamais d'y aller tous les Dimanches entendre les discours que saint Ambroise, Evêque de Milan, y faisait. “ C'étaient, disait-il, d'excellentes explications de la parole de vérité, et à force de les entendre, mon cœur, touché de l'éloquence de ce saint homme, s'ouvrit à la vérité peu à peu et par degré.”—il disait après sa conversion : “ Combien le chant des hymnes et des psaumes qu'on chantait dans votre église, ô mon Dieu ! me faisait répandre de larmes !”

—Le même saint docteur disait : “ Ce qui me touche le plus sur la terre c'est d'entendre votre voix dans les divins livres de votre sainte Ecriture, ô mon Dieu ! c'est un plaisir pour moi qui passe tous les plaisirs....Faites, Seigneur, que je me nourrisse délicieusement de vos saintes Ecritures, puisque ces délices sont toutes chastes et toutes saintes. Faites encore qu'il ne m'arrive jamais de me tromper et de tromper les autres, en les prenant en un mauvais sens.” (*Confess.*, liv. 7, ch. 6.)

—Quels sont les livres que vous lisez ? disait le proconsul Saturnin, sous l'empereur Sévère, au confesseur de la foi Spérat : Il répondit : Les quatre Evangiles de notre Seigneur Jésus-Christ, et les Epîtres de l'Apôtre saint Paul.

ARTICLE III.

Je crois en Dieu.

Existence de Dieu.

Il y a un Dieu ; c'est une vérité qui se présente pour ainsi dire d'elle-même à notre esprit ; il ne faut qu'ouvrir les yeux et réfléchir un instant pour l'apercevoir. Tout ce qui est hors de nous et tout ce qui est en nous en est une preuve.

Regardons le ciel ; quel magnifique spectacle ! qui est-ce qui a fait cette voûte immense ? Qui est-ce qui y a suspendu tous ces globes éclatants ? le soleil, qui répand partout la lumière et la chaleur ; la lune et les étoiles qui brillent au firmament pendant la nuit, et qui recommencent chaque jour leur course majestueuse avec une régularité vraiment admirable ?

Abaissons nos regards sur la terre, et considérons cette multitude innombrable d'animaux dont elle est peuplée ; cette variété infinie d'arbres, de plantes et de fruits dont elle est couverte ; la quantité prodigieuse de poissons que la mer renferme dans son sein : quel peut être l'auteur de tant de merveilles, si ce n'est Dieu ? Attribuer tout cela au hasard, ne serait-ce pas le comble de l'extravagance ? En voyant un beau palais nous jugeons sans hésiter qu'il y a un habile architecte qui en a tracé le plan, un ouvrier intelligent qui en a opéré l'exécution. Si nous voyons un beau tableau nous ne doutons pas qu'un excellent peintre en ait conçu le dessin et distribué les couleurs ; et si quelque un venait nous dire que c'est l'ouvrage du hasard, que les pierres de l'édifice se sont taillées et posées d'elles-mêmes, que les couleurs du tableau sont venues d'elles-mêmes s'arranger sur la toile, se nuancer dans un si belle ordre et former une figure régulière, ne le regarderions-nous pas comme un insensé ? Quelle serait donc la folie de celui qui prétendrait que l'univers s'est formé par hasard !

Enfin, considérons-nous nous-mêmes ; voyons ce corps composé d'une multitude étonnante de ressorts et d'organes qui sont placés, arrangés avec un ordre admirable ; partout l'on aperçoit un dessein marqué, et l'on voit que celui qui a appelé l'homme à l'existence a voulu lui donner une preuve manifeste de sa sagesse infinie. Quel autre en effet que Dieu aurait pu faire un si bel ouvrage ?

Mais nous n'avons pas seulement un corps, nous avons aussi une âme ; cette âme n'est point matière, car la matière n'est point capable de penser ; c'est donc un esprit ; cependant l'âme est unie au corps, et cette

Pi
ca
et
de
de
poi
cho
nai
C
tout
de
me
con
mié
danc
simp
Le
ment
autre
prési

union est si étroite, que quand le corps est en bon état une douce joie se répand dans l'âme, et dès que le corps s'altère l'âme souffre de son côté. Qui a pu unir ainsi deux substances si différentes, et établir entre elles cette correspondance si admirable, si ce n'est Dieu ?

Ces sentiments de joie et de douleur que nous éprouvons sont encore une nouvelle preuve qu'il y a un Dieu ; car il ne dépend pas de nous de les avoir : si nous pouvions nous-les procurer ou nous y soustraire, nous serions toujours dans la joie, et jamais nous n'éprouverions la douleur.

Nous avons donc un maître souverain et tout-puissant de qui nous dépendons, et qui dispose de nous à son gré. Ce maître suprême, c'est Dieu : de là ce cri : *Mon Dieu !* qui nous échappe dans une douleur inopinée, dans un danger imprévu ; cri indélébile, qui n'est pas l'effet de la réflexion, mais le témoignage d'une âme naturellement chrétienne, selon l'expression de Tertullien.

Il est donc vrai que nous portons au dedans de nous l'impression de la divinité tracée en caractères ineffaçables : aussi n'y a-t-il jamais eu de peuple si barbare et si sauvage qui n'ait reconnu une divinité. On trouve des nations qui n'ont aucune connaissance des arts et des sciences, mais on n'en trouve aucune qui n'ait point de Dieu ; plusieurs se sont trompées dans leur choix, mais elles ont toutes senti le besoin de reconnaître une divinité.

Ce consentement si universel entre les hommes de tous les pays et de tous les siècles, si différentes d'ailleurs de génie et de mœurs, séparés par des intervalles immenses de temps et de lieux, ne peut être l'effet d'une convention arbitraire ; il ne peut venir que d'une lumière qui éclaire tous les hommes, et que Dieu a mise dans notre âme en caractères si visibles que les plus simples mêmes ne sauraient l'y méconnaître.

Les cieux annoncent la gloire de Dieu, et le firmament publie les merveilles de sa puissance. Quel autre, en effet a pu dire au soleil : Sortez du néant, et présidez au jour ? Quel autre a pu dire à la lune : Pa-

raissez et soyez le flambeau de la nuit? Toutes les créatures nous disent qu'elles ne se sont pas faites elles-mêmes, mais que c'est Dieu qui les a faites. Quel autre que Dieu pourrait faire germer les plantes dans le sein de la terre et leur donner l'accroissement, régler la succession des jours et des nuits, et fixer l'ordre invincible des saisons? Tout nous annonce donc l'existence de Dieu.

HISTOIRE.—Un impie, aussi léger dans ses raisonnements que dans sa personne, se présenta un jour chez M. Oudin, savant et pieux ecclésiastique : Monsieur, lui dit-il brusquement, je suis bien aise de vous apprendre que je suis un *athée*. A ces mots, l'homme de Dieu recule d'horreur ; et, s'armant d'une lunette qu'il trouve sous sa main, il fixe les yeux sur le jeune fat : Que faites-vous là, monsieur? lui dit celui-ci. Je regarde cet être étrange qu'on appelle *athée*, et que je n'avais pas encore vu. Déconcerté par cette parole, le jeune impie disparut.

MÉRAULT.

ARTICLE IV.

Je crois en Dieu, etc. etc.

Unité de Dieu.

La foi et la raison, qui nous apprennent qu'il y a un Dieu, nous apprennent aussi qu'il n'y en a qu'un, et qu'il ne peut même y en avoir plusieurs, parce qu'il n'y a qu'un *être* qui puisse exister par lui-même et ne dépendre d'aucune cause. Et n'est-il pas évident qu'étant souverainement grand il doit être unique, et que s'il avait un égal, il ne serait plus l'Être suprême ?

Toutes les perfections de Dieu prouvent aussi son unité : il ne peut y avoir qu'un seul être immense, c'est à dire qui remplisse tout, et hors du quel il n'y ait plus rien.

Il ne peut y avoir qu'un seul être infiniment parfait c'est à dire qui possède toutes les perfections, et hors du quel il n'y ait aucune perfection qui ne vienne de lui.

La Majesté divine ne peut avoir d'égale, parcequ'elle renferme en elle-même toute la plénitude de la grandeur.

Il y a sans doute lieu de s'étonner qu'une vérité si claire ait été autrefois ignorée, et que des peuples d'ailleurs très-éclairés aient adoré un grand nombre de divinités. Cette erreur si grossière a été l'effet du péché. Lorsque Dieu créa l'homme, il se manifesta à lui ; dès ce moment l'homme connut clairement qu'il n'y avait qu'un Être suprême, créateur de toutes choses, et de qui toutes choses dépendent. L'homme transmit à sa postérité cette religion sainte et pure, qui se conserva pendant quelque temps. Les premiers hommes n'avaient donc besoin que du témoignage de leurs pères pour connaître l'existence et l'unité de Dieu.

Cette tradition était d'ailleurs si conforme à la raison qu'il semblait qu'elle ne pût jamais être oubliée ni obscurcie. Mais la religion demandait des sacrifices, et la corruption de la nature prenait chaque jour un nouvel empire ; aussi, à mesure qu'on s'éloigna de l'origine des choses, la plupart des hommes brouillèrent les idées qu'ils avaient reçues de leurs ancêtres, et ils ne voulurent plus adorer que ce qu'ils pouvaient voir ; l'idée de Dieu fut confondue avec celle de la créature.

Ainsi l'on adora tous les objets qui décelaient quelque puissance extraordinaire ou de qui l'on pouvait espérer ou craindre quelque chose.

Les astres furent les premiers objets de cette adoration impie ; les grands rois, les conquérants, les hommes savants reçurent bientôt après les honneurs divins.

Un si grand mal fit des progrès étranges : on en vint jusqu'à adorer des bêtes et des reptiles ; enfin tout fut Dieu parmi la plupart des peuples, excepté Dieu même.

Au milieu de tant de ténèbres l'homme adora jusqu'à l'œuvre de ses mains ; il crut pouvoir renfermer l'esprit divin dans une statue, et il oublia si profondément que Dieu l'avait fait qu'il crut à son tour pouvoir faire un Dieu, chaque peuple eut ses dieux particuliers, dont les uns présidaient au ciel, les autres à la mer et aux fleuves, d'autres aux enfers. On ne s'en tint pas

encore là, car bientôt les vices et les passions eurent des autels.

Ce n'étaient plus seulement des peuples grossiers et barbares qui se livraient à cet excès de folie et d'aveuglement, c'étaient les nations les plus policées et les plus éclairées à tout autre égard, tels que les Egyptiens, les Grecs et les Romains. Ces peuples surpassaient tous les autres par leurs lumières et leurs connaissances ; mais en matière de religion ils n'étaient pas moins aveugles.

On voyait chez eux de grands orateurs, des poètes célèbres, d'excellents historiens, en un mot des génies rares en tous genres ; et cependant ces peuples étaient dans la plus profonde ignorance sur la nature de la divinité ; et, ce que l'on aurait peine à croire, si les faits ne le prouvaient, cette erreur sur ce point, quoique la plus absurde de toutes, ne fut pas seulement la plus universelle, mais encore la plus enracinée et la plus incorrigible. Si quelques sages, par la force de leurs méditations, sont parvenus à reconnaître l'unité de Dieu, ils n'ont jamais osé l'enseigner publiquement.

Les hommes ne seraient jamais sortis des ténèbres de l'idolâtrie si une lumière surnaturelle ne fût venue au secours de la raison, et si Dieu n'eût parlé lui-même à l'homme pour lui apprendre ce qu'il est, et comment il veut être honoré. Nous serions nous-mêmes plongés dans cet aveuglement si le Seigneur n'avait daigné nous éclairer aussi ; mais, grâce à sa bonté, les premières leçons qu'on nous a données, dès notre enfance, nous en ont plus appris que n'en ont jamais su les sages du paganisme.

HISTOIRE.—Epictète, à qui l'on demandait ce que c'est que Dieu, répondit : Si je pouvais dire ce qu'est Dieu, Dieu ne serait pas ce qu'il est, et je serais Dieu. —Dieu seul peut dire ce qu'il est, et il ne peut le dire qu'à lui-même.

ARTICLE V.

Je crois en Dieu, etc, etc.

Perfections de Dieu.

Dieu est si grand et notre esprit est si borné qu'il nous est impossible de comprendre ce qu'il est.

Nous ne le connaissons qu'imparfaitement par la lumière de la foi et par celle de la raison.

Cependant cette connaissance, toute imparfaite qu'elle est, suffit à l'homme dans cette vie. Rien ne nous donne une plus grande idée de Dieu que ce qu'il a dit lui-même : "Je suis celui qui est," c'est à dire l'être par excellence et le principe de tout ce qui est, et de qui tout dépend. De cette idée de Dieu il résulte qu'il possède toutes les perfections, et qu'il les a au suprême degré.

Dieu est esprit, c'est une pure intelligence ; il n'a ni corps, ni figure, ni couleur.

Dieu ne ressemble à rien de tout ce qui nous environne et qui frappe nos sens. Tout ce que nous voyons, tout ce que nous touchons est matériel, et un être infiniment parfait n'est point matière. Les anges et nos âmes sont bien des intelligences, mais leurs connaissances sont bornées et imparfaites : celles de Dieu embrassent toutes choses.

Dieu est éternel. Il était avant toutes choses, puisqu'il a tout fait ; il était avant tous les temps ; il n'a point eu de commencement, et il n'aura jamais de fin. Avant la naissance des siècles, Dieu était en lui-même, et rien n'était que lui seul.

Dieu est tout-puissant. Il peut tout, il fait tout ce qu'il veut ; par sa seule parole il a tiré du néant toutes les créatures, et il pourrait encore créer mille autres mondes s'il le jugeait convenable.

Il appelle, dit le prophète, les choses qui ne sont pas comme si elles étaient, et elles obéissent à sa voix. Rien ne lui est donc impossible, rien même ne lui est difficile. Les globes célestes sont suspendus dans l'espace sans autre appui que sa volonté ; la mer respecte

ses ordres et ne franchit jamais les limites qu'il lui a prescrites, et toute la nature suit les lois qu'il lui a imposées. Le feu, le vent et les tempêtes obéissent à sa voix ; c'est lui qui couvre le ciel de nuages, et y prépare la pluie qui doit arroser la terre ; c'est lui enfin qui chaque année présente à notre admiration la résurrection de la nature entière.

Dieu est indépendant. Principe de tout ce qui est, il ne tient l'être que de lui-même. Source inépuisable de tous les biens, il les distribue à son gré à qui il lui plaît ; souverainement heureux, il n'a besoin de personne, il se suffit à lui-même, maître absolu de toutes choses, il n'a ni supérieur ni égal. Pour nous, nous sommes dans une dépendance continuelle et universelle à l'égard de Dieu. C'est lui qui nous conserve et qui nous soutient ; sans lui, nous retomberions à chaque instant dans le néant, d'où il nous a tirés ; sans son secours nous ne pouvons rien faire.

Dieu est immuable. Ce qu'il est, il a toujours été, et il le sera toujours. *Je suis le Seigneur*, nous dit-il lui-même, *et je ne change point.* L'homme n'est jamais dans un état fixe et permanent, son corps, sujet aux révolutions des différentes âges, passe successivement de la force à la faiblesse, de la santé à la maladie, de la vie à la mort ; sa volonté change, soit par inconstance, soit parce qu'il découvre des raisons d'abandonner ce qu'il recherchait, ou de rechercher ce qu'il négligeait ; mais en Dieu il n'y a ni changement ni même ombre de vicissitude.

Dieu est infini c'est-à-dire que son essence et ses perfections n'ont point de bornes, il a toutes les perfections, et en lui chaque perfection est infinie. Sa nature est d'être souverainement parfait. Ainsi, Dieu est non seulement bon, mais infiniment bon ; il est non seulement juste, mais infiniment juste, et ainsi de toutes les autres perfections : comme rien n'a pu en limiter le nombre, rien n'a pu en borner la grandeur.

Dieu est immense, parce qu'il est au ciel, en la terre et en tous lieux. C'est lui qui anime tout, qui soutient tout, qui donne la vie et le mouvement à tout. Il est en toutes choses, ou pour mieux dire toutes choses sont en lui,

sa présence s'étend au-delà des bornes de l'univers : il pourrait en créer un autre, et s'il le créait, ce nouvel univers serait dans l'étendue de son immensité.

Il est donc certain que nous sommes continuellement sous les yeux de Dieu : il entend toutes nos paroles, il voit toutes nos actions, il est même au fond de notre cœur, il connaît toutes nos pensées et tous nos désirs. Quand nous faisons le mal, c'est en sa présence que nous le faisons. Les ténèbres les plus épaisses ne nous dérobent point à ses regards ; la nuit la plus profonde est à ses yeux comme le jour le plus brillant. La preuve de cette vérité est même gravée dans notre propre cœur ; et, en effet, d'où viennent ces remords qui nous agitent quand nous avons fait quelque mauvaise action, même en secret, et sans avoir été aperçus de personne ? D'où viennent ces reproches si vifs et si amers que fait alors la conscience ? En vain le pécheur s'efforce de les apaiser, le cri perçant de cette voix intérieure surmonte tout ce qu'on lui oppose ; en vain il fuit son propre cœur, et se hâte de sortir de lui-même pour n'être pas accablé de confusion devant un juge qui lui reproche son crime ; quelque part qu'il aille, il est saisi de crainte, et couvert de honte devant ce censeur invisible, toujours attentif à lui représenter la laideur de son crime, pour le porter à le détester.

N'oublions donc jamais que Dieu est toujours avec nous, et que nous ne sommes jamais seuls ; que, quelque éloignés que nous soyons de la vue des hommes, dans le lieu le plus retiré, dans la plus profonde solitude, nous avons un témoin invisible qui nous accompagne et qui observe toutes nos actions.— Cette pensée nous éloignera du mal. L'ennemi de notre salut sera faible, ses efforts seront impuissants, tant que nous conserverons la pensée de la présence de Dieu. Et comment oserions-nous commettre le péché sous ses yeux ? Aurions-nous la témérité de faire en sa présence ce que nous ne ferions pas à la vue d'un père, d'un maître ? C'était la leçon que donnait autrefois Tobie à son fils : " Mon fils, lui disait-il, ayez Dieu dans l'esprit tous les jours de votre vie." C'est le conseil

que nous donne saint Augustin : “ Si quelqu’un veut vous porter au péché, dit ce docteur, répondez-lui : Trouvez-moi un endroit où Dieu ne me voie pas ; mais puisqu’il n’y en a point où Dieu ne soit présent, ne m’en parlez plus, je ne suis point assez méchant pour l’offenser sous ses yeux.” Cette pensée, *Dieu me voit*, nous soutiendra contre les attaques du démon, nous donnera la force de les surmonter, et nous encouragera à remplir nos devoirs avec fidélité.

Dieu gouverne toutes choses, il prend soin de toutes les créatures, et ce soin s’appelle *providence*. Rien n’arrive dans le monde sans son ordre ou sans sa permission. Le bien qui se fait arrive par son ordre ; Dieu l’approuve, il le veut, il le commande, il le récompense. Le mal n’arrive point par l’ordre de Dieu ; il le défend, il le punit ; mais il ne l’empêche pas, parce qu’il ne veut point gêner notre liberté, et parce qu’il est assez puissant pour tirer le bien du mal même. Ne pensons donc pas que Dieu abandonne ses créatures au hasard, après les avoir faites. Puisqu’il a daigné les créer, il n’est pas indigne de lui de les gouverner.

Cette providence ne veille pas seulement sur les royaumes et les empires ; son attention s’étend à toutes les créatures. Il ne tombe pas un passereau sur la terre sans l’ordre de votre Père céleste : tous les cheveux de votre tête sont comptés, dit notre Seigneur lui-même. C’est cette providence qui tous les ans couvre la terre de moissons, fait croître les plantes, charge les arbres de fruits, et veille sur tous les besoins de ses créatures avec un soin tout à fait paternel. C’est elle qui nourrit les oiseaux du ciel, les poissons de la mer et les animaux qui sont sur la terre.

Ne nous imaginons pas cependant que cette attention, que ce soin coûte à Dieu, et que son repos inaltérable puisse en être troublé. Tout est également aisé à une puissance et à une sagesse infinies. Si un roi ne s’occupe que des grandes affaires, sans descendre dans le détail des petites choses qui se passent dans son royaume, c’est qu’un roi, n’ayant qu’une intelligence bornée, ne pourrait s’appliquer aux petites choses sans s’exposer à négliger les grandes ; mais la sagesse de Dieu

étant infinie embrasse tout sans peine et sans efforts.

De ce principe, il y a une providence, naissent deux devoirs pour l'homme. Le premier est de se soumettre sans réserve à la conduite de cette providence : nous devons l'adorer dans les maux comme dans les biens qui nous arrivent, dans l'adversité comme dans la prospérité, dans la maladie et dans les souffrances comme dans la santé et dans la joie. Nous devons dire alors : Dieu le veut, et il ne le veut que pour mon bien ; que son saint nom soit béni ? S'il permet quelquefois que l'homme de bien soit dans la misère, tandis que l'impie est dans l'abondance, c'est qu'il veut éprouver sa vertu pour la récompenser magnifiquement dans l'autre vie ; c'est qu'il sait que cette affliction passagère est un moyen pour assurer son salut éternel. Le second devoir est de se confier en la providence, et d'attendre sans inquiétude de la bonté de Dieu tout ce qui nous est nécessaire pour cette vie et pour l'autre. "Considérez les oiseaux du ciel, dit notre Seigneur, ils ne sèment ni ne moissonnent ; c'est Dieu qui les nourrit : combien ne valez-vous pas mieux qu'eux ? Voyez les lis des campagnes, ils ne travaillent ni ne filent ; cependant le roi Salomon, dans toute sa gloire, n'était pas vêtu comme l'un d'eux. Si Dieu a soin de vêtir ainsi l'herbe des champs, combien prendra-t-il plus soin de vous, qui êtes ses enfants !" Ce serait l'outrager que de s'inquiéter et de manquer de confiance en sa bonté paternelle. Adorons donc sa providence en tout ce qui nous arrive, notre sort ne pourrait-être en meilleures mains ; jamais un si bon Père n'abandonnera des enfants qui se confient en sa paternelle providence.

HISTOIRES.—Nous lisons dans l'ancien Testament que la jeune Susanne fut sollicitée au crime par deux infâmes vieillards. Cette sainte rougit de leur proposition, et levant les yeux au ciel elle leur dit : "Je me vois dans l'embarras de toutes parts : si je consens à votre honteuse passion je n'échapperai pas à la main de Dieu, qui me voit ; il est mon juge, il me fera rendre compte d'une action aussi criminelle. Si au contraire je ne consens pas à votre désir je n'échapperai

“ pas à votre ressentiment, et je vois que vous me ferez
“ bientôt mourir; mais je crains Dieu, et j'aime mieux
“ souffrir tous les supplices et tomber en vos mains
“ cruelles que d'offenser mon Dieu en sa présence, et
“ de tomber entre les mains de sa justice.” Elle fut sur
le point d'être mise à mort par suite des calomnies que
firent contre elle ces deux infâmes vieillards; mais Dieu
sut défendre l'innocence de sa servante, et ces deux
vieillards subirent la peine à laquelle ils avaient fait
condamner celle qu'ils n'avaient pu entraîner au crime.

La fermeté de Susanne fut un effet du souvenir de la
présence de Dieu, qu'elle conservait dans son esprit.

— Des flatteurs louaient la puissance de Canut, roi
d'Angleterre. Que fait le sage prince? il s'assied sur le
bord de la mer (c'était au moment du flux,) et ordonne
à l'élément fougueux de le respecter. On pense bien
qu'il ne fut pas obéi. Se tournant alors vers ses cour-
tisans: “ Voyez, dit-il, quelle est ma puissance!”

MÉRAULT, *Enseignement de la religion*. t. 1er.

— Quelque affliction qui m'arrive, disait David, je
n'ai pas même la pensée d'en former la moindre plain-
te: je n'ai de voix que pour bénir Dieu et chanter ses
louanges, sachant que tout vient de lui comme source
de tout bien. Si je suis poursuivi et persécuté par Saul
c'est Dieu qui l'a voulu. Si je suis chassé de mon pa-
lais et de ma capitale par Absalon, mon propre fils, *c'est
Dieu qui l'a voulu*.

— M. de Chantal, ayant été blessé mortellement à la
chasse par l'imprudencé d'un ami, fut lui-même son
consolateur, en lui disant: Mon ami, le trait était parti
d'en haut avant de partir de ta main:

Vie de sainte de Chantal.

— Madame de Sévigné, en parlant de Turenne, dit
que: “ le canon qui tua ce grand homme était chargé
“ de toute éternité.” Cette pensée est aussi vraie qu'é-
nergique.

Lettres de madame de SÉVIGNÉ,

ARTICLE VI.

Je crois en Dieu, etc. etc.

Mystère de la Sainte Trinité.

Bien que Dieu soit *un* quant à la nature, il y a néanmoins en Dieu trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; et c'est ce qu'on appelle le *Mystère de la très Sainte Trinité*.

C'est Dieu lui-même qui a révélé ce *mystère* d'une manière sensible dans le baptême de Jésus-Christ, lorsqu'on entendit la voix du Père, qui le reconnut publiquement pour son fils bien-aimé, et que l'on vit descendre le Saint-Esprit sur lui en forme de colombe. Jésus-Christ l'a aussi déclaré manifestement, quand il a ordonné à ses apôtres de baptiser toutes les nations au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, montrant par là que ces trois personnes sont égales, puisque tous les hommes devaient être consacrés à ces trois personnes ; ce qui est confirmé par ces paroles de saint Jean : " Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois ne sont qu'une même chose."

Ce mystère est le grand objet de notre foi, et il n'y en a point dont notre religion nous rappelle aussi souvent le souvenir. Toutes nos prières commencent et finissent par l'invocation de la sainte Trinité. Le signe de la croix, qui revient si souvent dans les cérémonies de l'Eglise et dans les actions particulières des chrétiens, se fait au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Mais s'il ne faut point diviser la nature divine, qui est *une*, il ne faut pas non plus confondre les personnes, qui sont distinguées l'une de l'autre ; le Fils est le même Dieu que le Père, mais il n'est pas la même personne ; le saint-Esprit est le même Dieu que le Père et le Fils, mais il n'est pas non plus la même personne.

Ces trois personnes ne sont pas trois Dieux, mais un seul Dieu, parce qu'elles n'ont qu'une seule et même divinité, qu'une seule et même nature ; d'où il suit que ces trois personnes sont égales en toutes choses, et que

l'une n'est pas plus grande, ni plus puissante, ni plus ancienne que les deux autres, puisqu'elles ont toutes trois la même grandeur, la même puissance, la même éternité.

Ce mystère, c'est-à-dire cette vérité incompréhensible, est au dessus de notre raison, mais elle n'est pas contraire à la raison ; nous ne disons pas : Trois Dieux ne font qu'un seul Dieu, mais trois personnes ne font qu'un seul Dieu. Il ne faut pas non plus se figurer trois personnes en corps et en âme comme nous ; les trois personnes en Dieu sont purement spirituelles.

La première personne de cet adorable mystère est le Père, la seconde personne est le Fils, qui est engendré du Père de toute éternité, et la troisième est le Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils.

Voilà ce qu'il a plu à Dieu de nous faire connaître du mystère de la sainte-Trinité, mystère sublime auquel l'esprit humain ne peut atteindre ; mais Dieu, qui est la vérité même, et qui ne peut ni se tromper, ni nous tromper, nous l'a révélé ; nous devons donc le croire sur l'autorité infaillible de sa parole.

Rien n'est plus raisonnable que de soumettre sa raison à l'autorité de Dieu. Ce n'est pas seulement quand il s'agit de Dieu que notre raison est en défaut ; dans les choses naturelles même, combien n'y en a-t-il pas que nous ne pouvons comprendre, et qui n'en sont pas moins certaines et indubitables ?

Pouvons-nous concevoir comment un grain de blé jeté en terre peut en produire une multitude d'autres ? comment d'un tronc aride il peut sortir des feuilles et des fleurs variées à l'infini, des fruits d'un goût exquis, et mille autres phénomènes que la nature nous offre chaque jour ? Quand un habile astronome parle à ses élèves de l'immensité des cieux, du nombre des astres, de leur grandeur, de leur distance et de la rapidité de leur mouvement ; quand il leur dit, par exemple, que le soleil est quatorze cent mille fois plus gros que la terre, et qu'il en est éloigné de trente-quatre millions de lieues, ils ne le comprennent pas ; mais, pensant qu'ils ne sont encore que des enfants, ils croient sur la parole d'un homme en qui ils ont confiance. Quand il

s'agit de la nature de Dieu, tous les hommes ne sont que comme des enfants. Ils parviendront un jour à la plénitude de l'âge parfait ; alors les ténèbres se dissiperont, et ils verront clairement ce qu'ils ne peuvent maintenant ni pénétrer ni comprendre. Vouloir en cette vie sonder ce mystère, c'est une témérité, dit saint Augustin ; le croire par la lumière de la foi, c'est le fruit de la piété ; le contempler dans l'autre vie, c'est la souveraine félicité.

Une image de la Trinité reluit magnifiquement dans notre âme : semblable au Père, elle a l'être ; semblable au Fils, elle a l'intelligence ; semblable au Saint-Esprit, elle a l'amour. Semblable au Père, au Fils et au Saint-Esprit, elle a dans son être, dans son intelligence, dans son amour, une même félicité et une même vie. On ne saurait rien lui ôter sans lui ôter tout. Parfaite dans son être, dans son intelligence, dans son amour, elle entend tout ce qu'elle est, elle aime tout ce qu'elle entend ; son être et ses opérations sont inséparables ; heureuse créature, si elle sait conserver son bonheur !

HISTOIRE.—Deux aveugles de naissance discourent ensemble : l'un d'eux était ignorant et impie, mais l'autre était instruit et pieux.—**L'AVEUGLE IMPIE.** Je voudrais bien savoir de quoi Dieu s'occupait pendant l'éternité avant d'avoir créé le monde ?—**LE PIEUX AVEUGLE.** Et que s'ensuit-il de ce que je chercherais inutilement de savoir à quoi vous vous occupiez avant que je vous eusse connu ? Dieu s'occupait de lui-même, et il pensait à creuser un enfer pour ceux qui ne croiraient pas en lui ou qui refuseraient de le servir.—**L'AVEUGLE IMPIE.** Comment peut-il y avoir trois personnes en Dieu, dont chacune est Dieu quoiqu'elles ne soient qu'un seul Dieu ? Cela me surpasse : folie de croire ce qu'on ne comprend pas !—**LE PIEUX AVEUGLE.** Je crois fermement qu'il n'y a qu'un seul Dieu en trois personnes réellement distinctes, qui sont Dieu, et en cela je n'agis point en insensé, mais en homme sage.—**L'AVEUGLE IMPIE.** Montrez-moi cela, et je vous fais présent de mon bâton, qui est très solide, et qu'on ma dit être fort beau.—**LE PIEUX AVEUGLE.** Comment savez-vous

que votre bâton est beau ? Un aveugle comprend-il ce que c'est que la beauté ? Nous autres aveugles, nous ne comprenons rien à ce qu'on appelle *couleurs*. Qui pourrait nous faire comprendre ce que c'est, et quelle différence il y a entre le rouge et le jaune, le vert et le bleu ? Est-ce que nous devons nier qu'il y a des couleurs, et qu'il y a une différence entre les couleurs, jusqu'à ce qu'on nous ait fait comprendre ce que c'est ?—L'AVEUGLE IMPIE. Non, parce que nous avons tant de raisons de le croire ! tous les hommes qui ne sont pas aveugles le disent.—LE PIEUX AVEUGLE. Ce sont des hommes qui nous disent qu'il y a des couleurs, et nous les croyons ! C'est un Dieu qui a révélé les mystères, et nous ne le croirons pas ! N'avons-nous pas beaucoup plus de raisons de croire à l'existence de la sainte Trinité et aux autres mystères qu'à l'existence des couleurs ? La religion chrétienne, qui enseigne les mystères, est démontrée divine ; faites-vous-en instruire. Croyons et vivons jusqu'à la mort chrétiennement, nous irons au ciel.— Dès que nous y serons nous cesserons d'être aveugles. Nous y verrons Dieu face à face et tel qu'il est.

ARTICLE VII.

Je crois en Dieu le Père tout puissant, créateur du ciel et de la terre.

De la Création.

Le monde que nous voyons n'a pas toujours été : la preuve de sa nouveauté est sensible ; il en porte des caractères manifestes. En remontant vers l'époque déterminée, d'après les livres saints, pour la création du monde on voit que tout commence, les arts, les sciences, les peuples, les empires. Nul monument, nul fait, nulle histoire ne nous dit que le monde existait auparavant ; le livre qui rapporte à cette date la création du monde est le plus ancien de tous les livres ; il est aussi, comme les autres parties de la Bible, le plus authentique et le plus digne de foi. Le premier mot de ce livre est que *Dieu créa au commencement le ciel et la terre*, c'est à dire qu'il fit de rien toutes choses. Dieu existait par lui-même, et rien n'existait

que lui. Au moment qu'il a voulu, le ciel et la terre sont sortis du néant ; il les a créés par sa seule parole et par sa pure volonté ; *Dieu a parlé, dit l'Écriture, et tout a été fait ; il a commandé, et l'univers a été créé.* La voix de Dieu c'est sa volonté toute puissante.

Transportons-nous en esprit au moment de la naissance du monde ; de quel étonnement n'aurions-nous pas été frappés en voyant à chaque parole du Tout-Puissant paraître une foule de créatures si belles et si parfaites !

Dieu employa six jours à ce grand ouvrage ; il aurait pu le faire en un instant ; mais il a bien voulu nous apprendre qu'il est souverainement libre, et qu'il agit sans contrainte et comme il lui plaît.

Le premier jour Dieu créa le ciel, la terre et les eaux. Il dit ensuite : " Que la lumière soit, et la lumière fut." Parole simple, mais pleine de majesté et de pouvoir.

Le second jour il créa le firmament, c'est-à-dire cette voûte immense que nous appelons le ciel. " Que le firmament soit fait, dit le Seigneur, et le firmament fut." Le firmament était alors sans éclat ; le soleil et les astres, qui le rendent maintenant si brillant, n'étaient pas encore : c'était comme un pavillon immense, mais sans ornements.

Le troisième jour Dieu rassembla en un seul lieu les eaux qui étaient répandues partout, et commanda à la terre de produire les plantes et les arbres. A son ordre, une surface aride et stérile devint tout d'un coup un paysage parsemé de riantes prairies, de riches vallons, de collines et de montagnes couronnées de forêts, semé de fleurs et de fruits de toute espèce ; et, ce qui est plus merveilleux encore, c'est que chaque plante reçut en même temps la vertu de se reproduire par la graine qu'elle renferme.

Le quatrième jour Dieu créa le soleil, la lune, et orna le firmament de cette multitude d'étoiles qui frappent nos regards et étonnent notre imagination.

Le cinquième jour Dieu créa les poissons et les oiseaux ; il dit : " Que les eaux produisent des animaux vivants qui nagent dans l'eau, et des oiseaux qui volent

dans les airs ;” et cette parole remplit la mer d’habitants, et peupla l’air d’un nombre infini d’oiseaux.

Le sixième jour, Dieu créa les animaux: “ Que la terre produise des animaux vivants, chacun selon son espèce.” C’est ainsi que furent créés les innombrables animaux qui habitent la terre, depuis le ciron jusqu’à l’énorme éléphant, depuis l’abeille de nos jardins jusqu’à l’aigle des montagnes, depuis le plus petit vermisseau jusqu’aux monstrueux serpents qui épouvantent les déserts, enfin depuis l’imperceptible animalcule jusqu’à ces montagnes animées qui agitent les mers. Quelle admirable variété dans leur figure et dans leurs inclinations ! Il donna aux uns la force, aux autres l’industrie, à tous les qualités nécessaires pour remplir leur destination. Enfin toutes les autres créatures étant formées, Dieu voulut leur donner un maître, et créa le premier des hommes, qu’il nomma Adam.

HISTOIRE.—On ne peut rien voir de plus ridicule que les systèmes des anciens philosophes sur l’origine du monde. Les uns ont cru le monde éternel ; d’autres ont attribué sa formation au hasard. *Démocrite*, qui se retira dans des tombeaux afin de n’être point troublé dans ses méditations par les conversations des vivants, attribuait à la rencontre fortuite des atomes la création du monde, et même la liberté de l’homme. Ce système, qui fut aussi celui d’*Epicure* et de *Lucrece*, fait honte à l’esprit humain. Suivant *Thalès*, l’origine de toute chose est due à l’eau ; suivant *Anaximène*, c’est à l’air ; et suivant *Héraclite*, c’est au feu.

Un philosophe a prétendu que l’homme était né de l’écume de la mer, échauffée par les rayons du soleil, et un autre qu’il venait de l’huître ; l’huître en se perfectionnant est devenue un poisson, le poisson est devenu un amphibie, l’amphibie est devenu un quadrupède, le quadrupède est devenu un singe, et le singe en se perfectionnant est devenu un homme !

THOMAS.

CHAPITRE II.

DE L'ANGE ET DE L'HOMME.

Les anges et les hommes sont les créatures les plus parfaites que Dieu ait créées, parce que seules elles sont douées d'intelligence et capables de connaître et d'aimer leur Créateur, et qu'elles sont faites pour être éternellement heureuses en le possédant.

ARTICLE PREMIER.

Des anges.

Quoiqu'il ne soit pas parlé des anges dans la création, on croit cependant qu'ils furent créés le premier jour, lorsque Dieu dit : Que la lumière soit faite. C'est le sentiment de saint Augustin. Dieu fit les anges dans le ciel, dit la sainte Ecriture, et il en créa une multitude innombrable.

Les anges sont de purs esprits, c'est à dire des intelligences qui ne sont pas destinées, comme nos âmes, à être unies à des corps.

Le nom d'ange signifie envoyé, et l'Ecriture nous donne un grand nombre d'exemples où ces esprits bienheureux ont été députés vers les hommes : l'archange Gabriel fut envoyé à Zacharie et à la très sainte Vierge ; Raphaël à Tobie, etc. Abraham, Jacob, Gédéon, Moïse, et un grand nombre d'autres personnages de l'ancien Testament ont été aussi favorisés de visions angéliques. On représente les anges avec des ailes pour marquer avec quelle promptitude ils exécutent les ordres de Dieu.

Tous les anges furent créés libres ; tous pouvaient être fidèles et mériter le bonheur pour lequel ils avaient été créés ; mais le premier d'entre eux, *Lucifer*, ainsi nommé à cause de l'éclat de lumière que Dieu avait mis en lui, oublia ce qu'il devait à son Créateur, et voulut s'égalier à lui. Un grand nombre de ces esprits célestes suivirent son exemple ; mais cependant un plus grand nombre encore s'unirent à l'archange saint

Michel, qui foudroya les rebelles en disant: *Qui est semblable à Dieu ?* Qui est comme lui grand, puissant, saint, bon et juste ?

Ainsi ces mauvais anges furent précipités dans l'enfer, où ils endureront des peines horribles pendant toute l'éternité.

Dieu, pour nous donner occasion de lui prouver notre amour et nous faire mériter une plus grande récompense, permet que ces esprits de ténèbres, nommés aussi démons, nous tentent et nous portent au mal ; mais il nous donne en même temps les grâces qui nous sont nécessaires pour leur résister : nous pouvons prévenir leurs attaques par la prière et la vigilance, et les vaincre par les mérites que Jésus-Christ nous a acquis par ses souffrances et par sa mort.

Les anges qui demeurèrent fidèles furent confirmés en grâce, et ils entrèrent dans la joie du Seigneur, dont ils seront éternellement inondés en contemplant ses adorables perfections.

Il y a trois hiérarchies de ces esprits bienheureux ; et il y a, en chaque hiérarchie, trois ordres différents.

La première hiérarchie comprend les Séraphins, les Chérubins et les Trônes ; la seconde, les Dominations, les Vertus et les Puissances ; et la troisième, les Principautés, les Archanges et les Anges.

Nous savons, par les divines Ecritures, que l'occupation des anges est de chanter les louanges de Dieu, et de l'adorer, de lui présenter nos prières, et de protéger ceux qui les invoquent.

Nous devons avoir un grand respect pour tous ces esprits bienheureux, mais nous devons spécialement honorer nos saints anges gardiens. Nous savons, de la bouche même de Jésus-Christ, que les plus petits enfants ont un de ces esprits célestes qui les garde. Quelle douce consolation pour nous d'être assurés que nous avons toujours auprès de nous un protecteur que Dieu nous a envoyé du ciel, et qui veille nuit et jour à notre sûreté, pour empêcher que l'ange des ténèbres ne nous nuise ; que nous avons en lui un ami véritable, également fidèle, sage, éclairé et puissant ;

que c'est un guide sûr, toujours plein de zèle pour nous diriger dans le chemin qui mène au ciel ! Pourrions-nous oublier ce que les saints anges font pour nous, et ce souvenir n'ouvrira-t-il pas nos cœurs aux sentiments du respect, de la reconnaissance, de la confiance et de l'amour ! Ne nous portera-t-il pas à être dociles à leurs inspirations, à les prier souvent et toujours avec ferveur, et à les imiter dans leur fidélité !

HISTOIRE.—De retour de la captivité, le saint homme Tobie se croyant près de mourir et ne voulant pas frustrer son fils d'une somme considérable qu'il avait prêtée à un de ses parents nommé Gabelus, lui conseilla de chercher un guide fidèle pour le conduire à Ecbatane, où demeurait ce parent. Le jeune Tobie étant sorti rencontra l'archange Raphaël sous la figure d'un jeune homme prêt à faire voyage ; le saint archange s'offrit à le conduire et à le ramener sain et sauf. Arrivés près de Ragès, le céleste conducteur dit à Tobie que Dieu lui destinait pour femme Sara, fille de Raguel, son parent. A cette nouvelle le jeune homme frémit de crainte ; se souvenant que sept hommes qui avaient successivement épousé Sara étaient tous morts ; mais l'ange le rassura en lui disant qu'il ne lui arriverait aucun mal, pourvu qu'il suivit les avis qu'il lui donnerait, ce qui fut en effet.

Gabelus, appelé aux noces, remit à Tobie l'argent qu'il devait, et peu de jours après les deux voyageurs reprirent la route de la Palestine.

De retour dans la maison paternelle, le jeune Tobie adora Dieu, selon l'avis de l'ange, puis s'approchant de son père, qui était aveugle, il lui frotta les yeux avec le fiel d'un poisson monstrueux qu'il avait pris dans le Tigre durant le voyage, et le saint vieillard recouvra la vue.

L'ange ayant terminé sa mission fit connaître qui il était, et dit à Tobie le père : “ Le Seigneur m'a envoyé pour vous guérir et pour délivrer du démon Sara, la femme de votre fils, car je suis Raphaël, l'un des sept qui sont sans cesse présents devant le Seigneur, et toujours prêts à exécuter ses ordres. “ Lorsque vous priez avec larmes et que vous enseve-

“ lissiez les morts, je présentais vos prières à Dieu, et
“ il les recevait favorablement. Et parce que vous étiez
“ agréable à Dieu, il a été nécessaire que vous fussiez
“ éprouvé ;” il ajouta : “ La paix soit avec vous, ” et
disparut. Les services que le saint archange rendit à
Tobie sont la figure de ce que nos saints anges gar-
diens font journellement pour nous.

ARTICLE II.

De l'Homme.

Dieu voulant distinguer l'homme du reste des créa-
tures visibles sembla se recueillir en lui-même avant de
le créer : *Faisons l'homme*, dit-il, *à notre image et à no-*
tre ressemblance ; il forma son corps de terre, et le ren-
dit vivant et animé en lui donnant une âme intelligente,
capable d'aimer, de vouloir et de penser ; et c'est en ce-
la que l'homme est fait à l'image de Dieu, et capable de
le posséder éternellement, s'il se rend digne de ce bon-
heur par la pratique des vertus qui lui sont commandées.

Il fallait au premier homme une compagne ; elle fut
tirée de lui-même et reçut le nom d'Eve : ainsi fut institué
le mariage. Tous les hommes sont nés de ces premiers pa-
rents ; ils doivent donc être à jamais une seule et même
famille et s'aimer comme les enfants d'un même père.

L'homme n'est pas seulement corps ; il a une âme
capable de penser et d'aimer, une âme qui de sa nature
est incorruptible et immortelle.

HISTOIRE.—Un empereur romain avait un cerf qu'on
était venu à bout d'apprivoiser. Il était nourri au palais
et y revenait tous les jours après avoir visité les
forêts voisines. Cet animal était cher à l'empereur.
Craignant que dans les courses qu'il faisait au dehors
quelqu'un ne le poursuivît et ne le blessât, il fit graver
sur un collier d'or qu'on lui mit ces paroles : *Ne me*
touchez pas ; j'appartiens à César. Nous venons de
Dieu, nous appartenons à Dieu, nous sommes à Dieu,
nous sommes le bien de Dieu ; il nous a marqués de
son sceau ; notre âme et ses facultés, notre corps et
les organes de nos sens portent l'empreinte de la di-
vinité. Ne nous laissons donc pas séduire par les
mauvaises exemples, entraîner par les passions et

réduire en servitude par l'esprit de malice, qui est notre grand ennemi.

ARTICLE III.

De la spiritualité et de l'immortalité de l'âme.

Les fidèles de la nouvelle loi ne sont pas les seuls qui fassent profession de croire l'immortalité de notre âme : les anciens patriarches, les pr. phètes, tous les adorateurs du vrai Dieu l'ont également crue et en ont fait le motif de leur conduite. Les grands génies de l'antiquité. *Pluton, Aristote, Cicéron* et une infinité d'autres ont, par les lumières de la raison aidée de quelques souvenirs traditionnels, reconnu que la mort n'est pas la fin de tout l'homme, mais qu'il se survit encore à lui-même après avoir éprouvé cette catastrophe, qui n'est autre chose que la séparation des deux substances, l'âme et le corps, qui constituent sa nature.

Et en effet, nous ne pouvons pas plus douter qu'il y ait en nous deux substances que nous ne pouvons douter de notre propre existence ; car ce qui pense dans nous, ce qui médite, calcule, compare, réfléchit, ce qui est capable d'une si grande variété de connaissances et de sentiment ne peut être matière. Mais le dogme de l'immortalité de l'âme n'est pas seulement fondé sur de simples conjectures, sur quelques vraisemblances : la révélation primitive, la persuasion générale du genre humain, les idées que Dieu nous a données de sa bonté, de sa puissance, de sa justice, tels sont les fondements d'une vérité aussi consolante pour l'homme de bien qu'effrayante pour l'impie.

Après son péché l'homme a été condamné à la mort, son corps doit rentrer dans la poussière d'où il a été tiré, mais si son âme devait périr avec son corps, si ce principe de vie émané du créateur devait être anéanti, la promesse d'un rédempteur était absurde et sans motif. Aussi le dogme de la vie future et par conséquent de l'immortalité de l'âme fut-il toujours un des articles fondamentaux de la religion primitive ; il fut l'espoir de nos premiers parents, comme il sera le nôtre, si nous observons avec fidélité les préceptes que le Seigneur nous a donnés.

Le dogme de la vie future et par suite nécessaire de

l'immortalité de l'âme a été généralement reçu par tous les peuples de l'univers ; l'idolâtrie, loin de le détruire, lui avait donné une nouvelle force, ou plutôt ce fut même l'abus de cette croyance qui fut une des sources de l'idolâtrie ; l'apothéose des grands hommes et l'usage de leur rendre des honneurs divins, après leur mort, ne se seraient jamais établis si l'on avait cru que l'homme meurt tout entier.

En créant un être d'une capacité aussi vaste que celle que possède notre âme, Dieu n'a pu avoir d'autre fin que celle de la rendre heureuse par la possession d'un bien digne d'elle, digne de ses œuvres. Peut-on trouver ce bonheur en ce monde ? L'homme le plus vertueux y est-il toujours le plus heureux ? hélas ! l'expérience de tous les jours ne nous apprend que trop le contraire."

La justice divine est encore une preuve de l'immortalité de l'âme : on voit souvent en ce monde le vice triomphant et la vertu humiliée, l'impie heureux et le juste malheureux. Il est donc nécessaire que l'ordre soit rétabli, que le vice soit puni et la vertu récompensée. Mais comment cet ordre serait-il établi, et comment la justice divine exercerait-elle ses droits si l'âme n'était pas immortelle ?

On dirait peut-être que le remords est la punition du crime ; mais que serait le remords sans la foi ? Disons donc hardiment que nier l'immatérialité de l'âme, et par conséquent son immortalité, c'est non seulement donner le démenti à la croyance et au sentiment de tous les peuples, mais encore à la saine raison et au sens commun.

Cette vérité, professée dans tous les temps et par presque tous les peuples de l'univers, est sans doute terrible pour l'impie ; elle le poursuit partout et lui déchire le cœur, malgré les efforts qu'il fait pour se tranquilliser. Le libre cours qu'il donne à ses passions lui fait redouter l'éternité, parce qu'il n'a rien à attendre qui lui soit avantageux ; il voudrait ne pas croire, mais le remords le poursuit ; il doute, mais ne peut se persuader. C'est ainsi que l'incrédulité décele une âme coupable. "Quand la pensée de l'avenir visite les incrédules, dit Young, ils rampent, ils tremblent, ils doutent, ils croient..."

Le juste au contraire trouve dans cette vérité la force dont il a besoin pour souffrir avec résignation les maux de la vie présente ; elle est de plus son espoir pour l'éternité.

HISTOIRE. — Quelques heures avant sa mort, Bernardin de Saint-Pierre, auteur des *Etudes de la nature*, voyant ses enfants tout en pleurs autour de son lit, leur adressa ces touchantes paroles : “ Ce n'est qu'une séparation de quelques jours, ne me la rendez pas si douloureuse ; je sens que je quitte la terre, mais non la vie. Adieu, mes bons amis, évitez le mal, faites le bien, vivez chrétiennement ; nous nous reverrons un jour.”

ARTICLE IV.

Chute de l'Homme.

L'homme au sortir des mains de son créateur était juste, saint, heureux et orné de dons excellents : son esprit était éclairé d'une lumière divine, qui lui montrait tout ce qu'il devait connaître. Il n'avait besoin pour s'instruire ni de livres, ni de maître. Sa volonté était droite et sans aucun penchant vers le mal ; rien ne troublait la tranquillité de son âme : il ne souffrait dans son corps ni douleur, ni incommodité, et il ne devait point mourir.

Cependant Dieu devait à sa majesté d'exiger de l'homme le dévouement de son cœur et des preuves de son amour et de son obéissance : c'est pour quoi en le plaçant dans le paradis terrestre il lui défendit de toucher à un fruit particulier, en lui accordant l'usage de tous les autres. Ce commandement, facile à observer, surtout en ce moment où l'homme innocent était naturellement porté au bien, fut accompagné de la plus terrible menace, qui est la peine de mort ; mais malgré les bienfaits de Dieu et ses menaces, la femme se laissa séduire par le démon, qui avait pris la forme d'un serpent, et après avoir mangé du fruit défendu elle en présenta à Adam, et l'entraîna dans sa désobéissance.

À ce moment tout fut changé pour eux, ils perdirent tous les avantages que Dieu leur avait accordés en les créant. D'épaisses ténèbres se répandirent dans leur

esprit ; leur volonté se dérégla, les passions obscurcirent les lumières de leur raison, leurs penchants se corrompirent et les portèrent vers le mal. En perdant la justice et en se séparant de Dieu, ils devinrent sujets à la damnation éternelle. Leur corps fut assujéti à la douleur, aux maladies, à la mort.

Ces suites affreuses du péché d'Adam ont passé à toute sa postérité, parce que son péché même a passé dans tous les hommes, qui sont nés de lui. En désobéissant à Dieu il s'est perdu lui-même, et avec lui tout le genre humain, dont il est le père. Nous sommes les héritiers de sa faute et de sa disgrâce, comme nous l'aurions été de son innocence et de son bonheur.

Tous ont péché dans le premier homme, tous ont désobéi en lui ; son péché, étant ainsi devenu le nôtre, fait que nous sommes tous coupables, même avant que de naître. Vérité incompréhensible, mais dont la religion ne nous permet pas de douter : c'est le dogme fondamental de la religion chrétienne : c'est à ce dogme qu'elle se rapporte tout entière, puis que ce péché, qui est la source de tous nos maux, est aussi la première cause du besoin que nous avons d'un médiateur et d'un sauveur, qui nous réconciliât avec Dieu, qui expiât nos péchés, et qui nous rachetât de la servitude : c'est un des dogmes qui sont le plus clairement contenus dans la sainte Ecriture.

Le saint roi David dit lui-même qu'il a été formé dans l'iniquité, et que sa mère l'a conçu dans le péché.

L'apôtre saint Paul dit que le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché ; et qu'ainsi tous les hommes ont été assujéti à la mort parce que tous ont péché dans un seul.

Nous naissons tous coupables et enfants de colère ; c'est pour cela qu'on appelle ce péché le péché d'origine ou de transmission.

Les philosophes païens eux-mêmes sont parvenus, par le secours de la raison seule, non pas à connaître cette vérité, mais à soupçonner que l'homme naissait coupable de quelque crime. La vue des misères auxquelles il est assujéti dès le berceau les avait conduits jusque-là. En effet, sans la foi du péché originel,

L'homme est lui-même un mystère encore plus incompréhensible ; car comment expliquer toutes les contradictions qui se trouvent en lui ? Tant de grandeur et tant de bassesse tout à la fois, tant de lumières et tant de ténèbres, un penchant si vif pour le bonheur et une si profonde misère. Il approuve le bien, et ne le fait pas ; il condamne le mal, et il le commet.

Il n'y a que la foi du péché originel qui puisse expliquer ces difficultés et concilier ces contradictions.

Ce qu'il y a dans l'homme de bonté et de lumière vient de Dieu et de la première institution de la nature ce sont de beaux restes d'un grand édifice tombé en ruines. L'ignorance et les vices viennent du péché, qui a gâté l'ouvrage de Dieu, et défiguré son image jusqu'à la rendre méconnaissable.

Nous voyons un exemple de cette justice rigoureuse dans la conduite d'un roi qui punit un sujet rebelle, en le dégradant lui et toute sa postérité ; mais les comparaisons tirées des choses humaines sont toujours imparfaites ; les règles de la justice des hommes ne sont qu'une ombre de celles de la justice divine ; elles peuvent aider notre foi, mais elles ne peuvent pas nous découvrir le fond de ce mystère impénétrable.

Dieu avait créé l'homme pour le rendre éternellement heureux avec toute sa postérité. Il était juste et saint quand il sortit de ses mains, il ne tenait qu'à lui de conserver ces précieux avantages, et de les faire passer à ses enfants ; il ne fallait pour cela que lui demeurer fidèle. S'il eût persévéré dans la justice il aurait communiqué le même bonheur à tous ses descendants, et leur aurait assuré une félicité éternelle. Mais sa désobéissance a tout perdu, et les suites de son péché, c'est à dire l'ignorance, l'inclination au mal, les misères de la vie, la mort du corps et la perte de l'âme, ont passé jusqu'à nous. Ainsi nous étions exclus du ciel, si Dieu par une infinie miséricorde n'avait préparé un remède à nos maux en envoyant le Rédempteur.

HISTOIRE.—Le Seigneur appela Adam et lui dit : Adam, où êtes-vous ? Adam répondit : Seigneur, j'ai entendu votre voix, et j'ai craint de me présenter devant vous parce que j'étais nu ; et je me suis caché. Le

Seigneur dit : Qui est-ce qui vous a fait connaître que vous étiez nu, sinon parce que vous avez mangé du fruit défendu ? Adam répondit : C'est la femme que vous m'avez donnée pour compagne qui m'en a présenté, et j'en ai mangé. Dieu dit à la femme : Pour quoi avez-vous fait cela ? Elle répondit : C'est le serpent qui m'a trompée, et j'ai mangé de ce fruit. Le Seigneur dit au serpent : Parce que tu as fait cela, tu seras maudit parmi tous les animaux ; tu te traîneras sur ta poitrine, tu mangeras la terre toute ta vie ; je mettrai une éternelle inimitié entre la femme et toi, et entre sa postérité et la tienne ; elle t'écrasera la tête, et tu prendras des embûches à ses pieds. Puis il dit à la femme : Je multiplierai tes chagrins et tes maux ; tu enfanteras avec douleur, et tu seras sous la puissance de ton mari, qui dominera sur toi. Enfin, adressant la parole à Adam, il lui dit : Parce que, trop docile à la voix de ton épouse, tu as mangé du fruit défendu, la terre sera maudite en tes ouvrages tu ne pourras te nourrir de ses productions que par un pénible travail. La terre produira des ronces et des épines : tu mangeras l'herbe de la terre et ton pain à la sueur de ton front, jusqu'à ce qu'enfin tu retournes dans la terre d'où tu es sorti, car tu es poussière, et tu retourneras en poussière.

Gen. 14.

CHAPITRE III.

Je crois en Jésus-Christ.

ARTICLE PREMIER.

Promesse d'un Sauveur.

L'Homme était perdu sans ressource si Dieu n'avait eu pitié de lui : il avait offensé une majesté infinie, et par conséquent il était incapable de réparer son péché, puisqu'il ne pouvait offrir une satisfaction égale à l'offense.

Mais par une miséricorde toute gratuite et dont les

effets sont aussi inconpréhensibles que ceux de sa justice, Dieu, avant même de prononcer contre Adam l'arrêt de sa condamnation, lui donna l'espoir d'un médiateur en maudissant le serpent dont le démon s'était servi pour tromper nos premiers parents ; et il déclara que de la femme naîtrait un jour celui qui lui écraserait la tête, c'est à dire qui détruirait la puissance du démon. Ainsi le comprirent nos premiers parents et leurs descendants après eux.

Cette promesse ne fut exécutée qu'au bout de quatre mille ans. Dieu se réservait de la développer pendant ce long intervalle, et de la réitérer avec plus de clarté et plus d'étendue. En effet, la promesse que Dieu avait faite à Adam fut confirmée dans la suite par celle qu'il fit à Abraham, destiné à être la tige et le père d'un peuple singulièrement consacré au culte de Dieu, "Sortez, lui dit le Seigneur, sortez de votre patrie, et venez dans le pays que je vous montrerai. Je ferai naître de vous un peuple nombreux, et toutes les nations de la terre seront bénies en celui qui naîtra de vous." La promesse fut renouvelée dans les mêmes termes à Isaac et à Jacob : ce dernier, éclairé d'une lumière divine, prédit plus clairement la venue du libérateur promis dès le commencement du monde ; il en désigna le temps, lorsque étant au lit de la mort et annonçant par l'esprit de Dieu, à ses douze enfants assemblés, ce qui devait arriver à leur postérité dans la suite des siècles, il adressa à Juda, le quatrième de ses fils, ces paroles remarquables : "Juda, tes frères te combleront de louanges, et ils se prosterneront devant toi ; le sceptre ne sortira point de Juda, et il y aura toujours un chef de ta race, jusqu'à ce que vienne celui qui doit être envoyé, et qui sera l'attente et le désir des nations." Ainsi se développe et s'éclaircit la promesse faite d'abord à Adam puis à Abraham.

Le Sauveur naîtra de la famille de Juda : le temps de son arrivée est marqué, c'est lorsque le sceptre, c'est à dire la prééminence, la principale autorité, sera ôté à la maison de Juda.

Trois cents ans après la mort de Jacob, Dieu, voulant délivrer son peuple du joug des Égyptiens qui l'oppri-

maient, suscita Moïse, qu'il remplit de son esprit, et lui donna le don des miracles.

Ce saint homme ayant conduit le peuple jusqu'à l'entrée du pays qu'il devait posséder, et se sentant près de mourir, assembla les Hébreux, et leur renouvela les promesses de la venue d'un libérateur bien plus puissant que lui, et seul capable de les introduire dans la véritable terre promise, dont celle de Chanaan n'était que la figure. Ainsi Dieu tenait-il son peuple dans l'attente du Sauveur promis à leurs pères.

Ce prophète plus grand que Moïse, sauveur de son peuple et auteur d'une nouvelle loi, médiateur d'une nouvelle alliance, devant qui Moïse lui-même doit se taire, et qui doit seul être écouté quand il commencera à parler, c'est le Sauveur du monde, dont la doctrine devait un jour éclairer l'univers, et dont Dieu lui-même devait dire : "Celui-ci est mon fils bien-aimé ; écoutez-le."

Jusqu'à lui, il ne devait point paraître dans tout Israël un prophète semblable à Moïse, à qui Dieu parlât face à face, et qui donnât une loi à son peuple.

HISTOIRE.—Un jour que Daniel répandait son âme devant le Seigneur, qu'il lui adressait des prières ferventes pour son peuple, l'ange Gabriel vint par l'ordre de Dieu vers ce prophète, et l'instruisit du temps où le Messie, qu'il appela *justice éternelle* et le *Saint des saints*, devait, selon les décrets de Dieu, paraître sur la terre, et du temps où ce Christ, promis et attendu depuis si long-temps, serait mis à mort. Il lui dit que Dieu lui accordait cette insigne faveur parce qu'il était un homme de désirs.

Daniel, 9.

ARTICLE II.

Développement des promesses. Conversion future des gentils.

A l'exception des Juifs, tous les autres peuples étaient plongés dans les ténèbres et dans les désordres de

c
F
c
e
:
é
t
a
P
e.
p
ni
le
sa
éta
ce
pa
gne
que
poi
ses
qu'
son
fiel

l'idolâtrie. Dieu était profondément oublié, et le démon était adoré partout sous différentes formes. Ce culte impie s'était affermi pendant une longue suite de siècles ; toutes les passions auxquelles il était si favorable, lui avaient servi d'appui, et il semblait qu'on ne devait jamais revenir d'une erreur aussi ancienne, aussi universelle et aussi accréditée. Cependant Dieu avait résolu de détruire l'empire du démon, comme il l'avait promis à Adam, et de rappeler les hommes à la connaissance de la vérité.

Un aussi grand renouvellement devait être l'ouvrage du Messie, et un des caractères les plus sensibles de sa venue c'était qu'en éclairant tous les peuples il devait aussi les convertir ; Dieu n'avait cessé de faire annoncer cet événement si favorable à la gentilité ; tous les prophètes l'avaient vu par une lumière divine, et l'avaient prédit en mille manières bien des siècles avant qu'il s'accomplît, et dans les temps même où il paraissait incroyable.

Ils ont tous annoncé que le Messie dissiperait les ténèbres qui couvraient, avant lui, toute la terre : qu'il éclairerait les gentils ; qu'il en serait le libérateur aussi bien que des Juifs, et qu'il ne formerait des uns et des autres qu'un seul peuple, adorateur du vrai Dieu. Ces prophètes étaient les avant coureurs que le grand roi envoyait devant son fils, pour tenir les hommes dans l'attente de son avènement.

Dieu marqua tous les caractères qui devaient se réunir dans la personne du Sauveur. Il fit prédire toutes les circonstances qui accompagneraient sa naissance, sa vie, sa mort et sa résurrection : l'histoire du Sauveur était déjà faite d'avance quand il vint au monde. David ce saint roi inspiré de Dieu, est un de ceux qui en ont parlé le plus clairement. Il appelle le Messie son seigneur, et il le reconnaît pour le fils de Dieu ; il prédit que son règne s'étendra sur toutes les nations et n'aura point d'autres bornes que celles de l'univers. Il annonce ses ignominies, sa mort cruelle et le genre de supplice qu'on lui fera souffrir : il voit ses mains et ses pieds percés, son corps violemment suspendu, sa langue abreuvée de fiel et de vinaigre, ses habits partagés et sa robe tirée

au sort ; mais il annonce en même temps qu'il n'en prouvera point la corruption du tombeau, et qu'il en sortira glorieux. Cette prédiction est d'autant plus remarquable qu'elle a été faite plus de mille ans avant son accomplissement.

Isaïe a parlé du Messie avec autant de clarté. Il le voit sortir du sang de Jessé, naître d'une mère vierge ; il l'appelle un enfant admirable, père du siècle futur, le prince de la paix ; enfin il le nomme *Emmanuel*. Son règne sera éternel, dit encore le même prophète, toutes les nations se prosterneront devant lui ; à sa parole les boiteux seront redressés, les sourds entendront, les muets parleront, les aveugles verront, les morts ressusciteront.

Mais après avoir parlé de la gloire du Messie, il parle aussi de ses humiliations : il le représente défiguré, méconnu, méprisé, comme le dernier des hommes ; il l'appelle l'homme de douleurs, chargé d'infirmités, parce qu'il a pris sur lui nos iniquités, qu'il expie par ses souffrances. " On lui crachera au visage, dit-il ; il sera traité comme un criminel, mené au supplice avec des méchants, et il se livrera lui-même à la mort et l'endurera aussi paisiblement qu'un agneau." Le prophète ajoute que par sa mort il deviendra le chef d'une postérité nombreuse, et il assure que les gentils accourront de toutes parts à sa suite, tandis que les Juifs, à la réserve d'un petit nombre, seront rejetés à cause de leur incrédulité. Que peut-on voir de plus détaillé si ce n'est l'Evangile et l'histoire même du Sauveur ? Cependant cette prédiction a été faite plus de sept cents ans avant la venue de notre Seigneur.

Les autres prophètes n'ont pas vu moins clairement le mystère du Messie : l'un prédit que Bethléem, la plus petite ville de Juda, sera illustrée par sa naissance ; un autre assure qu'il sera vendu par un de ses disciples pour trente pièces d'argent ; et il voit jusqu'au champ du potier à l'achat duquel cet argent sera employé. Le même prophète nous le représente comme un roi, mais un roi pauvre : une ânesse lui servait de monture à son entrée dans Jérusalem.

Le prophète Aggée publie la gloire du second temple,

s
c
c
a
d
d
le
ce
"
pl
S
ce
da
ter

qu
pu
dan
pu
J
D
da
le
peu
s'eu
dam
sem
la r
ces
de to
P
nité
est v
n'y

parce que le Messie, le désiré des nations, le sanctifiera par sa présence.

Le prophète Daniel détermine l'époque précise de sa venue ; pendant que ce prophète est occupé de la captivité de son peuple et des soixante-dix ans qu'elle devait durer, tout à coup il est élevé par l'esprit de Dieu à des pensées plus hautes ; il prédit qu'après soixante-dix semaines d'années, c'est à dire après quatre cent quatre-vingt-dix ans, arrivera la fin d'une captivité bien plus funeste, dont le genre humain sera affranchi par la mort du Christ ; délivrance qui consiste dans la rémission des péchés et dans le règne éternel de la justice. Il annonce que dans la dernière semaine le Christ sera mis à mort, qu'une nouvelle alliance sera confirmée, et que les anciens sacrifices seront abolis. "Après la mort du Christ, ajoute le prophète, il n'y aura plus qu'horreur et que confusion : la Cité sainte et le Sanctuaire seront détruits ; le peuple qui l'aura méconnu ne sera plus son peuple ; on verra l'abomination dans le temple, et une désolation qui n'aura point de terme."

Enfin, Malachie, le dernier des prophètes, prédit qu'à la place des sacrifices anciens, une offrande pure sera présentée au Seigneur, non plus seulement dans le temple de Jérusalem, mais en tous lieux, depuis l'orient jusqu'à l'occident ; non plus par les Juifs, mais par les gentils, parmi lesquels le nom de Dieu sera grand. Ces prophéties sont toutes contenues dans les livres saints dont l'authenticité est attestée par le témoignage non suspect de tout un peuple ; c'est le peuple juif, ennemi déclaré des chrétiens, qui ne peut s'empêcher de les respecter, quoiqu'il y trouve sa condamnation ; c'est d'eux que nous les avons reçus, et il semble que Dieu ait conservé ce peuple au milieu de la ruine de tous les autres pour le forcer de rendre à ces saints livres un témoignage éclatant, et au dessus de tout soupçon d'infidélité et d'altération.

Pour convaincre l'esprit le plus incrédule sur la divinité de Jésus-Christ, et lui prouver que ce divin Sauveur est véritablement le Messie promis par les prophètes, il n'y a plus qu'à comparer les traits qui devaient carac-

tériser le *désiré des nations* avec les événements qui ont eu lieu à la venue de Jésus-Christ sur la terre, rapprocher les prédictions des faits, tenir d'une main l'ancien Testament et de l'autre le nouveau : le tableau sera si exact qu'il sera impossible de s'y méprendre. D'abord il est constant qu'à l'époque de la naissance de Jésus-Christ l'attente du Messie était généralement répandue, non seulement dans la Judée, mais encore dans tout l'Orient. C'est un fait attesté par les auteurs païens mêmes. "C'était, dit Suétone, une opinion ancienne et constante dans tout l'Orient qu'en ce temps-là des conquérants sortis de la Judée seraient les maîtres du monde." Tacite rapporte la même chose. "Plusieurs, dit cet historien, étaient persuadés qu'en ce temps-là des hommes sortis de la Judée seraient les maîtres du monde." Cette attente générale était fondée sur la célèbre prophétie de Jacob, qui avait prédit que le Messie viendrait quand les Juifs cesseraient d'être gouvernés par des chefs de la race de Juda, et sur celle de Daniel, qui avait fixé l'époque de la venue du Messie au terme de quatre cent quatre-vingt-dix ans. Les Juifs charnels et les païens prenaient les expressions à la lettre et confondaient l'empire spirituel du Messie avec la domination d'un conquérant; mais la prophétie n'est pas moins réelle, et les faits attestent que les apôtres, sortis de la Judée, ont soumis les nations à la loi de Jésus-Christ. L'Evangile nous marque l'accomplissement littéral de toutes les prophéties qui devaient caractériser la venue du Messie; il est né à Bethléem, il a donné une nouvelle loi, il a fait les miracles les plus éclatants, il a sanctifié le temple par sa présence, il est mort dans les douleurs et les ignominies de la croix, il est ressuscité le troisième jour, etc.

HISTOIRE.—La connaissance du vrai Dieu se conservait dans le royaume d'Ethiopie; Candace, qui en était reine du temps des apôtres, envoya un de ses officiers pour offrir ses présents dans le temple de Jérusalem et y adorer le Seigneur. Ce sage ministre, ayant accompli son message, s'en retournait lisant le prophète Isaïe lorsque le Seigneur ordonna à saint Philippe, diacre,

é
pi
C.
nc
sc

ni
pa

de courir après lui. L'officier lisait cet endroit du prophète : " *Il a été mené comme une brebis à la boucherie.*" Comprenez-vous ce que vous lisez, lui dit l'homme de Dieu ? Et comment le comprendrais-je si personne ne me l'explique, lui répondit l'officier ! Et, ayant engagé Philippe à monter sur son char, il le pria de lui dire si le prophète parlait de lui-même ou d'un autre. Philippe prit de là occasion de lui annoncer Jésus-Christ et la nécessité du baptême. L'officier crut à la parole du Seigneur, et le char étant parvenu à un endroit où il y avait de l'eau, il le fit arrêter, et demanda ce qui pourrait empêcher qu'il ne fût baptisé. Philippe lui ayant répondu que rien ne l'empêcherait s'il croyait de tout son cœur, l'officier fit sa profession de foi en ces termes : *Je crois que Jésus-Christ est le fils de Dieu.* Alors ils descendirent dans l'eau et Philippe le baptisa. Lorsqu'il fut baptisé Philippe disparut, et l'officier continua son chemin admirant ce qui lui était arrivé, et glorifiant le Seigneur pour la grâce qu'il venait de recevoir. On présume avec raison que cet officier fit connaître Jésus-Christ à ceux de sa nation, et qu'il en devint ainsi l'Apôtre.

Acte des Apôtres ch. 8.

CHAPITRE IV.

A été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie.

ARTICLE PREMIER.

Mystère de l'Incarnation.

Le Fils unique de Dieu, le Verbe, qui est de toute éternité dans le sein de son Père, s'est abaissé jusqu'à prendre un corps et une âme semblables aux nôtres. Ce n'est pas le père qui s'est fait homme, ce n'est pas non plus le Saint-Esprit, c'est le Fils, la seconde personne de la très sainte Trinité.

La manière dont ce mystère a été accompli ne peut ni être conçue par l'esprit humain, ni s'exprimer par les paroles ; mais voici ce que l'Évangile nous en apprend-

Lorsque le temps arrêté dans les conseils divins fut arrivé un ange se présenta devant la très sainte Vierge ; il la salua pleine de grâce, lui annonça qu'elle serait mère sans cesser d'être Vierge, et que celui qui naîtrait en elle serait le fils du Très-Haut et l'ouvrage du Saint-Esprit. La très-sainte Vierge crut à la parole de l'envoyé céleste, et elle y donna son consentement. Dans ce moment le mystère de l'incarnation s'accomplit ; le Saint-Esprit forma en elle le corps de Jésus-Christ ; il y unit une âme, et en même temps se fit cette union indissoluble de la nature divine avec la nature humaine en la personne du Fils de Dieu. Ainsi le Fils unique de Dieu devint homme sans cesser d'être Dieu, et accomplit ainsi le mystère de l'incarnation : d'où il s'ensuit que la très-sainte Vierge est véritablement mère de Dieu, ayant conçu et enfanté un homme-Dieu. Marie devenant mère n'a pas cessé d'être vierge, Jésus-Christ son fils ayant été conçu par l'opération du Saint-Esprit ; ainsi Jésus-Christ, comme homme, n'a pas de père, et Dieu n'a voulu que saint Joseph fût l'époux de Marie qu'afin de cacher ce mystère sous le voile d'un chaste mariage ; mais, comme Dieu, Jésus-Christ a un père qui l'a engendré de toute éternité, et auquel il est égal. Il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule personne, mais il y a deux natures distinctes : la nature divine, par laquelle il est Dieu comme son père, et la nature humaine, par laquelle il est homme comme nous, possédant toutes les qualités propres à notre nature.

Quoique ce mystère surpasse infiniment la portée de l'esprit humain, nous devons cependant le croire fermement, parce que Dieu, qui est la vérité souveraine, l'a révélé ; d'ailleurs il n'est nullement contraire à la raison, et nous en avons en nous-mêmes une image, qui, quoique imparfaite, peut aider notre foi. En effet, notre âme, qui est d'une nature spirituelle et incorruptible, est unie à un corps matériel et corruptible, et l'union de ces deux substances si différentes ne fait qu'un seul homme, qui est tout à la fois esprit et corps, incorruptible et corruptible, intelligent et matériel. De même, la divinité du Verbe et la nature de

l'homme, unies sans être confondues, forment un seul Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, engendré du Père dans l'éternité, et né d'une vierge dans le temps ; tout puissant comme Dieu, et environné de faiblesses comme homme ; car, excepté le péché et les suites inséparables du péché, telles que sont l'ignorance et la concupiscence, notre Seigneur s'est assujetti à toutes nos misères. Il a eu faim, il a eu soif, il a été sujet à la fatigue, au sommeil et à toutes les infirmités de notre nature, avec cette seule différence qu'il ne les souffrait que parce qu'il le voulait, au lieu que nous les éprouvons malgré nous. Mais gardons-nous de croire que la nature divine ait été altérée dans l'incarnation : Dieu, sans cesser d'être tout ce qu'il est par lui-même, a daigné s'unir à la nature humaine ; il n'a rien perdu par cette union ; ses abaissements et ses souffrances ne tombent que sur l'humanité ; c'est comme homme que Jésus-Christ a souffert, et c'est comme Dieu qu'il a donné un prix infini à ses souffrances ; c'est comme homme qu'il a été petit enfant, pour être le modèle de tous les âges, et c'est comme Dieu homme qu'il a été le Sauveur du genre humain.

HISTOIRE.—Un hérétique, sectateur d'Eutichès, s'étant trouvé dans une société où était un enfant qui avait été instruit avec soin, voulut faire dire à cet enfant qu'il n'y avait qu'une seule nature en Jésus-Christ. Pour l'en convaincre il prit deux morceaux de fer, il les fit rougir au feu, et les joignit ensuite l'un à l'autre pour n'en faire qu'un seul morceau. " C'est ainsi, lui dit-il, que la nature divine et la nature humaine, unies ensemble dans Jésus-Christ, ne font plus qu'une seule nature dans sa personne. Mais, répondit l'enfant, mettez un petit lingot d'or à la place de ce petit morceau de fer, faites-les rougir tous deux, et n'en faites qu'un seul morceau. Je vous le demande alors, ce morceau sera-t-il tout or ou tout fer ? chaque morceau ne restera-t-il pas ce qu'il était auparavant ; c'est à dire l'un ne sera-t-il pas toujours un lingot d'or, et l'autre un morceau de fer, quoiqu'ils soient unis ensemble ? Oui, sans doute, vous n'en pouvez disconvenir. Voilà donc deux mor-

ceux, l'un d'or, l'autre de fer, qui, tout distingués qu'ils sont l'un de l'autre, ne seront plus cependant qu'un morceau. C'est ainsi, conclut l'enfant, que la nature divine et la nature humaine, quoique distinguées l'une de l'autre, ne sont néanmoins qu'une seule personne en Jésus-Christ."

Lettres Edifiantes, Missions du Levant.

ARTICLE II.

Suite du Mystère de l'Incarnation.

Le Fils de Dieu s'est fait homme pour nous racheter de l'esclavage du péché et des peines de l'enfer, et pour nous mériter la vie éternelle, à laquelle nous n'avions plus droit, tant à cause de nos propres prévarications qu'à cause du péché originel : nous avions offensé un Dieu d'une majesté infinie, et sa justice ne pouvait être satisfaite que par une réparation proportionnée à l'injure que le péché lui avait faite. L'homme ne pouvait donc pas par lui-même offrir à Dieu une satisfaction suffisante, ni mériter le pardon. Il n'y avait que le Fils de Dieu fait homme, vrai Dieu et vrai homme, qui pût offrir cette satisfaction en souffrant comme homme et en donnant comme Dieu un prix infini à ses souffrances. Par ce mystère admirable de la sagesse divine, le péché est puni et le pécheur est sauvé : ainsi en Jésus-Christ la justice et la miséricorde se concilient ; l'injure faite à Dieu est abondamment réparée, et Dieu est honoré comme il doit l'être.

Jésus-Christ s'est donc rendu notre médiateur ; c'est un médiateur parfait, qui tient à Dieu par sa divinité, et à nous par son humanité ; qui peut souffrir comme nous, parce qu'il a une nature semblable à la nôtre, et nous réconcilier avec Dieu par ses souffrances, étant Dieu lui-même ; médiateur qui, par sa parfaite sain-

teté, est infiniment agréable à celui auprès de qui il s'est entremis pour la réconciliation des pécheurs. Une comparaison fera encore mieux sentir cette vérité : qu'un roi, ait été insulté, outragé par le dernier de ses sujets, ni le coupable, ni aucun autre sujet du roi ne peut offrir à la majesté royale une satisfaction égale à l'offense ; tout ce que le coupable pourrait faire serait toujours beaucoup au dessous de la grièveté de l'injure ; mais si le fils du roi même, héritier présomptif de sa couronne, et déjà assis sur son trône, touché de compassion pour ce malheureux, descend du trône, quitte ses ornements royaux, se couvre la tête de cendre et le corps d'un sac, et qu'en cet état, prosterné devant son père, il s'offre à subir le supplice dû au coupable pour obtenir sa grâce, on conçoit qu'une si profonde humiliation est une satisfaction proportionnée à la grandeur de la personne offensée, que l'injure est pleinement réparée, et que le roi, sans blesser la justice, peut faire miséricorde au criminel. Eh bien ? c'est l'image de la grâce que Dieu a accordée à l'homme pécheur par l'incarnation de son Fils. Que Dieu est admirable dans toutes ses œuvres, et surtout dans ce grand ouvrage de son amour ! Quel bienfait que celui de nous avoir donné son Fils unique pour nous sauver ! Quelle reconnaissance ne devons-nous pas à ce Sauveur généreux qui s'est dépouillé de sa gloire pour se revêtir de notre nature, s'assujettir à nos infirmités, paraître et être en tout semblable à nous !

HISTOIRE.—Nestorius, patriarche de Constantinople, loin d'apaiser le grand scandale qu'un prêtre nommé Athanase avait excité en prêchant qu'on ne devait point appeler Marie *Mère de Dieu*, loua publiquement le prédicateur, et soutint qu'il y avait deux personnes en Jésus-Christ, aussi bien que deux natures, et que la sainte Vierge ne devait point être appelée *Mère de Dieu*, mais seulement mère de Jésus-Christ, Saint Cyrille d'Alexandrie combattit et réfuta ces erreurs. Le pape saint Célestin les condamna dans un concile qu'il tint à Rome en 430. Ce fut l'année suivante qu'on assembla contre Nestorius le concile gé-

néral d'Ephèse. Ce fameux hérésiarque, qui était en horreur à tout le peuple à cause de son impiété, fut condamné et déposé de son patriarcat. Les Pères du concile lui firent signifier la sentence de son excommunication, qui était conçue en ces termes : "Le saint concile, assemblé par la grâce de Dieu en la ville d'Ephèse, à Nestorius, nouveau Judas.— Sache que pour la doctrine impie que tu as prêchée, et pour ton obstination à la soutenir, tu as été déposé de tout grade, de toute dignité ecclésiastique, par le saint concile, selon les lois et les règles de l'Eglise." Nestorius fut envoyé en exil dans l'Afrique par l'empereur Théodose-le Jeune. Il se forma sur la langue de cet hérésiarque un ulcère affreux, où se mirent bientôt des vers qui la lui rongèrent jusqu'à la racine. Après avoir erré de tous côtés, il mourut dans une grande misère, dans de vives douleurs et dans l'impénitence.

MÉRAULT.

ARTICLE III.

Naissance de Jésus-Christ.

Auguste César ayant ordonné un dénombrement de tous les habitants de l'empire, Joseph et Marie se rendirent de Nazareth à Bethléem, d'où leur famille était originaire. C'est là que, l'an du monde 4004, le Fils de Dieu vint au monde au milieu de la nuit et dans une pauvre étable, la pauvreté de Joseph ne lui ayant pas permis de trouver place dans les hôtelleries. Sa naissance fut aussitôt annoncée par les anges à des bergers qui veillaient tour à tour sur leurs troupeaux. *Gloire à Dieu*, disaient ces esprits célestes, en annonçant cette heureuse nouvelle, *gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté!*

Huit jours après sa naissance il fut circoncis, et ce même jour la très sainte Vierge et saint Joseph, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu de Dieu par un ange, lui donnèrent le nom de *Jésus*, qui signifie Sauveur, parce qu'il était venu pour sauver tous les hommes; et les délivrer du péché et de l'enfer.

si
n
ti

P
q

fu
e
re
de
do
lée
H
en
ils
co
fir
tis
fan

sa
pré
Jui
acc
offr
po
pré
que
F
con
deas
et a
ma
s'é
me

en
mép
I
Jés

On a ajouté au nom de *Jésus* celui de *Christ*, qui signifie oint ou sacré, non pas qu'il ait été sacré d'une manière sensible, mais à cause de son union hypostatique avec la nature divine.

Nous nommons aussi *Jésus-Christ* *notre Seigneur*, parce qu'il a un droit particulier sur tous les chrétiens qu'il a rachetés par le prix de son sang.

Peu de jours après que *Jésus* eut été circoncis il fut reconnu pour Dieu et pour roi par trois mages, qui, conduits par une étoile, vinrent de l'orient pour l'adorer. Arrivés à Jérusalem et ne voyant plus l'étoile, ils demandèrent en quel lieu était né le roi des Juifs ; les docteurs de la loi, interrogés par *Hérode*, roi de la Galilée, répondirent que le Messie devait naître à Bethléem. *Hérode*, alarmé, et méditant déjà la mort de ce Dieu enfant, engagea les mages à lui donner avis du lieu où ils le trouveraient, feignant vouloir l'adorer. Les mages, continuant leur course, trouvèrent l'enfant et lui offrirent de l'or, de l'encens et de la myrrhe ; mais avertis par un ange qu'*Hérode* voulait faire mourir l'enfant, ils s'en retournèrent par un autre chemin.

Quarante jours après la naissance de *Jésus*, la très-sainte Vierge et *St. Joseph* le portèrent au temple pour le présenter à Dieu, selon qu'il était ordonné par la loi des Juifs, parce qu'il était un premier né. La sainte Vierge accomplit en même temps la loi de la purification, et offrit tout ce que cette loi ordonnait, savoir, un agneau pour son fils et deux tourterelles pour elle ; c'étaient les présents que les pauvres offraient en pareille occasion : quels exemples d'humilité et de fidélité à la loi !

Hérode, voyant que les mages ne revenaient pas, conçut le dessein de faire mourir tous les enfants au dessous de deux ans qu'il pourrait trouver à Bethléem et aux environs, afin d'envelopper le Sauveur dans ce massacre ; mais saint *Joseph*, averti de tout par un ange, s'était enfui en Egypte avec *Jésus* et *Marie*, où il demeura jusqu'après la mort de ce prince barbare.

Alors il revint en Judée et alla demeurer à Nazareth en Galilée ; c'est pour ce sujet que *Jésus* fut appelé par mépris Nazaréen.

L'Évangile nous apprend qu'à l'âge de douze ans *Jésus-Christ* fut mené à Jérusalem pour célébrer la fête

de Pâques, selon la coutume des Juifs, et qu'il demeura dans le temple sans que ses parents s'en aperçussent ; voyant ensuite qu'il n'était pas avec eux, ils le cherchèrent pendant tout le jour, mais inutilement, ce qui fut cause qu'ils retournèrent à Jérusalem, où ils le trouvèrent dans le temple, assis au milieu des docteurs, les écoutant et leur proposant des questions d'une manière si étonnante que tous ceux qui l'entendaient étaient surpris de sa sagesse et de ses réponses.

A l'âge de trente ans Jésus-Christ fut baptisé au fleuve du Jourdain par St. Jean-Baptiste ; en même temps le Saint-Esprit descendit sur lui sous la forme d'une colombe, et le Père éternel déclara du haut des cieux que Jésus-Christ était son fils bien-aimé.

Aussitôt après le Saint-Esprit conduisit Jésus au désert, où il jeûna pendant quarante jours, sans boire ni manger. C'est pour honorer cette abstinence de Jésus-Christ que l'Eglise a établi le jeûne du carême.

Jésus-Christ permit ensuite au démon de le tenter, pour nous apprendre à ne pas craindre les tentations, et pour nous enseigner la manière d'y résister et nous en mériter la grâce.

HISTOIRE.—Une mère aussi pieuse qu'éclairée dans la foi recommandait à ses enfants de ne passer aucun jour sans demander à Jésus enfant sa bénédiction. Aussitôt que vous avez fait votre prière du matin et du soir, leur disait-elle, imaginez-vous que la très-sainte Vierge paraît devant vous portant le saint enfant Jésus dans ses bras ; inclinez-vous avec respect et dites avec ferveur : O Marie ! daignez étendre sur moi la main de votre divin Fils, afin que, béni par lui, j'évite le mal qui lui déplaît, et que je fasse le bien qui lui est agréable, que je l'imite dans son obéissance et ses autres vertus, et qu'enfin je me rende digne de le posséder avec vous dans le ciel !

ARTICLE IV.

Doctrine de Jésus-Christ.

Jésus-Christ étant sorti du désert commença à prêcher la loi nouvelle qu'il venait apporter aux hommes ;

parmi le grand nombre de disciples qui le suivaient, il en choisit douze qu'il nomma apôtres, c'est à dire envoyés, parce qu'il devait les employer à la conversion de toutes les nations. Ces douze apôtres furent Pierre et André, son frère, Jacques et Jean, Philippe, Barthélemi, Matthieu, Thomas, Jacques, fils d'Alphée, Jude, son frère, Simon le Chananéen et Judas Iscariote.

La loi que Jésus-Christ est venu apporter au monde est vraiment ravissante : elle forme un corps de doctrine si parfait qu'on ne peut rien y ajouter, ni en rien retrancher. Elle montre à l'homme tous ses devoirs envers Dieu, envers son prochain et envers lui-même ; elle convient aux hommes considérés en corps, et à chacun d'eux en particulier, dans toutes les situations où il peut se trouver : elle est propre à tous les pays et à tous les temps. Lorsqu'on examine cette morale de près, on est forcé de convenir que celui qui en est l'auteur a dû avoir la connaissance la plus profonde de tout l'homme, de son esprit, de son cœur, de ses passions, de ses faiblesses, de tous ses maux et des remèdes qu'il y fallait appliquer, aussi bien que de sa véritable fin et des moyens, qu'il doit employer pour y parvenir. Il est évident que si les hommes se conformaient à cette morale ils seraient aussi bons et aussi heureux qu'on peut l'être en ce monde ; et en effet, qu'on se représente un peuple de vrais chrétiens, c'est à dire d'hommes qui aiment Dieu comme leur père, qui s'entr'aident comme des frères, et qui n'aient tous qu'un cœur et qu'une âme ; qui tendent tous à la même fin, qui marchent tous vers le même terme, qui est le ciel, aucun d'eux ne faisant jamais céder le bon droit à la passion, l'intérêt général à l'intérêt personnel ; mais faisant au contraire son bonheur de celui de ses semblables, prenant part à leurs peines et les aidant à les supporter ; un tel peuple sera certainement un grand spectacle dans l'univers ! Et tel serait cependant un état composé de véritables chrétiens ; la paix, qui est le plus doux fruit de la charité, regnerait au milieu de ce peuple ; jamais le cri de la discorde ne s'y ferait entendre, parce qu'il n'y aurait jamais ni injustices, ni violences, ni jalousies, ni rivalités. Là on ne trouverait pas de vrais malheureux, parce qu'on n'y verrait point

de méchants. Les biens seraient des biens purs, et les maux ne seraient plus des maux, parce que la charité rendrait communs tous les biens et tous les maux. Quelle tranquillité dans les événements divers ! quelle résignation dans les pertes !... La vieillesse, l'infirmité, la maladie seraient balancées par l'assurance d'un avenir plus heureux, et la mort même ne serait regardée que comme le passage d'un bonheur temporaire à un autre qui doit être éternel.

Oui, tels seraient les fruits que produirait la morale de Jésus-Christ mise en pratique. " L'univers ne serait peuplé que d'amis, et le monde entier deviendrait un paradis terrestre."

Les mystères que la religion enseigne sont sans doute au dessus de notre portée ; mais les motifs de crédibilité qu'elle donne sont plus que suffisants pour contenter tout esprit raisonnable.

" Quelle sublimité, quelle sainteté dans cette morale ! Ne craignez pas, dit le Sauveur, ceux qui ne peuvent tuer que le corps ; mais craignez celui qui peut précipiter l'âme et le corps dans l'enfer."

" Aimez Dieu de tout votre cœur, et souvenez-vous que nul ne peut servir deux maîtres. Ne rougissez pas de moi devant les hommes, et je vous reconnâtrai devant mon Père céleste. Gardez-vous de faire vos actions pour être vus des hommes. Si votre œil, votre main, votre pied vous sont un sujet de scandale, arrachez-les, coupez-les et les jetez loin de vous. Les regards, les désirs, les paroles inutiles même sont condamnés ! Ne vous mettez pas en peine d'où vous aurez de quoi manger et de quoi vous vêtir ; considérez les oiseaux du ciel, votre père les nourrit, dit-il encore ; voyez aussi comme il pare les herbes des champs. Faites du bien à tous, aimez même vos ennemis ; pardonnez et on vous pardonnera, ne jugez pas et vous ne serez pas jugés. Un verre d'eau froide donné en mon nom ne restera pas sans récompense. Si vous avez des peines, réjouissez-vous ; si vous souffrez pour la justice, soyez ravis de joie, car une grande récompense vous est réservée dans le ciel."

Aussi Jean-Jacques Rousseau, charmé de la subli-

mité d'une si belle doctrine, s'écrio-t-il avec admiration : " La sainteté de l'Évangile parle à mon cœur.... Voyez les livres des philosophes avec toute leur pompe ; qu'ils sont petits près de celui-là ! Se peut-il qu'un livre si sublime et si simple tout à la fois soit l'ouvrage des hommes ? Se peut-il que celui dont il a fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même ? Est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire ? Quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs ! Quelle grâce touchante dans ses instructions ! Quelle élévation dans ses maximes ! Quelle profonde sagesse dans ses discours ! Quelle présence d'esprit ? Quelle finesse et quelle justesse dans ses réponses ! Quel empire sur ses passions ! Où est l'homme, où est le sage qui sait agir, souffrir et mourir sans faiblesse et sans ostentation ? Quand Platon peint son juste imaginaire, couvert de tout l'opprobre du crime, et digne de tout le prix de la vertu, il peint Jésus-Christ trait pour trait, la ressemblance est si frappante que tous les saints pères l'ont sentie : il n'est pas possible de s'y tromper. Quels préjugés, quel aveuglement ne faut-il pas avoir pour oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie ! Quelle distance de l'un à l'autre ! Socrate mourant sans douleur, sans ignominie, soutient aisément jusqu'au bout son personnage, et si cette mort n'eût honoré sa vie, on douterait si Socrate, avec tout son esprit, fut autre chose qu'un sophiste. Il inventa, dit-on, la morale ; d'autres avant lui l'avaient mise en pratique ; il ne fit que dire ce qu'ils avaient fait, il ne fit que mettre en leçons leurs exemples. Aristide avait été juste avant que Socrate eût dit ce que c'était que la justice. Léonidas était mort pour son pays avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la patrie. Sparte était sobre avant que Socrate eût loué la sobriété. La Grèce abondait en hommes vertueux avant qu'il eût défini la vertu. Mais où Jésus-Christ avait-il appris cette morale pure et élevée dont lui seul a donné les leçons et l'exemple ? La mort de Socrate, philosopant tranquillement avec ses amis, est la plus douce qu'on puisse désirer ; celle de Jésus-Christ expirant dans les tourments, injurié, raillé, maudit de tout

un peuple, est la plus horrible qu'on puisse imaginer, Socrate prenant la coupe empoisonnée bénit celui qui la lui présente et qui pleure ; Jésus, au milieu d'un supplice affreux, prie pour ses bourreaux acharnés. Oui, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus-Christ sont d'un Dieu. Disons-nous que l'histoire de l'Évangile est inventée à plaisir ? Ah ! ce n'est pas ainsi qu'on invente, et les faits de Socrate, dont personne ne doute, sont moins attestés que ceux de Jésus-Christ... Il serait plus inconcevable que plusieurs hommes d'accord eussent fabriqué ce livre, qu'il ne l'est qu'un seul en ait fourni le sujet. Jamais des auteurs juifs n'eussent trouvé ni ce ton ni cette morale, et l'Évangile a des caractères de vérité si grands, si frappants, si parfaitement inimitables que l'inventeur serait plus étonnant que le héros."

(*Emile.*)

HISTOIRE.—*Diderot*, faisant réciter l'Évangile à sa fille, fut surpris par un de ses amis, qui lui en témoigna son étonnement : "Après tout, lui répond ce philosophe, que puis-je lui enseigner de mieux ?" Le fameux *Byron*, si ennemi de la vraie piété, voulut aussi que sa fille fût élevée dans les principes de la foi. Et combien d'autres qui auraient admiré la sublimité de l'Évangile, cru et adoré ses mystères, si l'Évangile n'avait pas commandé la fuite de tout mal et la pratique de toutes les vertus !

ARTICLE V.

Vie de Jésus-Christ ; ses miracles.

Jésus-Christ a prouvé la divinité de sa mission non seulement par l'accomplissement exact des prophéties, qui pendant quatre mille ans avaient annoncé sa venue, mais encore par un grand nombre de prodiges qu'il a opérés en son propre nom. Si la prophétie est une preuve de l'intervention divine, le miracle n'en est pas une moindre lorsqu'il est incontestable.

Si nous voyions un homme commander à la nature, par exemple, marcher sur les eaux, rendre la vue à un aveugle, ressusciter un mort, nous ne douterions pas que cet homme ne fût un envoyé de Dieu. Nous sentons que de telles œuvres sont au dessus des forces humai-

nes, et qu'il n'y a que Dieu qui puisse interrompre le cours ordinaire des lois de la nature. C'est ainsi que notre Seigneur a prouvé sa mission : il a fait un grand nombre de miracles, ainsi que l'Évangile le rapporte ; il a ressuscité les morts, il a apaisé la tempête en menaçant les vents et la mer ; deux fois il a multiplié les pains dans le désert pour nourrir une grande multitude de peuple qui le suivait ; il a changé l'eau en vin ; il a rendu la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, le mouvement aux paralytiques ; il guérissait en un moment les maladies les plus invétérées, souvent d'une seule parole, quelquefois sans voir les malades ni les approcher.

Remarquons que tous les miracles de notre Seigneur étaient utiles aux hommes ; c'étaient autant des traits de sa bonté que des effets de sa puissance ; il ne les faisait point par ostentation. En vain les pharisiens lui demandèrent-ils quelque signe dans le ciel ; en vain Hérode désira-t-il de voir quelque prodige ; jamais il n'en fit aucun pour satisfaire la curiosité ; mais il ne refusa de guérir aucun des malades qui implorèrent son secours. Remarquons encore que la réalité de ses miracles est incontestable ; il ne les a point faits dans des lieux cachés, mais au milieu des rues et des places publiques, dans le temple à la vue d'un peuple entier. La résurrection de Lazare se fit à Béthanie, qui n'est pas éloignée de Jérusalem, devant une multitude de témoins ; la guérison du paralytique de trente-huit ans, celle de l'aveugle-né ont été opérées au milieu de Jérusalem. Ce dernier miracle fit beaucoup de bruit ; les chefs de la synagogue en étant alarmés interrogèrent l'aveugle et ses parents ; mais ces recherches ne servirent qu'à confirmer la vérité du miracle et à lui donner plus d'éclat. Si notre Seigneur en a fait quelques uns dans le désert, c'était en présence de plusieurs milliers de personnes. Il a fait la plupart de ces miracles sous les yeux des pharisiens et des docteurs de la loi, ses ennemis les plus déclarés et les plus disposés à les révoquer en doute ; mais, confondus par l'évidence de ces mêmes miracles, ils n'ont pu les nier, et ont même été obligés de les avouer formellement. Que faisons-nous ? disaient-ils, cet homme fait beaucoup de miracles, si nous le laissons continuer tout le monde croira en lui.

Concluons donc, et disons hardiment que les miracles de Jésus-Christ étaient assez multipliés et assez éclatants pour prouver qu'il était le Messie ; aucun des anciens prophètes n'en avait fait de semblables. Aussi le peuple, plein d'admiration, le reconnut-il pour le Messie. "Voici, disait-il, voici véritablement le prophète qui doit venir dans le monde. Un grand prophète s'est élevé parmi nous, Dieu a visité son peuple."

Notre Seigneur non seulement a fait un grand nombre de miracles, mais il a donné à ses disciples le pouvoir d'en faire. Il leur dit : "Guérissez les malades, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, chassez les démons." Et les apôtres ont opéré ces merveilles dans le cours de leurs prédications. Par là ils ont montré qu'ils parlaient au nom de l'auteur de la nature, et nous voyons le grand effet que ces merveilles ont produit. C'est par ce moyen qu'ils ont converti le monde entier. L'univers, devenu chrétien, est une preuve toujours subsistante des miracles que les apôtres ont faits. Ainsi la religion ne saurait être établie sur de plus solides fondements ; ses preuves, qui consistent dans les prophéties et les miracles, sont en même temps à la portée des esprits les plus simples, et néanmoins capables de convaincre les plus éclairés. Dieu a suscité une foule d'hommes inspirés qui, plusieurs siècles auparavant, ont prédit avec une entière exactitude des événements qu'il était impossible de prévoir. A cette première preuve il joint celle des miracles les plus incontestables, opérés à la vue de toute la Judée, multipliés en une infinité de manières et répétés dans toutes les parties de la terre. Que peut-on souhaiter de plus fort pour opérer une pleine conviction et une croyance inébranlable ?

HISTOIRE.—Un jeune homme se trouvant dans une société où l'on déclamaient contre les miracles crut devoir prendre la parole et défendre sa foi. Il cita d'abord Gelse, Julien, Porphyre, témoins non suspects, qui conviennent tous que Jésus-Christ a étonné la terre par ses miracles. Il cita ensuite l'aveu de J. J. Rousseau, puis celui de Voltaire. Mais quelle fut sa surprise de trouver des hommes plus incrédules que Rousseau, leur

maître, plus obstinés qu'un apostat à ne pas croire aux miracles !

Reprenant la conversation, il continua ainsi : Il paraît que vous êtes absolument décidés à ne pas céder à l'autorité de vos maîtres, et que, selon vous, Julien et autres étaient trop croyants. Je ne vous demande donc plus qu'une chose, et vous me l'accorderez facilement : assurez-moi au moins qu'il est bien difficile de croire nos dogmes, et plus encore, sans doute, de mettre en pratique nos leçons de morale. Ce ne fut qu'un cri : *difficile*, dites *impossible* ! Le jeune homme reprit ; Mais si nos mystères sont si incroyables, s'il est impossible de les croire, comment donc ont-ils été crus par toute la terre ? Comment l'Évangile a-t-il eu des disciples dans toutes les conditions et jusque dans les palais des rois, lorsque le baptême était un engagement au martyre ? Ce discours les couvrit de confusion, et ils ne purent lui répondre.

MÉRAULT, *Apologistes involontaires.*

ARTICLE VI.

Vertus de notre Seigneur.

Jésus-Christ a pratiqué lui-même, dans le plus haut degré de perfection, la loi qu'il nous a enseignée, et toute sa vie n'a été qu'une fidèle expression de sa doctrine. Plus on médite ses actions, plus on admire la sainteté éminente qui éclate dans toute sa conduite. Il a voulu passer par l'état de l'enfance, pour donner l'exemple des vertus qui conviennent à cet âge. Son obéissance envers saint Joseph et la très sainte Vierge renferme toutes les vertus d'un enfant : quand il est soumis et docile, il écoute, il suit en tout les avis de ceux qui ont autorité sur lui, et par cette conduite, quels progrès ne fait-il pas dans la science et dans la vertu ? Jésus-Christ est resté dans l'exercice de ces vertus paisibles et obscures jusqu'à l'âge de trente ans, où il a commencé son ministère public : alors on vit briller en lui les vertus les plus sublimes. Sa douceur a été admirable, et, ainsi qu'il était écrit de lui il n'a pas achevé de briser le roseau

cassé ni d'éteindre la mèche qui fumait encore. Jamais il n'a rebuté personne ; les plus grands pécheurs, il les recevait avec bonté ; il ne faisait pas difficulté de manger avec eux ; si on lui reprochait cette condescendance, il répondait qu'il n'était pas venu chercher les justes, mais les pécheurs. " Ce ne sont pas ceux qui se portent bien, disait-il, qui ont besoin de médecin, ce sont les malades." Il s'est peint lui-même sous l'image d'un bon père qui accourt au devant d'un enfant ingrat, qui se jette à son cou, qui l'arrose de ses larmes, et qui se livre aux transports de la joie que lui inspire son retour. Il embrassait avec bonté les enfants ; il les bénissait en leur imposant les mains, et il disait à ses disciples : " Laissez-les venir à moi ; c'est à eux et à ceux qui leur ressemblent que le royaume de Dieu appartient." Partout c'est un caractère de bonté qui charme et inspire la confiance : mais cette douceur ne l'empêchait pas de reprendre avec force les pécheurs endurcis, et principalement les pharisiens, à qui il reprochait hautement leur orgueil et leur hypocrisie.

Jésus-Christ a montré une patience invincible dans toutes sortes de maux ; en le suivant depuis l'étable où il est né jusqu'au calvaire où il est mort, partout on le trouve dans la douleur, dans les travaux, dans les souffrances ; il a enduré la faim, la soif, la fatigue des voyages, toutes les incommodités de la pauvreté, il n'a rien voulu posséder sur la terre, il n'avait pas même une pierre pour reposer sa tête ; il subsistait de ce que lui fournissaient volontairement ceux à qui il annonçait la parole de Dieu ; il supportait sans se plaindre les embarras de la foule qui le pressait, les importunités des malades, dont il était continuellement accablé. On lui disait des injures, on l'outrageait, et jamais il ne s'est vengé.

C'est surtout dans les différentes circonstances de sa passion qu'il a fait voir une patience vraiment divine ; malgré les douleurs extrêmes qu'il a endurées, il n'est sorti de sa bouche aucune plainte, aucun reproche, aucune menace : attaché à la croix, il pria pour ses bourreaux.

Toute la vie de Jésus-Christ a été un exercice continu de l'humilité la plus profonde, aussi a-t-il dit : " Apprenez de moi à être doux et humble de cœur." Il a voulu naître d'une mère pauvre ; il a passé trente années dans l'obscurité, et quand il s'est fait connaître il a toujours fui la grandeur et la pompe du monde.— Jamais il n'a cherché sa propre gloire ; il défendait de publier ses miracles. En lui, le détachement des richesses allait jusqu'à aimer la pauvreté ; le mépris des honneurs jusqu'à rechercher les humiliations, et la connaissance qu'il avait de la vanité des plaisirs lui faisait préférer les croix et les souffrances. C'est donc avec raison qu'il reprochait aux Juifs de ne pas se rendre aux vérités qu'il leur annonçait ; car une sainteté si parfaite prouvait certainement qu'il était l'envoyé de Dieu.

HISTOIRE.—Un saint homme avait coutume de dire à ceux qui le consultaient sur l'affaire de leur salut : " Ayez sans cesse le Sauveur en vue dans vos différentes actions, et elles acquerront un sublime degré de perfection, et toutes les difficultés que vous rencontrerez s'aplaniront ; en vous éveillant considérez avec quelle ferveur sa sainte humanité rendait ses devoirs à la majesté divine ; voyez avec quelles dispositions il se livrait au travail de la profession qu'il avait embrassée, pour nous apprendre à le sanctifier, comme il conversait avec le prochain, comme il prenait ses repas, quelles étaient les privations auxquelles il se condamnait pour l'amour de nous ! Si vous êtes pauvres, souvenez-vous qu'il n'avait pas même une pierre pour reposer sa tête ; si vous souffrez regardez ses plaies ; si vos ennemis vous persécutent pensez à la haine des pharisiens ; si vos amis vous abandonnent considérez qu'il a été vendu par Judas, renié par Saint Pierre et abandonné de tous ses disciples ! En un mot, ne perdez pas de vue ce divin modèle en quelque situation que vous vous trouviez, et votre vie sera vraiment angélique.

CHAPITRE V.

DU MYSTÈRE DE LA RÉDEMPTION.

ARTICLE PREMIER.

Jésus-Christ a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié.

La sainteté divine qui brillait en Jésus-Christ, la pureté de sa doctrine, l'éclat de ses miracles, au lieu d'adoucir et de gagner les pharisiens et les principaux d'entre les Juifs, ne firent qu'allumer leur envie, et leur inspirer le cruel dessein de le mettre à mort.

Le moment auquel Jésus-Christ devait s'abandonner à la haine des Juifs et opérer notre salut étant près d'arriver, ce divin Sauveur envoya deux de ses disciples préparer la Pâque, et le soir il se rendit avec les autres dans le lieu désigné. Ayant mangé l'agneau pascal selon la loi, il se leva de table, mit un linge autour de lui, et il commença à laver les pieds à ses disciples ; s'étant ensuite remis à table, il prit du pain, le bénit, et ayant rendu grâces, il le changea en son corps. Il prit ensuite la coupe où était le vin, et il le changea en son sang. Il institua ainsi le sacrement de l'Eucharistie, et ordonna à ses disciples de renouveler ce qu'il venait de faire, et de perpétuer ainsi jusqu'à la fin du monde le souvenir de sa mort. Après cette action mémorable, Jésus-Christ fit un long discours à ses apôtres, leur témoigna la grandeur de son amour, leur annonça leur fuite prochaine, et leur promit de se montrer à eux après sa résurrection.

Il sortit ensuite du cénacle, et se rendit au jardin des Olives, où étant arrivé il s'éloigna de ses disciples pour prier. Considérant alors l'énormité du péché, la grandeur des souffrances qu'il allait endurer et l'abus que les hommes feraient de ses mérites, il fut saisi d'une tristesse mortelle, et la douleur qu'il en ressentit lui causa une abondante sueur de sang. Revenu à ses disciples et les ayant trouvés endormis, il retourna au lieu de sa prière, et prosterné le visage en terre, il disait : " Mon Père, éloignez de moi ce calice, si cela

“ est possible ; néanmoins que ma volonté ne se fasse pas, mais la vôtre.” Alors un ange lui apparut pour le fortifier.

Aussitôt que Jésus eut achevé sa prière, Judas, qui, sur la fin du souper, s'était séparé des autres apôtres, parut à la tête d'une troupe de gens armés d'épées et de bâtons, pour se saisir de lui. Ce traître alla droit à Jésus, et le baisa, selon le signal dont il était convenu avec ceux qu'il conduisait. Jésus eut assez de bonté pour lui donner le nom d'ami, et se contenta de lui représenter le crime dont il se rendait coupable en le trahissant ainsi. Il demanda ensuite aux gens qui accompagnaient Judas qui ils cherchaient, ils répondirent que c'était Jésus de Nazareth ; alors il leur dit : “ C'est moi.” A ces mots ils tombèrent tous par terre à la renverse. Cette chute aussi extraordinaire qu'imprévue aurait dû les faire rentrer en eux-mêmes et leur faire reconnaître la puissance de Jésus-Christ ; mais leurs cœurs étaient si endurcis qu'aussitôt qu'il leur fut permis de se relever ils se saisirent de lui et le lièrent pour l'emmener à Jérusalem : en même temps tous ses disciples l'abandonnèrent et s'enfuirent.

Les Juifs menèrent Jésus premièrement chez Anne, beau-père de Caïphe, qui était grand-prêtre cette année-là, et ensuite chez Caïphe, qui l'interrogea touchant ses disciples et sa doctrine, et Jésus lui répondit : “ Je n'ai point parlé en secret : interrogez ceux qui m'ont entendu, ils rendront témoignage de ce que j'ai dit ” Alors un des sergents lui donna un soufflet, et Jésus le souffrit avec une patience toute divine.

Les princes des prêtres, sachant bien qu'ils ne pouvaient accuser Jésus d'aucun crime qui fût véritable, cherchèrent de faux témoins, afin d'avoir un prétexte pour le condamner à mort ; mais ce dessein ne leur réussit point, parce que les témoignages n'étaient pas conformes l'un à l'autre, ce qui fit que le grand-prêtre l'obligea, même par serment, de dire s'il était le Christ, Fils de Dieu : Jésus-Christ lui répondit qu'il l'était, et qu'il le verrait un jour assis à la droite de la puissance du Père. Le pontife l'ayant entendu se leva de son siège, et déchirant sa robe, dit que Jésus avait blasphémé,

qu'il n'était plus besoin de témoins et qu'il méritait la mort; ce qui fut confirmé par les princes des prêtres et par les scribes qui étaient présents. Alors ceux qui tenaient Jésus lui crachèrent au visage, et, lui ayant bandé les yeux, les uns lui donnaient des coups de poing et les autres des soufflets, en disant : "Prophétise, Christ, qui t'a frappé." Et ils proféraient beaucoup d'autres blasphèmes contre lui.

Pendant que Jésus souffrait tous ces outrages, Pierre lui causa une peine bien plus sensible : ce disciple, l'ayant suivi de loin, était entré à sa suite chez le pontife, où une servante l'abordant lui dit que sans doute il était disciple de Jésus, ce que Pierre nia. D'autres soutenant la même chose, il le nia encore ; un serviteur du pontife ayant ajouté qu'il l'avait vu au jardin, Pierre, saisi de crainte, jura que cela n'était pas. Ce fut alors que Jésus l'ayant regardé le fit souvenir de ce qu'il lui avait dit qu'il le trahirait, et Pierre sortit dehors et pleura amèrement. Cependant Jésus, resté au pouvoir de ses ennemis, eut à souffrir pendant toute la nuit les injures et les traitements les plus pénibles.

Le matin étant venu, les princes des prêtres et les anciens du peuple tinrent conseil pour trouver le moyen de le faire mourir ; ils le menèrent à Ponce-Pilate, gouverneur de la Judée, lui disant que c'était un homme qui pervertissait leur nation, défendant de payer le tribut à César, et se disant le roi messie. Pilate ayant interrogé Jésus-Christ, et ne le trouvant coupable d'aucun crime, dit aux Juifs de le prendre eux-mêmes et de le juger selon leur loi ; mais les princes des prêtres lui répondirent qu'il ne leur était pas permis de faire mourir personne, et, redoublant leurs instances, ils dirent que Jésus soulevait le peuple, par une doctrine qu'il avait publiée depuis la Galilée jusqu'à Jérusalem.

Pilate ayant appris que Jésus était Galiléen, et à ce titre soumis à la juridiction d'Hérode roi de cette contrée, et étant d'ailleurs bien aise de se débarrasser de cette affaire, l'envoya à ce prince qui était alors à Jérusalem. Hérode ayant interrogé Jésus sur les chefs d'accusation que les princes des prêtres et les scribes qui étaient présents lui imputaient, et n'en pouvant tirer

aucune réponse, le méprisa, et l'ayant fait revêtir, par moquerie, d'une robe blanche, il le renvoya à Pilate.

Pilate, qui avait beaucoup plus de droiture que les principaux d'entre les Juifs, avait désiré délivrer Jésus, parce qu'il voyait bien que c'était par envie que les princes des prêtres le lui avaient livré, mais, ne voulant pas déplaire aux Juifs en délivrant un homme accusé de détourner le peuple de payer le tribut à César, il essaya de les adoucir. Ayant donc appelé ceux qui accusaient Jésus, il leur dit que ni Hérode ni lui ne l'avaient trouvé coupable d'aucun des crimes dont ils l'accusaient, que néanmoins pour les contenter il allait le faire châtier, et ensuite le renvoyer. Mais les Juifs ne se contentant pas de cette proposition, il fut obligé de chercher un autre moyen de délivrer Jésus. Il crut l'avoir trouvé dans la coutume qu'avait le gouverneur romain d'accorder, au jour solennel de Pâques, et à la demande du peuple la liberté d'un prisonnier quel qu'il fût. Comme il y avait alors en prison un insigne voleur nommé Barrabas, Pilate demanda à tous ceux qui étaient présents lequel des deux ou de Jésus ou de Barrabas ils souhaitaient qu'il leur délivrât, croyant qu'ils seraient bien éloignés de demander un séditeur et un homicide préférablement à Jésus, en qui on ne trouvait point de crime. Mais les princes des prêtres leur persuadèrent de demander Barrabas, ce qui fit qu'ils crièrent tous ensemble : *Que Jésus soit crucifié !* et qu'on nous délivre Barrabas.

Pilate, voyant que toutes les propositions qu'il avait faites aux princes des prêtres et au peuple ne lui réussissaient pas, et ne trouvant plus moyen de délivrer Jésus, prit la résolution de le faire flageller cruellement, afin de les exciter à la compassion en le leur montrant tout couvert de sang.

Il l'abandonna donc à la fureur des soldats, qui, l'ayant déchiré de coups, le revêtirent d'une robe de pourpre, lui mirent sur la tête une couronne d'épines et un roseau à la main ; puis, fléchissant le genou, ils se moquaient de lui ; en disant : *Nous te saluons roi des Juifs.* Ils lui crachaient aussi au visage ; et, prenant son roseau, ils lui en donnaient des coups sur la tête.

Pilate, voyant Jésus en ce pitoyable état, le mena hors du prétoire ; et, s'étant assis sur son tribunal, il dit aux Juifs : *Voilà l'homme*, ajoutant que, quoi qu'il Peût fait ainsi maltraiter, il ne trouvait point de crime en lui ; mais les princes des prêtres et leurs officiers l'ayant vu, crièrent : *Crucifiez-le ! crucifiez-le !* Pilate leur dit encore : *Voilà votre roi !* mais ils répondirent qu'ils n'avaient point d'autre roi que César, et que selon leur loi Jésus devait mourir, parce qu'il s'était dit *fils de Dieu*. Pilate, encore plus effrayé de ces dernières paroles, cherchait quelqu'autre expédient pour sauver Jésus ; mais les Juifs ne pouvant plus souffrir de délai criaient hautement que s'il le délivrait il se déclarait ennemi de César. Cette parole intimidait Pilate, qui, s'étant fait apporter de l'eau, se lava les mains en disant qu'il était innocent du sang de ce juste. Les Juifs voulant le rassurer répondirent : *Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants !* Alors le faible gouverneur abandonna Jésus à la fureur de ses implacables ennemis, qui, l'ayant dépouillé de la robe de pourpre, lui remirent ses habits, le chargèrent de la croix et l'emmenèrent pour le crucifier. Épuisé de fatigue et de souffrances, le Sauveur succomba plusieurs fois sous le poids de cet énorme fardeau, ce qui fit que les soldats rencontrant un homme appelé Simon qui revenait des champs l'obligèrent à porter la croix. On ignore le motif d'une telle conduite, mais il est probable que ce fut plutôt par la crainte de le voir mourir en chemin et de ne pouvoir le crucifier que par quelque sentiment de compassion qu'ils en agirent ainsi.

Ce fut en un lieu nommé Calvaire et proche de Jérusalem que Jésus-Christ fut crucifié. On mit pour inscription au haut de la croix : *Jésus Nazaréen, Roi des Juifs*.

Les passants le blasphémaient en branlant la tête et en lui disant : *Toi qui détruis le temple de Dieu, et qui le rebâties en trois jours, sauve-toi toi-même, et, si tu es le fils de Dieu, descends de la croix*. Les princes des prêtres, les scribes et les anciens, se moquant aussi de lui, disaient : *Il a sauvé les autres, et il ne peut se sauver lui-même*. Deux voleurs, qui avaient été crucifiés avec Jésus-Christ, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche, lui faisaient les mêmes reproches : l'un d'eux cependant

se convertit, et pria Jésus de se souvenir de lui lorsqu'il serait dans son royaume ; ce qui fit que Jésus l'assura que, dès le même jour, il jouirait avec lui de la gloire du paradis. Jésus pria ensuite son Père de pardonner à ceux qui le faisaient mourir ; puis s'adressant à sa sainte mère, qu'il vit au pied de la croix, il lui dit, en lui montrant S. Jean : *Femme, voilà votre fils* ; et à S. Jean : *Voilà votre mère*. Il dit ensuite : *J'ai soif* ! et on lui présenta du vinaigre ; c'est ainsi que le prophète avait annoncé qu'il serait traité pour l'amour de nous, et qu'il guérirait nos plaies par ses meurtrissures.

HISTOIRE.— Une jeune personne voulant embrasser la vie religieuse alla voir la supérieure d'un couvent pour lui faire part de ses dispositions. Celle-ci, voulant mettre la constance de la postulante à quelque épreuve, la mena à la chapelle, et lui fit connaître le temps qu'elle aurait à employer à la prière, non seulement durant le jour, mais durant une partie de la nuit ; elle la mena ensuite au dortoir, et lui fit remarquer l'incommodité et la dureté du lit où elle aurait à prendre le peu de repos que la règle permettait ; elle lui fit ainsi parcourir les différents endroits de la maison où la nature avait à souffrir, au réfectoire, où elle n'aurait qu'une nourriture mal apprêtée ; au chapitre, où la moindre faute serait rigoureusement punie, etc., etc. ; et lui demanda ensuite si elle persistait dans sa résolution. Quel fut son étonnement lorsque la néophyte lui répondit avec autant de candeur que de fermeté ; “ Ma mère, je conçois que la nature doit avoir beaucoup à souffrir ici ; mais une chose me console, c'est que partout où vous m'avez conduite j'y ai vu un crucifix ! et peut-on trouver quelque chose de difficile lorsqu'on a un tel spectacle sous les yeux ? ”

ARTICLE II.

Est mort, a été enseveli.

Depuis trois heures, Jésus-Christ souffrait sur la croix d'extrêmes douleurs, lorsqu'il s'écria d'une voix forte : “ Mon Dieu ! je remets mon esprit entre vos mains ; ” puis baissant la tête comme pour donner permission à la mort de le frapper, il expira.

Des prodiges extraordinaires eurent lieu durant que Jésus-Christ était en croix : la terre trembla, les rochers se fendirent, plusieurs sépulcres s'ouvrirent, et des morts ressuscitèrent ; le voile du temple se déchira, le soleil s'obscurcit et il offrit l'aspect d'une éclipse totale, quoi que ce fût en pleine lune, ce qui fit dire à Denis, l'Aréopagite que le Dieu de la nature souffrait ou que le monde allait finir.

Ces prodiges furent inutiles à la conversion des Juifs ; quelques-uns seulement, à l'imitation du centurion romain, se frappaient la poitrine en disant : " Cet homme était vraiment le fils de Dieu."

Cependant les Juifs, ne voulant pas que les corps restassent sur la croix le jour du sabbat, prièrent Pilate de leur faire rompre les jambes et de les en faire descendre.

Le gouverneur envoya donc des soldats qui rompirent les jambes aux larrons ; et, voyant que Jésus était mort ils lui percèrent le côté avec une lance. Ainsi le prophète l'avait annoncé : " Vous ne briserez aucun de ses os ;" et ailleurs. " Ils verront celui qu'ils ont percé.

Cependant Joseph d'Arimathie, voulant ensevelir le corps de Jésus-Christ, demanda à Pilate la permission de le descendre de la croix, et Nicodème s'étant joint à lui, ils l'embaumèrent avec des parfums précieux, le mirent dans un sépulcre neuf, taillé dans le roc, et en fermèrent l'entrée avec une grosse pierre, en présence des saintes femmes qui les avaient accompagnés.

Par ces mots, *Jésus est mort*, on doit entendre que son âme a été séparée de son corps ; mais il faut bien remarquer que sa divinité n'a été séparée ni de l'âme ni du corps : elle est toujours demeurée unie à l'un et à l'autre.

Jésus-Christ s'est soumis à la mort, et par sa mort il a sanctifié la nôtre ; il nous a mérité la grâce de faire de cette peine du péché un sacrifice volontaire et très agréable à Dieu. Il s'est soumis à l'humiliation de la sépulture, pour ôter à cet état ce qu'il a de triste à la nature, et afin de nous remplir de l'espérance consolante de la résurrection future de notre corps.

La vue de notre chef renfermé dans le tombeau d'où il doit sortir plein de vie nous assure l'accomplissement de ce que l'Apôtre nous promet pour nous-mêmes, en ces termes : " Le corps, comme une semence, est mis en terre dans un état de corruption, et il ressuscitera incorruptible ; il est mis en terre tout difforme, et il ressuscitera glorieux ; il est mis en terre comme un corps animal, et il ressuscitera comme un corps spirituel."

HISTOIRE.—" D'où vient que vous ne vous fâchez jamais, et que vous ne paraissez jamais ému, quoi qu'on puisse vous dire, et quelque chose qu'on vous fasse ? disait à saint Elzéar, comte d'Arian en Provence, sa vertueuse épouse. Il lui fit cette réponse : Comment pourrais-je me fâcher contre quelqu'un, et former des plaintes, lorsque je pense de quelles ignominies Jésus-Christ, mon Sauveur, a été rassasié pour moi ! Que d'affreux tourments il a endurés pour mon salut ! La seule pensée de ses souffrances et de la charité admirable qu'il a eue pour ceux qui l'on fait souffrir et mourir, me couvre de confusion en voyant que je ne souffre rien pour lui."

SURIUS.

CHAPITRE VI.

Est descendu aux enfers ; le troisième jour est ressuscité des morts.

ARTICLE PREMIER.

Est descendu aux enfers.

Jésus-Christ étant mort, son âme descendit aux limbes, c'est-à-dire dans le lieu où reposaient les âmes des patriarches et des saints qui étaient morts depuis le commencement du monde : ces âmes saintes aimaient et glorifiaient Dieu dans l'attente du divin libérateur ; mais elles n'étaient point admises dans le ciel, parce que l'entrée en avait été fermée par le péché de nos premiers parents, et qu'elle ne devait leur être ouverte que par la mort et la résurrection de Jésus-Christ. A la présence de l'âme sainte de Jésus-Christ, unie à sa divinité,

les âmes justes commencèrent à jouir du bonheur qu'elles désiraient avec tant d'ardeur ; cependant elles ne montèrent dans le ciel que le jour de l'Ascension, parce qu'il était convenable que celui qui par sa mort en a ouvert les portes y entrât le premier ; ce fut donc en ce jour qu'elles y entrèrent avec lui pour honorer son triomphe, et y jouir à jamais du fruit de leurs travaux.

HISTOIRE.—Lorsque vous vous préparez à la sainte communion, disait à ses disciples un saint personnage, tâchez d'entrer dans les dispositions des saintes âmes qui depuis quatre mille ans attendaient dans les limbes la venue du Rédempteur. Qui pourrait exprimer la joie qu'elles ressentirent lorsque pour la première fois elles virent l'âme et la divinité de ce divin libérateur ! avec quels transports se prosternèrent-elles pour lui rendre leurs hommages et le remercier de la satisfaction qu'il venait d'offrir pour elles, et de la grâce qu'il leur accordait en se communiquant ainsi à elles ! Elles ne furent plus occupées que de lui. Renoncez de même à tout autre affection, et attachez-vous uniquement à lui pour le temps et pour l'éternité.

ARTICLE II.

Le troisième jour est ressuscité des morts.

Le matin du jour du sabbat (Samedi), les Juifs allèrent trouver Pilate, et, lui rapportant ce que Jésus-Christ avait dit de sa résurrection, ils le prièrent de faire garder le sépulcre, de peur que les disciples n'enlevassent le corps de leur maître, et ne publiassent ensuite qu'il était ressuscité ; Pilate leur permit de s'assurer du sépulcre : *Vous avez des gardes*, leur dit-il, *allez, faites-le garder comme vous l'entendrez.*

Les princes des prêtres ayant donc fait visiter le corps de Jésus-Christ et fait sceller la pierre qui fermait l'entrée du sépulcre, y mirent leurs gardes. Ainsi la Providence disposait-elle les choses pour rendre la mort et la résurrection de Jésus-Christ plus assurées et plus authentiques par les précautions mêmes que prirent ses ennemis pour empêcher toute tromperie : si le corps de Jésus-Christ n'avait pas été visité dans le tombeau plus de vingt-quatre heures après y avoir été dé-

posé, les Juifs auraient pu dire qu'il n'était pas mort, s'ils n'y avaient pas mis leurs propres gardes, ils auraient pu accuser les apôtres d'avoir gagné les soldats romains pour enlever le corps du Sauveur.

Cependant, le premier jour de la semaine, Jésus-Christ étant ressuscité, c'est à dire ayant réuni son âme à son corps, sortit glorieux du sépulcre ; un ange descendit du ciel, renversa la pierre qui fermait le sépulcre, et s'assit dessus. Les gardes en furent tellement épouvantés qu'ils devinrent comme morts. Ils allèrent ensuite annoncer cette nouvelle au prince des prêtres, qui leur promirent de grosses sommes d'argent, afin de les engager à publier que, pendant leur sommeil, les disciples du Sauveur avaient enlevé son corps, leur promettant de les tirer d'affaire si le gouverneur entreprenait de les inquiéter. Cependant Marie-Madeleine qui ignorait ce qui s'était passé, et ne sachant pas même que le sépulcre avait été gardé, partit de Jérusalem avec plusieurs autres saintes femmes pour aller embaumer le corps de leur maître. Arrivées au jardin, elles virent le sépulcre ouvert, et aussitôt Marie-Madeleine courut en avertir les apôtres. Saint Pierre et saint Jean y coururent, et n'y trouvant que les linges dont on s'était servi pour ensevelir le corps, ils s'en retournèrent, admirant ce qui était arrivé, mais ne croyant pas encore que Jésus-Christ fût ressuscité.

Madeleine, revenue seule au sépulcre, vit d'abord un ange qui l'assura que Jésus-Christ était ressuscité, et peu après elle vit le Sauveur lui-même, qui lui ordonna d'aller en avertir les disciples ; et, pendant qu'elle y allait, Jésus-Christ se fit voir aux autres saintes femmes restées en arrière dans le jardin. Le même jour il se fit voir à deux disciples qui allaient à Emmaüs ; ceux-ci s'étant empressés de retourner sur leurs pas, pour avertir les apôtres de ce qui leur était arrivé, les trouvèrent réunis dans le cénacle, conférant sur la résurrection de Jésus-Christ, et assurant qu'il avait apparu à saint Pierre. Aussitôt Jésus-Christ se présenta à eux, leur parla long-temps, et leur reprocha l'incrédulité qu'ils avaient témoignée en refusant de croire ceux qui les avaient assurés de sa résurrection. Thomas, qui n'é-

taut pas avec eux, refusa de les croire ; mais huit jours après Jésus-Christ leur apparut de nouveau, et s'adressant à Thomas lui dit de s'approcher de lui, et de mettre sa main dans la plaie de son côté et les doigts dans les trous de ses mains. Le disciple convaincu s'écria : " Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu !" C'est ainsi que pendant quarante jours Jésus-Christ apparut à ses apôtres et à ses disciples réunis plusieurs fois en grand nombre, leur parla, mangea avec eux, leur rappela ce qu'il leur avait appris avant sa mort, les instruisit sur l'établissement de son Eglise, fit des miracles en leur présence, et les convainquit ainsi de la vérité de sa résurrection.

HISTOIRE.—Jonas est une figure des plus sensibles de la résurrection du Sauveur. Ce prophète reçoit l'ordre d'aller prêcher la pénitence aux Ninivites ; mais craignant que ces peuples barbares ne le fissent mourir, il s'embarqua pour Tharse. Le Seigneur, indigné de cette désobéissance, permet qu'une furieuse tempête s'élève sur la mer. Les matelots effrayés, et croyant apercevoir quelque chose de surnaturel dans cet accident, jugent que le ciel poursuit quelque coupable ; ils jettent le sort, et il tombe sur Jonas. Reconnaissant son tort, il consent à être jeté dans la mer, et il exhorte lui-même les matelots à le sacrifier pour sauver l'équipage. Ils y consentent à regret, et aussitôt la tempête s'apaise ; mais le Seigneur, qui voulait tout à la fois conserver le prophète et figurer le mystère de la résurrection du Sauveur, permit qu'un monstre marin l'engloutit dans son sein. Au bout de trois jours il le vomit sur le sable sans lui avoir fait aucun mal. Alors ce prophète, instruit par sa propre expérience, accomplit sa mission et convertit Ninive. Jésus-Christ lui-même nous assure que Jonas dans la baleine fut la figure de son corps mis en terre et ressuscité le troisième jour. David avait aussi annoncé ce mystère, en disant au nom du Messie : " Vous ne permettrez pas que votre saint éprouve la corruption du tombeau."

ARTICLE III.

Preuves de la résurrection de Jésus-Christ.

Prouver la résurrection de Jésus-Christ c'est en

même temps prouver sa divinité et la vérité de tout ce qu'il a enseigné. Ainsi, si Jésus-Christ est ressuscité, il y a une Eglise, des sacrements, un paradis, un enfer, une éternité, etc.

Le témoignage que les apôtres ont rendu de ce grand événement ne peut être infirmé que de deux manières, c'est à dire en prétendant qu'ils ont été trompés ou en soutenant qu'ils ont été trompeurs ; car, en effet, un événement est certain pour moi quand je suis assuré que ceux qui le racontent n'ont pu être induits en erreur et n'ont pas voulu m'y induire ; qu'ils sont sûrs du fait et qu'ils le rapportent exactement.

Si l'incrédule soutient que les apôtres ont, à la vérité, été sincères dans leur rapport, mais qu'ils ont été trompés, nous lui demanderons en quoi ils l'ont été ; si, par exemple, ils ne voyaient rien lors qu'ils croyaient voir Jésus-Christ, ou si seulement ils voyaient quelque chose qui lui ressemblait ? Pour leur imputer une succession continue de bévues aussi graves, il faudrait supposer qu'ils avaient l'esprit aliéné ; mais s'ils avaient été de ces insensés que la police renferme, on s'en serait aperçu, on le leur aurait reproché, on ne les aurait pas écoutés, ils n'auraient converti personne ; s'ils eussent été aliénés, l'eussent-ils été tous de la même manière et sur le même objet ? Qu'on aille voir si dans un hôpital de fous on en trouvera deux qui aient le même genre de folie ; d'ailleurs leur conduite et leurs discours, ont bien prouvé qu'ils jouissaient de toutes leurs facultés intellectuelles.

Nous comprenons qu'il est possible qu'un homme se fasse illusion, qu'il croie voir ce qu'il ne voit pas, ou qu'il prenne un objet pour un autre ; mais qu'un grand nombre d'hommes se trompent de la même manière, que dans cette multitude il ne s'en trouve pas un qui, avec de meilleurs yeux et un jugement plus sain, découvre l'erreur et la fasse apercevoir, cela n'est pas possible. On peut se méprendre sur une personne qu'on ne voit qu'une fois ; mais la méprise répugne au sens commun s'il s'agit d'une personne qu'on a parfaitement connue, qu'on a vue plusieurs fois de très près, face à face, à laquelle on a parlé long-temps et fort souvent. Un seul sens peut quelque fois tromper ; mais que tous

les sens trompent de la même manière, que tout à la fois on croie voir, entendre et toucher ce qu'en effet on ne voit, on ne touche et on n'entend pas, c'est une absurdité qui détruirait parmi les hommes la certitude physique, fondée principalement sur le rapport conforme des sens.

Ces principes établis, faisons-en l'application au récit des apôtres, dont en ce moment on reconnaît la sincérité.

Ils disent que Jésus-Christ, qu'ils connaissaient parfaitement, puisqu'ils avaient passé trois ans à sa suite, a apparu non pas à un d'entre eux, mais à un grand nombre, tantôt aux uns, tantôt aux autres, à Madeleine, aux saintes femmes, à Pierre, à deux disciples, à tous les apôtres, à plus de cinq cents personnes réunies. Ils citent les lieux, rapportent les discours qu'il leur a tenus, les reproches qu'il leur a faits, la mission qu'il leur a donnée. Ils disent qu'ils ont mangé avec lui, qu'ils ont touché les plaies de ses pieds, de ses mains, de son côté. Un concours de circonstances aussi variées peut-il laisser lieu à l'illusion ? Un esprit raisonnable peut-il supposer que tant d'hommes se soient trompés en même temps et de la même manière ; qu'ils aient tous cru voir ce qui n'était pas sous leurs yeux, entendre ce qui ne frappait pas leurs oreilles, et toucher ce qui était loin de leurs mains ?

Mais, dira-t-on les apôtres n'étaient pas instruits ; ils ont pu prendre facilement le change. Non, sans doute, les apôtres n'étaient pas fort instruits, mais ils n'étaient ni aveugles ni sourds. Sur un fait palpable un ignorant est un témoin aussi sûr qu'un philosophe. Et les tribunaux ne décident-ils pas tous les jours de la fortune et même de la vie des prévenus sur la déposition d'hommes souvent sans lumières ? Demande-t-on à un témoin s'il est agrégé à l'académie de sciences avant de recevoir son témoignage ! Il a vu, il a entendu ; cela suffit.

Les apôtres, dira-t-on encore, étaient persuadés que leur maître devait ressusciter, et cette préoccupation a pu les induire en erreur. Oui, sans doute. Jésus-Christ leur avait dit qu'il ressusciterait ; mais après sa mort cette promesse les occupait si peu qu'ils refusaient

d'ajouter foi aux paroles de ceux qui assuraient l'avoir vu. Ils vont même jusqu'à protester qu'ils ne croiront que sur la déposition de leurs sens ; ils veulent voir, entendre, toucher avant de croire. Avouons donc que les apôtres n'ont pu être trompés, et que, tout ce qu'ils ont vu et entendu étant plus que suffisant pour mériter leur entière conviction, ils ont véritablement cru que Jésus-Christ était ressuscité.

Mais supposons qu'ils ne l'aient pas cru ; examinons s'ils auraient pu tromper le monde entier en lui annonçant des faits qu'ils n'auraient pas crus eux-mêmes. Des hommes déterminés à mentir au monde et à leur propre conscience, et qui, joignant l'hypocrisie à la fausseté, entreprendraient de faire adorer comme Dieu celui qu'ils sauraient bien n'être qu'un imposteur, seraient certainement de grands scélérats, et auraient, outre cela, un grand intérêt pour mobile de leur conduite. Mais que voit-on dans les apôtres qui autorise une si horrible inculpation ? Ils apportent au monde la morale la plus sainte ; il n'y a pas un vice qu'ils ne combattent, pas une vertu qu'ils ne prêchent ! Si le désir de la fortune les avait animés, n'auraient-ils pas consulté le cœur humain, au lieu d'attaquer de front les usages, les passions, les préjugés des hommes ? N'auraient-ils pas accordé quelque chose au temps, aux passions, aux inclinations du cœur, et auraient-ils pu renvoyer toute la récompense des sacrifices qu'ils exigeaient à une vie future ? Leur conduite n'aurait-elle pas démenti de si beaux discours, et sur tant de prédicateurs de cette nouvelle doctrine aucun n'aurait-il trahi le secret d'un complot formé à dessein de tromper l'univers ?

Le premier soin d'un imposteur est de faire perdre la trace de la fraude ; il place les faits qu'il invente à une époque éloignée ou sous un climat lointain, afin de n'être pas démenti par les contemporains. Les apôtres font tout le contraire, ils prêchent immédiatement après la mort de Jésus-Christ et dans Jérusalem même, et ne craignent pas de dire : Vous avez été vous-mêmes témoins, vous avez vu, vous avez entendu. Et que leur oppose-t-on ? Rien ! Cherche-t-on à prouver que Jésus-

Christ n'est pas ressuscité ? Non, mais on les engage à n'en rien dire. Oh ! combien est puissant le silence universel de tant d'adversaires intéressés, non seulement à les combattre, mais à rendre l'univers entier témoin de leur victoire !

Pour s'exposer à un grand danger, pour se dévouer à de grands maux, il faut de grands intérêts : tous les intérêts de cette vie s'opposaient à la persistance des apôtres à soutenir la résurrection de Jésus-Christ. Ils l'avaient abandonné pendant sa vie, et s'il n'était pas ressuscité que pouvaient-ils en attendre ? La haine des Juifs ne leur était-elle pas assez connue pour leur apprendre que les tourments et la mort seraient les seuls fruits de leur opiniâtreté ?

Mais supposons que les apôtres eussent voulu tromper, l'auraient-ils pu ? Pour tromper il faut s'être concerté, et un accord entre cinq cents témoins sur le fait de la résurrection est une absurdité. Quoi ! tous, hommes et femmes, auraient été assez stupides pour espérer de tromper l'univers, et aucun n'aurait été arrêté par la crainte des suites ? Mais supposons le complot formé, il faut le soutenir ; il faut que tout soit tellement concerté que la plus mince contradiction ne puisse paraître ; il faut que l'intérêt qui unit tant de personnes ne change jamais, qu'il ne survienne ni discussions, ni jalousies, ni disputes, si ordinaires pourtant dans une réunion d'hommes. Ce n'est pas tout ; les disciples sont livrés aux tourments : on leur promet la vie, des récompenses même, s'ils veulent renoncer au témoignage de Jésus-Christ ; on ne leur demande qu'un mot, un signe même ; rien ne les ébranle. Si quelques lâches demandent grâce en reniant leur foi, ils ne parlent ni de complot ni de secret ; ils renoncent à leur foi, et voilà tout. Plusieurs même, rongés par les remords, sont revenus se présenter aux supplices, demandant en grâce de laver dans leur sang le crime de leur apostasie.

Examinons maintenant ce que les Juifs objectent pour réfuter la réalité de la résurrection : ils disent que, pendant la nuit, et tandis que les gardes dormaient, les disciples de Jésus-Christ enlevèrent du tombeau le corps de leur maître. Du récit des apôtres et de celui des gar-

des il résulte une vérité, c'est que le corps de Jésus-Christ visité dans le tombeau le samedi au soir n'y était plus le dimanche matin. Les Juifs disent que les apôtres l'ont enlevé, et les apôtres disent qu'il est ressuscité ; l'une de ces propositions sera reconnue vraie dès que la fausseté de l'autre sera démontrée.

Les gardes avaient été choisis parmi les Juifs ; il s'agissait d'un objet important : on supposait que les apôtres pourraient venir, on peut juger combien les ordres durent être positifs et la consigne sévère ; les gardes n'ignoraient pas que la moindre négligence deviendrait un crime, et d'ailleurs ils n'avaient qu'une nuit à veiller. D'une autre côté, les apôtres, timides, encore saisis de l'effroi dans lequel la mort de Jésus-Christ les a jetés, ayant tout à craindre des premiers de la synagogue, auraient-ils osé tenter une telle entreprise ? Ce sont ces fables que l'on peut bien raconter à un enfant, mais qu'un homme qui pense et qui sait apprécier les circonstances ne croira jamais.

C'est, disent les gardes, pendant qu'ils dormaient ; mais s'ils dormaient, comment l'ont-ils su ? Comment peuvent-ils articuler un fait arrivé pendant leur sommeil ! Tels sont cependant les témoins dont la synagogue se sert pour décider de la chose la plus importante qui fut jamais. Ce n'est pas tout : les soldats avouent qu'ils se sont tous endormis, et leur fonction était de veiller ; ils conviennent qu'ils ont laissé enlever le corps de Jésus-Christ, et leur devoir était de le garder. Ils sont donc, de leur propre aveu, très coupables, et l'on sait combien sont sévères les peines contre tout militaire qui manque à sa consigne. Pourquoi donc ceux-là ne sont-ils pas punis ? Pierre sort miraculeusement de la prison où Hérode l'avait fait enfermer, et les soldats chargés de le garder sont conduits au supplice, quoiqu'on les eût trouvés à leur devoir, et les portes de la prison bien fermées. L'enlèvement du corps de Jésus-Christ était d'une bien autre conséquence, le délit des gardes bien plus grave, et l'intérêt des Juifs bien plus grand. Pourquoi aucun ennemi de la religion n'a-t-il jamais pu présenter l'attestation du moindre reproche que ces gardes infidèles eussent reçu du sanhédrin ?

Mais les apôtres, qu'on aurait dû poursuivre pour un tel attentat, sont-ils recherchés? Non. Quoi! on avait pris tant de précautions pour prévenir le forfait, et quand il est commis on ne leur dit rien? et quand ils disent hautement que Jésus-Christ est ressuscité; qu'ils convertissent un grand nombre de Juifs et de Gentils, on ne leur dit pas un mot de ce prétendu enlèvement; on se contente de leur dire qu'ils ne doivent plus parler au nom de Jésus. Pourquoi ce silence lorsqu'un seul mot suffisait pour anéantir leur parti? C'est parce que le sanhédrin savait bien que ce mot ne serait pas cru, que les miracles des apôtres l'aurait démenti, et qu'il tournerait contre lui-même.

Mais dira-t-on encore, pourquoi Jésus-Christ ressuscité ne s'est-il manifesté qu'à ses disciples? S'il avait donné à sa résurrection la même publicité qu'à sa mort, il aurait été impossible de douter de l'une plus que de l'autre, et ses contradicteurs auraient été réduits au silence.

De quels contradicteurs veut-on parler? Est-ce de ceux qui vivaient alors ou de ceux d'aujourd'hui? — Mais les premiers avaient vu les miracles de Jésus-Christ; les malades guéris par lui et les morts qu'il avait ressuscités étaient au milieu d'eux, et cependant ils refusaient de croire en lui; ils ne pouvaient pas nier les faits, mais la passion leur en faisait contester les conséquences? La vue de Jésus-Christ ressuscité aurait été un miracle de plus, mais il serait devenu inutile comme les autres. Un homme qui ferme les yeux voit-il plus clair parce qu'on augmente la lumière autour de lui?

Veut-on parler des contradicteurs d'aujourd'hui? Mais peut-on croire qu'ils seraient plus dociles que les docteurs du sanhédrin, lorsqu'on les entend, les uns, prétendre que tout miracle est impossible, les autres se moquer du témoignage humain et rejeter la certitude morale; ceux-là soutenir que cette certitude, suffisante dans l'ordre ordinaire, ne l'est pas lorsqu'il s'agit de persuader des faits miraculeux.

Prétendre que Dieu soit tenu de donner à ses miracles les preuves les plus palpables qui puissent exister, c'est

un blasphème. Est-ce qu'un fait cesse d'être démontré sous prétexte qu'une preuve imaginée par une partie adverse lui manque ? Qu'importe donc que la résurrection ne soit pas prouvée par une continuité de miracles non interrompus, pourvu qu'elle le soit démonstrativement ? Et certes rien ne lui manque sous ce rapport ; le témoignage des apôtres, le silence de leurs adversaires, la mort de plusieurs millions de martyrs, la conversion du monde, les réformes pénibles qu'un grand nombre d'hommes ont eues à faire dans leur conduite en embrassant cette morale, sont des témoins irrécusables de la résurrection de Jésus-Christ, et par conséquent de sa divinité et de la vérité de tout ce qu'il a enseigné.

HISTOIRE.—Mes frères, dit saint Augustin, la résurrection de Jésus-Christ est si certaine que nous pourrions en prendre à témoin les soldats chargés de garder son corps ; mais l'avarice, qui avait corrompu un perfide disciple, fut aussi employée pour pervertir les premiers témoins de la résurrection : Nous vous paierons bien, leur dirent les Juifs, si vous dites que pendant que vous dormiez ses disciples sont venus et l'ont enlevé. En vérité ils se sont bien trompés dans leurs recherches. Qu'avez-vous dit ! finesse malheureuse ! Est-il possible que vous vous précipitez avec tant d'aveuglement dans les abîmes d'une malice détestable ! Assurez, disaient les Juifs aux soldats, assurez que, pendant que vous dormiez, ses disciples l'ont enlevé. Misérables ! il faut que vous soyez bien endormis vous-mêmes pour nous produire ainsi des témoins endormis !

CHAPITRE VII.

Jésus-Christ est monté au ciel, il est assis à la droite de Dieu.

Quarante jours après sa résurrection, Jésus-Christ assembla ses disciples sur la montagne des Oliviers, et là, ayant levé les mains, il les bénit, et se sépara d'eux. Ils le virent s'élever, jusqu'à ce qu'une nuée le dérobat à leurs yeux ; alors, deux anges leur apparu-

ront, et leur apprirent que le Sauveur descendrait un jour du ciel de la même manière qu'il venait d'y monter. On dit que Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu son Père, par une image sensible empruntée des choses humaines, pour faire concevoir que l'humanité sainte de Jésus-Christ est élevée dans le ciel au plus haut degré de gloire et de puissance, et qu'elle s'y repose après ses travaux comme sur le trône éternel de son empire. Quand un roi associe son fils à la royauté, il le fait asseoir sur un trône à côté de lui, pour marquer qu'il veut qu'on le regarde comme son égal, et que tous les ordres de l'état lui rendent le respect et l'obéissance comme à lui-même.

Or, l'Écriture représente Dieu assis sur son trône, comme roi du ciel et de la terre : ainsi, quand on dit que Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu son Père, on doit entendre qu'étant, comme Dieu, égal à son Père, il est, comme homme, par la grandeur de sa gloire et de sa puissance, au dessus de toutes les créatures, parce que son humanité sainte a le glorieux avantage d'être unie à la personne du Verbe.

Le Fils de Dieu, au sein de sa gloire, s'occupe de nous ; il est attentif à tous nos besoins ; il exerce l'office de médiateur, et présente à son Père les cicatrices des plaies qu'il a reçues dans sa passion, pour implorer sa miséricorde en faveur des hommes. Il y est notre avocat et notre défenseur ; la voix de son sang sera toujours plus puissante pour nous obtenir miséricorde si nous travaillons à nous appliquer ses mérites, que celle de nos crimes pour attirer sur nous les châtimens de la justice divine.

Jésus-Christ est dans le ciel comme notre roi et notre seigneur ; il a sur nous un souverain empire, non seulement parce qu'il nous a créés et qu'il nous conserve, mais encore parce qu'il nous a rachetés. Nous sommes donc à Jésus-Christ comme son héritage, sa conquête et le prix de son sang.

Jésus-Christ dans le ciel est notre pontife ; il a exercé la fonction de pontife sur la croix, en s'offrant lui-même à son Père comme une victime de propitiation pour nos péchés : il l'exerce encore dans le ciel, où

étant assis à sa droite, il se présente pour nous devant lui ; et comme il possède un sacerdoce éternel, il peut toujours sauver ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise. Ayant donc pour pontife Jésus Fils de Dieu, qui est monté au plus haut des cieux, présentons-nous avec confiance devant son trône, afin d'y recevoir miséricorde, et d'y trouver le secours de sa grâce dans tous nos besoins ; car le pontife que nous avons n'est pas tel qu'il ne puisse compatir à nos faiblesses, puisqu'il a voulu être éprouvé, comme nous, par toutes sortes de maux, quoiqu'il fût sans péché.

Enfin Jésus-Christ dans le ciel est notre chef, c'est-à-dire qu'il est la tête d'un corps dont nous sommes les membres. Ce corps, c'est l'Eglise, et Jésus-Christ est à son Eglise ce que la tête est au corps : il lui communique la vie, et il l'anime de son esprit ; toute grâce, toute bonne pensée, tout saint désir, toute bonne œuvre, toute vertu découle de cette plénitude, qui est en Jésus-Christ notre chef.

HISTOIRE.—Un gentilhomme, qui était un fervent chrétien, fit le voyage de la Terre-Sainte d'une manière très édifiante ; après s'être confessé et avoir reçu avec dévotion le sacrement du corps de Jésus-Christ, il se rendit d'abord à Nazareth, où s'est opéré le grand mystère de l'Incarnation ; il alla ensuite successivement à Bethléem, où le Seigneur prit naissance ; sur le rivage du Jourdain, où Jésus fut baptisé par saint Jean ; dans le désert, où Jésus demeura quarante jours en retraite ; sur le Thabor, où il se transfigura ; à Jérusalem, dans le Cénacle, où il institua l'adorable Eucharistie ; dans le jardin des Oliviers, dans le Prétoire et sur le Calvaire, qui furent les théâtres de ses ignominies et de ses souffrances ; à l'endroit où son corps fut enseveli et où il ressuscita ; enfin sur le haut du mont des Oliviers, d'où, après avoir béni ses apôtres, il monta au ciel en triomphe. Dans les différentes stations que ce chrétien plein de foi fit pour honorer les différents mystères du sauveur, son cœur était brûlant d'amour ; ce fut l'amour qui lui mit dans la bouche cette prière :—“ O Jésus ! “ Jésus ! mon très aimable sauveur, où vous cherche-

“ mais-je maintenant sur la terre, puisque vous l'avez
“ quittés ! Permettez-moi de vous suivre, attirez-moi
“ au ciel où vous êtes.” A peine eut-il prononcé cette
prière qu'elle fut exaucée. Il expira : il mourut
d'amour pour son Sauveur !

LASAUSSÉ.

CHAPITRE VIII.

Jésus-Christ viendra juger les vivants et les morts.

ARTICLE PREMIER.

De la mort.

Vous mourrez, telle est la sentence qui fut prononcée contre Adam après son péché, et que nous voyons se réaliser tous les jours. Il n'est rien de plus certain que la mort, et rien de plus incertain que le temps de notre mort. Nous mourrons tous, c'est à dire nous quitterons cette terre que nous habitons, et nous entrerons pour toujours dans l'éternité. A la mort nous quitterons tout, parents, amis, richesses, honneurs, emplois, sans exception et sans retour. A la mort tout nous quittera aussi, excepté le vice et la vertu.

Si la seule pensée de la mort est si insupportable aux amateurs du monde, aux voluptueux, en un mot aux pécheurs, combien terrible doit en être le coup ! O moment effroyable, qui leur découvre le vide des choses d'ici-bas qu'ils ont trop aimées, et l'importance de la vertu, qu'ils n'ont peut-être connue que pour la mépriser !

Rien de plus incertain que le temps et les circonstances de la mort : mourrons-nous d'une maladie lente ou subitement ? Aurons nous le temps de nous préparer, ou serons-nous surpris ? Mourrons-nous dans peu de jours, dans un moment, ou parviendrons-nous à une grande vieillesse ? Mourrons-nous dans la grâce ou dans le péché ? Personne ne peut le dire ; ce qui est certain c'est que nous mourrons, et que probablement nous mourrons comme nous aurons vécu ;

c'est que l'on ne recueille que ce que l'on a semé ; c'est que la mort est l'écho de la vie. Ce qui est certain encore c'est que la destinée du mourant est immuable ; que la mort décide de tout ; que si l'on meurt en état de grâce on est heureux éternellement, et que si l'on meurt en péché mortel on est malheureux pour toujours.

Puisque la mort est inévitable, et qu'elle doit décider de notre sort éternel, nous devons donc nous y préparer et profiter du temps qui nous reste. Il s'agit ici de notre plus grand intérêt, ou plutôt de notre unique intérêt ; car, dit Jésus-Christ, que servirait à l'homme de gagner tout le monde s'il perdait son âme ? Et, en effet, sera-t-on bien consolé dans les brasiers éternels par le souvenir qu'on a été grand, riche, puissant, ou que l'on a fait fortune en ce monde ? Ah ! on concevra bien alors que l'on a été dans l'erreur, et qu'il n'y avait pas d'autre fortune que la vertu. “ J'ai possédé le plus grand empire de l'univers, disait Septime-Sévère en mourant ; j'ai été tout ce que peut être un mortel ; et il ne m'en reste rien qui puisse me servir dans l'état où je suis. ” Un héraut, portant le drap destiné à ensevelir Saladin, criait par ordre de ce prince : *Voilà tout ce que le grand Saladin emportera de tous les empires qu'il a conquis !*

Les petites affaires s'expédient sans beaucoup d'application, mais les grandes demandent beaucoup de soin et d'étude. Comme c'est la marque d'un esprit faible de s'occuper beaucoup d'une bagatelle, aussi est-ce le propre d'un esprit bien fait de penser beaucoup à ce qui est important. Il faut proportionner les soins aux affaires, et quelle plus grande affaire que de bien mourir ! Est-ce trop de la vie pour se préparer à la mort ? — Est-ce trop de quelques années pour se préparer à l'éternité ?

Un homme condamné à mort estime-t-il beaucoup les biens et les honneurs de ce monde ? telles doivent être nos dispositions : la mort nous poursuit, et infailliblement elle nous frappera, peut-être au moment où nous y pensons le moins. Préparons-nous donc chaque jour, puisque chaque jour peut-être le terme

de notre vie. Ne nous y trompons pas, ne nous-faisons pas illusion sur un point aussi important ; n'attendons pas le dernier moment ; peut-être ne serait-il plus temps. Celui, dit Saint Augustin, qui a promis le pardon au pécheur qui se convertira ne lui a pas promis le lendemain pour se convertir. C'est donc une témérité, c'est même un crime d'attendre à une dernière maladie pour se préparer à la mort. Quoi ! dans ce moment où l'on n'est pas même capable de s'occuper des affaires les plus ordinaires, on penserait pouvoir accomplir l'œuvre la plus difficile, la plus importante, celle qui demande les plus grands soins ! Comment recevoir les sacrements avec fruit lorsqu'on sait à peine ce que l'on fait ? Comment débrouiller une conscience pleine d'iniquités lorsque toutes les facultés de l'âme sont absorbées par les douleurs et les horreurs de la mort ? Comment prouver à Dieu qu'on déteste le péché l'ayant aimé, et s'y étant livré aussi longtemps qu'on a pu se procurer sa jouissance ? Ce n'est plus alors le pécheur qui quitte le péché, c'est le péché au contraire qui quitte le pécheur. Pour l'ordinaire Dieu laisse mourir en impénitents ceux qui ont vécu dans l'impénitence.— Quand il arrive autrement, c'est un miracle ; Dieu peut faire ce miracle, mais c'est une funeste et damnable présomption que de l'attendre en vivant mal.

HISTOIRE.—Un jeune officier français forcé de quitter sa patrie se retira en Espagne, et touché de la grâce il résolut de consacrer le reste de sa vie à se préparer à la mort. Plein de cette pensée il se présenta à une maison religieuse qui faisait profession de mener une vie très austère, et obtint, à force d'instances, d'y être admis. Pendant son noviciat il écrivit à sa sœur en ces termes : " Il n'y a pas de mendiant en Espagne qui soit plus mal nourri que nous, et qui ne soit mieux en tout ce qui regarde les besoins du corps. Cependant aucun d'entre nous ne voudrait changer son sort contre un empire sachant bien que la mort ne tardera pas à confondre les empereurs avec le dernier de leurs sujets ! Chacun

s'en va n'emportant que ses œuvres ; alors l'on est bien aise d'avoir semé au milieu des larmes : le mal est passé, et la joie succède pour l'éternité. " Cinq mois après sa profession le religieux fut attaqué d'une hydropisie qui au bout de quatre mois de souffrances le conduisit au tombeau. Couché sur la cendre et la paille il prenait la main du père abbé avec une expression de reconnaissance qui attendrissait toute la communauté." " Que mon bonheur est grand ! disait-il ; vous m'avez ouvert les portes du ciel en m'ouvrant celle de cette maison ! Oh ! que je suis heureux de m'être préparé à la mort ! qu'il est doux de mourir quand on espère fermement passer de la terre au ciel. Oh ! que bienheureux sont ceux qui comprennent bien ces paroles : *Que sert à l'homme de gagner tout le monde s'il vient à perdre son âme !*

— Que pourrait regretter le juste à la mort ? les biens de la terre ? son cœur en a toujours été détaché ; ses parents, ses amis ? mais il sait qu'il ne les quitte point pour toujours. *Nous nous reverrons*, disait à ses parents désolés une jeune demoiselle de Lyon depuis long-temps en proie aux plus cruelles douleurs, *nous nous reverrons*. Elle mourut en prononçant ces paroles. On lui a élevé un superbe mausolée où elle est représentée assise et écrivant sur une colonne ces mots : *Nous nous reverrons !*

— Un enfant n'ayant plus que peu d'instants à vivre, et voyant couler les larmes de sa mère, lui dit : " Ne m'aviez-vous pas appris que pour voir Dieu il fallait mourir ? " Et il avait à peine sept ans ?....

ARTICLE II.

Du Jugement.

Il est arrêté, dit saint Paul, que tout homme mourra, et qu'après sa mort il sera jugé.

L'immortalité de l'âme suppose nécessairement un

jugement qui décide de son éternité ; car le juste et l'impie ne peuvent obtenir le même sort. La foi nous apprend même qu'il y aura deux sortes de jugements, le particulier et le général. Le jugement particulier est celui que chaque homme subit immédiatement après sa mort, sur le mal qu'il a fait et le bien qu'il a omis de faire. Par ce jugement son sort sera fixé pour l'éternité.

Aussitôt après ce jugement particulier, les âmes coupables de fautes légères vont en purgatoire pour les expier avant d'aller en paradis ; celles qui sont exemptes de tout péché sont immédiatement introduites dans la gloire ; mais celles qui sont coupables de quelque péché mortel sont précipitées en enfer, en attendant la résurrection générale qui aura lieu à la fin du monde.

C'est alors que se fera le jugement général, où sera confirmée et manifestée la sentence déjà prononcée dans le jugement particulier. Le jugement général sera précédé de signes effrayants. Notre Seigneur lui-même nous en a tracé la peinture dans l'Évangile. Il y aura des guerres, des famines, des pestes et des tremblements de terre ; le soleil et la lune seront obscurcis, les étoiles sembleront tomber du ciel ; la mer fera un bruit épouvantable par l'agitation de ses flots, et les hommes sécheront de frayeur dans l'attente de ce qui doit arriver à l'univers. Alors, en un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette, tous les morts ressusciteront. Le signe du Fils de l'homme, c'est à dire une croix lumineuse, brillera dans les airs, et Jésus-Christ descendra visiblement du ciel, avec une grande puissance et une grande majesté, pour rendre à chacun selon ses œuvres. Il sera accompagné de ses anges, qui sépareront les bons d'avec les méchants. Que cette séparation sera terrible, et que le sort des uns et des autres sera différent ! Les justes seront placés à la droite du souverain juge, les méchants à sa gauche. Alors toutes les consciences seront manifestées aux yeux de l'univers ; ce qu'il y a maintenant de plus caché et de plus secret sera connu et exposé à la lumière.

Le juste, qu'on avait méprisé sur la terre, paraîtra orné des bonnes œuvres qu'il avait cachées avec soin ; et le pécheur sera couvert de honte à la vue des cri-

mes qu'il avait dérobés à la connaissance des hommes. Alors le vice paraîtra tel qu'il est, avec la difformité et l'infamie qui lui appartiennent. Quelle joie ne sentira pas alors un jeune homme vertueux, qui aura méprisé les discours des méchants, et résisté à la contagion de leurs mauvais exemples ! Qu'il sera bien dédommagé des combats qu'il aura eus à soutenir, des railleries dont il aura été l'objet ! Mais quel désespoir dans le cœur d'un jeune libertin en voyant exposés au grand jour, à la face du ciel et de la terre, les crimes qu'il avait commis dans les ténèbres, en voyant celui qu'il avait tourné en ridicule placé au nombre des saints et parmi les enfants de Dieu ! Quelle horreur n'aura-t-il pas pour le vice, qui lui paraît maintenant si doux et si séduisant !

Ce n'est encore là que l'appareil et le prélude du jugement : quelle impression fera donc sur nos esprits la sentence même du souverain juge ! Tous les hommes étant dans un profond silence, le Fils de Dieu dira à ceux qui seront à sa droite ces consolantes paroles : " Venez, vous qui êtes les bénis de mon Père ; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde." Il adressera ensuite aux réprouvés cette sentence foudroyante : " Retirez-vous de moi, maudits ! allez au feu éternel." Aussitôt que l'arrêt aura été prononcé, les justes iront régner avec Dieu pendant l'éternité ; et les méchants seront précipités dans l'enfer, pour y brûler éternellement, sans pouvoir jamais réparer une si grande perte qu'ils auront faite par leur faute. Prévenons ce jugement terrible ; profitons de l'avis que notre Seigneur nous donne dans l'Évangile : *Prenez garde à vous, dit-il, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent, et que ce jour ne vienne tout d'un coup vous surprendre : car il enveloppera, comme un filet, tous ceux qui habitent sur la surface de la terre ; veillez donc, et priez en tout temps afin que vous soyez trouvés dignes d'éviter tous ces maux qui arriveront, et de paraître avec confiance devant le Fils de l'homme.*

HISTOIRE.—Un libertin, adonné à tous les vices, avait eu, dès sa tendre jeunesse, des principes religieux. Une mère vertueuse n'avait rien négligé pour les enra-

cier dans son cœur. Grâce à l'éducation très chrétienne qu'il avait reçue, quoiqu'il eût perdu les mœurs, il n'avait pas encore perdu la foi. Une nuit qui suivit un jour où il avait donné dans de grands excès, il eut un songe ; pendant son sommeil il se vit transporté au tribunal de Dieu. On ne peut concevoir quelle fut sa confusion, sa crainte et son effroi. A son réveil il avait une fièvre ardente ; il était tout en sueur et hors de lui-même. " Laissez-moi seul, disait il, fondant en larmes, à ceux qui eurent les premières occasions de le voir en cet état ; laissez-moi seul. J'ai vu mon juge ! pardon, ô mon Dieu ! " Ses compagnons de débauche apprirent que leur ami était malade, qu'il se désolait ; ils vinrent le voir pour le consoler. " Retirez-vous, leur dit-il, vous n'êtes plus mes amis, je ne vous verrai plus ; j'ai vu mon juge. Quelle majesté et quelle sévérité éclataient sur son visage ! Oh ! que d'accusations, que d'interrogations auxquelles je n'ai pu répondre ! tous mes péchés sont écrits, je les ai lus. Ah ! quel nombre ! j'en connais l'énormité. Que de démons n'attendaient que le signal pour m'enlever ! je frémis et frémirai long-temps. Faux amis, retirez-vous pour toujours : que je m'estimerai heureux si je puis apaiser par la plus rigoureuse pénitence mon terrible juge je m'y dévoue. Hélas ! je paraîtrai bientôt réellement à son redoutable tribunal ; ce sera peut-être aujourd'hui. Pardon, ô mon Dieu ! je ne cesserai point de vous dire : Pardonnez-moi, faites-moi miséricorde ; ne me perdez pas, ayez pitié de moi."

CHAPITRE IX.

Je crois au Saint-Esprit.

Il ne suffit pas de croire au Père tout puissant qui nous a créés, et en Jésus-Christ son fils unique, qui nous a rachetés, si nous ne croyons en même temps au Saint-Esprit, qui nous sanctifie.

Nous devons donc croire d'une ferme foi qu'en Dieu il y a une troisième personne, qui est le Saint-Esprit : cette troisième personne procède du Père et du Fils ; elle a la même nature et la même divinité que les deux autres personnes ; ainsi le Saint-Esprit est égal au Père et au Fils ; il est éternel, tout puissant, infini ; il a les mêmes perfections ; en un mot, il est le même Dieu avec le Père et le Fils. C'est en son nom, comme au nom du Père et du Fils, que nous avons été baptisés : comme il est le même Dieu que le Père et le Fils, nous lui devons les mêmes adorations et les mêmes hommages. De là vient que le Saint-Esprit est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils, et que nous terminons toutes nos prières par ces mots :—Gloire soit au Père, au Fils et au Saint-Esprit !

Cet esprit saint descendit sur les apôtres le jour de la pentecôte en forme de langues de feu. Il les remplit de courage et de force pour prêcher l'Évangile, et en sceller la vérité par l'effusion de leur sang. Il leur communiqua aussi le don des langues et les grâces nécessaires pour l'établissement de l'Église et la conversion des peuples.

On attribue particulièrement au Saint-Esprit la sanctification des hommes, parce que c'est un esprit d'amour, et que c'est lui qui répand dans nos âmes cette charité qui les sanctifie. C'est donc le Saint-Esprit qui nous communique la grâce, qui est la vie de notre âme, comme l'âme est la vie du corps : l'âme n'a de vie qu'autant qu'elle est unie à l'Esprit saint, qu'autant que la grâce habite en elle et qu'elle l'anime : notre âme n'a de mouvement vers Dieu que par le Saint-Esprit, et elle ne peut rien faire dans l'ordre du salut que par son inspiration et son impulsion.

Le Saint-Esprit est appelé dans l'Écriture, l'Esprit de vérité, c'est à dire qu'il est la source de toute vérité et le maître qui l'enseigne. C'est lui qui en un moment remplit les apôtres de lumières, et leur communiqua les connaissances les plus sublimes. C'est lui qui a parlé par les prophètes et les évangélistes. C'est lui qui nous instruit encore, et qui dissipe, par sa lumière, les ténèbres de notre ignorance ; il nous montre la voie du

ciel, et nous donne la force d'y marcher. Votre esprit, dit le prophète, me conduira dans une voie droite dont le terme est le salut. Le Saint-Esprit nous parle intérieurement pour nous détourner du mal et pour nous inspirer le bien que nous devons faire. C'est donc au Saint-Esprit que nous résistons quand nous rejetons les pensées qui nous détournent du mal et nous portent vers le bien.

HISTOIRE.—Simon le Magicien s'adonna de bonne heure à la magie ; ses enchantements et ses prestiges firent que le peuple qui le suivait l'appelait *la grande Vertu de Dieu*. Mais lorsque saint Pierre et saint Jean se furent rendus à Samarie pour imposer les mains aux nouveaux baptisés que saint Philippe, un des sept diacres, avait convertis par ces prédications soutenues de beaucoup de miracles, il crut en Jésus-Christ, et reçut le baptême. Cependant, témoin des prodiges qui s'opéraient sur ceux qui avaient reçu le Saint-Esprit, il osa aspirer au pouvoir d'imposer les mains, et de tourner à sa propre gloire les miracles qu'il espérait d'opérer comme les apôtres. Dans cette espérance, il leur présenta de l'argent et leur dit : Donnez-moi le pouvoir que vous avez, afin que ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent le Saint-Esprit : mais Pierre lui dit : " Que ton argent pèrisse avec toi, puisque tu as cru que le don de Dieu peut s'acquérir avec de l'argent ; fais pénitence." Bien loin de faire pénitence, Simon donna de nouveau dans la magie, s'abandonna à toutes sortes de dérèglements, et devient l'ennemi secret des apôtres. Après avoir infecté Samarie des erreurs les plus extravagantes, il vint à Rome ; et, voulant persuader qu'il était Dieu à l'empereur Néron qui le protégeait, il promit de s'élever au ciel à la vue de tout le monde. Tout le monde s'assembla pour être témoin d'un tel spectacle, et en effet Simon s'éleva, ou plutôt il fut enlevé assez haut par le démon ; mais Pierre se mit en prière, et sa prière fut écoutée de Dieu. L'action du malin esprit cessa ; le magicien tomba, et son corps fut brisé par sa chute. Il mourut à l'instant même. C'est de ce Simon qu'est dérivé le

e
F
r
t
e
c
F
r
q
q

la
re
vi
la
à
je
nc
sp
Le
le
Sa
pr
la
va
tic

nom de *simonie*, c'est à dire le péché détestable que commettent ceux qui achètent ou vendent les dons et les grâces du Saint-Esprit.

LASAUSSE.

CHAPITRE X.

Etablissement de l'Église.

ARTICLE PREMIER,

Je crois la sainte Église catholique.

Il y a toujours eu une Église, même dès le commencement du monde, c'est à dire que de tout temps il y a eu des hommes qui, faisant profession de croire en Dieu, de l'adorer et de le servir, attendaient le Messie, et espéraient le salut par ses mérites, selon l'oracle des prophètes. Cependant les adorateurs du vrai Dieu ne formèrent pas toujours une société unie par les liens extérieurs et visibles : avant Jésus-Christ, les Juifs seuls, en qualité de peuple choisi, avaient une loi et des exercices communs. Mais Jésus-Christ, venant en ce monde pour sauver tous les hommes, leur a donné de nouveaux moyens de salut ; il a voulu les réunir, et n'en faire qu'un seul corps, leur donnant à tous une loi nouvelle, qui est la loi de grâce.

Les apôtres, ayant reçu le Saint-Esprit, sortirent de la maison où ils s'étaient tenus renfermés, et annoncèrent la résurrection de Jésus-Christ au milieu de la ville de Jérusalem. Trois mille Juifs se convertirent à la première prédication de saint Pierre, et cinq mille à la seconde. Le nombre des fidèles augmenta tous les jours, et ces hommes, régénérés par le baptême et renouvelés par le Saint-Esprit, donnèrent au monde le spectacle de la vertu la plus pure et la plus parfaite. Les apôtres prêchèrent ensuite la parole de Dieu avec le même succès dans toute la Judée, la Galilée et la Samarie ; de là ils passèrent dans la Syrie et dans les provinces de l'Asie mineure, dans la Macédoine, dans la Grèce et presque par-tout le monde, annonçant l'Évangile, c'est à dire la bonne nouvelle de la rédemption des hommes par Jésus-Christ.

Cependant les Juifs résistaient opiniâtrément à l'Evangile, et persécutaient avec fureur les disciples de Jésus-Christ. D'un autre côté, les païens s'opposèrent de toutes leurs forces à son établissement. Tout ce qu'il y avait de grand et de puissant parmi eux se déclara d'abord ennemi de cette religion; mais, malgré la fureur des Juifs, l'opposition des grands et la corruption générale des peuples, attachés depuis long-temps à une religion toute sensuelle, les apôtres établirent l'Eglise de Jésus-Christ dans toutes les contrées de l'univers. Ceux qu'ils choisirent pour leur succéder dans le ministère apostolique imitèrent leur zèle, et transmirent pareillement à leurs successeurs le dépôt de la foi, qui est ainsi parvenu, d'âge en âge, dans toute sa pureté, jusqu'à nous.

Pour se former une idée de ce que l'établissement du christianisme a eu de prodigieux, il faut se représenter douze hommes de la lie du peuple, sans bien, sans science, sans appui, à qui leur maître ne promet dans ce monde que des persécutions, des tourments et la mort : voilà ce qu'étaient les apôtres. Peut-on s'imaginer que douze hommes de ce caractère, s'ils n'eussent été animés de l'esprit de Dieu, eussent osé entreprendre de changer la face de l'univers, de convertir tous les peuples. Grecs et Romains, Juifs et païens; et cela en leur proposant à tous les mystères les plus incompréhensibles et la morale la plus sévère!

Cependant ces douze hommes, ainsi dénués de tout secours humain, n'ayant d'autres armes que la croix, d'autres moyens que la parole, ni d'autres défenses qu'une patience à toute épreuve, n'ont pas seulement osé former un dessein si extraordinaire, mais ils l'ont exécuté : ils ont prêché une doctrine qui captive l'esprit et qui gêne le cœur; ils l'ont prêchée au milieu de l'empire romain, dans les plus grandes villes, dans les villes les plus riches, les plus savantes, les plus voluptueuses, à Antioche, à Alexandrie, à Ephèse, à Corinthe, à Athènes, à Rome enfin. Tout s'est soulevé contre cette nouvelle doctrine, tout a été mis en œuvre pour étouffer le christianisme dans son berceau, et pour en arrêter les progrès : pertes de biens, exils, pri-

sons, supplices ; et cependant le christianisme s'est établi partout par la seule voie de la persuasion, malgré tout ce qu'ont pu lui opposer les puissances, la sagesse humaine, les passions, l'intérêt, la politique et la violence la plus outrée.

Quitter une religion qui ordonne des pratiques pénibles, qui proscriit tous les vices, pour en embrasser une favorable aux sens, et qui permet de donner un libre cours aux passions, c'est une chose facile à comprendre ; mais abandonner une religion favorable aux passions pour embrasser la croix et la pénitence, s'exposer même à la perte de ses biens et de sa vie, c'est ce que la persuasion seule peut opérer, et c'est ce qui est arrivé dans l'établissement du christianisme. Tout cela considéré, peut-on s'empêcher de dire : *le doigt de Dieu est là !* Car enfin, ou les apôtres ont fait des miracles pour convaincre les peuples de la vérité de ce qu'ils leur annonçaient, ou ils ont convaincus sans miracles ; s'ils ont fait des miracles, c'était Dieu lui-même qui présidait à cette œuvre ; s'ils avaient persuadé le monde sans miracles, la preuve n'en serait que plus forte ; il n'y a qu'une vertu divine qui ait pu opérer cette persuasion dans tous les esprits, malgré tous les obstacles qui s'y opposaient. La conversion du monde opérée sans miracles serait elle-même le plus grand des miracles.

HISTOIRE.—Saint Simplicien, qui avait servi de père à saint Ambroise, eut la même tendresse pour Victorin, dont nous allons parler.

Victorin, très célèbre orateur, avait été professeur de rhétorique à Rome ; il avait passé sa vie dans l'étude des arts libéraux, et s'y était rendu très habile ; il avait lu, examiné et éclairci presque tous les écrits des anciens philosophes ; il avait été le maître de tout ce qu'il y avait de plus considérable parmi les sénateurs romains ; enfin, il avait exercé sa profession avec tant de succès et d'éclat qu'il avait mérité et obtenu une statue qui lui fut dressée dans la place publique de Rome, ce qui passait pour un des plus grands honneurs où un homme pût parvenir. Il était cependant encore païen et adorateur des idoles ; et non seulement il les avait adorées

lui-même, mais encore il avait employé son éloquence à engager les autres à les adorer.

Quelle grâce ne fallait-il pas pour toucher et convertir ce cœur? Voici le moyen dont Dieu se servit : Victorin lisait les saintes Ecritures, et ce fut après s'être appliqué avec soin à cette lecture et à celles des autres livres de la religion chrétienne qu'il dit en particulier à saint Simplicien : " Je vous apprends une nouvelle qui vous intéressera ; c'est que je suis chrétien.—Je n'en crois rien, dit saint Simplicien, et je ne vous croirai chrétien que lorsque je vous verrai dans l'église où se tiennent les assemblées des fidèles.—Eh quoi! lui dit Victorin, est-ce par une enceinte de murailles que l'on est chrétien?" Toutes les fois qu'il protestait qu'il était chrétien, Simplicien lui disait la même chose, et Victorin s'en tirait toujours par le même trait de raillerie.

Ce qui le retenait c'est qu'il craignait d'irriter ses amis idolâtres, dont il croyait que la haine l'écraserait, si elle venait à tomber sur lui. Mais enfin le courage et la générosité lui étant venus à force de lire et d'ouvrir son cœur à ce qu'il lisait, il comprit que ce serait un crime énorme de rougir des mystères de Jésus-Christ, et de ne pas rougir des superstitions païennes et sacrilèges. Un jour donc qu'il se sentit plus déterminé, il vint tout d'un coup dire à Simplicien, dans le temps que ce saint homme s'y attendait le moins : " Allons à l'église ; je suis résolu, non seulement d'être, mais de paraître chrétien." Simplicien, transporté de joie, l'y mena sur-le-champ, et le fit inscrire sur le catalogue de ceux qui demandaient le baptême. Toute la ville de Rome fut dans l'étonnement et l'admiration : la joie s'en répandit dans toute l'Eglise à cause de la célébrité et de la réputation de ce grand homme.

Enfin arriva l'heureux jour destiné à la profession de foi qu'on faisait avant le baptême. La coutume de l'Eglise de Rome était de la faire en des termes qu'on apprenait par cœur, et qu'on prononçait à haute voix en présence de tous les fidèles. Les prêtres, par déférence, offrirent à Victorin de la lui faire prononcer en particulier, ce qu'on n'accordait d'ordinaire, qu'aux personnes timides ; mais Victorin voulut professer hautement,

e
de
o
te
qu
sa
se
ri
l'e
ne
je
qu
ch
ve
de
ce
d't
qu
à c
ba
liv
qu
nc
lité
c
rou

I
pac
nué
On
cuti
dur
tout
les t
Jésu

et en présence de tout le peuple, la doctrine céleste qui devait le conduire au salut. Dès qu'il parut à la tribune où il était monté, un soudain transport de joie fit retentir son nom dans la bouche de tout le monde; et, quoi que chacun modérât sa joie par respect pour la sainteté de l'action et du lieu, un secret murmure faisait entendre de toutes parts ces paroles : *C'est Victorin ! c'est Victorin !* Tout le monde se tut bientôt pour l'entendre ; et lui, plein d'une sainte hardiesse, prononça à haute et distincte voix les vérités qui sont l'objet de notre foi. Il n'y eut personne dans l'assemblée qui n'eût souhaité l'enlever et le mettre dans son cœur ; chacun l'y mettait en effet par la joie qu'on avait de le voir chrétien. Cette conversion éclatante eut de grandes suites ; et quand saint Augustin l'eut entendu raconter à Simplicien il avoua qu'il s'était senti touché d'un grand désir de suivre l'exemple de Victorin ; ce qu'il exécuta ensuite entre les mains de saint Ambroise, à qui saint Simplicien avait servi de père lors de son baptême. (*Tiré des confessions de saint Augustin, liv. VIII.*)

Apprenons 1^o à ne pas différer de répondre à la grâce quand elle nous appelle, de peur qu'elle ne se retire de nous.

2^o A réparer, par quelque acte héroïque, les infidélités et les résistances opposées à la grâce,

3^o A lui être d'autant plus fidèles que nous lui aurons résisté plus long-temps.

ARTICLE II.

Suite de l'établissement de l'Eglise chrétienne.

Constance des Martyrs.

La persécution contre l'Eglise de Jésus-Christ ne finit pas avec la vie des apôtres ; toutes les puissances continuèrent pendant trois cents ans à lui faire la guerre. On compte, pendant cet intervalle de temps, dix persécutions suscitées par les édits des empereurs romains, durant lesquelles plusieurs millions de chrétiens de toute condition, de tout sexe et de tout âge souffrirent les tourments et la mort pour rendre témoignage à Jésus-Christ. On inventa, pour les tourmenter, les sup-

plices les plus effrayants : on les étendait sur un che-
valet avec des cordes attachées aux pieds et aux mains,
on les suspendait par les mains, après leur avoir atta-
ché des poids aux pieds, et en cet état on les battait
de verges ou de fouets garnis de pointes de fer jusqu'à
découvrir les côtes et les entrailles. Quand ils n'expiraient pas dans ces tourments, on jetait du sel et du vinaigre sur leurs plaies afin de les rendre plus sensibles ; d'autres fois on les rouvrait lorsqu'elles commençaient à se fermer. Les prisons devenaient pour les chrétiens une nouvelle sorte de supplices ; les plus infectes leur étaient réservées ; on les y jetait tout nus et tout déchirés de coups, ayant les entraves aux pieds, et obligés de se coucher sur les verres cassés dont on avait la barbarie de parsemer les cachots dans lesquels on les enfermait. Quelquefois on les laissait mourir de faim, et si on les nourrissait c'était afin de les pouvoir tourmenter de nouveau. On défendait ordinairement de les laisser parler à personne, parce qu'on savait qu'en cet état ils convertissaient beaucoup d'infidèles, mêmes les geôliers et les soldats qui les gardaient. Le supplice qui terminait toutes ces tortures était d'avoir la tête tranchée, d'être brûlé vif, d'être précipité dans la mer ou du haut des rochers, ou d'être dévoré par les bêtes. Les martyrs demeuraient cependant fermes et inébranlables au milieu des plus longues et des plus vives douleurs ; les tourments mêmes paraissaient augmenter leur courage.

Ce n'étaient pas seulement des hommes qui montraient une constance si admirable, c'étaient des femmes délicates, de jeunes enfants : tant était puissante la grâce de Jésus-Christ, qui les fortifiait intérieurement !

L'histoire ecclésiastique rapporte des exemples de courage qui sont non seulement au dessus des forces humaines, mais encore au dessus de toute admiration. On ne peut lire sans étonnement ce qu'ont souffert les martyrs de Lyon et de Vienne, sous l'empereur Marc-Aurèle; ce que rapporte l'historien Eusébe des martyrs de la Palestine, et Sozomène des martyrs de Perse : ce qu'on trouve dans les actes originaux des martyrs d'Afrique, etc. Tous ces généreux athlètes ont souffert avec

une patience invincible des tourments dont le récit seul fait frémir : quelques-uns même les souffraient avec joie, ils allaient d'eux-mêmes au supplice, ils craignaient qu'on les épargnât. Saint Laurent, étendu sur un brasier allumé, disait à ses bourreaux de tourner son corps de l'autre côté, parce que le feu n'avait plus de prise sur celui qui était déjà brûlé. Quel langage au milieu des douleurs les plus cuisantes ! D'où venait à ces héros du christianisme ce courage invincible qui leur faisait braver les tourments et la mort ? Qui est-ce qui leur donnait cette force supérieure à tout ce que la cruauté des tyrans pouvait inventer ? Il fallait sans doute qu'une vertu divine soutint leur faiblesse naturelle. La religion, que les martyrs ont cimentée de leur sang, est donc une religion divine ? Jamais elle n'aurait pu subsister si une main toute puissante ne l'eût soutenue contre des attaques si violentes et si multipliées ; mais Dieu la fit triompher de la fureur de ses ennemis ; tous leurs efforts, qui auraient dû causer sa ruine, n'ont servi qu'à l'affermir ; plus les persécutions étaient cruelles, plus la foi faisait de progrès : le sang des martyrs était comme une semence féconde qui enfantait de nouveaux chrétiens, et le monde entier, après avoir persécuté avec fureur les disciples de Jésus-Christ, a été obligé de s'écrier : " Qu'il est grand le Dieu des chrétiens ! " et il a embrassé la foi des martyrs !

HISTOIRE.—L'empereur Valens, qui était arien, fit défendre, sous peine de mort, aux catholiques de la ville d'Edesse, où il était alors, de faire publiquement aucun exercice de leur religion. Les catholiques, loin de cesser, continuèrent leurs assemblées dans le lieu destiné à cette fin. L'empereur en fut informé ; il commanda au préfet de se rendre le lendemain au lieu de l'assemblée avec un grand nombre de soldats, et de faire mettre aussitôt à mort tous ceux qui y seraient. Le préfet, qui n'était pas cruel, frémit ; il fit savoir secrètement aux catholiques l'ordre qu'il avait reçu, et qu'il ne pourrait s'empêcher de mettre à exécution. Cet avertissement, loin de les détourner, les porta tous à y aller dès le matin. Ils se rejoissaient de l'occasion favorable qu'ils

auraient de donner leur vie pour la foi en la divinité de Jésus-Christ. Le préfet se mit en chemin, escorté de soldats. Il rencontra dans une des rues qui conduisaient à l'endroit où les chrétiens s'assemblaient une jeune femme qui traînait son petit enfant par la main ; il lui adressa la parole : " Où allez-vous si vite ? lui dit-il.— Je vais, lui répondit-elle, où vont les autres catholiques. Arrêtez-vous, lui répliqua le préfet ; ignorez-vous donc que l'empereur a commandé de mettre à mort tous ceux qui seraient à l'assemblée ?—Je le sais, lui dit-elle, et c'est pour cela que je me hâte d'arriver avec mon enfant, l'unique que Dieu ma donné, afin d'avoir, lui et moi, le bonheur de mourir pour la foi de Jésus-Christ. Le préfet, admirant sa constance, s'en retourna. Arrivé vers l'empereur, il lui rapporta ce qu'il avait fait, et ce que lui avait dit cette femme. Valens, tout confus, et ne pouvant s'empêcher d'admirer lui-même le courage des catholiques, ne différa pas de quitter cette ville, et la paix fut rendue aux disciples du Sauveur.

Histoire ecclésiastique.

ARTICLE III.

Caractères de l'Eglise.

L'Eglise est la société des fidèles, réunis en un seul et même corps, gouvernés par les pasteurs légitimes, dont Jésus-Christ est le chef invisible, et le pape, successeur de saint Pierre, le chef visible. Mais comme plusieurs sociétés prennent et usurpent le nom d'église, il est nécessaire de faire connaître les marques qui distinguent la vraie Eglise de celles qui n'en ont que le nom.

Il y a quatre marques infaillibles qui font connaître la vraie Eglise ; savoir : son unité, sa sainteté, sa catholicité et son apostolicité.

1. L'Eglise est une, parce qu'il n'y a qu'une seule Eglise dans le sein de laquelle on puisse être sauvé, et parce que tous les membres qui la composent professent une même foi, participent aux mêmes sacrements, sont animés d'un même esprit, s'entraiment d'une même

M. J. O. Chausse

charité, aspirent à une même fin, et obéissent aux mêmes pasteurs.

2. L'Eglise est sainte, parce que sa doctrine est sainte, que ses sacrements sont saints, qu'il n'y a de saints que dans sa société, et que Jésus-Christ, son chef invisible, est l'auteur de toute sainteté.

3. L'Eglise est catholique ou universelle, c'est à dire qu'elle n'est bornée ni par les temps ni par les lieux : elle embrasse tous les temps ; car l'Eglise a toujours subsisté sans aucune interruption, et elle subsistera jusqu'à la consommation des siècles, selon la promesse de son divin auteur. Au contraire, les autres sociétés portent toutes, pour ainsi dire, sur le front le caractère de leur nouveauté ; on connaît la date de leur naissance, preuve certaine qu'elles ne sont pas la véritable Eglise de Jésus-Christ. L'Eglise embrasse tous les lieux ; les fidèles qui la composent sont répandus dans toutes les régions de la terre, au lieu que chacune des autres sociétés est renfermée dans un certain pays. L'Eglise est beaucoup plus étendue qu'aucune des autres sociétés qui se disent chrétiennes, aussi est-elle en possession de porter partout le nom de *catholique* ; ses ennemis mêmes la désignent par ce nom.

4. L'Eglise est apostolique, c'est à dire qu'elle a été fondée par les apôtres, et qu'elle a toujours été gouvernée par les successeurs des apôtres. Les autres sociétés, en se séparant de la véritable Eglise, ont perdu cette succession. Chaque fidèle peut donc connaître aisément s'il est de la vraie Eglise en examinant s'il est uni au pape par l'intermédiaire de son pasteur et de son évêque.

La véritable Eglise est visible et à la portée de tous les regards ; il ne faut qu'ouvrir les yeux pour la découvrir. On aperçoit partout une société qui professe une même foi, qui croit les mêmes mystères, qui reçoit les mêmes sacrements, qui reconnaît l'origine divine de l'autorité de ses ministres.

On appelle aussi la vraie Eglise *Eglise romaine*, parce que le pape, successeur de saint Pierre et évêque de Rome, en est le chef visible.

HISTOIRE.—Saint Irénée, évêque de Lyon, qui avait

été disciple de saint Polycarpe, disait à Florin, qui se-mait des dogmes erronés, contraires à ceux de l'Eglise catholique: " Votre doctrine n'est pas celle des évê-ques qui ont été avant nous. Il me semble entendre " le bienheureux Polycarpe nous raconter les entre-tiens qu'il avait eus avec Jean et les autres qui avaient " vu le Seigneur, et nous faire le récit de ce qu'ils " avaient appris de sa doctrine et de ses miracles. Je " puis assurer devant Dieu que si ce saint évêque eût " entendu la doctrine que vous enseignez il se serait " bouché les oreilles, et se serait écrié selon sa coutume: " *Bon Dieu! ne m'avez-vous réservé jusqu'à ce temps " que pour entendre de telles choses!* Et à l'heure même " il aurait pris la fuite."

LASAUSSE.

ARTICLE IV.

De l'autorité de l'Eglise.

Jésus-Christ a donné aux pasteurs de l'Eglise le pou-voir d'instruire et de gouverner les fidèles dans l'ordre du salut. " Allez, dit-il à ses apôtres, instruisez les na-tions, leur apprenant à observer toutes les choses que " je vous ai commandées et voilà que je suis tous les " jours avec vous jusqu'à la consommation des siècles." En vertu de cette promesse, l'Eglise est infaillible dans son enseignement quant à la foi et quant aux mœurs, de quelque manière qu'elle prononce, soit assemblée en concile, soit dispersée, ayant avec elle Jésus-Christ, la vérité même; étant toujours éclairée et dirigée par son esprit, qui est l'esprit de vérité, jamais elle n'ensei-gnera l'erreur. Aussi l'apôtre saint Paul l'appelle-t-il la colonne et l'appui inébranlable de la vérité. Ainsi le corps des pasteurs ne peut jamais se tromper dans ce qui intéresse la foi et les mœurs: les jugements qu'il prononce, soit pour proposer aux fidèles les vérités de la foi, soit pour condamner les erreurs qui la combat-tent, sont des jugements infaillibles aux quels tout fidèle doit se soumettre. L'Eglise est la chaire de la vérité: elle parle aux hommes au nom de Dieu, par l'autorité et avec l'assistance de Dieu; et quand nous soumettons notre esprit à l'enseignement et aux décisions de l'E-

glise, c'est à Dieu même que nous rendons l'hommage de notre foi. "Qui vous écoute, m'écoute, a dit notre Seigneur à ses apôtres, et qui vous méprise me méprise : si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain." La voix des pasteurs est donc la voix de Dieu même. Aussi les apôtres, instruits du privilège qu'ils avaient reçu de Jésus-Christ, mirent-ils à la tête du premier jugement qu'ils prononcèrent ces paroles remarquables : "Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous," pour nous faire comprendre que leur jugement était le jugement de Dieu même. En effet il était nécessaire que Jésus-Christ donnât à son Eglise cette autorité infaillible. S'il n'y avait point de tribunal pour décider souverainement les questions qui s'élèvent sur ce que l'on doit croire, chaque fidèle pourrait s'égarer dans ses propres pensées, et il n'y aurait plus d'uniformité dans la croyance. Si ce tribunal n'était pas infaillible, on pourrait douter de la vérité de ses décisions, et les fidèles demeureraient incertains et flottants, exposés à être emportés à tout vent de doctrine. Il était donc de la sagesse de de Jésus-Christ d'assurer à son Eglise le privilège d'être préservée de toute erreur dans son enseignement.

Jésus-Christ a donné aux pasteurs le pouvoir de gouverner les fidèles : cette puissance de juridiction est celle qu'ont le pape et les évêques pour gouverner l'assemblée des fidèles ; elle consiste pour les évêques, 1^o dans la puissance d'user du pouvoir qu'ils ont reçu dans leur consécration, de remettre les péchés, et de transmettre aux prêtres l'exercice de ce même pouvoir, avec les limitations qu'ils jugent à propos d'y mettre ; 2^o dans le pouvoir de lier et de délier, c'est-à-dire de retenir et d'absoudre les péchés, et de remettre les peines qui leur sont dues ; 3^o dans celui de gouverner les fidèles suivant la doctrine et la discipline de l'Eglise.

On entend par discipline de l'Eglise un règlement que fait l'Eglise par l'autorité que Jésus-Christ lui a confiée, touchant la conduite des ecclésiastiques et des fidèles, et les usages et les cérémonies du sacrifice et du service divin.

Cette puissance de juridiction, qui réside dans les principaux ministres de Jésus-Christ et pasteurs de l'Eglise, ne s'étend et ne s'exerce que sur ceux qui se sont soumis à l'Eglise, et non sur ceux qui en sont entièrement et notoirement séparés, comme sont les païens et les infidèles.

HISTOIRE.—Durant le schisme d'Antioche saint Jérôme fut inquiété dans son désert. On lui demandait avec qui il était en communion, avec Vital, ou Méléce, ou Paulin, qui tous trois divisaient le troupeau. Dans le doute, il écrivit au pape saint Damase en ces termes : “ Ne suivant d'autre chef que Jésus-Christ, je suis attaché à la communion de votre sainteté, c'est à dire à la chaire de saint Pierre. Je sais que l'Eglise a été bâtie sur cette pierre. Quiconque mange l'agneau hors de cette maison est profane ; quiconque n'est pas dans l'arche de Noé périt dans le déluge ; quiconque n'amasse pas avec vous dissipe ; ainsi je vous prie de me marquer avec qui je dois communiquer.” Le souverain pontife eut égard à la prière de saint Jérôme, et, en conséquence des instructions reçues de Rome, cet illustre docteur adopta la communion de Paulin, qui l'ordonna prêtre.—Se soumettre humblement aux décisions de l'Eglise c'est le seul moyen de ne pas errer dans la foi.

SAINT JÉRÔME, *Lettre 57.*

ARTICLE V.

Hors de l'Eglise point de salut.

Il n'est peut-être pas d'expression dont on ait tant abusé depuis près de deux siècles que de ces paroles, *hors de l'Eglise point de salut*, et rien cependant n'est plus facile à démontrer que cette vérité.

Ce que nous allons dire sur cette importante matière prouvera que l'Eglise catholique doit nécessairement professer cette doctrine, sans que pour cela elle mérite le titre d'intolérante dont les philosophes modernes l'ont souvent qualifiée.

Il y a un Dieu ; l'homme, qui est sa créature, est obligé de lui obéir, c'est à dire de faire sa volonté et de l'honorer en la manière que lui-même a prescrite. Cette vérité, puisée d'ailleurs dans le sens commun, prouve déjà qu'il y a une religion, une Eglise, hors de laquelle il n'y a point de salut ; c'est à dire une vérité hors de laquelle il n'y a pas de vérité, une lumière hors de laquelle il n'y a point de lumière, une vertu hors de laquelle il n'y a point de vertu.

Toute religion qui se croit vraie doit pouvoir dire : Mon fondateur vient de Dieu, ou plutôt il est Dieu lui-même ; ses envoyés ont donné des preuves incontestables de la divinité de leur mission. La croyance que je propose est la seule qui vienne de Dieu, et les vertus que je commande sont les seules qui conduisent à lui.

Toute religion qui ne pourrait pas tenir ce langage prouverait par là même qu'elle ne se croit pas véritable. Or, n'est-il pas naturel, quand on croit être dans la bonne route, de dire à ceux qui ne la suivent pas :— " Vous vous égarez, vous allez vous perdre !" C'est en effet le langage qu'ont tenu toutes les religions : on sait avec quelle fureur les païens ont persécuté les chrétiens ; on connaît les injures que les hérétiques ont vomies contre l'Eglise romaine. Toutes les religions ont donc prétendu qu'il n'y avait pas de salut hors de leur sein ; toutes les religions ont donc été intolérantes en ce sens qu'elles ne pouvaient pas approuver ce qui était contraire à leur croyance. Dira-t-on que toutes les religions sont bonnes ? Ce serait avancer la plus grossière absurdité, et soutenir le *oui* et le *non* sur la même matière. Dira-t-on qu'elles sont toutes fausses, afin d'avoir le droit de ne s'assujettir à aucune ? Mais celui qui parlerait ainsi serait l'homme, 1. le plus dé-

raisonnable, puisqu'il nierait l'existence de la religion naturelle, c'est à dire des rapports qui doivent unir la créature intelligente à son créateur ; 2. le plus téméraire, niant des faits incontestables, crus de tout l'univers, et qui prouvent évidemment que Dieu a parlé aux hommes ; 3. le plus intolérant, puisqu'il proscrirait toutes les croyances, et condamnerait toutes les pratiques religieuses par lesquelles les hommes de tous les temps ont rendu leurs devoirs à la divinité.

Mais s'il est évident qu'il faut une religion à l'homme raisonnable, il ne l'est pas moins qu'il ne peut y en avoir qu'une qui soit la véritable, la seule que Dieu puisse agréer, la seule qui puisse conduire au bonheur : et en effet celui qui méconnaît l'Être suprême qui l'a créé, ou qui l'outrage par une vie criminelle, ne saurait avoir le même sort que celui qui l'adore, qui l'aime et qui le glorifie par la sainteté de sa vie ; l'erreur et la vérité, le vice et la vertu ne sauraient avoir la même fin, conduire au même bonheur : il n'y a donc qu'une seule religion, qu'une seule Eglise.

Mais quelle est de toutes les religions celle qui doit être reconnue pour vraie, celle que tout homme doit observer pour arriver au salut ? C'est évidemment celle qui donne les preuves les plus certaines de la sainteté de sa morale et de la divinité de son institution, celle qui a été annoncée par des prophètes, et dont la vérité a été prouvée par des prodiges ; celle en un mot que Jésus-Christ a instituée, et qui est parvenue jusqu'à nous par une transmission non interrompue dans les successeurs des apôtres. Or il n'y a que l'Eglise catholique, apostolique et romaine qui jouisse de toutes ces prérogatives.

Il est donc vrai de dire qu'il n'y a point de salut hors de l'Eglise catholique, seule en possession des caractères qui doivent constater la divinité de la vraie religion ; qu'il n'y a point de salut pour celui qui, la connaissant, ne vit pas selon sa doctrine ou meurt sans pénitence ; point de salut pour celui qui, pouvant la connaître, ne s'en met point en peine ; point de salut

i
c
c
c
g
t
c
t
d
p
c
ir
d

pour tout sectaire qui a de justes raisons de douter de la divinité de sa religion, et qui ne prend pas les moyens nécessaires pour connaître la vérité.

Ce n'est donc pas l'Eglise qui damne ceux qui ne professent pas ses dogmes et qui ne pratiquent pas sa morale, non, ce n'est pas l'Eglise ; ce sont eux-mêmes qui se perdent par leur obstination et leur mauvaise foi. Non, l'Eglise ne damne personne ; elle annonce seulement que la vérité est une comme Dieu est un, et que ceux qui s'en écartent volontairement sont hors de la voie du salut ; elle gémit sur leur aveuglement, et prie pour eux, en confessant que c'est à celui qui sonde les cœurs à juger de la droiture du leur, et à voir s'ils sont coupables dans leur ignorance et dans l'éloignement de cette précieuse unité qui est le caractère essentiel de la vérité.

Mais, dira-t-on, que deviendront tant d'enfants morts sans baptême, tant de païens, de mahométants, de Juifs, d'hérétiques et de pauvres sauvages ? l'Écriture sainte ne parle pas du sort des enfants morts sans baptême. l'Eglise n'en a rien décidé non plus ; mais s'il n'est pas décidé qu'ils iront dans le ciel, il ne l'est pas non plus qu'ils doivent être malheureux comme ceux qui se perdent par leur faute. On sait qu'ils ne verront pas Dieu, mais on peut croire qu'ils ne sentiront pas toute l'amertume d'une telle privation. Quant aux peuples qui peuvent connaître la vraie religion et ne veulent pas l'embrasser, ils seront condamnés avec justice. Mais si quelqu'un se trouvait dans l'impossibilité absolue de la connaître, et qu'il observât fidèlement les préceptes de la loi naturelle, gravés dans le cœur de tous les hommes, on peut soutenir que Dieu ferait plutôt un miracle que de le laisser dans les ténèbres. Voilà comment l'Eglise repousse toute imputation d'intolérance.

Mais d'où peut venir l'intérêt si ardent que les incrédules paraissent porter aux infidèles, à ceux qui ne sont pas éclairés de la vraie foi ? D'où vient qu'affectant de croire et de plaindre leur condamnation ils abusent imprudemment des moyens de salut que Dieu leur a donnés à eux-mêmes ? Ou leurs plaintes sont injustes et

dictées seulement par la haine qu'ils ont jurée à l'Eglise, ou leur conduite est insensée. Pour quoi, leur dirons-nous avec saint Paul, pour quoi perdre le temps à examiner ce que Dieu fera aux peuples qui ne participent pas à nos croyances ? Occupez-vous plutôt à déraciner le mal qui est en vous et qui peut vous perdre à jamais. Soyez persuadé que Dieu sera assez bon pour ne pas damner ceux qui auront sincèrement cherché la vérité pour l'embrasser, comme il sera assez juste pour punir ceux qui auront abusé des grâces et des lumières dont ils étaient favorisés. "Salut, s'écrie le docteur Moore, après un doute de plusieurs années sur le choix d'une religion, salut, Eglise vraie, ô toi qui es la seule route de la vie, que mon âme repose à l'ombre de tes branches ! Loin de moi la témérité qui voudrait pénétrer la profondeur de tes mystères et l'impiété qui insulte à leur obscurité ! Que l'incrédule raisonne, moi j'admire ; qu'il dispute, moi je crois ; je vois la hauteur, mais je ne sonde pas toute la profondeur."

HISTOIRE.—Avant d'épouser Charles d'Autriche, qui fut depuis empereur sous le nom de Charles VI, la princesse Elisabeth Christine Wolfenbuttel crut devoir, pour la tranquillité de sa conscience, consulter les luthériens mêmes, dont elle avait jusqu'alors professé la foi. Les docteurs protestants, assemblés à Hemstad, répondirent que "les catholiques ne sont point dans l'erreur pour le fond de la doctrine, et qu'on peut se sauver dans leur religion.—Dès que cela est ainsi, dit la princesse en apprenant cette décision, il n'y a plus lieu d'hésiter, et dès demain j'embrasse la foi de l'Eglise romaine ; car le parti le plus sûr dans une matière si importante est toujours le plus sage." Le père de la princesse tint le même langage, et s'attacha comme elle à la religion catholique

DE TREVEEN, *Discussion amicale.*

Henri IV, sollicité par ses amis d'embrasser la religion catholique, demanda aux évêques si l'on pouvait se sauver dans l'Eglise romaine ; ceux-ci lui répon-

dirent qu'assurément on pouvait s'y sauver, et de plus qu'on ne pouvait pas se sauver hors de son sein. Le prince s'étant ensuite adressé aux ministres protestants leur demanda s'il était possible de trouver le salut dans leur réforme ainsi que dans l'Eglise Romaine ; les ministres lui ayant répondu qu'on pouvait se sauver dans l'une comme dans l'autre, le Roi leur répondit : Les évêques disent que hors de l'Eglise Romaine il n'y a point de salut ; vous autres vous avouez que l'on peut s'y sauver : dans ce cas je vous déclare que je me fais catholique. Dans une affaire aussi importante, le parti le plus sûr est toujours le meilleur.

ARTICLE VI.

La Communion des Saints.

Tous les fidèles qui composent l'Eglise catholique sont unis ensemble, et ne forment qu'un seul corps, dont Jésus-Christ est le chef. L'union étroite de tous les membres de ce corps établit entre eux une communauté de biens spirituels, et c'est ce qu'on entend par la *Communion des Saints*.

On nomme les fidèles *saints* parce qu'ils ont été sanctifiés par le baptême, et qu'ils sont tous appelés à la sainteté. Les biens spirituels, qui sont communs entre les fidèles, sont les grâces infinies que notre Seigneur nous a méritées par ses souffrances, les mérites de la très sainte Vierge et des saints ; les sacrements, les prières et toutes les bonnes œuvres qui se font dans l'Eglise. De tous ces biens spirituels il se forme un trésor qui appartient à toute l'Eglise, et chaque fidèle y a sa part selon la disposition où il se trouve. Ceux qui sont en état de grâce participent pleinement à tous les biens et à toutes les grâces qui forment les trésor de l'Eglise.

Cette communauté de biens spirituels est une suite de l'unité de l'Eglise. Tous les membres d'une famille travaillent pour son profit, et ont tous part à ses avantages.

Il en est de même de l'Eglise, dont tous les membres ne composent qu'une même famille et qu'un même corps. Saint Paul compare l'Eglise au corps humain ; en effet rien n'est plus propre à nous faire comprendre ce que c'est que la communion des saints : le corps a plusieurs membres, et chaque membre a sa fonction particulière ; mais tous ces membres ensemble ne font qu'un seul corps. Ils ont tous un même chef, une même âme, une même vie. Les fonctions de chaque membre, leurs avantages sont pour le bien de tout le corps ; tous concourent à la même fin, qui est la conservation du corps : les yeux voient, les oreilles entendent, les mains agissent, les pieds marchent pour tout le corps ; en un mot, tous les membres conspirent au bien les uns des autres, et se donnent, dans le besoin, tous les secours possibles. De même, dans l'Eglise, tous les fidèles, vivant du même esprit, sous un même chef, sont unis entre eux dans leurs différentes actions. Chacun des fidèles prie, travaille, mérite pour tout le corps, et il reçoit en même temps le prix des travaux, des vertus et des prières de toute l'Eglise. Mais pour profiter de ces avantages, il faut être membre de l'Eglise ; ceux qui se sont séparés d'elle par l'hérésie, par le schisme, par l'apostasie ou ceux qu'elle a retranchés de son sein par l'excommunication, n'ont aucune part aux avantages spirituels qui se trouvent dans la communion des saints.

Pour jouir pleinement de tous ces biens il faut même être un membre vivant de l'Eglise, c'est-à-dire être en état de grâce. Les pécheurs en qui l'esprit saint n'habite point par la grâce sont, à la vérité, membres de l'Eglise, mais ce sont des membres morts ; or, comment des membres morts pourraient-ils prétendre aux mêmes avantages que les membres vivants ? Un bras mort, quoiqu'il reste uni au corps humain, ne peut recevoir la nourriture, l'accroissement, le mouvement ni l'action. Cependant les pécheurs ne laissent pas de tirer beaucoup d'utilité de l'union qu'ils ont avec le reste du corps ; c'est un grand avantage d'être de cette société, dans laquelle seule se trouvent la vérité, la charité, la justice, le salut et les moyens qui y conduisent

Un pécheur est mort ; mais tant qu'il demeure uni au corps il peut revivre par les prières de l'Eglise, qui ne cesse de demander pour lui le retour à la vie par une sincère pénitence.

Les fidèles qui forment l'Eglise se divisent en trois branches : l'Eglise *militante*, composée de ceux qui combattent encore sur la terre contre les ennemis du salut ; l'Eglise *trionphante*, composée de tous les bienheureux qui sont dans le ciel, et l'Eglise *souffrante*, composée des âmes qui achèvent d'expier leurs fautes avant d'entrer en paradis.

Ainsi les fidèles qui sont sur la terre ne sont pas seulement unis entr'eux, ils le sont aussi avec les saints qui triomphent dans le ciel, et avec les âmes qui sont dans le purgatoire. Nous nous réjouissons du bonheur des saints, nous en bénissons Dieu, nous les prions d'intercéder pour nous ; les saints, de leur côté, nous aiment comme leurs frères, et ils nous aident par leurs prières auprès de Dieu. Nous adressons nos prières à Dieu pour les âmes du purgatoire ; nous faisons des aumônes et d'autres bonnes œuvres pour qu'il les soulage dans leurs souffrances, et qu'il en abrège la durée par sa miséricorde.

HISTOIRE.—Saint Fructueux, évêque dans le troisième siècle, ne cessait point de prier pour toute l'Eglise. Lorsqu'il était près de souffrir le martyre, ayant été condamné à être brûlé vif pour la foi, un chrétien lui prit la main, et lui dit : “ Je vous supplie de vous souvenir de moi devant Dieu.” Le saint martyr lui répondit : “ Je dois avoir dans l'esprit toute l'Eglise catholique, étendue depuis l'orient jusqu'à l'occident.”

Saint Polycarpe priaît jour et nuit pour l'Eglise catholique répandue par toute la terre.

LASAUSSÉ.

CHAPITRE XI.

Je crois à la rémission des péchés.

Ce n'est que dans l'Eglise catholique que l'on trouve la rémission des péchés. Dieu n'accorde cette grâce qu'à ceux qui deviennent ses enfants. C'est par le baptême que les chrétiens reçoivent d'abord la rémission du péché originel ; mais comme il n'arrive que trop souvent que l'on perd l'innocence baptismale, Jésus-Christ a établi un sacrement qui remet les péchés commis après le baptême ; c'est le sacrement de pénitence. Dieu est toujours disposé à nous pardonner pourvu que nous recevions ce sacrement avec un regret sincère de nos fautes. Il n'y a point de péché qui ne puisse être effacé par ce moyen. Quand nous aurions commis les plus grands crimes, quand le nombre en surpasserait celui des cheveux de notre tête, nous pouvons en obtenir la rémission par le sacrement de pénitence. Ce n'est pas à cause de nos propres mérites que le pardon nous est accordé, mais par ceux de Jésus-Christ, notre Sauveur.

La promesse que Dieu a faite de remettre nos péchés est un pur effet de sa miséricorde ; et cette promesse est l'unique ressource des pécheurs et le motif de leur confiance.

Il n'y a que Dieu seul qui puisse remettre les péchés ; ainsi, quand les prêtres prononcent la sentence de l'absolution, c'est Dieu seul qui efface les péchés par leur ministère.

Nous ne pouvons douter que Jésus-Christ n'ait accordé à son Eglise le pouvoir de remettre les péchés : *Recevez le Saint Esprit*, dit-il à ses apôtres ; *les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez.* — Nous sentirions tout le prix de cette faveur si nous pouvions comprendre quel serait le malheur d'une personne qui, après avoir offensé Dieu, ne pourrait plus rentrer en grâce, et qui serait obligée de porter le poids

de ses iniquités, et se verrait sans cesse entraînée par le temps vers le terme fatal de sa réprobation.

Mais il faut cependant bien prendre garde d'abuser de la miséricorde de Dieu, et d'en prendre occasion de pécher plus librement. Quoi! nous l'offenserions parce qu'il est toujours disposé à nous pardonner! nous serions méchants parce qu'il est infiniment bon! Ne nous y trompons pas; cet abus de la miséricorde de Dieu est le crime qui l'irrite le plus, et Dieu, qui pardonne toujours à ceux qui s'approchent comme il faut du sacrement de la réconciliation, pourrait ne pas nous laisser le temps d'y recourir. Combien de gens que la mort a surpris dans le péché! Qui nous a dit que nous ne serions pas surpris comme eux?

HISTOIRE.—Un domestique revenant du catéchisme fut interrogé par son maître sur ce qu'il avait appris; il répondit en soupirant. J'ai appris que je suis damné. Pourquoi? lui demanda le maître. Parce que le catéchiste a dit qu'il faut être plus fâché de ses péchés que de la mort de son père: or j'ai eu beaucoup plus de douleur de la mort de mon père que de mes péchés. Le maître lui dit qu'il n'avait peut-être pas bien compris. Il lui expliqua la doctrine du concile de Trente sur la contrition en lui disant: "Ne vois-tu pas que la douleur des péchés est d'une espèce et d'une nature toute différente de la douleur qu'on éprouve quand on vient à perdre son père? La première est *une haine et une détestation* du mal commis; la seconde est un effet de la tendresse naturelle qui existe dans le cœur des enfants envers leurs parents. Haïs-tu, détestes-tu le péché? Es-tu résolu de plutôt mourir que de commettre de nouveau le péché? Si tu as ces sentiments, tu as la douleur nécessaire, tu as une véritable contrition." A ces mots le bon domestique respira; il remercia sincèrement son maître de l'avoir éclairé et tiré de l'erreur où il était, erreur qui aurait fini peut-être par le conduire au désespoir.

L'ABBE SALVATORI, *Réflexions proposées
aux pécheurs.*

CHAPITRE XII.

La résurrection de la chair.

C'est un article de notre foi que nos corps ressusciteront un jour. Tous les hommes mourront, et ils ressusciteront avec les mêmes corps qu'ils auront eus pendant qu'ils vivaient. Ces corps, mis en terre, éprouveront la corruption, et seront réduits en cendres ; mais quelques changements qu'ils aient éprouvés, leurs cendres se réuniront un jour, et seront ranimées par le souffle de Dieu. La vie n'est qu'un songe, la mort un sommeil mais la résurrection sera le commencement d'une vie sans fin. Il n'y a point de vérité qui soit plus clairement établie dans les divines Ecritures ni plus fortement appuyée de la foi constante de tous siècles que celle-là. Cette vérité a été connue dans tous les temps. " Je sais, dit le saint homme Job, que mon Rédempteur est vivant, et que je ressusciterai de la terre au dernier jour, que je serai encore revêtu de ma peau, que je verrai mon Dieu dans ma chair, que je le verrai moi-même, et non un autre, que je le contemplerai de mes propres yeux." Mais c'est principalement dans la loi nouvelle que cette vérité brille dans tout son jour. " Le temps viendra, dit Jésus-Christ, que tous ceux qui sont dans le tombeau entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui auront fait de bonnes œuvres ressusciteront pour vivre ; mais ceux qui en auront fait de mauvaises ressusciteront pour être condamnés." " En un moment, dit saint Paul, en un clin d'œil, au son de sa trompette, les morts ressusciteront pour ne plus mourir. Cette résurrection sera générale : tous, grands et petits, justes et pécheurs ; ceux qui ont vécu avant nous depuis le commencement du monde, ceux qui sont maintenant sur la terre, ceux qui viendront après nous, tous mourront, et ressusciteront au dernier jour avec les mêmes corps qu'ils avaient avant leur mort. C'est Dieu qui opérera cette merveille par sa toute-puissance. Comme il a tiré toutes choses du

néant par sa seule volonté, de même il rassemblera facilement nos membres épars, et les réunira à nos âmes. Il n'est pas plus difficile au Tout-Puissant de faire revivre nos corps qu'il ne l'a été pour lui de les créer. Nous avons sous les yeux, chaque année, une image de cette résurrection. Les arbres ne sont-ils pas comme morts pendant l'hiver, et ne paraissent-ils pas ressusciter au printemps ? Les grains et les autres semences que l'on jette en terre s'y corrompent, et y meurent en quelque manière, pour en sortir ensuite plus belles qu'elles n'y ont été mises ; il en est de même de nos corps : c'est une espèce de semence que l'on met en terre, et qui en sortira pleine de vie. Les corps des justes ne seront plus alors grossiers, pesants, et corruptibles, comme ils le sont maintenant ; ils seront brillants comme le soleil, exempts de toutes sortes de douleurs et d'inconvénients, pleins de force et d'agilité, tel qu'était le corps de notre Seigneur après sa résurrection ; les justes, qui sont ses enfants, sanctifiés par sa grâce, unis et incorporés avec lui par la foi, ressusciteront comme lui ; Jésus-Christ transformera leurs corps vils et abjects, et les rendra conformes à son corps glorieux et impassible. Le corps, qui a eu part au bien que l'âme a fait pendant qu'elle lui a été unie, doit participer aussi à son bonheur. Les méchants ressusciteront, à la vérité, mais leurs corps n'auront pas les qualités glorieuses ; ils ressusciteront, mais ce ne sera que pour être livrés à des misères éternelles dans leur durée, et inconcevables dans leur grandeur.

“Toute la multitude de ceux qui dorment dans la poussière de la terre, dit un prophète, se réveillera, les uns pour la vie éternelle, et les autres pour un opprobre et une ignominie qui ne finiront jamais.”

Quel spectacle s'offrira alors à nos yeux ! quels sentiments s'élèveront dans notre cœur lorsque nous entendrons le son de la trompette, lorsque cette voix terrible retentira de toutes parts : “Levez-vous, morts ! venez comparaître au tribunal du Seigneur ;” lorsque nous verrons reparaître tous les hommes, et qu'il n'y aura plus entre eux d'autre distinction que celle que leur imprimeront leurs œuvres ! Saint Jérôme, dans le dé-

sert, croyait entendre continuellement retentir la dernière trompette, et son âme en était effrayée. Nous avons bien plus sujet de craindre que lui ; comment pouvons-nous être tranquilles ? Si la résurrection future de nos corps est un objet d'espérance et de consolation pour les justes, elle est un objet de terreur et d'effroi pour les pécheurs.

HISTOIRE.— Sous le règne d'Antiochus les sept jeunes frères Machabées et leur mère souffrirent généreusement les plus cruels supplices plutôt que de violer la loi du Seigneur, parce qu'ils espéraient dans la résurrection. Le premier eut la langue coupée ; on lui arracha la peau de la tête... et comme il respirait encore il fut mis dans une chaudière sur un grand feu. Le second, étant sur le point de rendre le dernier soupir, dit au roi : " Vous nous faites perdre la vie présente ; mais le roi du monde nous ressuscitera un jour pour la vie éternelle." Le troisième dit avec confiance : " J'ai reçu ces membres du ciel, mais je les méprise maintenant pour la défense des lois de Dieu ; parce que j'espère qu'il me les rendra un jour." Le quatrième parla en ces termes : " Il nous est plus avantageux d'être tués en obéissant à Dieu que de conserver notre vie en lui désobéissant ; nous espérons qu'à la résurrection Dieu nous rendra glorieux ces corps que nous avons reçus de lui." Les autres ne montrèrent pas moins de courage et d'intrépidité. Cependant le plus jeune restait encore : Antiochus tâcha de l'ébranler par des caresses et par l'espoir des récompenses ; il le remit à sa mère, afin qu'elle lui persuadât de sacrifier aux idoles. Cette généreuse mère dit à son fils : " Regardez le ciel ; levez les yeux vers Dieu, qui a créé toutes choses, et vous ne craignez pas les tourments, mais vous partagerez la mort de vos frères." Antiochus irrité exerça toute sa rage sur ce jeune enfant, et fit périr la mère par les mêmes supplices.

CHAPITRE XIII.

Je crois à la vie éternelle.

Notre âme, immortelle de sa nature, sortant de son corps, passe de cette vie dans une autre, de ce monde visible dans un monde invisible. Les païens eux-mêmes croyaient à une vie future, dans laquelle on sera récompensé, ou puni selon ses œuvres. L'attente d'une vie future est donc le dogme du genre humain et la foi de la nature.

Il y a donc une autre vie après celle-ci et cette vie ne finira jamais. Nous y serons éternellement heureux ou malheureux, selon que nous serons justes ou injustes aux yeux de Dieu au moment de notre mort; mais comme l'âme peut être coupable de plusieurs fautes légères qui l'excluent du ciel pour un temps, et qui cependant ne la rendent pas digne de l'enfer, il s'ensuit qu'outre le paradis préparé aux justes et l'enfer destiné à punir les méchants, il y a un lieu nommé purgatoire, établi temporairement pour purifier les âmes coupables en mourant de quelque péché véniel, ou qui n'ont pas satisfait à la justice divine pour la peine qui reste ordinairement après que le péché mortel est remis par le sacrement de pénitence.

HISTOIRE.—Saint Bernard quittant la maison paternelle pour aller s'ensevelir avec ses frères dans la solitude, ils rencontrèrent le jeune Nivart, leur frère, et ils lui dirent: " Désormais l'héritage te regarde; nous allons en religion.—C'est à dire, reprit l'enfant avec vivacité, que le ciel sera pour vous et la terre pour moi: assurément le partage n'est pas égal;" et bientôt après il les suivit.

GODESCARD, *Vie de saint Bernard.*

ARTICLE PREMIER.

Du Purgatoire.

Pour entrer dans le ciel immédiatement après la mort il faut que l'âme ait conservé son innocence

baptismale, ou qu'elle l'ait réparée par la pénitence ; car rien d'impur n'entrera dans le ciel. Cependant, la faiblesse humaine étant si grande, il est bien difficile de se conserver tellement pur de la contagion du siècle qu'on n'ait pas à se reprocher au moment de la mort au moins quelques fautes légères, de là la nécessité d'un lieu d'expiation pour ces fautes légères, ainsi que pour suppléer la pénitence qu'on aurait dû faire pour certains péchés quoique remis quant à la peine éternelle par le sacrement de pénitence.

Dès la loi ancienne, cette vérité était parfaitement connue ; les hommes instruits de la religion savaient que les âmes étaient purifiées de leurs fautes légères par des peines temporaires avant que d'entrer dans les limbes, lieu de repos où les justes attendaient la venue de Jésus-Christ, qui devait les introduire dans le ciel. Le courageux Judas Machabée envoya une somme d'argent à Jérusalem, afin qu'on offrit au Seigneur des prières et des sacrifices pour ceux qui étaient morts en combattant, “ parce que, dit-il, c'est “ une chose salutaire de prier pour les morts, afin “ qu'ils soient délivrés de leurs péchés.” Mais cette vérité a été mise dans son plus grand jour par les décisions de l'Eglise, fondées sur les paroles de Jésus-Christ même, qui fait la distinction entre les péchés qui peuvent ou ne peuvent pas être remis en ce monde ou en l'autre.

Quoique l'Eglise n'ait rien décidé sur la grandeur des peines du purgatoire, il est certain qu'elles sont proportionnées à la grièveté des péchés qui restent à expier, et que par conséquent elles sont très grandes ; plusieurs Pères de l'Eglise assurent même qu'elles ne diffèrent de celles de l'enfer que par le terme de leur durée et par la patience avec laquelle les âmes les souffrent.

Nous pouvons soulager les âmes du purgatoire et nous le devons même, afin de nous conformer à l'esprit de l'Eglise. Ce sont des prédestinés, des amis de Jésus-Christ, destinés à régner un jour avec lui, et qui sauront bien nous dédommager au centuple des sacrifices que nous aurons faits pour les soulager ou pour

abrégé leurs peines. Ce sont nos proches, nos parents, nos amis, nos bienfaiteurs qui, du fond de leur cachot, nous disent d'une voix lamentable : "Ayez pitié de moi, ayez pitié de moi, vous au moins qui êtes mes amis !" Mon cher enfant, s'écrient ce père, cette mère, du milieu des flammes où ils sont ensevelis, nous souffrons des peines incompréhensibles dans ce lieu de douleurs ; ayez pitié de ceux à qui vous avez de si grandes obligations, à qui vous devez la vie et les biens que vous possédez ; laissez-vous attendrir par nos gémissements, et soulagez-nous dans nos peines ; vous le pouvez si facilement : l'assistance à la sainte messe, une aumône, une prière, le sacrifice de quelques plaisirs que vous offrirez à notre intention, la plus mince privation, etc., peuvent nous délivrer des tourments que nous endurons et nous procurer la gloire du ciel ! Ah ! serez-vous insensible à nos maux, et nous oublierez-vous au jour de notre nécessité ? osez-vous vous livrer à la joie, tandis que nous sommes plongés dans des feux dévorants ?

Eh quoi ! un étranger, un ennemi même nous ferait pitié si nous le voyions dans cet état, et nous ne pourrions nous empêcher de lui tendre une main secourable pour l'aider à sortir d'un brasier qui le consumerait. Eh bien ! dans le purgatoire ce sont des parents, des frères, des sœurs, des amis, des âmes délaissées par leurs parents ; comment donc pourrions-nous les abandonner ? Ces âmes ne peuvent satisfaire à la justice de Dieu qu'en payant à la dernière rigueur ; ce sont des prisonniers retenus pour dettes en ces lieux de supplices ; mais nous pouvons les délivrer en satisfaisant pour elles par la prière, le jeûne, l'aumône, les indulgences et les communions, particulièrement par la sainte messe, dite ou entendue à leur intention. La charité nous fait un devoir de soulager ces saintes âmes, nous ordonnant de faire à autrui ce que nous voudrions qui nous fût fait à nous-mêmes. L'intérêt nous impose la même obligation : ces âmes justes, que nous aurons soulagées, s'intéresseront pour nous dans le ciel avec autant d'ardeur que d'efficacité ; elles deviendront des protecteurs puissants que nous nous serons acquis pour ce monde

et pour l'autre. La justice même nous fait un devoir de soulager les âmes du purgatoire ; c'est peut-être à cause de nous que plusieurs y souffrent soit pour nous avoir trop aimés en flattant nos passions, soit pour avoir offensé Dieu à notre occasion : c'est un père et une mère qui ont commis des injustices peut-être pour nous enrichir ; ils nous ont peut-être aussi ordonné des aumônes, des restitutions que nous ne faisons pas, et pour lesquelles ils sont peut-être détenus dans ce lieu de peines.

HISTOIRE.— Sainte Perpétue, sainte Félicité et autres servantes de Jésus-Christ, ayant été arrêtées pour la foi, furent enfermées dans une étroite prison, où Perpétue eut différentes visions. Dans la première le Seigneur lui fit connaître qu'elles souffriraient toutes le martyre ; dans la seconde elle vit un de ses frères mort depuis quelque temps. Il lui paraissait que cet enfant souffrait d'horribles douleurs qu'il était surtout tourmenté d'une soif dévorante, sans qu'il lui fût possible d'approcher sa bouche du bord d'un bassin plein d'eau, malgré les efforts réitérés qu'il faisait pour se procurer ce soulagement. La sainte, ayant reconnu par cette vision que son frère était dans le purgatoire, se mit en prières ainsi que ses compagnes. Quelques jours après elle revit son frère, le corps bien net, bien vêtu, et se rafraichissant au milieu de la plaine où était le bassin. C'est ainsi que le Seigneur voulut faire connaître l'efficacité des prières que l'on fait pour le soulagement des défunts.

Hist. Ecclésiastique.

ARTICLE II.

Du Paradis.

Le paradis est le séjour de la magnificence et de la gloire de Dieu, c'est la demeure qu'il a préparée à ses anges et aux hommes qui auront vécu dans sa crainte et seront morts dans son amour ; mais pour nous faire comprendre quels sont les biens immenses, quelles sont les joies ineffables du paradis, il faudrait qu'une de ces

âmes bienheureuses descendit du ciel et nous en racontât les merveilles. “ Non, dit saint Paul, l’œil de l’homme ne saurait voir, l’oreille ne saurait entendre, le cœur ne goûtera jamais en ce monde le bonheur que Dieu a préparé à ses élus dans sa gloire.” Imaginons-nous, si nous le pouvons, quelle sera la joie d’une âme qui entrera un jour dans le ciel ! O le doux moment que celui qui, terminant les misères de cette vie, commencera le bonheur de son éternité ! Quelles délices ! quel contentement ! quels transports quand elle verra enfin son Dieu, quand elle se verra à jamais assurée de son sort !

Quelle joie pour un captif quand il vient à recouvrer sa liberté, et à sortir de son triste esclavage ! Quelle joie pour un prisonnier, durant long-temps enfermé dans les horreurs d’un sombre cachot, quand il revoit enfin la lumière ! quelle joie pour un homme qui a fait un long trajet sur une mer orageuse, à travers les tempêtes et les écueils, où il a été mille fois en danger de périr, quand il arrive enfin heureusement au port ! Faible image, image bien imparfaite de la joie, de la consolation, du bonheur d’une âme qui, après la captivité, le triste exil, les longues souffrances de cette vallée de larmes, entre enfin dans l’heureux port du salut, dans la région des vivants, pour vivre à jamais dans le sein des élus de la vie de Dieu même, l’auteur de son être, le terme de ses désirs, le centre de son repos, sans craindre de le perdre jamais, assurée de le posséder toujours, heureuse du même bonheur que lui !

Mais ce n’est pas assez de connaître le bonheur du ciel, il faut encore s’efforcer de le mériter par la pratique des bonnes œuvres. “ La porte en est étroite, dit Jésus-Christ ; faisons nos efforts pour y entrer.” Quelque grands que doivent être ces efforts, ils sont peu de chose pour un si grand bien !

Quoi ! nous n’aurions pas le courage de nous faire un peu de violence, de nous priver de quelques satisfactions, de vaincre le respect humain pour mériter un si grand bonheur ! Où est donc notre foi ? où est notre raison ? On fait tous les jours le sacrifice de son repos, de sa santé même pour une fumée

d'honneur ; on travaille toute sa vie pour un peu d'argent que l'on sait être obligé de laisser en mourant ; et pour le ciel, qu'on doit toujours posséder, on ne ferait rien ! “ Ce ne serait pas trop, dit saint Augustin, d'une éternité de travaux pour s'assurer une éternité de bonheur, et nous ne pouvons lui accorder un moment ! “ Un peu de prière, matin et soir, nous effraie ; la confession nous épouvante ; la sanctification du dimanche est sacrifiée au respect humain, l'abstinence du vendredi et du samedi à la sensualité, nos devoirs à l'amour du plaisir ! Et nous prétendons être associés aux martyrs, à ces hommes de vertu, à ces héros de la religion ! Le ciel est une récompense ; il faut donc travailler pour la gagner ; c'est une couronne, il faut combattre pour l'obtenir ; c'est une conquête, il faut se faire violence pour la mériter ; ceux qui savent se vaincre sont les héros qui l'emportent. Le ciel est le séjour de la sainteté ; les portes n'en sont ouvertes qu'à l'innocence ou à la pénitence. Si nous ne nous occupons que des vanités, des biens et des plaisirs de cette vie, nous ne sommes ni innocents, ni pénitents, nous sommes par conséquent indignes d'entrer dans le ciel. Ah ! combien il est consolant pour un chrétien vertueux de savoir que tout ce qu'il fait pour Dieu sera abondamment récompensé ; qu'un verre d'eau froide donné en son nom, qu'un soupir de son cœur ne sera pas perdu devant ce bon maître ! Avec quelle constance ne supporte-t-il pas les épreuves de cette vie ! Les pertes, les disgrâces, qui souvent font le désespoir de l'impie, deviennent pour le juste un sujet de mérite par la résignation avec laquelle il les reçoit et l'espoir d'en être dédommagé dans le ciel, qu'il regarde comme sa vraie demeure. C'est là où chaque jour il envoie le trésor de ses bonnes œuvres ; c'est pour le ciel qu'il travaille ; c'est pour le ciel qu'il embellit son âme.

Si nous connaissions les grands biens que l'on possède dans le ciel, et combien une âme peut y glorifier le Seigneur, non seulement nous travaillerions avec ardeur à notre salut, mais nous nous efforcerions encore de procurer aux autres le même avantage, et spécialement à nos parents, à nos amis ; ce serait là le vrai moyen

de leur témoigner notre amour. On ne peut rien faire de plus avantageux au prochain et de plus glorieux à Dieu. “Celui, dit saint Chrysostôme, qui macère son corps par les austérités a moins de mérite que celui qui gagne une âme à Dieu ; c'est quelque chose de plus grand de sauver ses frères que de faire des miracles.” C'est ce zèle du salut des âmes qui a porté tant d'hommes apostoliques à quitter leur pays, leurs parents, leurs amis, pour courir, aux dépens de leur vie, au-delà des mers afin d'y convertir quelques païens, y baptiser quelques enfants en danger de mort. “Celui, dit saint Jean, qui gagnera son frère à Dieu sauvera son âme et couvrira la multitude de ses fautes.

HISTOIRE.—M. Boursoul exerça à Rennes pendant plus de quarante ans les fonctions du saint ministère ; il soutint sans interruption, sans relâche, jusqu'à la fin de sa carrière, les fatigues de la chaire et les fonctions pénibles du tribunal de la pénitence. Il voulait, disait-il, mourir les armes à la main : “ Ah ! si j'étais digne d'obtenir cette faveur de mon Dieu ! je lui demande chaque jour de terminer ma vie, soit en annonçant son Evangile dans la chaire de vérité, soit en exerçant dans le tribunal sacré les droits de sa justice et de sa miséricorde.”

Une prière dictée par les motifs héroïques d'une ardente charité méritait d'être exaucée. Le lundi de Pâques, 4 avril 1774, M. Boursoul dit la messe à cinq heures, et se rendit ensuite au tribunal de la pénitence. Vers les deux heures de l'après-midi il se fit porter à Toussaint, paroisse de Rennes, où malgré son grand âge et ses infirmités, il prêchait le carême cette année-là, et à trois heures il monta en chaire pour y prêcher son sermon sur la gloire et le bonheur des saints. Il eut dans son débit la vigueur et l'impétuosité de la jeunesse ; sa voix avait un éclat extraordinaire ; ses mouvements étaient si rapides, son geste si véhément qu'il désignait ce qu'il allait dire avant de l'avoir prononcé. Vers la fin du premier point, après la description la plus vive et la plus touchante des beautés du paradis et de la joie

des bienheureux dans le ciel, il fit un nouvel effort, et s'écria : " Non, mes frères, jamais il ne sera donné aux faibles yeux de l'homme de soutenir ici-bas l'éclat de la majesté divine ;" ensuite baissant la voix : " Ce sera dans le ciel que nous le verrons face à face et sans voile." Ces mots furent prononcés d'une voix sonore et d'un ton pénétrant ; il les répéta en latin : *Videbimus eum sicuti est.* Et en finissant ces dernières paroles, courbé sur le bord de la chaire, il expira. Ses yeux étaient fixés vers le ciel et demeurèrent constamment dans cette position. L'église était remplie d'une affluence de peuple extraordinaire, et la consternation fut prompte et générale : les uns poussaient des cris, les autres répandaient des larmes ; ceux-ci tombaient en défaillance ; ceux-là disaient tout haut : " C'est un saint, il est mort en parlant du bonheur du ciel." On entendit la voix d'un enfant qui proféra ces paroles : " Il parlait du paradis, et il y va.

CARRON, *Vie de Boursoul.*

ARTICLE III.

De l'Enfer.

Il y a un enfer, c'est à dire un lieu de tourment où les méchants seront éternellement punis avec les démons. Cette vérité, comme toutes les autres de notre croyance, a été révélée de Dieu : Jésus-Christ parle dans l'Évangile d'une fournaise de feu, d'un lieu de supplices, où il n'y aura que pleurs et que grincements de dents. Ceux qui doutent s'il y a un enfer, et qui, sous ce prétexte, suivent leurs penchants déréglés, sont aveuglés ou corrompus : ils risquent une éternité de supplices pour un plaisir d'un moment.

On souffre deux peines dans l'enfer, la peine du *dam* et celle du *sens*. La peine du *dam* consiste, dans la privation de la vue et de la présence de Dieu. La peine du *sens* consiste à souffrir les tourments les plus violents sans le moindre adoucissement. L'Écriture sainte nous représente ces tourments dans les termes les plus énergiques : *Le feu dévorera les réprouvés*, dit l'Esprit saint ; *le ver qui les rongera ne mourra pas, et le feu qui les dévorera ne s'éteindra pas.* Ce feu, devenu comme raisonnable, selon l'expression de saint Au-

gustin, s'attachera aux sens corporels qui auront servi d'instrument au péché, ainsi qu'aux facultés intellectuelles, pour les dévorer sans cependant les détruire.

Tous les damnés sont privés de la présence de Dieu et ils souffrent des tourments épouvantables, et toujours proportionnés au nombre et à la grièveté de leurs crimes.

Il est donc de foi que les réprouvés souffriront à jamais en corps et en âme les supplices les plus cruels, dans un entier desespoir et sans aucune consolation.

Les peines de l'enfer seront éternelles ; c'est un article de foi fondé sur l'Écriture même. Isaïe nous dit que le ver rongeur des damnés ne mourra point, et que le feu qui les brûle ne s'éteindra jamais. "Les réprouvés, est-il dit dans saint Matthieu, iront à un supplice qui ne finira point."

Mais, dira-t-on, Dieu est trop miséricordieux pour punir éternellement un seul péché mortel qui ne dure quelque fois qu'un instant. On répond que la miséricorde de Dieu n'est pas contraire à sa justice, et que sa justice exige qu'il punisse éternellement le péché d'un homme qui meurt impénitent ; car, 1. le péché de cet homme est en quelque sorte éternel selon sa disposition présente, puisqu'il veut mourir dans le péché, ce qui mérite par conséquent une peine éternelle ; 2. le péché mortel combat et détruit, autant qu'il en est capable, un bien éternel et infini ; il doit donc être puni d'un supplice éternel et infini, au moins dans sa durée, puisque l'homme étant fini n'est pas capable d'un supplice infini dans sa nature ; 3. la justice humaine punit quelquefois un seul péché passager d'une peine éternelle en sa façon, telle que l'exil perpétuel, de sorte que si l'exilé vivait toujours il serait toujours banni de sa patrie. Eh ! pourquoi la justice divine ne pourrait-elle pas bannir éternellement de la patrie céleste un pécheur impénitent qui s'en exclut lui-même en mourant volontairement dans l'impénitence finale ?

Jeunes gens, ne vous abusez donc pas ; mais prenez dès ce moment la ferme résolution d'éviter le péché qui vous menerait infailliblement à la réprobation ; ne vous exposez pas à un tel malheur ; sacrifiez plutôt tous

les intérêts humains : si vous sauvez votre âme, tout est gagné pour vous ; si vous veniez à la perdre, tout serait perdu pour vous, eussiez-vous gagné l'univers entier !

HISTOIRES.—Quelques jeunes libertins se trouvant avec un religieux d'un ordre très austère se mirent à le plaisanter sur son genre de vie, et finirent par lui dire : “ Ah ! mon père, vous serez bien attrapé s'il n'y a point de paradis.—Vous le serez bien plus, leur répond le religieux, s'il y a un enfer, comme la religion nous l'apprend.”

— L'Évangile rapporte que le mauvais riche étant dans l'enfer et voyant Abraham dans le sein de la Divinité lui adressa ces paroles : Père Abraham, ayez pitié de moi, et envoyez Lazare afin qu'il trempe dans l'eau le bout de son doigt pour me rafraîchir la langue, car je souffre dans ce feu des douleurs cruelles et insupportables !—Mon fils, lui dit Abraham, souvenez-vous que vous avez été comblé de biens pendant votre vie, et que Lazare au contraire n'a eu que du mal : maintenant il est dans la joie, et vous, vous souffrez.

CHAPITRE XIV.

DE LA PROFESSION DU CHRISTIANISME ET DU SIGNE DE LA CROIX.

Faire profession de notre foi est un de nos devoirs les plus essentiels ; car Jésus-Christ refusera de reconnaître pour disciples ceux qui auront eu honte de lui appartenir et de se déclarer hautement pour lui.

Un des moyens de faire connaître que nous sommes chrétiens et que nous nous en faisons honneur c'est de former religieusement sur nous l'auguste signe de la croix.

Il y a deux manières de faire le signe de la croix : la première, en faisant avec le pouce une croix sur son front, sur sa bouche et sur son cœur ; c'est ainsi que le prêtre le fait pendant la sainte messe lorsqu'il commence les Évangiles : tous les fidèles doivent l'imiter.

On imprime le signe de la croix sur le front pour annoncer qu'on ne rougit pas d'être chrétien et d'en faire les œuvres ; on l'imprime sur sa bouche pour faire connaître qu'on est prêt à professer qu'on croit en

Dieu et en Jésus-Christ; on s'imprime sur le cœur pour marquer qu'on veut aimer la croix de Jésus-Christ, et croire sans hésiter ce que l'on professe de bouche.

La seconde manière de faire le signe de la croix c'est en portant la main droite au front, de là à l'estomac, puis à l'épaule gauche, et ensuite à la droite en disant : au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

En faisant le signe de la croix nous professons l'unité de Dieu par ces mots *au nom* au singulier, la trinité des personnes en les nommant, le mystère de l'incarnation et celui de la rédemption en formant la figure de la croix sur laquelle le Fils de Dieu fait homme est mort, et le mystère de la grâce en portant la main de la gauche, figure du péché, à la droite, figure de la grâce que Jésus-Christ nous a méritée.

Ces paroles, au nom du Père, etc., signifient encore : Je vais faire cette action par ordre de la très sainte Trinité, je veux lui obéir fidèlement, et faire sa volonté ; je veux faire cette action pour honorer la très sainte Trinité ; je veux lui rendre tout l'hommage dont je suis capable. Je vais faire cette action avec le secours de la très sainte Trinité ; je reconnais que je ne puis rien sans la force que le Père communique, sans la grâce que Jésus-Christ m'a méritée, sans la lumière dont l'Esprit saint est le principe.

Nous ne devons pas manquer de faire le signe de la croix au moins le matin et le soir, avant et après les repas, au commencement et à la fin de nos prières et au commencement de nos principales actions ; c'est un moyen d'attirer sur nous et sur ce que nous faisons les bénédictions de Dieu. Nous devons aussi le faire au moins sur notre cœur lorsque nous nous trouvons exposés à quelque danger ou à quelque tentation, afin d'en être délivrés et d'être préservés d'offenser Dieu.

HISTOIRE.—Une personne avait rougi de faire le signe de la croix en présence d'un étranger avant une action où il est d'usage de le faire. Quelqu'un qui était plein de zèle s'en aperçut : il la fit rougir de sa lâcheté et de son peu d'amour pour Jésus-Christ. “ Quoi ! lui dit-il,

Jésus-Christ n'a pas rougi de mourir sur la croix pour vous racheter, et vous rougissez de former sur vous l'auguste signe de votre rédemption !” Il ajouta : “ J'espère qu'à l'avenir vous vous ferez une gloire d'appartenir à votre adorable maître. Que le Père, le Fils et le Saint-Esprit vous bénissent par la passion et la mort de notre Seigneur Jésus-Christ.”

LASAUSSÉ.

DEUXIÈME TRAITÉ.

DE L'AMOUR DE DIEU ET DU PROCHAIN.

CHAPITRE I.

DES COMMANDEMENTS EN GÉNÉRAL.

Dieu, dès le commencement du monde, avait gravé sa loi dans le cœur de l'homme ; mais, comme l'impression s'en effaçait de jour en jour, il voulut la promulguer solennellement en présence des Hébreux, qu'il avait choisis pour être son peuple particulier. Pour cet effet, cinquante jours après leur sortie d'Égypte, il appela du haut de la montagne de Sinâï Moïse, qu'il avait établi leur chef, et lui manifesta le dessein qu'il avait de contracter avec son peuple une alliance éternelle.

Moïse ayant donc assemblé les grands de la nation leur annonça les ordres du Seigneur, et leur commanda de les communiquer au peuple. Le peuple connaissant la volonté du Seigneur répondit avec acclamation : “ Nous ferons ce que le Seigneur nous ordonnera.” Trois jours après la montagne fut convertie d'un nuage épais ; on entendit le tonnerre, on vit briller les éclairs, et un bruit éclatant, semblable à celui d'une multitude de trompettes, retentissait de toutes parts. Le peuple effrayé s'enfuyait sous les tentes ; mais Moïse l'obligea d'avancer jusqu'aux limites qu'il avait fixées de la part de Dieu, au pied de la montagne. Alors, du milieu de cet appareil terrible, la voix de Dieu se fit entendre, et prononça

distinctement les dix commandements : *Je suis le Seigneur, etc., etc.*

Ces dix commandements furent ensuite écrits sur deux tables de pierre. C'est ainsi que le Seigneur, ayant fait connaître ce qu'il est et le droit qu'il a de nous commander, manifesta ses volontés, et en ordonna l'observation.

C'est à nous, comme aux Israélites, que cette loi est adressée ; c'est la loi naturelle, c'est la loi de toutes les sociétés ; ce sont les devoirs de tous les hommes et le terme de comparaison qui fixera leur sort éternel.

Les trois premiers préceptes du Décalogue nous prescrivent nos devoirs envers Dieu, et les sept autres nos devoirs envers notre prochain ; ainsi l'amour de Dieu et du prochain est l'abrégé de la loi.

HISTOIRE.—Un vénérable vieillard se voyant environné d'enfants qui se pressaient autour de lui, leur dit ces mémorables paroles, qu'ils n'oublièrent jamais : “ Mes petits enfants, en voyant avec quelle exactitude les souverains font observer leurs ordonnances, nous devons penser que Dieu ne permettra pas qu'on viole impunément ses commandements ; aussi j'ai toujours remarqué, 1^o que ceux qui ne craignent pas Dieu sont presque toujours malheureux ; 2^o que le travail du dimanche n'a jamais enrichi ; 3^o que le bien mal acquis n'a jamais profité ; 4^o que l'aumône n'a jamais appauvri ; 5^o que la prière du matin et du soir n'a jamais retardé les travaux ; 6^o et qu'un enfant rebelle et libertin n'a jamais été heureux.”

Petit Souvenir.

CHAPITRE II.

DU PREMIER COMMANDEMENT DE DIEU.

Je suis le Seigneur, etc.

Ce premier commandement nous ordonne : 1. de croire en Dieu ; 2. d'espérer en lui ; 3. de l'aimer de tout notre cœur ; 4. de n'adorer que lui seul.

ARTICLE PREMIER.

De la Foi.

La foi est une vertu surnaturelle et théologale, par laquelle nous croyons toutes les vérités que l'Église enseigne, parce que Dieu, qui ne peut ni se tromper ni tromper personne, les a révélées.

Ces vérités sont contenues dans l'Écriture sainte et dans la tradition. On appelle Écriture sainte les livres sacrés qui ont été écrits par l'inspiration du Saint-Esprit : ce sont l'ancien et le nouveau Testament. Par la tradition on entend la parole de Dieu, qui, sans avoir été écrite par les hommes à qui Dieu l'a révélée, est cependant parvenue jusqu'à nous par une transmission vocale des apôtres et de leurs successeurs. C'est à l'Église que le dépôt de l'Écriture et de la tradition a été confié ; c'est elle qui en fixe le véritable sens, et qui le propose aux fidèles par un jugement infaillible et avec une souveraine autorité. Dieu lui a donné ce pouvoir ; il lui a promis de la préserver de toute erreur, et de l'assister dans son enseignement jusqu'à la fin du monde. Nous devons donc croire tout ce que l'Église nous enseigne, et il n'y a point de salut à espérer pour celui qui n'a point la foi. "Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, dit Jésus-Christ, et celui qui ne croira point sera condamné."

La foi est donc d'une nécessité indispensable pour être justifié et pour être sauvé. La foi honore Dieu, et lui rend hommage comme à la souveraine vérité ; elle est, comme parle St. Paul, un sacrifice et une offrande que nous lui faisons, en soumettant notre esprit

à sa parole infallible, et faisant taire nos difficultés, nos préjugés et nos répugnances, pour croire, sans aucune ombre de doute, sur l'autorité de cette divine parole, ce que nos sens n'aperçoivent pas, et ce que notre esprit ne peut comprendre.

Nous devons souvent faire des actes de foi sur les vérités de notre sainte religion, afin de témoigner à Dieu notre soumission aux vérités qu'il a révélées.

Cette soumission, que nous devons à la parole de Dieu et à l'enseignement de l'Eglise, est d'autant plus raisonnable que tous les jours nous croyons, sur le témoignage des hommes, des choses que nous n'avons jamais vues, et d'autres que nous ne comprenons pas, quoiqu'elles frappent nos sens.

Le témoignage de Dieu, qui ne peut ni se tromper ni nous tromper, ne mérite-t-il pas plus de créance que celui d'un homme, et que l'attestation de nos sens et de notre esprit, dont les facultés sont très bornées ?

Rien n'est donc plus raisonnable que de croire, sur la parole de Dieu, des choses mêmes que l'on ne comprend pas ; on croit alors non parce que l'on conçoit, mais parce que Dieu l'a dit : la foi est fondée sur la parole de Dieu, et non pas sur nos propres lumières. Nous ne pouvons connaître les mystères que par la révélation ; Dieu les a révélés : de plus, il a établi une autorité infallible pour nous les proposer. Comme il appelle tous les hommes à la connaissance de la vérité, il leur a fourni un moyen qui est à la portée de tous.— Pour être chrétien il ne faut que de la docilité, et cette docilité n'est pas une crédulité aveugle et stupide, mais une soumission éclairée, et appuyée sur les motifs les plus forts et les plus capables de déterminer un homme raisonnable. Des faits publics, des miracles éclatants sont des preuves incontestables qui établissent la vérité de la religion.

Jésus-Christ, dit saint Augustin, a demandé la foi aux hommes ; mais avant que de la demander il l'a méritée par des miracles. C'est à cette preuve qu'il rappelait lui-même les Juifs ; il leur disait : " Les œuvres que je fais au nom de mon Père rendent témoignage de moi ; si je ne fais pas les œuvres de mon Père, ne

ne croyez pas ; mais si je les fais, quand même vous ne voudriez pas me croire, croyez à mes œuvres. “ Les miracles sont donc la voix de Dieu, et l'on ne peut sans impiété rejeter une doctrine confirmée par des miracles ; car ce serait une absurdité impie de dire que Dieu a déployé sa toute-puissance pour autoriser une fausseté.

Il faut donc croire toutes les vérités que l'Eglise enseigne ; en rejeter un seul article serait avoir perdu la foi.

C'est pécher contre la foi que de douter volontairement de quelqu'une des vérités qu'elle enseigne, et l'on s'expose à tomber dans ce péché quand on a la témérité de lire les livres des hérétiques et des impies ; car quiconque aime le danger y périra. On pêche contre la foi quand, par la crainte des hommes, on la renonce extérieurement et de bouche, quoique l'on en conserve le sentiment dans le cœur : les martyrs ont mieux aimé souffrir toutes sortes de tourments et la mort même que de dissimuler leur foi devant les tyrans. Enfin c'est pécher contre la foi que de négliger de s'instruire des vérités dont la connaissance est nécessaire au salut.— C'est par cette négligence que beaucoup de chrétiens vivent dans l'ignorance de ce qu'ils devraient savoir, et qu'ils commettent un grand nombre de fautes dont ils ne s'aperçoivent même pas.

On distingue plusieurs sortes de foi ; savoir, la foi humaine ou naturelle, qui nous fait croire sur le témoignage des hommes ; la foi divine ou surnaturelle, qui nous fait croire sur la parole de Dieu ; la foi vive ou pratique, qui est accompagnée de la charité et des bonnes œuvres ; la foi morte ou théorique, qui en est privée ; la foi infuse, que nous recevons dans le baptême ; la foi acquise, qui est l'augmentation des lumières divines que nous obtenons par la pratique de la vertu ; la foi implicite, par laquelle nous croyons généralement toutes les vérités que l'Eglise enseigne ; et la foi explicite par laquelle nous devons croire certaines vérités distinctement, telles que les mystères de la très-sainte Trinité, de l'incarnation et de la rédemption ; les quatre fins de l'homme ; ce qui regarde les commandements, les sacrements, la prière, &c.

HISTOIRE. — Dans une société où, par un effet de la Providence, se trouvait un ecclésiastique, plusieurs jeunes gens jouaient le rôle d'impies et débitaient avec emphase des tirades de J. J. Rousseau contre la divinité du christianisme : « Messieurs, leur dit l'ecclésiastique, vous ne croyez pas maintenant, mais vous croirez un jour ; si ce n'est pas dans le temps, ce sera dans l'éternité. Vous croirez alors comme les démons ; ils croient, et ils sont dans les tourments. » MÉRAULT.

ARTICLE II.

De l'Espérance.

L'espérance est une vertu surnaturelle et théologale par laquelle nous attendons avec une ferme confiance de la bonté de Dieu les biens qu'il nous a promis.

Qu'ils sont grands ces biens ! Qu'ils sont précieux ! Ce n'est rien moins que la possession éternelle de Dieu même ; ce bonheur est infiniment au-dessus de nous et de nos efforts ; aussi est-ce par sa pure miséricorde qu'il nous en a fait la promesse. Nous ne sommes pas capables par nous-mêmes de mériter un tel bonheur ; mais Dieu, qui nous aime malgré notre misère et notre indignité, nous promet toutes les grâces nécessaires pour y parvenir : il nous a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. La vue de nos misères ne doit point nous empêcher d'espérer en Dieu, et d'attendre la possession des biens qu'il nous a promis ; sa toute-puissance, à laquelle rien n'est impossible, sa miséricorde qui est infinie ; les mérites de Jésus-Christ, qui sont inépuisables ; la vertu de sa grâce, ses promesses, le commandement qu'il nous a fait d'espérer en lui : tels sont les fondements de l'espérance chrétienne. Après de telles assurances nous lui ferions injure de ne pas espérer. Comme Dieu veut être cru quand il parle, il veut aussi qu'on se confie en lui quand il promet ; ainsi notre confiance doit être absolue et constante. Non, l'espérance chrétienne n'est point incertaine et chancelante : c'est une confiance ferme, parce qu'elle est appuyée sur un fondement inébranlable. Saint Paul la compare à une ancre ferme et as-

surée qui retient un vaisseau au milieu des flots et de la tempête. Cette espérance n'est jamais confondue quand elle est humble, sincère et persévérante, car Dieu ne peut manquer à sa promesse. Le ciel et la terre passeront, mais ses paroles ne passeront point. Nous sommes donc assurés que si nous ne manquons pas de confiance en Dieu il nous accordera tout ce qu'il nous a promis.

L'espérance chrétienne est combattue par deux vices opposés ; le désespoir d'un côté, et la présomption de l'autre. On pèche contre l'espérance lorsque l'on désespère de son salut ; tel a été le péché de Cain, qui, après avoir tué son frère, dit : " Mon iniquité est trop grande pour en obtenir le pardon." Le désespoir est le péché le plus horrible aux yeux de Dieu, parce qu'il l'outrage dans sa bonté, celle de toutes ses perfections qu'il aime le plus à manifester aux hommes, et à laquelle il désire le plus que nous rendions hommage par une confiance sans bornes.

" Une mère peut abandonner son enfant ; mais moi je n'abandonnerai jamais celui qui espère en moi, dit le Seigneur. Quand vos crimes seraient rouges comme l'écarlate et votre âme noire comme le charbon, je ne vous rejeterai pas dès que vous reviendrez à moi avec douleur et confiance." Il n'y a point de péché que notre Seigneur n'ait expié par sa mort, et dont il ne nous ait mérité le pardon. Il nous crie du haut de sa croix que tout son sang est pour nous. Ce père plein de bonté ne demande que le retour de son enfant ; notre repentir réveillera toute sa tendresse ; mais, de notre côté, n'abusons pas de sa patience et de sa bonté, pour l'offenser avec plus de liberté, et pour persévérer dans le désordre.

On pèche encore contre l'espérance lorsque, présumant de la miséricorde de Dieu ou de ses propres forces, on diffère sa conversion ; tel est le péché de ceux qui, se formant une fausse idée de la miséricorde de Dieu, croient qu'ils se sauveront sans cesser de l'offenser ; ou qui, comptant sur une longue vie, se persuadent qu'il suffira de penser à leur salut quand le temps de la jeunesse sera passé. Gardons-nous de dire :

La miséricorde de Dieu est grande ; il me pardonnera la multitude de mes péchés. Combien de gens ont été trompés par cette fausse confiance ! Ils ont compté sur un avenir, et il ne devait pas y avoir d'avenir pour eux. Evitons cette illusion ; ne différons point à nous donner à Dieu ; nous ne savons quelle sera la durée de notre vie. La mort ne peut-elle pas nous surprendre à tout moment ? Il est vrai qu'un pécheur s'est converti en mourant, mais c'est un miracle opéré à la mort de Jésus-Christ, et malheur à celui dont le salut dépend d'un miracle !

On pèche encore contre l'espérance quand on manque de soumission à la conduite de la Providence dans les choses de ce monde, se croyant malheureux quand il arrive des pertes, des afflictions, murmurant contre Dieu, se souhaitant la mort, ce qui est un crime horrible. Et comment peut-on ainsi manquer de confiance à l'égard d'un si bon père, qui nous assure que les cheveux de notre tête sont tous comptés, et qu'il n'en tombera pas un sans sa permission ?

Tout ce qui nous arrive en ce monde est pour notre plus grand bien, et peut nous mériter un bonheur éternel ; comprenons bien que la santé, les richesses et les autres avantages de ce monde peuvent être nuisibles à notre salut, et qu'il est bon d'en souffrir la privation lorsque Dieu le veut ; soyons persuadés que rien n'est encore perdu pour nous tant qu'il nous est permis d'espérer le ciel.

Pour augmenter en nous l'espérance, nous devons en faire souvent des actes, surtout lorsque nous nous trouvons exposés à quelque épreuve.

HISTOIRE.—Dieu permit que saint François de Sales éprouvât une tentation bien pénible. Comme il achevait ses études à Paris, n'ayant alors que seize ans, l'ennemi du salut jeta dans son imagination qu'il était du nombre des réprouvés. Cette tentation fit une telle impression sur son âme qu'il en perdait le repos, et ne pouvait ni boire ni manger ; il desséchait à vue d'œil et tombait en langueur. Son précepteur, qui le voyait dépérir tous les jours, ne pouvant prendre goût

ni plaisir à rien, ayant un teint pâle, jaune, lui demandait souvent le sujet de sa mélancolie ; mais le démon qui l'avait rempli de cette illusion était de ceux qu'on appelle muets, à raison du silence qu'ils font garder à ceux qu'ils affligent.

Il se vit en même temps privé de toute la suavité du divin amour. Les douceurs et le calme qu'il avait goûtés avec tant de contentement avant cet orage lui revenaient en la mémoire et redoublaient sa peine. "C'est donc en vain, se disait-il à lui-même, que la bienheureuse espérance me nourrissait de l'attente d'être enivré de l'abondance des douceurs de la maison de Dieu, et noyé dans le torrent de ces plaisirs ! O aimables tabernacles de la maison de Dieu, je ne vous verrai donc jamais !

Il demeura un mois entier dans ces angoisses et ces amertumes de cœur, qu'il pouvait comparer aux douleurs de la mort et à tout ce qu'on peut endurer de plus cruel en ce monde. Il passait les jours dans des gémissements douloureux, et les nuits il arrosait son lit de ses larmes. Enfin, étant entré par une inspiration divine dans l'église de Saint-Etienne-des-Grès pour invoquer la grâce de Dieu sur sa misère, et s'étant mis à genoux devant une image de la sainte Vierge, il pria cette mère de miséricorde d'être son avocate auprès de Dieu, et de lui obtenir de sa bonté que, "s'il était assez malheureux pour être destiné à le haïr pendant l'éternité, il pût au moins l'aimer de tout son cœur pendant la vie." Une prière si éloignée des sentiments d'un réprouvé fut aussitôt exaucée : les ténèbres qui étaient répandues sur son esprit se dissipèrent, et il demeura rempli de consolation et de joie.

ARTICLE III.

De la Charité.

La charité est une vertu surnaturelle et théologique par laquelle nous aimons Dieu par dessus toutes choses, parce qu'il est infiniment bon et infiniment aimable, et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu. "Voilà le premier et le plus grand commandement, dit Jésus-Christ."

Mais était-il nécessaire que Dieu nous commandât de l'aimer ? N'est-il pas de lui-même souverainement aimable ! ses perfections infinies, sa bonté pour nous, les bienfaits dont il nous comble, les avantages que l'on trouve à s'attacher à lui, tous ne nous engage-t-ils pas à l'aimer ? Il nous a créés ; il nous conserve, il nous nourrit ; il a formé le ciel, la terre et toutes les créatures pour notre usage ; tout cela ne nous crie-t-il pas que nous devons l'aimer ? Dieu a fait encore beaucoup plus pour nous dans l'ordre du salut : il nous a donné son propre Fils. Il l'a sacrifié pour nous racheter ; il nous a admis au nombre de ses enfants ; chaque jour, à chaque instant, il nous soutient par sa grâce ; il nous destine après cette vie une félicité éternelle dans le séjour de la gloire : comment après cela pourrions-nous lui refuser notre cœur ? Quoi donc ! faut-il prouver à un enfant bien né qu'il doit aimer son père ? Ce sentiment n'est-il pas naturel à l'homme ? Le cœur ne s'y porte-t-il pas de lui-même ? Un enfant n'éprouve-t-il pas cet attendrissement au souvenir d'un père ? Et Dieu n'est-il pas notre père ? Est-il quelqu'un à qui ce nom convienne mieux qu'à lui ? y en eut-il jamais un meilleur ? Ajoutons à tous ces motifs les douceurs que l'on goûte dans l'exercice de ce saint amour. Oh ! quelle joie pure ! quelle douce consolation ne répand-il pas dans un cœur qui en est embrasé ! Non, tous les plaisirs que le monde nous offre n'ont rien de comparable à cette paix délicieuse que Dieu met dans une âme qui l'aime. Attachons-nous donc à Dieu ; hâtons-nous de lui donner notre cœur avant que le péché le rende indigne de lui être offert. Nous ne pouvons être heureux qu'en l'aimant ; et plus nous l'aimerons, plus nous serons heureux.

Où, Dieu seul peut faire notre bonheur : un homme à qui Dieu manque est malheureux, même dans le sein des richesses, de la gloire et des plaisirs ; il désire toujours quelque chose, il n'est pas content. Mais celui qui aime Dieu trouve dans ce saint amour des consolations qui lui tiennent lieu de tout le reste. Ses désirs sont satisfaits, son cœur est tranquille, et rien ne peut troubler le calme de son âme : dans l'indigence

même il est riche ; dans l'humiliation il est grand ; dans les souffrances il est comblé de joie. C'est donc de tout notre cœur que nous devons aimer Dieu ; il est notre premier principe et notre dernière fin. Ce grand maître veut posséder notre cœur tout entier : il faut donc le préférer à toutes les créatures, être disposé à perdre tout plutôt que sa grâce ; enfin n'aimer rien que par rapport à lui.

C'est pécher contre ce commandement que de mettre son souverain bien dans un autre objet que Dieu, comme les ambitieux dans les honneurs, les avares dans les richesses, les voluptueux dans les plaisirs des sens. L'amour de Dieu doit être agissant : "Si quelqu'un m'aime, dit notre Seigneur, il gardera mes commandements." En effet, l'on cherche à plaire à celui qu'on aime ; et le moyen de lui plaire c'est de faire sa volonté, d'accomplir fidèlement tout ce qu'il exige, et de faire souvent des actes qui prouvent la sincérité de cet amour ; on doit aussi le prouver par les œuvres ; car l'amour de Dieu ne peut être oisif ; c'est un feu qui agit toujours ; s'il cesse d'embraser le cœur, c'est une preuve qu'il est éteint.

Mais ce n'est pas assez d'aimer Dieu pour observer le premier commandement ; il faut encore aimer le prochain, c'est-à-dire lui vouloir et lui procurer le même bien qu'à soi-même : "Car, dit Jésus-Christ, ces deux amours sont inséparables ;" et il veut que ce soit la marque à laquelle on connaisse ses disciples. Quiconque n'aime pas son prochain n'est donc plus disciple de Jésus-Christ ; il a renoncé à son Evangile et à ses promesses. Aussi, dans les beaux jours du christianisme naissant, vit-on régner parmi les fidèles l'union la plus intime et la charité la plus tendre, ils n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme. "Voyez, disaient les païens eux-mêmes, comment ils s'aiment les uns les autres." Saint Paul réduit tous nos devoirs envers le prochain à ce seul précepte, et en effet, si on aime véritablement le prochain, on sera bien éloigné de faire à son égard rien de ce qui est défendu par les autres commandements ; on ne lui dira point d'injures, on ne commettra point de violences contre lui, on ne

lui fera point de tort, on ne le trompera point ; on lui rendra même toutes sortes de bons offices.

Mais ne croyons pas que par ce mot de prochain l'on entende seulement ceux avec qui nous avons quelque liaison de parenté ou d'amitié : “ Si vous n'aimez, dit notre Seigneur, que ceux qui vous aiment, que faites-vous en cela de plus que les païens ? “ Par le prochain il faut donc entendre tous les hommes, parce qu'ils ont tous le même créateur et la même origine ; parce qu'ils ne composent tous qu'une même famille, dont Dieu est le père ; parce qu'ils ont tous été créés pour la même fin, qui est la félicité éternelle, et qu'ils ont tous été rachetés au même prix, c'est à dire par le sang de Jésus-Christ, qui est mort pour tous les hommes ; cet amour doit s'étendre à nos ennemis mêmes : le précepte de Jésus-Christ est formel. Et moi je vous dis : “ Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez pour ceux qui vous persécutent et qui vous calomnient ; rendez le bien pour le mal, afin que vous ressembliez à votre père céleste, qui fait luire son soleil sur les bons et sur les méchants.” Gardons-nous de dire que c'est assez de ne point vouloir du mal à ceux qui nous haïssent ; mais que de les aimer, de les prévenir, de leur rendre service, cela est impossible. Non, cela n'est pas impossible avec la grâce, et Dieu la donne, cette grâce, à ceux qui la lui demandent. Dieu nous le commande, et il ne commande rien d'impossible ; mais il veut que nous fassions tout ce que nous pouvons, avec les forces qu'il a mises en nous, et que nous demandions ce que nous ne pouvons pas encore.

On fait connaître qu'on aime son prochain en exerçant envers lui les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles. Les œuvres spirituelles de miséricorde sont de ramener à la vertu ceux qui s'en écartent, d'enseigner les ignorants, de donner conseil à ceux qui en ont besoin, de consoler les affligés, de pardonner les offenses, de souffrir patiemment les injures, de prier pour les vivants et pour les morts. Les œuvres corporelles sont de donner la nourriture à ceux qui en manquent, des vêtements à ceux qui en ont besoin, de racheter les captifs, de visiter les malades et les pri-

sonniers, de loger les étrangers et d'ensevelir les morts.

HISTOIRES.—L'apôtre saint Paul peut être proposé comme un modèle excellent d'un parfait amour pour Jésus-Christ, qui, l'ayant destiné à un grand ouvrage et à beaucoup souffrir, lui avait donné une grande âme, un grand courage et une grande charité. “ La charité de Jésus-Christ nous presse, dit-il dans ses Epîtres, considérant qu'il est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux. Je vis, dit-il encore, mais ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi; Qui donc nous séparera de l'amour de Jésus-Christ? Sera-ce l'affliction, ou les déplaisirs, ou la faim, ou la nudité, les périls ou la persécution, l'épée ou la violence? Parmi tous ces maux, nous demeurons victorieux à cause de celui qui nous a aimés; car je suis assuré que ni la mort, ni la vie, ni les puissances, ni aucune créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur. Si quelqu'un n'aime point notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème.”

— Saint Paulin, de riche devenu pauvre pour avoir soulagé les indigents qui avaient eu recours à lui, n'ayant plus rien à donner, se vendit lui-même pour rendre la liberté au fils d'une pauvre veuve qui n'implora pas en vain sa charité. Saint Grégoire-le-Grand, qui rapporte ce trait dans ses dialogues, ajoute que saint Paulin travailla comme esclave dans un jardin jusqu'à ce que son maître, ayant découvert son mérite, le mit en liberté et le renvoya.

GODESCARD, tome V, page 445.

ARTICLE IV.

De l'Adoration.

Le quatrième devoir, qui est renfermé dans le premier commandement, c'est d'adorer Dieu, c'est à dire de lui rendre le culte et l'hommage qui lui sont dus, comme au souverain Seigneur de toutes choses. On distingue trois sortes de cultes, celui de *latrerie*, qui est dû à Dieu;

celui d'*hyperdutie*, qui est dû à la très sainte Vierge ; et celui de *dulie*, que nous devons aux saints.

L'adoration est un profond abaissement de l'âme devant la majesté suprême ; devant celui qui d'un seul mot a créé le ciel et la terre, qui d'un regard fait fondre les nations comme la cire ; sous les pas duquel les collines se courbent avec respect ; devant ce Dieu qui envoie les foudres et les tempêtes pour être les ministres de sa colère, et qui les enchaîne quand il lui plaît d'exercer sa miséricorde. A la vue de la grandeur de Dieu l'âme qui adore s'humilie, se confond et s'anéantit en sa présence ; elle fait l'humble aveu de sa dépendance et de sa servitude ; elle loue et glorifie le saint nom de Dieu ; elle lui rend grâces des biens qu'elle a reçus de lui ; elle lui demande humblement tous ceux qui lui manquent, et qu'elle n'attend que de sa seule bonté ; elle s'offre elle-même et se consacre à lui sans réserve, pour accomplir en tout sa sainte volonté.

Ces sentiments intérieurs se manifestent au dehors par des actions qui y répondent, comme des genuflexions, des prières, l'offrande de ses actions, et surtout par le sacrifice de la messe, qui est de tous les actes d'adoration le plus excellent et le plus auguste. Nous devons donc rendre à Dieu tous les jours, principalement le matin et le soir, le tribut de louanges et d'adoration qu'il exige de nous. C'est par cet exercice de religion qu'il faut commencer et finir la journée. Ne manquons jamais de remplir un devoir si important et si essentiel ; que notre première pensée, que le premier mouvement de notre cœur s'élève vers celui qui nous a créés, qui nous conserve, et qui nous comble chaque jour de nouveaux bienfaits ; que notre première action soit de nous prosterner aux pieds de la souveraine majesté, de l'adorer, de la remercier de ses bienfaits, de nous consacrer à son service, et de lui demander les grâces dont nous avons besoin. Avant et après chaque repas adorons ce père tendre, qui ouvre sa main bienfaisante et qui remplit ses enfants de bénédictions ; que jamais une mauvaise honte ne nous empêche de nous acquitter de cette obligation. Un enfant rougit-il de témoigner sa reconnaissance à son

père toutes les fois qu'il en reçoit de nouveaux gages de sa tendresse ? A la fin de la journée nous devons renouveler à Dieu l'hommage que nous lui avons rendu le matin. Humilions-nous alors en sa présence des fautes que nous avons commises ; demandons-lui en pardon, et remercions-le des grâces qu'il nous a accordées. Mais souvenons-nous que les formules de prières et les autres pratiques sensibles de piété ne sont que le corps de la religion ; c'est le sentiment intérieur d'adoration qui en est l'âme. Sans cette disposition du cœur les paroles et toutes les actions extérieures ne sauraient plaire à Dieu ; elles nous attireraient ce reproche qu'il faisait autrefois au peuple Juif : " Ce peuple m'honore des lèvres, et son cœur est loin de moi. "

L'adoration n'appartient qu'à Dieu. Nous honorons à la vérité les saints, nous les révérons ; mais nous ne les adorons point. Nous ne leur fêdons point le culte suprême, qui n'est dû qu'à Dieu ; nous les honorons seulement comme ses serviteurs et ses amis. Il est bon et utile de les invoquer pour obtenir de Dieu, par leur intercession, les grâces dont nous avons besoin ; mais c'est à Dieu seul que nous les demandons, au nom de Jésus-Christ, leur Sauveur et le nôtre, qui seul nous les a méritées par ses souffrances et par sa mort. Nous honorons aussi leurs reliques, parce que ce sont les précieux restes d'un corps qui a été le temple du Saint-Esprit, et qui doit ressusciter glorieux : en cela nous ne faisons que suivre l'usage de tous les siècles. Nous honorons aussi leurs images ; mais cet honneur se rapporte à l'objet qu'elles représentent : nous ne reconnaissons point en elles d'autre vertu que celle de nous rappeler le souvenir de ceux dont elles portent la ressemblance. Ainsi, en nous mettant à genoux devant l'image de Jésus-Christ, devant celle de la très-sainte Vierge, ou de quelque autre saint, ce n'est pas l'image que nous honorons, c'est celui ou celle dont elle nous rappelle le souvenir et les vertus.

L'usage des images est très utile, elles nous rappellent les exemples des saints, leurs combats, leurs victoires et la gloire dont ils jouissent dans le ciel.

On pêche contre l'adoration due à Dieu par *idolâtrie*, par *superstition*, par *irrévérence*.

On pèche par *idolâtrie* en rendant à des créatures le culte qui n'est dû qu'à Dieu seul, comme les païens, qui rendaient à des hommes, à des figures, à des animaux, aux astres, aux légumes de leurs jardins, aux vices mêmes, des hommages divins ! Si cette idolâtrie grossière n'existe plus aujourd'hui, l'irréligion, l'impiété en ont pris la place. Il y a des insensés qui disent : Il n'y a point de Dieu, et n'en adorent point ; ou plutôt comme dit l'apôtre “ Ils se font d'autres divinités ; leur “ orgueil, l'amour des richesses et des plaisirs, l'impureté, la gourmandise, etc. deviennent leurs Dieux.” Il y a une autre sorte d'idolâtrie abominable aux yeux de Dieu ; elle consiste à prodiguer un sacrilège encens à ces idoles de chair, qui tiennent dans un cœur dépravé la place de la divinité.

On pèche par *superstition* en se servant dans le culte divin de certaines pratiques que l'Eglise n'autorise point, ou en mettant sa confiance en des paroles ou en des actions qu'elle désapprouve et par lesquelles on prétend obtenir des effets particuliers, la connaissance de l'avenir, des choses cachées, etc.... ; observant des jours heureux ou malheureux, etc.... ; toutes ces choses ne sont propres qu'à attirer la malédiction de Dieu sur ceux qui s'en servent.

On pèche par irrévérence en profanant les églises, les reliques des saints, leurs images, l'eau bénite et autres choses saintes, et plus encore par le sacrilège que l'on commet en recevant les sacrements sans les dispositions nécessaires. C'est encore un sacrilège de voler une chose sainte, ou dans l'église, de frapper une personne consacrée à Dieu, etc.

HISTOIRE.—Constance Chlore, prince sage et humain, estimait et protégeait le christianisme. Il usa cependant quelque temps de dissimulation, et déclara publiquement que tous les chrétiens de son palais eussent à offrir des sacrifices à Jupiter et aux autres divinités du paganisme s'ils voulaient conserver leurs charges et ses bonnes grâces. Il s'en trouva qui, préférant leur fortune à leur intérêt éternel, s'empressèrent d'obéir à cet ordre, qui n'avait été donné que pour les éprouver ; mais pour prix de leur désobéissance, ils n'obtinrent que le

mépris du prince, qui, indigné de leur lâcheté, les éloigna pour toujours de sa personne. Un de ses confidants lui ayant demandé la raison de cette conduite dont il était fort étonné, Constance lui fit cette sage réponse : “ Les hommes qui sacrifient leur religion à leur intérêt sont capables de manquer à tous les devoirs ; et je ne pouvais espérer que ceux dont la disgrâce vous a surpris me fussent plus fidèles qu’ils ne l’ont été à leur Dieu.” Peu content d’avoir puni et humilié les apostats, le prince crut devoir encore récompenser avec éclat les chrétiens qui, s’élevant au dessus des vues temporelles, avaient persévéré dans la profession ouverte du christianisme, et, pour bien convaincre ses courtisans qu’il ne comptait que sur la fidélité de ceux qui étaient fidèles à leur religion, il confia à ces chrétiens généreux et incorruptibles la garde de sa personne et de ses états.

—L’empereur Constantin Copronyme excita une persécution violente contre les fidèles pour le culte des saintes images. Il fit appeler un saint solitaire, nommé Etienne, et lui demanda avec ironie s’il persistait dans son idolâtrie, car c’est ainsi qu’il traitait l’honneur que les catholiques rendent aux images : “ Quel est l’homme assez peu instruit, lui répondit le saint, pour adorer les pierres, l’or et l’argent, parce qu’ils représentent Jésus-Christ ou les saints ? Notre culte se rapporte à celui que ces objets représentent.” Et, tirant de son sein une pièce de monnaie où était l’empreinte de l’empereur, il demanda à ceux qui étaient présents s’il serait puni en jetant à terre et foulant aux pieds cette image du prince : on lui répondit que oui.—O hommes aveugles ! repartit alors saint Etienne, vous puniriez de mort celui qui foulerait aux pieds l’image d’un roi de la terre, d’un homme mortel, et vous osez fouler aux pieds l’image de Jésus-Christ, le roi des rois !.... *Hist. Ecclé.*

ARTICLE V.

Respect dû aux Eglises.

L’église est la maison de Dieu ; il la remplit de sa gloire et de sa présence ; c’est le lieu où il réside d’une manière particulière, et qui est spécialement consacré

à
pr
sa
rel
fa
pro
pa
s’e
ter
la
ou
ce
les
doi
var
j’er
pro
da
ten
mé
Die
avc
ces
sou
sure
moi
jor
c’e
Sci
con
ils
cœ
le se
qu’c
qu’
vair
mer
à z
tant
F

à son culte : c'est là que les fidèles s'assemblent pour prier, pour chanter ses louanges, et pour célébrer les saints mystères ; c'est là que Jésus-Christ habite corporellement, et qu'il s'offre à son père pour nous. En faut-il d'avantage pour nous inspirer le respect le plus profond et l'attention la plus religieuse ? Ne devrait-on pas en entrant dans ce lieu être saisi de crainte, et s'écrier avec un ancien patriarche : " Que ce lieu est terrible ! c'est véritablement la maison de Dieu ; c'est la porte du ciel. " Oui, les temples sont un nouveau ciel où Dieu habite avec les hommes. Celui qui réside dans ce tabernacle auguste n'est-il pas le même Dieu que les bienheureux adorent dans le ciel ? Nous devrions donc comme eux être anéantis d'esprit et de cœur devant la majesté divine : elle est voilée dans nos temples, j'en conviens ; mais en est-elle moins digne de nos profondes adorations ? Comment donc ose-t-on entrer dans les églises sans respect ? comment ose-t-on s'y tenir sans recueillement, sans modestie, quelquefois même avec la dissipation la plus scandaleuse ?

Tout dans ce saint lieu nous parle des bienfaits de Dieu ; ces fonts sacrés, où avec la vie de la grâce nous avons reçu le droit inestimable à l'héritage céleste ; ces tribunaux de réconciliation où nous avons été si souvent purifiés de nos péchés et guéris de nos blessures ; cette croix où Jésus-Christ notre Sauveur est mort pour nous ; cet autel enfin où il s'immole chaque jour pour nous appliquer le fruit de ses souffrances ; c'est là aussi où nous avons participé à la table du Seigneur, et reçu l'onction du Saint-Esprit dans la confirmation. Des objets si touchants ne devraient-ils pas remplir notre esprit de saintes pensées et notre cœur de pieux sentiments, et nous rendre agréable le séjour de ce saint lieu ? Comment arrive-t-il donc qu'on n'y aille qu'avec répugnance, qu'on n'y reste qu'avec dégoût, qu'on n'y soit occupé que de pensées vaines, pour ne pas dire criminelles ? Tant de monuments de la bonté de notre Dieu ne disent-ils donc rien à notre cœur ? Quel outrage que de ne répondre à tant d'amour que par une coupable indifférence.

HISTOIRE.—Les Turcs ont un tel respect pour leurs

mosquées qu'ils ne passent jamais devant sans en donner quelque marque extérieure: un cavalier qui ne descendrait pas de cheval en passant devant serait rigoureusement puni ; ils n'y entrent que nu-pieds, les mains jointes et dans un profond recueillement ; ils y sont attentifs et si modestes qu'ils semblent être plutôt des religieux que des barbares ; ils donnent plusieurs fois du front en terre pour s'humilier en la présence de Dieu. Pendant tout le temps qu'ils sont en prières vous n'en verrez pas un seul qui ose tourner la tête. C'est un crime de dire un mot à un autre ; aussi est-ce une chose inouïe de voir deux turcs parler ensemble pendant le temps de l'oraison. Quelque chose que l'on dise à un Turc lorsqu'il est en prières, il ne répond pas : on le maltraiterait qu'il ne regarderait pas qui l'a frappé. Ah ! que ces infidèles donneront un jour de confusion aux chrétiens qui font leurs prières avec si peu d'attention et avec tant d'immodestie !

Quelle leçon pour des chrétiens instruits de leur religion !

Des Voyages.

CHAPITRE III.

DU SECOND COMMANDEMENT DE DIEU.

Vous ne jurerez point en vain...

Le second commandement nous défend tout jurement injurieux à Dieu et aux saints.

C'est comme si le Seigneur nous disait : Révérez mon saint nom ; je vous défends de le profaner en l'employant pour autoriser le mensonge, l'injustice et même la vérité, sans une raison suffisante.

Jurer, c'est prendre Dieu ou quelque saint à témoin de ce que l'on dit ou de ce que l'on promet.

Le jurement est un acte de religion ou un péché, selon ses circonstances et les dispositions qui l'accompagnent.

Pour que le jugement soit un acte de religion il faut qu'il soit fait avec *vérité, justice et jugement.*

Par défaut de vérité le jurement est faux, c'est un parjure ; par défaut de justice le jurement est injuste ; et par défaut de jugement, c'est à dire quand il est fait par légèreté, sans raison suffisante, il est indiscret.

Le jurement indiscret, quoique fait pour assurer une chose vraie et juste, est un péché; il peut devenir considérable suivant les circonstances, et à cause du scandale qu'il peut occasioner. On ne doit jurer que pour une cause grave, et jamais par passion.

Les jurements injustes, les jurements faux ou parjures, sont des péchés plus ou moins grands, selon la malice qu'on y apporte et le scandale dont ils sont la cause.

Il y a un jurement qu'on appelle *promissoire*; c'est celui qu'on emploie pour rendre plus certaine l'exécution de ce qu'on promet.

Celui qui promet une chose avec serment, sans avoir l'intention de faire ce qu'il promet, pèche très grièvement, et se rend coupable de parjure.

Quant à l'exécution de ce qu'on a promis avec serment, il y a trois circonstances où le serment n'oblige pas; c'est 1. lorsque la chose est mauvaise et défendue, car Dieu ne peut pas exiger l'exécution de ce qui est un péché; 2. lorsque la chose qui était-possible lorsqu'on a juré est devenue impossible par divers événements; 3. enfin quand la promesse avec serment n'a pas été libre, qu'elle a été arrachée par violence; mais dans ces sortes d'occasions il est nécessaire de recourir à l'autorité ecclésiastique de peur de s'égarer en se faisant juge dans sa propre cause.

Si la chose promise avec serment est licite et possible on doit l'exécuter; le défaut d'exécution est un péché énorme.

Le jurement, hors le cas de nécessité, est très souvent criminel, toujours inutile et même dangereux. On s'expose à en contracter l'habitude, et ensuite à se parjurer.

Il y a trois espèces de paroles qui ont rapport au jurement: le *blasphème*, les *imprécations* et les *jurements déguisés*.

Le blasphème est une parole ou un discours injurieux à Dieu, à ses saints ou à la religion.

C'est blasphémer contre Dieu que de lui attribuer des défauts ou ce qui ne peut lui convenir, comme ceux qui taxent sa conduite de partialité, d'injustice, etc.

C'est blasphémer contre Dieu que de dénier ce qui lui appartient, comme serait de prétendre que Dieu

dédaigne le soin de ses créatures, qu'il ne s'occupe pas des événements de ce monde, etc.

C'est blasphémer contre Dieu que de parler avec mépris de ses divins attributs, de ses perfections, etc.

C'est blasphémer horriblement que de prononcer contre Dieu des expressions grossières, quand même ce serait par suite d'une mauvaise habitude, et à plus forte raison si elles sont la suite de la colère, de l'emportement, du mépris!

C'est blasphémer contre Dieu que de joindre à son adorable nom certains termes qui le déshonorent, tel est par exemple le mot *sacré*, qui dans ces cas devient une espèce de malédiction contre Dieu.

C'est blasphémer contre les saints que de s'en moquer, de leur attribuer des défauts, de blâmer le culte que l'Eglise leur rend, etc., etc.

C'est blasphémer contre la religion que de la tourner en dérision, de blâmer ses pratiques, de parler mal des saintes Ecritures, etc. etc.

Il est encore des blasphèmes de l'esprit et du cœur : ce sont les pensées et les désirs contraires aux perfections divines ou aux choses qui concernent la religion ; tel est le blasphème de *Vimpie qui a dit dans son cœur ; Il n'y a pas de Dieu*. Péchés, horrible, péché exécrable, digne des châtimens les plus horribles.

On ne lapide plus aujourd'hui les blasphémateurs, on ne leur perce plus la langue ; mais qu'ils ne triomphent pas, le temps du châtiment viendra bientôt, et alors ils recevront, ces audacieux, la peine due à de tels crimes.

Les imprécations sont des paroles par lesquels on souhaite du mal aux autres ou à soi-même, comme la mort, la damnation, etc., etc., soit en promettant, niant ou assurant quelque chose.

Les juremens déguisés sont de deux espèces : 1. les uns sont les juremens mêmes avec quelque changement dans les termes ; 2. d'autres juremens déguisés sont des paroles qui n'énonçant pas précisément le jurement s'y rapportent pourtant en quelque manière, comme ces paroles : "En conscience, comme je suis devant Dieu, etc."

se
à c
Die
ver
jure
est
F
que
mai
tent
cett
vœu
Die
pror
un
U
vœu
sous
L
tomb
temp
L
qu'or
le fait
H
soin
anné
trait p
en cc
de D
donné
dit ca
pez-r
l'horre
abomi
blasph
des er

Des chrétiens ne doivent point s'exprimer ainsi ni se permettre habituellement ces mots.

Ce n'est pas jurer que de donner des noms injurieux à quelqu'un, mais c'est l'outrager et l'exposer à offenser Dieu, ce qui n'est jamais permis.

Proférer des paroles déshonnêtes, que les personnes vertueuses se gardent bien de prononcer, ce n'est pas jurer non plus ; mais c'est dire des obscénités, ce qui est mal et souvent scandaleux.

Par le jurement nous assurons ou promettons quelque chose aux hommes en interposant le nom de Dieu ; mais il arrive qu'il y a des personnes qui promettent à Dieu lui-même des choses qui lui sont agréables : cette promesse qu'on lui fait est ce qu'on appelle un *vœu*. Le *vœu* est une promesse délibérée, faite à Dieu, d'une chose qui peut lui être agréable ; celui qui promet de faire une aumône, un pèlerinage, etc., fait un *vœu*.

Un *vœu* est plus qu'une simple résolution. Par le *vœu* on s'oblige envers Dieu à faire la chose promise sous peine de péché.

L'obligation d'exécuter ce qu'on a promis à Dieu tombe sur toutes les circonstances promises, le lieu, le temps, etc.

L'Église peut dispenser de l'obligation d'exécuter ce qu'on a promis à Dieu ; mais elle ne le fait et ne peut le faire que pour de fortes raisons.

HISTOIRE.—Un enfant, élevé avec beaucoup de soin par des maîtres vertueux, donna il y a quelques années une preuve bien touchante de sa foi. Il rentrait peut-être un peu tard après la classe, et son père en colère l'en reprit vivement en jurant le saint nom de Dieu. Ce pauvre enfant, tout déconcerté d'avoir donné lieu à ces blasphèmes, se jette à genoux et lui dit en pleurant ; “ Mon papa, je vous en prie, frappez-moi, mais ne jurez pas.” Le père interdit, voyant l'horreur que témoignait cet intéressant enfant de ses abominables propos, profita de la leçon, et n'osa plus blasphémer. Ah ! que de fautes, s'ils le voulaient, des enfants chrétiens feraient éviter à leurs parents.

Essai sur le Blasphème.

CHAPITRE IV.

DU TROISIÈME COMMANDEMENT.

Souvenez-vous de sanctifier le sabbat.

Tous les jours appartiennent au Seigneur ; il n'y en a aucun que nous ne devions rapporter à sa gloire ; mais comme les besoins de la vie nous empêchent de vaquer continuellement à des exercices de religion. Dieu s'est réservé un jour de chaque semaine qu'il nous ordonne d'employer à l'adorer et à le servir. Ce précepte est aussi ancien que le monde. Dieu, aussitôt après avoir créé l'univers, consacra ce jour, afin que les hommes célébrent la mémoire de la création et du repos mystérieux où il entra après avoir consommé ce grand ouvrage. Ce jour du repos de Dieu était dans l'ancienne loi le septième jour, et on l'appelait *sabbat*, qui signifie repos ; mais dans la nouvelle loi c'est le premier jour de la semaine qu'on appelle dimanche ou le jour du Seigneur. Il a été substitué au samedi dès le temps des apôtres, et par inspiration divine, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ, parce que c'est le jour auquel notre Seigneur, après les travaux de sa vie mortelle, est entré dans son repos éternel. Ce jour est destiné à honorer le Dieu vainqueur de la mort, par qui nous avons été rachetés.

“ Vous travaillerez pendant six jours, dit le Seigneur, mais le septième jour est le repos du Seigneur votre Dieu ; vous ne travaillerez point en ce jour, ni vous, ni votre fils, ni votre serviteur, ni l'étranger qui sera parmi vous dans l'enceinte de vos murs.” Les Juifs observaient si régulièrement le sabbat qu'ils préparaient la veille ce qui était nécessaire, même pour la nourriture du lendemain. La loi de l'Evangile est moins rigoureuse ; elle permet les travaux que demande la charité ou la nécessité, ainsi que les œuvres qu'on nomme libérales, comme la lecture, l'écriture, le dessin, etc. ; mais il n'est pas permis de s'occuper à des œuvres serviles, c'est à dire à tout travail auquel on se livre ordinairement pour gagner sa vie, ni à tout ce qui serait capable de

détourner du service de Dieu. C'est donc un grand mal de s'occuper pendant ce jour de travaux mercenaires sans nécessité rigoureuse, exigée par le service divin, la nécessité publique ou les besoins indispensables de la vie.

Les ouvriers qui travaillent en ce jour, sous prétexte d'achever un ouvrage, ou par crainte de perdre une pratique, font aussi un très grand mal. C'en serait un plus grand encore de s'y livrer à une dissipation profane, de se permettre des divertissements criminels, comme sont les bals, les spectacles : ce ne serait pas sanctifier, ce serait profaner le dimanche. Des actions défendues en tout temps le sont bien d'avantage dans les jours consacrés au Seigneur. De toutes les œuvres serviles, en est-il de plus contraires à la sanctification de ces jours que les œuvres du péché, qui nous rendent les esclaves du Démon ? Le péché, qui est toujours un grand mal, même quand on le commet un jour ordinaire, ne paraît-il pas avoir un nouveau degré d'énormité lorsqu'il est commis le dimanche ? Une telle conduite n'annonce-t-elle pas un grand oubli de Dieu, un mépris plus marqué de sa sainte loi ?

Ce n'est point assez de s'abstenir des œuvres serviles et criminelles, il faut encore employer le dimanche au service de Dieu, en s'appliquant à des œuvres de piété et de religion, c'est là l'essentiel et la fin du précepte. Si Dieu nous commande d'interrompre les travaux ordinaires, c'est afin que rien ne nous détourne de l'application à son service. Dieu serait-il donc honoré par un repos d'oisiveté ? sanctifierait-on ce jour en le passant au jeu, à la table, ou aux visites ? Non, sans doute : ce qui sanctifie véritablement le jour que le Seigneur s'est réservé, c'est l'assistance aux offices divins, aux instructions publiques ; ce sont de saintes lectures et généralement toutes les bonnes œuvres qui ont pour objet le culte de Dieu, notre sanctification et le soulagement du prochain. Il est vrai que Dieu ne nous défend pas un délassement honnête et modéré. Ce délassement nous est nécessaire, et nous pouvons nous l'accorder ; mais ce ne doit jamais être au préjudice de la piété, et le temps de nous récréer ne doit pas être

pris sur celui qui est destiné à la prière, au chant des louanges de Dieu et à notre instruction. Serait-ce sanctifier la journée que de n'en donner à Dieu qu'une légère partie ? L'Eglise nous prescrit, à la vérité, l'assistance à la messe comme la principale des œuvres qui doivent sanctifier ce jour, mais elle ne s'en tient pas à cette seule action : cette suite de prière et d'instructions qu'elle y ajoute, à différentes heures, nous fait assez connaître que son intention bien formelle est que nous y assistions.

HISTOIRE.—Il y avait peine de mort, dans l'ancien Testament, contre les profanateurs du sabbat ; car non seulement Dieu ordonna de lapider un homme qui avait été trouvé ramassant du bois dans le désert le jour du sabbat, mais encore il dit à Moïse ; “Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur : Observez mon sabbat, parcequ'il doit vous être saint ; celui qui le violera sera puni de mort ; si quelqu'un travaille au jour du sabbat ; il sera retranché du milieu du peuple ; on travaillera les six autres jours, mais le septième est le sabbat et le repos consacré au Seigneur ; quiconque fera quelque ouvrage au jour du sabbat doit être puni de mort.”

Exode, 31.

—Un jour du dimanche, le père C..., étant dans une des îles Mariannes, passait le long du rivage de la mer pour aller visiter un malade ; il trouva quelques Indiens baptisés qui travaillaient à des barques : il leur demanda s'il n'y avait pas d'autres jours dans la semaine où ils pussent vaquer à ce travail, et quelle raison pouvait les porter à transgresser ainsi le précepte divin qui leur ordonne de sanctifier le jour du Seigneur, en s'abstenant de toute œuvre servile et en l'employant aux saints exercices de la piété chrétienne. Ils répondirent d'un ton brutale que telle était leur volonté. Le père poursuivit son chemin ; mais peu d'heures après, lorsqu'au retour de chez son malade il passa par le même endroit, il trouva réduites en cendre et les barques et la grange où on les fabriquait ; les Indiens

qui avaient été si peu dociles à ses remontrances, couverts de confusion, donnaient des marques du plus vif repentir de leur faute.

Lettres édifiantes.

CHAPITRE V.

DU QUATRIÈME COMMANDEMENT.

Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez long-temps sur la terre.

Dieu, par son quatrième commandement, prescrit les devoirs des inférieurs envers leurs supérieurs, et des supérieurs envers leurs inférieurs ; car par le nom de père et de mère, on doit entendre tous ceux qui ont quelque autorité et droit de commandement.

Les enfants ont quatre devoirs principaux à remplir envers leurs père et mère : ils doivent les respecter, les aimer, leur obéir, et les secourir dans leurs besoins.

Le premier devoir des enfants envers leurs parents c'est le respect, et un respect inviolable, en tout temps et dans quelque situation qu'ils se trouvent. Ce respect consiste à recevoir avec docilité leurs avis et leurs corrections, à leur parler toujours avec soumission, à craindre de leur déplaire, à cacher et excuser leurs défauts. Un père et une mère sont les images de Dieu à l'égard de leurs enfants ; ils en tiennent la place ; ils sont les dépositaires de son autorité : leur manquer de respect c'est en manquer à Dieu même ; l'injure qu'on leur fait retombe sur celui qu'ils représentent ; aussi, dans l'ancienne loi, Dieu avait-il ordonné qu'on la punit du dernier supplice. “ Si quelqu'un, dit-il, outrage de paroles son père ou sa mère, qu'il soit nuis à mort.”

Le second devoir des enfants c'est d'aimer leurs parents. Est-il nécessaire de prouver cette obligation, et ne suffit-il pas de rappeler à un enfant bien né tout ce que ses parents ont fait et tout ce qu'ils font encore

pour lui ? Ils lui ont donné la vie ; dès qu'il a été au monde ils ont pris soin de lui, et dans ce premier âge, qui demandait une attention continuelle, ils n'ont été, pour ainsi dire, occupés que de lui ; ils ont veillé sur son enfance ; et quelque rebutants qu'aient été les soins qui lui étaient alors nécessaires, ils s'y sont prêtés avec joie. Que de peines ne se donnent pas un père, une mère ! à quels travaux ne se livrent-ils pas pour procurer à un enfant un sort heureux ! Un enfant qui n'aimerait pas son père et sa mère ne serait pas un chrétien, ne serait pas même un homme, ce serait un monstre.

Le troisième devoir d'un enfant envers ses parents c'est l'obéissance. “ Enfants, dit l'apôtre saint Paul, “ obéissez à vos parents, car cela est juste devant le “ Seigneur.” C'est à cette marque que l'on reconnaîtra si vous les respectez et si vous les aimez sincèrement : un enfant qui désobéit à son père ou à sa mère, ou qui ne leur obéit qu'à regret, n'a pour eux ni le respect ni l'amour qu'il leur doit.

Enfin le quatrième devoir des enfants à l'égard de leurs parents, c'est de les secourir dans leurs besoins, par exemple, dans leurs maladies, dans la vieillesse, dans la pauvreté ; en toutes ces occasions un enfant est obligé de les aider autant qu'il est en son pouvoir. Pour sentir cette obligation il suffit d'avoir un cœur. On doit se trouver heureux de rendre à son père et à sa mère une partie de ce que l'on a reçu d'eux, manquer à ce devoir ce serait une monstrueuse ingratitude, il faudrait avoir étouffé tous les sentiments de la nature : aussi l'Écriture s'exprime-t-elle avec force contre ceux qui se rendent coupables de ce crime : “ Combien est infâme celui qui abandonne son père, et combien est maudit de Dieu celui qui aigrit l'esprit de sa mère en refusant de prendre soin d'elle ! ” Mais si un enfant doit secourir ses parents dans leurs besoins corporels, à plus forte raison doit-il leurs procurer les secours spirituels dont ils ont besoin, surtout dans leur vieillesse et dans leur dernière maladie. Plusieurs parents seront redevables de leur bonheur éternel au soin que

leurs enfants auront eu de leur faire recevoir les sacrements avant leur mort.

Les enfants doivent encore exécuter fidèlement les dernières volontés de leurs parents, prier et faire prier pour eux après leur mort.

Les pères et les mères doivent quatre choses à leurs enfants ; la nourriture, l'instruction, la correction et le bon exemple.

Ils doivent les nourrir, les vêtir, les élever selon leur condition, et leur faire apprendre un métier, leur procurer un emploi ou un état qui leur convienne.

Il est aussi de leur devoir de leur apprendre, ou par eux-mêmes, ou par d'autres, les principaux mystères de la foi, les commandements de Dieu et de l'Eglise, et les prières qu'ils doivent réciter tous les jours ; et lorsque les enfants sont près de s'engager dans un état de vie, les pères et les mères doivent consulter Dieu et bien examiner s'ils y sont appelés, et leur faire connaître les obligations de cet état.

Ils sont obligés de les corriger, c'est-à-dire de les reprendre lorsqu'ils tombent dans quelque faute ; mais il faut que ce soit avec douceur et avec charité, et non pas avec colère et passion.

Les pères et les mères doivent beaucoup veiller sur eux-mêmes, pour donner toujours bon exemple à leurs enfants, et ne jamais faire aucun mal en leur présence ; qu'ils s'assurent que plusieurs seront damnés pour avoir été la cause des péchés de leurs enfants, pour ne les avoir pas élevés chrétiennement, ou leur avoir donné mauvais exemple.

C'est encore à ce commandement que se rapporte ce que saint Paul écrivait aux Romains : “ Que tous, disait-il, soient soumis aux puissances supérieures ; car il n'y en a aucune qui ne vienne de Dieu. Le prince est le ministre de Dieu pour le bien ; il est donc nécessaire de nous soumettre à lui, non par la crainte du châtiment, mais par le devoir de la conscience.— Rendez donc le tribut à qui vous devez le tribut, le respect à qui vous devez le respect.”

Il y a donc une obligation étroite d'obéir aux lois de

ceux qui ont la puissance, en tout ce qui n'est pas contraire aux préceptes divins.

Telle était la doctrine des apôtres et la conduite des premiers fidèles, quoiqu'ils vécussent sous des princes barbares et idolâtres qui faisaient mourir inhumainement une multitude de martyrs.

Les souverains sont des hommes, ils peuvent avoir des défauts ; il faut les excuser, et observer encore plus à leur égard qu'envers les autres hommes les lois de l'Évangile sur la charité.

Vouloir sonder toutes leurs intentions ; incriminer toutes leurs actions, c'est une témérité, une usurpation sur les droits de Dieu dont ils tiennent la place.

Le prince des apôtres ordonne aux fidèles d'être soumis non seulement aux souverains, mais encore à ceux qui sont chargés de l'autorité, aux magistrats qui sont leurs représentants. S'ils doivent regarder leurs administrés comme leurs enfants, ceux-ci les doivent aussi respecter comme leurs pères.

Ce même commandement ordonne encore à tout fidèle la soumission aux supérieurs ecclésiastiques. Le pape est le vicaire de Jésus-Christ : l'évêque diocésain est le successeur des apôtres ; un curé est le père spirituel de ses paroissiens, un confesseur est l'ange visible pour conduire au ciel ceux qui lui donnent leur confiance ; tout prêtre catholique est le ministre de Jésus-Christ pour l'administration des sacrements et la rémission des péchés. Il faut donc leur témoigner en toute rencontre l'amour, le respect et l'obéissance que méritent le caractère dont il sont revêtus et les fonctions qu'ils sont chargés d'exercer de la part de Dieu. C'est à tous les ministres de son Église que Jésus-Christ disait : " Qui vous écoute m'écoute, et qui vous méprise me méprise. "

Les maîtres qui sont chargés d'élever les enfants tiennent auprès d'eux le premier rang, après leurs pères et mères. Leur fonction est d'enseigner à leurs élèves la religion et les sciences humaines, de veiller sur leurs conduites, de former leurs cœurs et leurs sentiments. Ils sont obligés d'avoir pour leurs disciples un cœur de père, et d'en remplir les devoirs.

Les disciples, de leur côté, doivent à leurs maîtres le respect, l'amour, la docilité et la reconnaissance. Un maître consacre son temps, ses veilles, sa santé, pour former ses élèves aux sciences, aux arts et à la vertu ; il sacrifie pour eux sa liberté, et se réduit à une espèce de servitude ; il supporte avec patience le dégoût, l'ennui de répéter sans cesse les mêmes choses. Quels droits n'acquiert-il pas sur leurs cœurs, tandis qu'il fait pour eux tant de sacrifices, et qu'il leur procure des avantages si estimables ! Les avis qu'il leur donne leur sont nécessaires pour éviter les dangers aux quels les passions les exposent : c'est un frein salutaire qui les arrête, et qui les empêche de tomber dans les précipices ouverts de tous côtés sous leurs pas. Les réprimandes qu'il leur fait quelquefois ne doivent point affaiblir leur amour, s'ils sont raisonnables. Il les reprend ; mais c'est par zèle pour leur avancement ; s'il les aimait moins il ne prendrait pas tant à cœur leur éducation. Ce n'est qu'à regret qu'il use de sévérité, et sa tendresse souffre toujours des reproches qu'il est obligé de leur faire.

On voit quelquefois dans le monde des hommes qui ont été gratifiés de tous les soins d'une bonne éducation, et qui n'en ont retiré presque aucun profit ; ils sont incapables des emplois dont ils se trouvent chargés, et ils y commettent une infinité de fautes par leur ignorance. Voulez-vous savoir d'où vient ce désordre ? Interrogez ceux qui les ont connus dans leur jeunesse ; c'étaient, vous diront-ils, des esprits rebelles, pleins d'eux-mêmes, et déterminés à ne jamais plier sous l'autorité ; ils n'écoutaient les avis de personne ; ils ne pouvaient souffrir aucune réprimande ; ils se croyaient tout permis à l'égard de leurs maîtres ; ils relevaient leurs moindres défauts ; ils ne leur pardonnaient rien : ils prenaient un plaisir malin à parler mal d'eux et à indisposer les autres contre eux. Qu'est-il arrivé ? Ils sont restés ignorants et pleins de défauts, et sont devenus des hommes au moins inutiles et méprisés ; en un mot ils sont de mauvais citoyens, parcequ'ils ont été, dans leur jeunesse, des disciples indociles. Jeunes gens, vous ne sentez peut-être pas maintenant toutes les obligations que vous avez à ceux qui vous instruisent, ni l'import-

tance du service qu'ils vous rendent ; mais un jour vous connaîtrez le prix d'une bonne éducation, et vous comprendrez combien vous leur êtes redevables. Le bienfait de l'éducation ne saurait s'apprécier ; on n'en est pas quitte envers ceux de qui on l'a reçu en leur payant un modique honoraire. Les avantages que l'on en retire durent autant que la vie ; la reconnaissance d'un disciple ne doit point avoir d'autres bornes.

HISTOIRE.—Monsieur Delleglaie était transporté d'un cachot de Lyon à Paris. Sa fille ne l'avait pas quitté. Elle demanda au conducteur d'être admise dans la même voiture ; elle ne put l'obtenir. Mais l'amour filial connaît-il des bornes ? Quoi qu'elle fût d'une constitution très faible, elle fit le chemin à pied, et suivit, pendant plus de cent lieues, le chariot dans lequel son père était traîné. Elle ne s'en éloignait que pour aller dans chaque ville lui préparer des aliments, et le soir mendier une couverture qui facilitât son sommeil dans les différents cachots qui l'attendaient.

Elle ne cessa pas un moment de l'accompagner et de veiller à tous ses besoins, jusqu'à ce que son père fût arrivé à Paris, et que l'on défendit à sa fille de lui donner ses soins. Habitée à fléchir les bourreaux, elle ne désespéra pas de désarmer les persécuteurs, et après trois mois de sollicitations et de prières elle obtint la liberté de l'auteur de ses jours.

L'abbé CARRON, *de l'Education.*

Un père avait un malheureux fils qui l'injurait, qui l'outrageait souvent. Ce père avait eu aussi le malheur de manquer lui-même au respect qu'il aurait dû avoir pour son père ; mais il gémissait tous les jours sur ce péché, et toutes les fois qu'il recevait de son fils quelque outrage il offrait à Dieu la peine qu'il ressentait, le suppliant de lui accorder le pardon de l'injure qu'il avait faite à son père. Un jour que son indigne fils l'avait jeté à terre et le foulait aux pieds, il s'écria : "Vous vous vengez, mon père, vous vous vengez ; je le mérite bien. Seigneur, faites-moi miséricorde."

LASAUSSÉ.

CHAPITRE VI.

DU CINQUIÈME COMMANDEMENT.

Vous ne commettrez point d'homicide.

Dieu défend par ce commandement d'ôter, d'autorité privée, la vie à son prochain, et de se l'ôter à soi-même. Ce crime est un attentat sur le souverain pouvoir de Dieu, qui seul est le maître absolu de la vie des hommes, à qui seul il appartient de la leur ôter, comme lui seul a pu la leur donner. C'est la plus grande injustice que l'on puisse commettre contre un homme à qui l'on ravit ce qu'il a de plus cher et de plus précieux au monde. On est coupable d'homicide non seulement quand on l'exécute par soi-même, mais encore quand on y contribue soit en commandant ce crime, soit en le conseillant, soit en aidant celui qui le commet.

La loi de Dieu ne se borne pas à défendre l'homicide, elle défend encore la colère, le mépris du prochain, les injures, les violences. C'est Jésus-Christ lui-même qui donne cette étendue au précepte, voulant que nous étouffions dans notre cœur tout mouvement de colère et tout désir de vengeance, et qui en interdit absolument tous les effets, comme les paroles injurieuses, les mauvais traitements, parce que tous sont par eux-mêmes une sorte d'homicide, et peuvent y conduire s'ils ne sont réprimés; c'est pour cela que saint Jean déclare que tout homme qui hait son frère est homicide. Que doit-on penser de ceux qui proposent ou qui acceptent un duel, sinon qu'ils sont très coupables aux yeux de Dieu? Quelle fureur de tremper ses mains dans le sang de son frère pour la plus légère insulte, pour un mot, pour une petite raillerie, et de sacrifier à un faux point d'honneur son salut éternel et celui de son prochain! Les Grecs et les Romains, tout païens qu'ils étaient, n'ont jamais connu cet usage barbare. Ils étaient passionnés pour la gloire, mais ils connaissaient mieux que nous la véritable gloire; ils la

faisaient consister à répandre leur sang pour la patrie, et à tirer l'épée contre les ennemis de l'état, et non pas contre leurs concitoyens. Le duel est donc un crime aussi contraire à l'humanité qu'au christianisme, aussi opposé à la raison qu'à la religion.

Ce n'est pas un moindre crime de s'ôter la vie à soi-même. La vie est un dépôt que Dieu nous a confié, et qu'il nous ordonne de conserver jusqu'à ce qu'il nous le redemande ; en disposer sans son ordre, et malgré sa défense, c'est usurper les droits de celui qui est seul arbitre de la vie. Ce crime est d'autant plus horrible qu'il est sans remède, puisque l'on n'a plus le temps d'en faire pénitence, et que l'on se précipite sans retour dans la damnation éternelle. Quelle folie d'éviter un chagrin passager en se jetant tête baissée dans les supplices affreux de l'enfer pour toute l'éternité !

Dieu ne s'est pas contenté de nous défendre d'ôter la vie au corps, il défend encore tout ce qui peut nuire à l'âme, et spécialement le scandale, qui ôte la vie spirituelle au prochain. Le scandale consiste à porter les autres au péché, ou à les détourner de la vertu. C'est une seconde espèce d'homicide dont les sens ne sont point frappés, mais qui n'est pas moins réel aux yeux de la foi, ni moins criminel devant Dieu. Aussi Jésus-Christ fait-il les plus terribles menaces à ceux qui sont pour leurs frères un sujet de scandale et une occasion de chute. "Malheur, dit-il, à ceux par qui le scandale arrive ! si quelqu'un scandalise un de ces petits qui croient en moi, il lui serait plus avantageux d'être précipité au fond de la mer." Jugeons de l'énormité de ce péché par l'horreur que Jésus-Christ veut nous en inspirer.

Considérons les effets du scandale, et nous reconnaitrons la justice des châtimens terribles que Dieu lui réserve. Que fait le pécheur scandaleux ? Il s'oppose à la volonté que Dieu a de sauver les hommes. "La volonté de votre Père céleste, dit Jésus-Christ, est qu'aucun de ces petits ne périsse." Il les a tous adoptés pour ses enfants, il veut les sauver tous ; mais par le scandale on met obstacle à cette volonté de Dieu, puisque l'on fait périr ceux que Dieu voulait rendre

heureux. Le pécheur scandaleux anéantit la rédemption. Jésus-Christ est venu sur la terre pour sauver les âmes ; il a répandu son sang pour les racheter : par le scandale on lui ravit ces âmes, qui lui ont coûté si cher ; on lui enlève sa conquête, on rend inutile le prix de son sang, et l'on expose à un malheur infini ceux à qui Jésus-Christ avait mérité une félicité éternelle.

Un Jeune homme avait des inclinations vertueuses : docile à ses parents et à ses maîtres, recueilli dans la prière, appliqué à tous ses devoirs, il était l'objet des complaisances de son Dieu. Mais il a le malheur de se trouver dans la société d'un libertin qui fait la gloire de n'avoir point de piété, qui donne à la vertu un nom odieux et ridicule, qui se moque de ceux qui en ont. Le jeune homme, ébranlé par ses discours, succombe à la crainte de ses dérisions et de ses censures ; il rougit de la vertu. Le libertin va plus loin : il tient en sa présence des propos licencieux ; il lui donne de mauvais conseils, il les appuie par ses exemples. Le jeune homme apprend le mal qu'il ignorait ; il reçoit les plus funestes impressions, et finit par se livrer aux mêmes désordres. Le voilà devenu l'esclave des mêmes passions, assujéti aux mêmes vices. Dieu voulait sauver cette âme ; Jésus-Christ était mort pour elle ; le pécheur scandaleux la fait périr. Cette âme devait jouir éternellement de Dieu, et le pécheur scandaleux l'entraîne dans un malheur éternel. A quels châtimens ne doit-il pas s'attendre ? Est-il un supplice trop rigoureux pour lui ? Malheureux ! vous auriez horreur de tremper vos mains dans le sang de votre frère, cependant le mal que vous lui faites est infiniment plus horrible. Vous seriez moins cruel à son égard si vous lui enfonciez un poignard dans le sein, et si vous lui arrachiez la vie du corps. Cette âme, que vous avez séduite, criera éternellement vengeance contre vous, et ses cris seront entendus du souverain juge. Malheur donc à celui qui apprend à la jeunesse le mal qu'elle ignore ! malheur à celui qui séduit l'innocence par les exemples ou par les discours ! malheur à celui qui détourne les autres de la vertu et de la piété par des railleries insensées ! malheur à celui qui communique des livres pernicioeux contre la religion ou contre les

mœurs ! enfin malheur à celui qui cause du scandale, de quelque manière que ce soit, ou qui, pouvant empêcher le scandale, ne s'y oppose pas de tout son pouvoir ! il est coupable de tous les péchés dont il est la cause, et il sera puni de tout le mal qui se fera, même après sa mort, à l'occasion du scandale qu'il aura donné.

HISTOIRE.—Adonibesech ayant été vaincu par les Israélites, ils lui coupèrent les extrémités des pieds et des mains. Alors ce roi barbare, se rappelant les cruautés qu'il avait exercées, dit : “ Soixante-dix rois, à qui j'avais fait couper les extrémités des pieds et des mains, mangiaient sous ma table les restes que je leur jetais ; le Seigneur me rend ce que je leur ai fait souffrir.”

Juges, 1.

—Il y a quelque années, un jeune homme, nommé Gustave, ayant à peine atteint sa seizième année, fut trouvé mort dans sa chambre ; il s'étaient asphyxié. Ce malheureux enfant s'était dégoûté de l'existence, et il l'avait à peine essayée. Qui le porta à ce trait de folie, à ce crime ? l'incrédulité ; dès quinze ans il était esprit-fort. Son père avait dit : Quand mon fils sera sorti de l'enfance, je le laisserai choisir sa religion et son Dieu. Le moment du choix arriva, et l'infortuné choisit la mort !... ô malheureux ! ô malheureux père !

—Un écolier possédait à un haut degré toutes les vertus qu'on peut souhaiter dans un jeune homme ; mais par un malheur trop ordinaire à une personne de son âge, il tomba dans la compagnie d'un scélérat, qui, livré aux plus honteuses passions, alluma dans ce jeune cœur le feu criminel dont le sien était dévoré ; dès lors on ne vit plus en lui qu'un libertin affreux. Ses amis désolés le conjurèrent en vain de rentrer dans la bonne voie qu'il avait quittée ; tout fut inutile. Dieu parla à son tour. Cet infortuné se réveille une nuit, poussant des cris horribles ; on accourt, on veut le calmer, on appelle un prêtre qui l'exhorte à revenir à Dieu. Le moribond jette sur lui des regards égarés, et prononce d'une voix lamentable ces lugubres paroles : Malheur à celui qui m'a séduit !... C'est en vain que

j'invoquerais le secours de Dieu, je vois l'enfer ouvert pour me recevoir. Alors, se retournant de l'autre côté, il expire dans le désespoir le plus effrayant.

COLLET, *Écolier vertueux.*

CHAPITRE VII.

DU SIXIÈME COMMANDEMENT.

Vous ne commettrez point de fornication.

Par le sixième commandement Dieu défend toutes les choses contraires à la pureté de l'âme et du corps, lesquelles sont regardées dans l'Écriture comme des péchés abominables ; et saint Paul, comparant aux idolâtres ceux qui se rendent coupables du vice d'impureté, dit qu'ils n'entreront ni les uns ni les autres dans le royaume des cieux.

Il est donc défendu par ce commandement de dire ou de faire quoi que ce soit contre l'honnêteté publique et la pureté : ainsi c'est de soi-même un péché abominable devant Dieu de proférer des paroles et de chanter des chansons lascives, ou de les entendre volontiers ; de lire des livres, d'écrire des lettres ou de donner des conseils capables d'exciter à l'impureté ; d'arrêter ses regards sur des tableaux ou des statues peu modestes ; d'être indiscret dans les regards, ou autres actions sur soi-même ou sur autrui, pour se contenter et satisfaire ses penchants déréglés. Il n'y a point de vice qui soit plus contraire à la sainteté de Dieu, et qu'il punisse plus sévèrement que l'impureté. Il a fait souvent éclater sa vengeance, dès cette vie même, sur ceux qui le commettaient ; nous en voyons des exemples terribles dans l'Écriture. Ce péché sera puni, même dans les infidèles qui ne connaissent pas Dieu, parce qu'il est contraire à la raison qui les éclaire, parce que s'y abandonnant l'homme se dégrade lui-même, et qu'étant par sa nature au dessus de la bête il se met au même rang et se confond avec elle ; mais il est beaucoup plus énorme encore dans les chrétiens, dans ceux qui

ont été régénérés en Jésus-Christ, parce que rien n'est plus contraire à leur vocation, parce qu'il fait injuré au Saint-Esprit, dont il profane le temple, et à Jésus-Christ dont il souille les membres. Quel crime que de profaner le temple de dieu ! quel sacrilège que de déshonorer les membres de Jésus-Christ ! Cette idée doit nous faire horreur ; mais nous nous affermirons dans cette disposition, si nous considérons les suites funestes de ce péché. Il ruine la santé, il renverse la fortune, il déshonore les familles, il couvre d'infamie ceux qui le commettent. Un libertin, devenu l'opprobre de sa famille et la fable de toute une ville, périt misérablement à la fleur de l'âge, ou bien il traîne une vie languissante dans l'ignominie, dans la douleur et le désespoir.

Les suites de ce péché sont encore plus funestes à l'égard de l'âme : il éteint les lumières de l'esprit, et le rend incapable de toute application sérieuse. Un jeune homme livré à ce vice honteux ne peut penser à rien de solide : sa passion le suit partout et l'occupe tout entier ; toute espèce de travail l'ennuie, le lasse et l'impatient. Le cœur est encore plus malade que l'esprit ; il a un dégoût presque insurmontable pour la prière et pour tous les exercices de piété : c'est cet homme animal dont parle saint Paul, qui ne conçoit rien aux choses de Dieu ; la vue même des gens de bien lui fait peine, parce que leur conduite est comme une censure secrète de ses désordres. "Celui qui fait le mal, dit Jésus-Christ, hait la lumière ; il ne s'en approche pas, de peur que ses œuvres ne soient condamnées." Il tombe bientôt dans l'endurcissement ; il n'y a point de vice qui répande des ténèbres plus épaisses dans l'âme ; les intérêts les plus chers ne touchent plus, les promesses et les menaces de Dieu sont également méprisées ; un bonheur, un malheur éternel ne font plus d'impression ; tout est sacrifié, tout est compté pour rien. On oublie ce que l'on doit aux autres, et ce que l'on se doit à soi-même ; ce n'est plus la raison qui guide, c'est un penchant aveugle et impétueux qui emporte ; et tandis qu'on se donne en spectacle au public, seul on ne se voit pas soi-même. On en vient même

jusqu'à perdre la foi ; car la religion ne peut s'allier avec une vie dissolue. Pour étouffer les remords de la conscience et vivre tranquillement dans le crime, on commence par douter des vérités les plus certaines, et l'on finit par ne rien croire. De là l'impénitence finale : on meurt dans le péché, et l'on paraît au tribunal de Dieu tout couvert des crimes dont la vie entière a été souillée, selon cette maxime de l'Écriture : " Les désordres de la jeunesse pénétreront jusque dans ses os, l'accompagneront dans la poussière même du tombeau, et de là dans l'enfer.

Nous sommes obligés non seulement d'éviter cet abominable péché. Mais encore les occasions prochaines qui nous y portent, car celui qui s'expose au danger y périra, dit l'Esprit saint. Les occasions les plus ordinaires qui portent à l'impureté sont : 1^o l'excès dans le boire et le manger, parce qu'il abrutit l'âme, la rend tout animale et sensuelle, lui ôte tout sentiment de Dieu, et la tient comme courbée vers la terre.

2^o Le luxe des habits, qui, devenant pour soi-même et pour les autres un sujet de chute et de scandale, est toujours l'indice de la chasteté mourante ou déjà morte dans une âme.

3^o L'oisiveté, car vivre sans rien faire c'est s'exposer à des tentations continuelles, la paresse étant la mère de tous les vices.

4^o Les mauvaises compagnies, car rien n'est plus dangereux que la société des libertins qui ont perdu la crainte de Dieu et le sentiment naturel de la pudeur, et qui portent les autres à commettre le mal, soit par leurs discours, soit par leurs exemples. Le Saint-Esprit nous avertit souvent dans l'Écriture de fuir les méchants et de rompre tout commerce avec eux. " Si les " méchants veulent vous attirer à eux, nous dit-il à " tous, ne les écoutez pas ; s'ils vous disent : Venez avec " nous, prenez bien garde de les suivre ; si vous les " fréquentez, vous deviendrez bientôt aussi méchants " qu'eux. " Instruits par la vérité même que le vice est une maladie contagieuse, que les méchants répandent cette contagion sur ceux qui les approchent, qu'en les fréquentant on s'accoutume à penser, à parler et à agir.

comme eux, nous serions grandement coupables si nous nous exposions au danger de leur ressembler. Voudrions-nous vivre avec des pestiférés ? Non, non, sans doute ; nous appréhenderions d'être bientôt attaqués de leur maladie. Les mauvaises compagnies sont la peste de l'âme. Comme ceux dont les entrailles sont gâtées communiquent par leur haleine la corruption de leur corps, de même les méchants communiquent par leurs entretiens la corruption qu'ils portent au fond de leur cœur : car de quoi s'entretient-on dans la société des jeunes gens livrés à leurs passions ? Quel est le sujet ordinaire de leurs conversations quand ils se trouvent en liberté ? Hélas ! on y parle de tout ce qui peut flatter les passions : tout ce que l'on a vu, tout ce qu'on a entendu de scandaleux, on le raconte avec complaisance ; on s'y permet quelquefois les propos les plus licencieux ; on va même jusqu'à se glorifier de ses désordres, jusqu'à s'en attribuer que l'on n'a point commis. La pudeur y est tournée en ridicule, la piété y devient un objet de mépris et de dérisions. A quel danger n'est pas exposé alors un jeune homme encore vertueux, s'il ne prend aussitôt la fuite, et s'il ne se sépare d'une compagnie si pernicieuse ! Le venin du péché entre dans son cœur : d'abord une mauvaise honte le retient ; il n'a pas le courage de reprendre ceux qui offensent Dieu, et de s'opposer au mal qu'ils font ; il craint de leur déplaire ou d'en être raillé, s'il ne fait pas comme eux ; peu à peu il se familiarise avec ce qui lui faisait horreur auparavant ; il se livre aux mêmes désordres, et il finit par rougir de son ancienne modestie.

5° La lecture des mauvais livres. Elle remplit l'esprit de mille pensées dangereuses, et l'imagination de mille fantômes indécents ; de là le poison passe dans le cœur, et y porte le ravage et la mort. Il ne faut qu'un mauvais livre pour corrompre une multitude de jeunes gens. Ce livre pernicieux passe dans toutes les mains ; la contagion se répand, et infecte une maison entière. L'effet est bien plus funeste encore si c'est un de ces ouvrages abominables, où à des intrigues passionnées, à des anecdotes lascives, à des peintures obscènes, se trouvent jointes des maximes impies, des principes

d'irréligion capables de détruire la crainte de Dieu et d'ébranler la foi. Cette barrière une fois rompue, à quels excès ne se porteront pas ceux qui auront avalé le poison ? Dans quels désordres ne tomberont-ils pas, et qui pourra les retenir dans leur chute ? La foi est la meilleure sauvegarde des mœurs ; c'est la plus forte digue que l'on puisse opposer aux passions : si on lève cette digue le torrent se débordera, et ravagera tout. La foi, tant qu'elle reste dans le cœur, est un principe de retour à la vertu ; si on fait le mal, du moins on se condamne soi-même, on se le reproche : mais quel moyen de se relever de ses chutes si on a perdu la foi ? Le mal n'est-il pas alors presque sans remède, et ne devrait-on pas désespérer du salut de celui qui est tombé dans un tel état si on ne savait que la miséricorde divine est sans bornes ? O vous donc, jeunes enfants, que cette contagion n'a pas encore gagnés, ne lisez jamais des livres pernicieux ; rejetez avec horreur ceux que l'on vous présenterait. S'il vous en tombe quelqu'un entre les mains ne le regardez même pas, vous succomberiez à la tentation de le lire ; et ne dites pas que vous ne lisez que dans la vue de vous instruire, d'orner votre esprit et de former votre style. Vous pouvez puiser ces avantages dans de meilleures sources ; on ne manque pas d'ouvrages excellents en tout genre, qu'on peut lire sans aucun danger pour les mœurs : consultez un homme instruit, il vous en indiquera plus que vous ne pourriez en lire dans le cours d'une longue vie, qui réunissent aux grâces du style l'utilité des connaissances. Et d'ailleurs tous les avantages du monde ne méritent pas d'être achetés au prix de votre innocence. Si vous donnez la préférence à ceux qui peuvent vous corrompre, ce sera donc la passion qui présidera à votre choix.

6^o Les spectacles, C'est sur les théâtres que le démon de l'impureté étale ses pompes avec tant d'appareil et d'attraits que la vertu la plus solide ne saurait s'y soutenir. Là tout respire la volupté ; les décorations, les chants efféminés, les jeux, les parures, tout y est piège ; rien n'est plus contraire à l'esprit du christianisme, qui est un esprit de pureté, de modestie, de prière et de pénitence.

Il ne faut pas attendre pour éviter toutes ces occasions qu'on aille se confesser ou qu'on y ait été obligé par le confesseur ; il est très à propos de les quitter avant que de se présenter au tribunal de la pénitence, c'est le meilleur moyen de s'assurer qu'on veut véritablement ne plus commettre ce péché. Il faut aussi prendre garde de ne pas déguiser ni celer ces sortes de péchés dans la confession, non plus que les circonstances qui les accompagnent, parce que souvent elles en font partie ; car ce serait faire des confessions nulles et même sacrilèges, et s'exposer à la damnation.

Ceux qui veulent se corriger de ce péché doivent se confesser souvent à un même confesseur pieux et éclairé éviter les occasions qui y portent, avoir une dévotion particulière envers la très sainte Vierge, et lui faire tous les jours quelque prière à cette intention.

HISTOIRES.—Tous les hommes, sans distinction d'âge ni de sexe, ensevelis dans les eaux du déluge, à l'exception du juste Noé et de sa famille, parce que toute chair avait corrompu ses voies, dit l'Écriture ; cinq villes infâmes, inondées d'une pluie de feu et réduites en cendres avec leurs habitants ; vingt-quatre mille Israélites mis à mort en un seul jour pour leurs impudicités, et Dieu, par ses éloges et ses récompenses, se déclarant l'approbateur et l'auteur de cette sanglante exécution, ne sont-ce pas là des preuves évidentes que le Seigneur a en horreur le vice impur, et que bien souvent il le punit dès cette vie par les châtimens les plus terribles ?

— Pères et mères, maîtres et maîtresses, si vous voyez un mauvais livre entre les mains de vos enfans, de vos élèves, ayez au moins le zèle de Diderot ; est-ce trop vous demander ? Arrachez, comme il le fit lui-même, arrachez avec indignation des mains de ce qui vous est cher le livre où la religion ne serait pas respectée. C'était son propre ouvrage que l'incrédule ne put souffrir un instant entre les mains de sa fille. On eût pu lui dire : Si votre doctrine est funeste, comme vous paraissez l'avouer, pourquoi la répandez-vous dans le public ? pourquoi faire circuler dans la

grande famille de la société des poisons que vous jugez si dangereux pour la vôtre.

MÉRAULT, *Les Apologistes.*

CHAPITRE VIII.

SEPTIÈME COMMANDEMENT.

Vous ne déroberez point.

Dieu nous défend par son septième commandement de prendre ou de retenir injustement le bien de notre prochain. Maître de tous les biens, Dieu les distribue comme il lui plaît, et veut qu'on respecte l'ordre que sa providence a établi, défendant d'ôter aux autres ce qu'il leur a donné. Cette loi est écrite dans notre cœur ; consultons-le, et nous y lisons qu'il ne faut point faire aux autres ce que nous ne voulons pas qu'on nous fasse. Si l'on nous enlevait ce qui nous appartient nous crierions à l'injustice : c'en serait une en effet ; mais un autre a le même droit que nous de se plaindre quand on n'observe pas la justice à son égard. Sans la justice la société ne saurait subsister. Il est donc défendu de faire tort au prochain dans ses biens en quelque manière que ce soit.

Les ravisseurs du bien d'autrui, dit saint Paul, ne seront point héritiers du royaume de Dieu. C'est une injustice de prendre le bien d'autrui par surprise, par violence ou par fraude, c'est à dire en trompant son prochain soit par rapport au poids, soit par rapport à la qualité ou à la quantité de la marchandise qu'on lui vend.

Il n'est pas plus permis aux enfants de rien prendre à leurs parents qu'à des étrangers ; c'est un véritable vol, contre lequel le Saint-Esprit s'élève avec force dans l'Écriture. Il déclare que celui qui dérobe à son père ou à sa mère, et qui dit que ce n'est point un péché, a part au crime des homicides. Comment cela ? C'est qu'un jeune libertin qui vole ses parents pour satisfaire ses passions semble vouloir s'emparer de leur succession, et jouir de leur bien avant leur mort, qui tarde trop à son gré ; ce qui suppose un cœur barbare, et qui s'est dépouillé de tous les sentiments de la nature.

C'est encore une injustice que de retenir le bien d'autrui en ne payant pas ce que l'on doit, comme les gages aux serviteurs ou le salaire aux ouvriers. " Lorsque quelqu'un aura travaillé pour vous, disait Tobie à son fils, payez-lui aussitôt ce qui lui est dû, et que la récompense du mercenaire ne demeure jamais chez vous. C'est une injustice de ne pas rendre ce qui nous a été confié ; de s'approprier les choses que l'on a trouvées sans s'informer à qui elles appartiennent ; de prêter à usure, c'est à dire en recevant plus qu'on a prêté(1). C'est encore un injustice de causer quelque dommage au prochain, comme de détruire ou de gâter ce qui lui appartient, soit qu'on fasse le mal par soi-même, soit que l'on conseille aux autres de le faire.

Quand on a pris quelque chose au prochain, ou quand on lui a causé quelque préjudice, il ne suffit pas de s'en repentir et d'en demander pardon à Dieu ; il faut encore restituer au prochain ce qu'on lui a pris, et réparer le dommage qu'on lui a causé : sans cette réparation il n'y a point de pardon à espérer, point de salut à attendre ; car on ne peut entrer dans le ciel avec le bien d'autrui. Lorsqu'on ne peut restituer de suite, il faut au moins avoir une volonté sincère de s'acquitter de cette obligation aussitôt qu'on le pourra, et faire tous ces efforts pour se mettre en état de la remplir.

Ce commandement oblige aussi de faire l'aumône, chacun selon ses moyens et les besoins des pauvres : c'est le sage qui nous en assure lorsqu'il dit qu'on doit assister le pauvre à cause du commandement, et ne le pas abandonner dans sa pauvreté. Saint Jean dit que si quelqu'un a des biens dans ce monde, et que voyant son frère en nécessité il lui ferme son cœur, la charité ne peut demeurer en lui, et Jésus-Christ condamnera au feu éternel ceux qui auront refusé de l'assister dans la personne des pauvres.

On est obligé, dit saint Thomas, de faire l'aumône aux pauvres lorsqu'ils sont dans la nécessité, et qu'on a plus que le nécessaire, selon son état et sa condition.

(1) Pour qu'il soit permis de prêter à intérêt il faut ou que le capital soit aliéné, ou que le prêt expose à un dommage, ou qu'il prive d'un gain légitime.

Quoique l'aumône se prenne directement pour la distribution qu'on fait aux pauvres des biens temporels, on peut dire cependant qu'il y en a une autre bien plus méritoire ; elle consiste à soulager le prochain dans ses misères et ses besoins spirituels. Tous les hommes ne sont pas en état de faire l'aumône aux pauvres ; mais tous peuvent les aider spirituellement, en contribuant à leur salut soit par leurs bons exemples soit en leur procurant ou en leur donnant l'instruction. C'est à quoi sont principalement obligés les pasteurs et tous ceux qui sont chargés d'instruire les autres et de travailler à leur salut et à leur sanctification.

Sauver la vie à un pauvre qui manque de nourriture est sans doute un grand bien ; mais contribuer au salut d'une âme est une œuvre dont on ne connaîtra le prix que dans l'autre monde.

“Celui, dit saint Jean, qui gagnera son frère sauvera son âme et couvrira la multitude de ses péchés... Celui qui en instruira plusieurs brillera comme les astres du firmament.”

HISTOIRES.—Un barbier chinois, qui était chrétien, trouva dans une rue de Pékin une bourse où il y avait vingt pièces d'or. Il regarde autour de lui si personne ne la réclame, et, jugeant qu'elle pouvait appartenir à un cavalier qui marchait quelques pas devant lui, il court, l'appelle et le joint :—N'avez-vous rien perdu, monsieur, lui dit-il ? Ce cavalier fouilla dans sa poche, et n'y trouve plus de bourse.—J'ai perdu, répondit-il tout interdit, vingt pièces d'or dans une bourse.—N'en soyez point en peine, réplique le barbier ; la voici, rien n'y manque. Le cavalier la prend, et, revenu de sa peur, il admire une si belle action dans un homme d'une condition obscure.—Mais qui êtes-vous donc ? demande-t-il ; comment vous appelez-vous ? d'où êtes-vous ?—Il importe peu, reprend le barbier, que vous sachiez qui je suis ; il suffit de vous dire que je suis chrétien, et un de ceux qui font profession de la sainte loi. Elle défend non seulement de dérober le bien d'autrui, mais même de retenir ce que l'on trouve par hasard quand on peut savoir à qui il appartient. Le cavalier fut

si touché de la pureté de cette morale qu'il alla sur-le-champ à l'église des chrétiens pour se faire instruire des mystères de la religion.

Lettres Edifiantes.

— Un fameux usurier se voyant près de mourir fit appeler un confesseur. Celui-ci, ayant trouvé que tout son bien était acquis par la voie injuste de l'usure, lui dit qu'il fallait absolument restituer.—Mais que deviendront mes enfants ? dit le malade.—Le salut de votre âme, dit le confesseur, doit vous être plus cher que la fortune de votre famille.—Je ne puis me résoudre à ce que vous exigez, reprit le moribond, et j'en courrai les risques. Il se tourne vers la muraille de son lit, et meurt. Quelle mort ! combien elle doit faire trembler ceux qui ne doivent les biens qu'ils possèdent qu'à la fraude et à l'injustice !

Explication du Catéchisme de l'empire.

CHAPITRE IX.

DU HUITÈME COMMANDEMENT.

Vous ne porterez point de faux témoignages contre le prochain.

Dieu défend par le huitième commandement toute injustice faite au prochain par des rapports faux ou désavantageux.

Dieu est la vérité même ; tout ce qui blesse la vérité l'offense : voilà le fondement de la défense qu'il nous fait si souvent dans l'Écriture de parler contre la vérité. Ce vice est en effet très opposé à la société que Dieu a établie entre les hommes. Pour quoi la parole leur a-t-elle été donnée ? N'est-ce pas afin qu'ils se communiquent mutuellement leurs pensées ? C'est donc abuser du don de la parole que de s'en servir pour exprimer le contraire de ce que l'on pense. Ce principe est si évident que les païens mêmes l'ont fort bien compris, et quelques-uns d'entre eux l'ont pratiqué avec exactitude. Le mensonge est si odieux qu'il n'est

pas même permis de s'en servir par forme de jeu et d'amusement, non plus que sous le prétexte de sa propre utilité ou de celle de son prochain ; mais c'est un crime bien plus grand quand il nuit au prochain, quand il tend à le diffamer, par exemple, quand on lui attribue un vice qu'il n'a point, ou une faute qu'il n'a pas commise : c'est ce qu'on appelle calomnie. Ce crime renferme une méchanceté et une noirceur qui révoltent toute âme honnête. “ La langue du calomniateur, selon l'expression de l'Écriture, est une épée à deux tranchants qui fait des blessures mortelles.” Ce n'est pas seulement la fortune du prochain qu'il attaque, c'est son honneur, sa réputation qu'il veut lui ravir injustement, c'est à dire un bien plus précieux que l'or, et dont la perte nous est infiniment plus sensible. Mais ce qui met le comble à l'énormité de la calomnie c'est lorsqu'elle est portée devant le juge et confirmée par la religion du serment, qui consiste à déposer en justice contre la vérité. Le faux témoin, outre l'injustice atroce qu'il commet envers l'innocent qu'il veut perdre, se rend coupable d'une impiété horrible envers Dieu, dont il profane le nom redoutable en le faisant servir à appuyer le mensonge et l'iniquité. Ceux qui ont fait tort au prochain par des faux rapports doivent réparer l'injustice qu'ils ont commise et toutes les suites qu'elle a entraînées ; il faut qu'ils rétablissent l'honneur qu'ils ont ravi, ce qui ne peut se faire que par l'aveu public de leur imposture ; il faut qu'ils sacrifient leur propre réputation pour rétablir celle qu'ils ont injustement flétrie.

Ce commandement défend aussi de médire de son prochain, c'est à dire de faire connaître le mal qu'il a fait. Tant que la faute qu'il a commise reste cachée, il conserve sa réputation ; publier cette faute c'est la lui ravir injustement. Voudrions-nous qu'on fit connaître nos défauts cachés ? Non certainement ; nous devons donc taire ceux de nos frères. Aussi la médianse est-elle mise dans l'Écriture sainte au nombre des crimes qui excluent du bonheur éternel. Semblable au feu porté par le vent, la médianse passe de bouche en bouche, embrase tout, et noircit du moins ce qu'elle

ne peut consumer ; c'est un mal inquiet qui trouble la société, jette la dissension dans les familles, remplit tout de désordre et de confusion ; elle est une source empoisonnée de haines et de vengeances, et par conséquent un assemblage de crimes et d'iniquités. Le médissant est coupable de tous les péchés dont il a été l'occasion ; il a péché dans tous ceux qui ont répété cette médisance après lui ; il a péché dans ceux mêmes qui l'ont écoutée : car il est défendu non seulement de parler mal du prochain, mais encore d'écouter le mal qu'on en dit. Si personne n'écoutait la médisance, il n'y aurait point de médisans. La complaisance avec laquelle on écoute les médisans les autorise et les enhardit, et par là on se rend complice de leur péché.

De toutes les médisances la plus noire et la plus funeste dans ses suites est celle qui consiste à rapporter en secret à un homme ce qu'un autre a dit ou fait contre lui ; ces rapports produisent presque toujours dans le cœur de celui à qui on les fait des haines, des désirs de vengeance, qui se terminent par des inimitiés irréconciliables. L'accusé, qui ne sait pas ce qu'on a dit de lui, n'a aucun moyen de se justifier, ou de s'expliquer, ou de faire satisfaction. Le caractère de celui qui fait ces rapports secrets est tracé dans l'Écriture en ces termes : " Il y a six choses que le Seigneur hait, et son cœur déteste la septième ; cette septième chose est le crime de celui qui sème la discorde entre ses frères."

Il est cependant permis de découvrir les défauts du prochain lorsqu'ils sont contagieux, et qu'ils peuvent nuire aux autres. Mais alors même il ne faut les déclarer qu'aux personnes qui peuvent remédier au mal et en détourner les autres : loin de blesser en cela la charité, c'est en remplir le devoir le plus naturel et le plus pressant ; c'est aimer son prochain que de l'empêcher de se perdre lui-même et de perdre les autres ; c'est l'aimer que de préférer à sa réputation son salut éternel et celui des personnes avec qui il vit. Quoique la médisance soit moins criminelle en elle-même que la calomnie, cependant elle est plus funeste dans ses suites : le tort qu'elle fait au prochain est presque irréparable. En ef-

fet, quand on a imputé à quelqu'un une faute qu'il n'a point commise, l'on peut et l'on doit se rétracter ; par ce désaveu on guérit la plaie qu'on lui avait faite, et l'on rétablit sa réputation ; mais quand le mal qu'on a dit est vrai on ne peut pas se rétracter ; ce serait dire un mensonge, ce qui n'est pas permis. Ainsi, quand même on viendrait à s'en repentir, il n'est presque pas possible de lui rendre ce qu'on lui a fait perdre ; il faut néanmoins réparer le mal autant qu'on le peut en disant de lui tout le bien que l'on connaît, pour effacer ou du moins affaiblir les mauvaises impressions que la médisance a causées.

Dieu nous défend par le huitième commandement non seulement de parler mal de notre prochain, mais encore d'en avoir mauvaise opinion sans de justes raisons. Il n'est donc pas permis de juger son prochain sur de faibles indices, sur des apparences équivoques : croire sans preuve qu'il a fait une faute c'est une injuste témérité, puisque par là on s'expose à condamner un innocent. Il a droit à notre estime tant qu'il n'est pas convaincu ; la lui retirer sans une raison suffisante c'est lui faire tort. Le jugement téméraire est donc contraire à la justice, il ne l'est pas moins à la charité. Cette vertu, qui nous est si fort recommandée dans l'Evangile, nous porte à penser avantageusement de nos frères, à interpréter favorablement leurs actions, à excuser tout ce qui n'est pas manifestement mauvais. "La charité, dit S. Paul, ne pense point le mal, elle ne voit le crime que lorsqu'il est évident, elle ne le croit que lorsqu'il est prouvé." En effet, quand on aime quelqu'un on est bien plus disposé à le croire innocent que coupable ; voudrions-nous que, sans des raisons suffisantes, on nous jugeât coupables d'une mauvaise action ou sujets à quelques défauts ? Non, sans doute ; ne faisons donc pas aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit. Ce serait un jugement plus téméraire encore, et beaucoup plus criminel, d'attribuer de mauvaises intentions à des actions bonnes et louables par elles-mêmes, et de supposer des motifs vicieux dans ceux dont la conduite extérieure est régulière et édifiante. Rien cependant n'est plus ordinaire que de voir

la malignité répandre son poison sur des actions vertueuses ; ce fonds de malignité, qui voit le vice à travers les apparences de la vertu, ne peut donc partir que d'une âme noire et corrompue. Les gens de bien jugent des autres d'après eux-mêmes ; comme ils sont droits et sincères, ils se persuadent aisément que les autres le sont aussi : ils sont édifiés d'un extérieur qui convient à la vertu, et il ne leur vient pas dans l'esprit que ces dehors puissent cacher le vice. Occupés de leurs propres défauts, dont ils doivent rendre compte, ils ne font point attention à ceux des autres, et par cette conduite charitable envers le prochain ils se préparent à eux-mêmes un jugement favorable au tribunal de Dieu ; car Jésus-Christ nous a promis de nous juger de la même manière que nous aurons jugé les autres.

HISTOIRE.—L'évêque Firmus, dit saint Augustin, cachait par charité dans sa maison un homme qu'on cherchait pour le faire mourir. Les officiers de l'empereur demandèrent à cet évêque où était cet homme ? "Je ne puis pas vous répondre, leur dit Firmus, parce que je ne puis ni mentir, ni découvrir celui que vous cherchez." On fit souffrir au saint évêque de cruels tourments pour savoir de lui où était cet homme ; on le menaça même de la mort." Je sais souffrir et mourir, leur dit-il, mais je ne sais point parler, quand il s'agit de parler contre la vérité ou contre le prochain." On le présenta à l'empereur, qui, ayant admiré la vertu de ce saint évêque, le renvoya, et fit grâce à celui qu'il cachait chez lui. Ce qui nous fait voir qu'il vaut mieux souffrir la mort que de mentir ou de blesser la charité envers le prochain.

Rapporté par S. AUGUSTIN.

— Saint Augustin, pour empêcher la médisance, qui est plus commune dans les repas, avait fait écrire dans le lieu où il mangeait deux vers latins dont voici le sens :

Loin d'ici, médisants,
Dont la langue coupable
Déchire l'honneur des absents ;
On ne permet à cette table
Que des entretiens innocents.

Et un jour que quelques-uns de ses amis commençaient à parler des défauts de leur prochain, le saint les en reprit aussitôt en leur disant que, s'ils ne cessaient, il fallait ou qu'il fit effacer ces vers ou qu'il se levât de table.—C'est ainsi que nous devons user de fermeté pour empêcher la médiancée autant que nous pouvons.

Vie de saint Augustin par POSSIDIUS.

CHAPITRE X.

DU NEUVIÈME COMMANDEMENT.

Vous ne désirerez pas la femme de votre prochain.

Dieu, après avoir défendu, par le sixième commandement, toutes les actions extérieures de l'impureté, en défend, par le neuvième, tous les désirs et toutes les pensées. Ne croyons pas qu'il suffise pour accomplir la loi de Dieu, sous ce rapport, de s'abstenir des actions criminelles. Non, cela ne suffit pas : le désir seul est un crime. Dieu, qui sonde les cœurs et les reins, ne se contente pas d'une pureté extérieure ; il veut que notre cœur soit pur : il ne permet pas de désirer ce qu'il défend de faire. La pensée même du mal nous rend coupables à ses yeux quand elle est délibérée et consentie c'est-à-dire quand on s'y arrête avec réflexion, et qu'on prend plaisir à s'en occuper. " Les mauvaises pensées, dit l'Écriture, séparent de Dieu. " Elles donnent donc la mort à notre âme, si l'on n'a pas soin d'en détourner son esprit, et de les rejeter aussitôt qu'on s'en aperçoit. Ainsi la loi de Dieu va jusqu'à la racine du mal : elle l'étouffe dans son principe. L'expérience prouve qu'on n'en vient pas tout d'un coup à des actions criminelles ce n'est que par degrés qu'on s'y abandonne. Le mal commence par une pensée que l'on écoute et à laquelle on s'arrête volontairement ; de la pensée naît le désir, et du désir on passe aux effets extérieurs. " C'est du cœur, dit Jésus-Christ, que sortent les mauvaises pensées, les fornications, les homicides. " Ce divin

maître met les mauvaises pensées à la tête de tous les crimes, parce qu'elles en sont le principe et la source. Le vrai moyen de prévenir le désir du mal, c'est donc d'en rejeter la pensée ; et celui d'empêcher la mauvaise action, c'est d'en étouffer le désir. Nous ne pouvons pas, à la vérité, nous garantir de toutes les mauvaises pensées, mais nous pouvons n'y pas consentir : il ne dépend pas de nous de ne pas en avoir, mais il dépend de nous de ne pas y donner occasion, de n'y pas prendre plaisir, et de les combattre quand elles se présentent. Il ne faut point espérer dans cette vie une paix qui soit exempte de combats. La vertu ne consiste pas à n'être point attaquée, mais elle consiste à résister avec courage à tous les assauts que nous livrent les passions, et à ne jamais donner occasion à la tentation. Si malgré notre vigilance elle se présente à notre esprit, détournons aussitôt notre attention, élevons notre cœur à Dieu, appliquons-nous à quelque occupation honnête. C'est un grand remède contre ce vice que de s'appliquer sérieusement à quelque travail utile, et de ne jamais rester oisifs. Que le démon nous trouve toujours occupés, et ses traits seront impuissants. Soyons fidèles, et ne craignons rien : si le démon nous importune et cherche à nous effrayer, ne l'écoutons pas, et nous l'aurons vaincu. Attachons-nous à Dieu, il ne permettra jamais que nous soyons tentés au-delà de nos forces ; alors la tentation que nous aurons combattue, loin de nous nuire, deviendra le sujet de notre triomphe, et notre fidélité méritera une récompense éternelle.

HISTOIRE.—Saint Bernardin de Sienne avait une si grande horreur pour tout ce qui pouvait blesser la chasteté que, lorsqu'il arrivait à quelqu'un de ses compagnons de tenir un propos un peu libre, il en rougissait pour lui. Sa seule présence les retenait dans les bornes de la plus grande honnêteté. Lorsqu'ils le voyaient venir à eux ils disaient : “ Voici Bernardin, prenons garde à ce que nous dirons.”

LASAUSSÉ.

CHAPITRE XI.

DU DIXIÈME COMMANDEMENT.

Vous ne désirerez point la maison de votre prochain.... ni rien qui soit à lui.

Dieu, après avoir défendu par le septième commandement de prendre ou de retenir le bien d'autrui, défend par le dixième de le désirer à son préjudice. Remarquons la différence essentielle qu'il y a entre la loi de Dieu et les lois humaines : celles-ci ne règlent que les actions extérieures, parce que les hommes ne voient que ce qui paraît au dehors ; mais la loi de Dieu défend jusqu'au désir et les pensées les plus secrètes, parce que Dieu voit le fond du cœur. Sans doute qu'il n'est point défendu de désirer le bien d'autrui quand on se propose de l'acquérir par des voies légitimes et de son consentement : autrement il ne serait pas permis de rien acheter. Quand on achète une maison, une terre, c'est qu'on désire de l'avoir ; mais ce désir est légitime lorsqu'on n'emploie, pour s'en rendre maître, que les moyens justes et autorisés par les lois. Ce qui est défendu par ce commandement c'est le désir d'acquérir injustement ce qui appartient au prochain, c'est l'attachement déréglé pour les richesses, c'est l'empressement d'en acquérir, c'est la cupidité, que saint Paul appelle la racine et la source de toutes sortes de maux, et que Dieu maudit en ces termes dans le prophète Isaïe : " Malheur à vous qui joignez maison à maison, qui ajoutez terres à terres, jusqu'à ce que la place vous manque, comme si vous étiez les seuls qui habitez sur la terre !" Rien n'est plus opposé à l'esprit de l'Évangile que cette avidité de richesses qui veut toujours acquérir, qui fait que l'on n'est jamais content de ce que l'on a et que l'on craint toujours de manquer ; que l'on amasse, que l'on accumule comme si l'on ne devait pas mourir. Un homme livré à cette passion n'est occupé que du soin de la satisfaire. Il y pense le jour, il y réfléchit la nuit, il y sacrifie son repos, sa

santé, sa vie même. A force de vouloir se procurer un prétendu bonheur, que l'imagination fait consister dans l'opulence, il se rend malheureux, et il consume ses années dans un tourment perpétuel. Que d'injustices cette passion ne fait-elle pas commettre ! que de fraudes ? que de violences ! On compte pour rien sa conscience et son salut, pourvu que l'on grossisse son trésor ; en un mot on ne connaît plus d'autre Dieu que l'argent. C'est pour cela que saint Paul appelle cette passion une idolâtrie, et que notre Seigneur nous dit dans l'Évangile qu'on ne peut servir deux maîtres ; qu'on ne peut aimer en même temps Dieu et l'argent. Ce n'est pas qu'il nous défende de posséder des richesses, puisque c'est la Providence qui les donne ; mais il défend de s'y attacher, il défend d'y mettre son affection, de faire consister son bonheur à les posséder : ce ne sont pas les richesses qu'il condamne, c'est le désir immodéré de les acquérir. Des biens passagers, des biens périssables, qui coûtent mille peines à acquérir, que l'on ne conserve qu'avec des inquiétudes infinies, qui nous seront certainement enlevés un jour, et dont on n'emportera rien avec soi ; des biens qui nous causeront d'autant plus de douleur, quand malgré nous il faudra les quitter, que nous y aurons été plus attachés ; de tels biens sont-ils propres à nous rendre heureux ? Rien n'est donc plus sage que cette leçon que vous donne le saint roi David. “ Si vous avez des richesses, n'y attachez point votre cœur,” et si Dieu ne vous a point fait naître dans l'opulence, ne cherchez point à devenir riches. C'est encore le conseil que Jésus-Christ nous donne : “ Ne cherchez point à amasser des trésors sur la terre, où la rouille et les vers consomment tout, nous dit-il, mais travaillez à amasser des trésors dans le ciel, où il n'y a ni rouille ni vers qui les consomment : car où est votre trésor, là est aussi votre cœur.”

HISTOIRE.—Tobie, qui était devenu aveugle, ayant entendu crier un chevreau qu'Anne, sa femme, avait eu pour salaire de son travail, lui dit : “ Prenez garde qu'il n'ait été dérobé. Rendez-le à ceux à qui il appartient. Il ne nous est pas permis de toucher à quelque

chose qui a été dérobé.” Se croyant proche de sa fin, il donna cet avis à son fils : “ Lorsque quelqu’un aura travaillé pour vous, payez-lui aussitôt ce qui est dû pour son travail, que la récompense du mercenaire ne demeure jamais chez vous.” (*Tob. 4.*)

CHAPITRE XII.

COMMANDEMENT DE L’EGLISE.

L’Eglise a le pouvoir de faire des commandements, et nous sommes obligés de lui obéir, parce que, conduite par l’Esprit Saint, elle nous parle de sa part. Dieu ne regarde comme ses enfants que ceux qui la respectent comme leur mère. Ce pouvoir réside dans les pasteurs qu’elle a établis pour nous gouverner ; c’est d’eux que notre Seigneur a dit : “ Qui vous écoute m’écoute ; qui vous méprise me méprise ; ” et ailleurs : “ Si quelqu’un n’écoute pas l’Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain. ” L’Eglise a toujours fait usage de ce pouvoir, qu’elle a reçu de Jésus-Christ. Dès la naissance du christianisme les apôtres ont fait différentes ordonnances ; et nous lisons dans le livre des Actes que saint Paul, allant de ville en ville, en prescrivait l’observation dans les églises, et que les premiers fidèles les recevaient avec beaucoup de joie. Nous devons donc les respecter nous-mêmes. Ce serait désobéir à Dieu que de ne pas se soumettre à ceux qui nous gouvernent en son nom. Il y a six commandements de l’Eglise, que tous les fidèles catholiques sont obligés d’observer avec exactitude ; on les expliquera dans les articles suivants.

HISTOIRE.—Un des parents d’un homme qu’on accusait de prévention contre les décisions du Saint-Siège, lui dit un jour : “ Donnez-moi un bon conseil : quel parti dois-je prendre ? faut-il penser comme le pape ? dois-je penser comme vous ? ” il lui répondit : Tenez-vous fortement au tronc de l’arbre, ne vous en séparez jamais.”

LASAUSSÉ.

—Dieu ne nous damnera pas, disait un mauvais chrétien, si nous observons ses commandements, quand même nous mettrions de côté ceux de l'Eglise. Une personne lui répondit : "Je n'ai jamais vu aucun de ceux qui méprisent les commandements de l'Eglise observer fidèlement les commandements de Dieu."

LASUSSE.

ARTICLE PREMIER.

Du premier commandement de l'Eglise.

Les fêtes tu sanctifieras qui te sont de commandement.

Le premier commandement de l'Eglise nous oblige à sanctifier les fêtes qu'elle a instituées, en nous abstenant des œuvres serviles, et en nous appliquant à des œuvres de piété et de religion. Quelques-unes de ses fêtes ont été établies pour célébrer les mystères de notre Seigneur, son incarnation, sa naissance temporelle, sa circoncision, sa manifestation aux gentils, sa présentation au temple, sa résurrection et son ascension dans le ciel, la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, et le mystère de la divine Eucharistie.

Ces mystères étant la source de toutes les grâces que nous recevons de Dieu, et du salut que nous attendons, leur souvenir doit exciter en nous des sentiments de reconnaissance, d'adoration, de confiance, et nous animer à en recueillir les fruits par un accroissement de foi, d'espérance et de charité. Les autres fêtes sont destinées à honorer, dans la très-sainte Vierge et les saints, les grâces dont Dieu les a comblés, et la gloire dont il les a couronnés. On y rapporte leurs principales vertus, et nous nous encourageons à les imiter par la vue du bonheur ineffable qui en est la récompense. En même temps, pénétrés du sentiment de notre faiblesse, dont une expérience continuelle nous avertit, nous les prions d'employer pour nous leur crédit auprès de Dieu, et de nous obtenir, par les mérites de notre commun médiateur, la grâce de marcher sur leurs traces, afin d'arriver à l'éternelle félicité dont ils jouissent.

Voilà pourquoi chaque année l'Eglise nous remet sous les yeux les bienfaits de Dieu et les exemples des saints.

Dans l'ancienne loi Dieu avait prescrit aux Israélites un certain nombre de fêtes pour perpétuer la mémoire des merveilles qu'il avait opérées en leur faveur. C'est sur ce divin modèle que les fêtes de l'Eglise chrétienne ont été instituées, afin d'honorer Dieu, d'instruire les fidèles et de nourrir leur piété. La majesté des divins offices, les lectures qu'on y entend, les saints cantiques dont les temples retentissent nous transportent en esprit aux temps et aux lieux où les mystères ont été accomplis, et nous y adorons Jésus-Christ, comme si ces mystères s'accomplissaient actuellement sous nos yeux. Ces grands objets, ainsi rendus présents à notre foi, et secondés des instructions et des exhortations des pasteurs, augmentent la ferveur et la piété. C'est d'ailleurs une occasion, pour les plus simples d'entre les fidèles et pour les enfants mêmes, de s'instruire du sujet de la fête, et d'en apprendre l'histoire. L'Eglise ordonne aux pasteurs de l'enseigner aux peuples qui leur sont confiés ; elle veut que les pères et les mères en instruisent leurs enfants. C'est ce que Dieu avait prescrit lui-même aux Israélites ; après avoir commandé d'immoler chaque année l'agneau paschal, et de célébrer la fête des Azymes, il leur déclara la raison de cette institution. “ Quand vos enfants, dit-il, vous demanderont “ quel est ce culte religieux, vous leur répondrez ; C'est “ la victime du passage du Seigneur, lorsqu'en frappant de mort les premiers-nés des Egyptiens il passa “ nos maisons et les préserva. ”

Pour sanctifier les fêtes nous devons entrer dans l'esprit de l'Eglise, considérer le mystère ou la vie du saint qui en est l'objet, louer Dieu de ses bienfaits, et lui demander grâce d'en profiter. Nous devons nous exciter à pratiquer les vertus qui ont éclaté dans les saints qu'elle honore, afin d'avoir part un jour au bonheur éternel dont ils jouissent. Nous devons les prier d'intercéder pour nous auprès de Dieu, et de nous obtenir les secours dont nous avons besoin.

HISTOIRE.—L'impie Nicanor ayant pris la résolution de

combattre les Juifs un jour de sabbat, un certain nombre d'autres Juifs, que la nécessité avait retenus dans son armée, lui représentèrent qu'il n'était pas convenable de livrer bataille un jour consacré à Dieu. Cet homme, enflé de sa vaine grandeur, répondit : " Y a-t-il un Dieu puissant dans le ciel qui ordonne de célébrer le jour du sabbat ? — Oui, dirent ces Juifs avec modestie, c'est le Dieu vivant et le puissant maître du ciel, — Eh bien, répondit l'orgueilleux Nicanor, moi qui suis puissant sur la terre, je vous ordonne de prendre les armes pour obéir aux ordres du roi. " Nicanor livra bataille, fut vaincu, et trouvé au rang des morts.

II *Machabées*, 15

ARTICLE II.

Second Commandement.

Les dimanches la messe ouïras et les fêtes pareillement.

De toutes les œuvres de piété par lesquelles on doit sanctifier les dimanches et les fêtes, la principale, la plus indispensable ; c'est d'entendre la messe, et l'Eglise en a fait un commandement exprès. Le sacrifice et l'action la plus sainte de la religion, et celle qui rend à Dieu l'honneur le plus parfait : l'obligation d'y assister tous les jours consacrés à son culte est aussi ancienne que l'église. Nous lisons dans les actes des apôtres que le premier jour de la semaine, qui est le dimanche, les fidèles s'assembloient pour la fraction du pain, c'est-à-dire pour offrir la victime sainte et y participer. La messe de paroisse, où le pasteur offre le saint sacrifice au milieu de son peuple réuni, est une imitation fidèle de ce qui était observé parmi les premiers chrétiens, car c'est à cette messe, célébrée par le pasteur, que tous les fidèles doivent assister, et ils ne rempliraient pas l'intention de l'Eglise si, n'ayant pas un empêchement légitime, ils se contentaient d'entendre une messe basse. Dans les premiers siècles de l'Eglise la seule assemblée légitime était celle où l'évêque présidait en personne. Dans la suite, lorsque les

ca
ta
pr
ins
nis
dè
sia
sol
est
ce
pa
du
fid
ils
et e
dre
be
se

me
pac
qu'
ave
ten
s'u
ass
ave
me
tret
prè
rem
la
tou
livr
pui
I
de
aut
à l'
en
œu

chrétiens se furent multipliés, chaque diocèse fut partagé en différentes paroisses où l'évêque envoyait des prêtres pour les gouverner sous son autorité, pour y instruire les fidèles, célébrer le saint sacrifice et administrer les sacrements. Depuis cet établissement les fidèles sont dans l'obligation d'assister à la messe paroissiale. Cette obligation est fondée sur les raisons les plus solides : chaque paroisse est une famille dont le curé est le chef et le père ; n'est-il pas dans l'ordre que tous ceux qui la composent se rassemblent avec leur chef pour rendre à Dieu le culte solennel de l'adoration et du sacrifice ? La messe de paroisse se dit pour tous les fidèles réunis sous un même pasteur, et en leur nom : ils doivent donc s'unir à lui dans cette auguste fonction et entendre sa voix. Les instructions qu'on y fait s'adressent à eux ; elles sont plus proportionnées à leurs besoins, que le pasteur connaît mieux, que celles qui se font ailleurs ; elles sont donc plus utiles.

Pour satisfaire à ce précepte il faut entendre la messe tout entière ; on ne le remplirait certainement pas si l'on arrivait la messe étant déjà avancée, ou qu'on sortit avant qu'elle fût finie. Il faut l'entendre avec attention, avec respect et avec piété, ne se contentant pas d'être présent de corps seulement ; on doit s'unir au prêtre qui parle à Dieu au nom de tous les assistants, et s'offrir soi-même avec Jésus-Christ et avec toute l'Eglise. Se distraire volontairement, promener ses regards de tous côtés, se permettre des entretiens, ce n'est pas entendre la messe ni remplir le précepte de l'Eglise ; c'est outrager Jésus-Christ, c'est renouveler les opprobres du Calvaire, c'est déshonorer la religion. Il faut donc s'appliquer à la prière pendant tout le temps de la sainte messe, en se servant soit d'un livre, soit d'un chapelet, ou de tout autre moyen qui puisse maintenir l'attention.

Il ne suffit pas d'assister à la messe les saints jours de fêtes et de dimanches ; il faut encore assister autant que possible aux autres exercices qui se font à l'Eglise, faire quelque lecture de piété, etc. L'Eglise, en mettant l'assistance à la sainte messe à la tête des œuvres de religion, ne nous exempte pas des autres ;

et si elle appuie davantage sur l'obligation de la messe, c'est parce que c'est l'action la plus importante, et qu'il faut une plus forte raison pour en être dispensé.

HISTOIRE.—Les persécutions mêmes n'empêchaient pas les chrétiens de célébrer les fêtes de l'Eglise. Une vierge chrétienne, nommée Anysie, se rendait à l'assemblée des fidèles lorsqu'un garde de l'empereur Dioclétien, l'apercevant, fut frappé de sa modestie. Il alla au devant d'elle et lui dit : “ Demeure là, où vas-tu ? ” Anysie, craignant à son ton qu'il ne l'insultât, fit sur son front le signe de la croix pour obtenir de Dieu la grâce de résister à la tentation. Le soldat se trouva offensé de ce qu'elle ne répondait que par un tel signe à la question qu'il lui faisait. Il mit la main sur elle, et lui dit avec colère : “ Réponds ; qui est-tu ? où vas-tu ? ” Elle répondit courageusement : Je suis servante de Jésus-Christ, et je vais à l'assemblée du Seigneur.—Je t'empêcherai bien d'y aller ; je t'emmènerai sacrifier aux dieux ; nous adorons aujourd'hui le soleil, tu l'adoreras avec nous.” Il lui arracha en même temps le voile dont son visage était couvert. Anysie tâcha de l'empêcher, et, lui soufflant au visage, elle lui dit : “ Va, misérable ; Jésus-Christ te punira ! ” Le soldat devint alors si furieux qu'il tira son épée et l'enfonça dans le cœur de la vierge chrétienne. Elle tomba baignée dans son sang, mais son âme fut couronnée de gloire dans le ciel.

FLEURY, *Hist. Eccl.*

ARTICLE III.

Troisième commandement.

Tous tes péchés confesseras au moins une fois l'an.

Par ce commandement l'Eglise ordonne deux choses : la première est de se confesser au moins une fois l'année, quand on est parvenu à l'âge de raison, c'est à dire lorsqu'on est capable de discerner le bien d'avec le mal, et par conséquent de pécher mortellement ; la seconde est de se confesser à son propre pasteur, c'est

à dire à son curé. Elle a voulu, par ce sage règlement, remédier à deux abus ; et d'abord elle a voulu mettre des bornes à la négligence des mauvais chrétiens qui passaient plusieurs années sans s'approcher du tribunal de la pénitence, et qui croupissaient dans leurs habitudes criminelles. En second lieu elle a voulu prévenir l'abus où tombaient ceux qui s'adressaient à des prêtres étrangers, dont ils n'étaient point connus, pour en obtenir plus facilement l'absolution, sans être obligés de renoncer à leurs péchés et de changer de vie.

Pour accomplir le précepte de l'Eglise, nous devons donc nous présenter au moins une fois l'année au tribunal de la pénitence, et faire l'humble aveu de nos fautes à notre propre pasteur, ou, avec sa permission, à un prêtre approuvé.

Quoique l'Eglise, par condescendance, n'exige qu'une seule confession par an, pour ne pas rebuter ceux à qui ce devoir paraît pénible et difficile, cependant elle désire qu'on y ait recours beaucoup plus souvent, et elle témoigne assez ce désir par ces mots *au moins*, qu'elle a ajoutés. Ainsi quoiqu'il suffise absolument, pour ne pas transgresser le précepte de l'Eglise, de se confesser une fois dans l'année, ce n'est pas assez pour répondre à son intention et pour remplir son désir, surtout quand on a eu le malheur de tomber dans quelque péché mortel. Dieu oblige tous ceux qui se sentent coupables de ne pas différer à se convertir à lui ; il faut donc alors s'adresser au plus tôt à un prêtre prudent et éclairé, afin d'en recevoir les conseils nécessaires pour se relever. Le précepte de l'Eglise, loin de nous dispenser de cette obligation, n'a pour but que de nous empêcher de croupir dans le péché, qui est une plaie faite à notre âme. Or, quand on a reçu quelque blessure diffère-t-on si long-temps à y appliquer le remède ? et pourtant le péché est une maladie bien plus dangereuse que celle du corps. Quand le corps est attaqué de quelque maladie attend-on une année entière à appeler le médecin ? Mais de plus n'est-ce pas s'exposer visiblement à mourir dans le péché mortel que d'y passer presque toute sa vie ? Au reste, l'expérience fait voir qu'une confession par an ne suffit pas pour se sou-

tenir dans une vie chrétienne ; ceux qui se bornent à sont presque toujours engagés dans des habitudes criminelles dont ils ne veulent pas sortir, et ils font mal cette confession ; par là ils ne satisfont pas même au commandement de l'Eglise : car, en imposant à ses enfants la loi de la confession annuelle, elle les oblige en même temps à y apporter les dispositions nécessaires pour en recevoir le fruit. S'approcher du Sacrement de pénitence sans un examen sérieux, ou une véritable contrition, ce n'est pas remplir le précepte de l'Eglise, c'est ajouter un nouveau péché à ceux dont on était déjà coupable. En un mot on n'accomplit point le commandement de l'Eglise par une mauvaise confession. L'Eglise n'a point fixé le temps précis de la confession annuelle mais comme elle ordonne dans le même canon de communier à Pâques il est visible qu'elle désire que cette confession se fasse vers le carême, pour qu'elle serve de préparation à la communion pascale. Il est donc bien à propos de se présenter au saint tribunal dès les premiers jours du carême, afin de recevoir les avis du confesseur pour se préparer à cette grande action.

HISTOIRE.— Le vénérable Bède rapporte dans son Histoire d'Angleterre que Conrad, prince très pieux, avait à sa cour un Seigneur à qui il était très attaché à cause des grands services qu'il en avait reçus, mais qui, malgré les instances du prince, demeura plusieurs années sans approcher du tribunal de la pénitence. Ayant été attaqué d'une maladie dangereuse, le roi le visita, et l'engagea à se confesser ; mais il ne put rien obtenir. Il revint, et le trouvant à l'extrémité il le conjura de ne pas mourir en cet état. Mais ce malheureux après avoir demeuré quelque temps sans répondre, regarda le roi avec des yeux effrayants, et s'écria : " Il n'est plus temps, je suis perdu, l'enfer est mon partage ! " En disant ces mots terribles il expira dans l'impénitence et le désespoir.

BÈDE, *Hist. d'Angleterre*, livre 5.

—Un prédicateur commença ainsi une instruction sur le délai de la conversion : " Mes frères, dit-il, en arrivant au milieu de vous pour exercer mon minis-

ière, j'ai eu sous les yeux un spectacle déchirant : un jeune homme traversait précipitamment la place publique ; sa voiture se brise ; le malheureux échappe à la mort, mais pas un membre de son corps qui n'éprouvât une vive douleur. On s'approche, on le plaint, on s'intéresse à son sort, on parle de recourir à un médecin : Un médecin ! s'écrie-t-il, à Pâques, le médecin ! Vous jugez de l'étonnement des spectateurs ; ils croient son esprit aliéné. Vous étonnez-vous, mes frères, si nous vous disons : Ce malheureux, cet insensé, c'est vous-mêmes ; en courant précipitamment dans la carrière du vice, vous avez fait une chute funeste ; la plus noble partie de vous-mêmes, votre âme est plus que blessée, elle est morte ; on vous parle d'un médecin tout puissant, non par lui-même, mais par la mission qu'il a reçu de Dieu, et qui peut la rendre à la vie ; et vous ne cessez de répéter : " A Pâques, à Pâques, le recours à ce grand médecin ! Combien qui ne mettent pas même de terme à leurs délais ? " Cette comparaison fit une vive impression sur l'esprit des auditeurs, qui pour la plupart se hâtèrent d'approcher du tribunal de la pénitence.

MÉRAULT, *Enseignement de la Religion*, tome 3.

ARTICLE IV.

Quatrième commandement.

Ton créateur t'i recevras au moins à Pâques humblement.

L'Eglise, par son quatrième commandement, ordonne à tout fidèle de recevoir avec respect, *dans la quinzaine de Pâques* et dans sa *propre paroisse*, le saint sacrement de l'eucharistie, et menace d'excommunication ceux qui manquent à ce devoir.

Tous les fidèles et les enfants qui ont fait leur première communion sont obligés d'observer ce précepte.

Ce qui a engagé l'Eglise à faire ce commandement c'est l'indifférence d'un grand nombre de chrétiens pour cet auguste sacrement, malgré la menace que Jésus-Christ fait de priver de la vie de la grâce celui qui refuse de participer au sacrement de son corps et de son sang.

Les premiers fidèles communiaient très souvent ; ils regardaient l'eucharistie comme le pain quotidien des enfants de Dieu ; ils ne connaissaient point de douleur plus sensible que celle d'en être privés. Dans la suite, la charité se refroidissant, on s'est éloigné de la sainte communion, et beaucoup de chrétiens en étaient venus au point de passer plusieurs années sans s'approcher de la sainte table. C'est pour empêcher un si grand désordre que l'Eglise a exigé de tous ses enfants, sous des peines sévères, qu'ils reçussent au moins à Pâques la divine eucharistie. Quoiqu'elle ne les oblige qu'à une seule communion par an, elle désire cependant qu'ils s'en approchent le plus souvent, par exemple, aux fêtes solennelles.

Elle a même déclaré, dans le concile de Trente, qu'elle souhaitait qu'à chaque messe tous les fidèles qui y assistent communiasent réellement, afin de retirer plus de fruit du sacrifice. Ainsi en ne communiant qu'à Pâques on accomplit à la rigueur le précepte de l'Eglise, mais on ne remplit pas l'étendue de son désir. En effet, il est difficile qu'une communion par an suffise pour entretenir et conserver la vie spirituelle de la grâce ; il est même à craindre qu'on ne satisfasse point au précepte, parce qu'on s'expose à communier indignement, et une mauvaise communion, loin d'être l'accomplissement du précepte, est un sacrilège horrible et un outrage fait à l'Eglise. Elle nous commande de communier avec respect, et ce respect consiste principalement à y apporter une conscience pure de tout péché mortel ; c'est pour nous marquer cette intention qu'elle veut qu'on diffère pendant quelque temps la communion pascale, quand on a une cause juste et raisonnable. Il n'y a point de cause plus juste de la différer que le besoin de se purifier ; mais il faut bien remarquer que ce délai doit être employé à se préparer, et qu'on doit faire tous ses efforts pour en abrégier le temps ; car, quoique la quinzaine soit passée, l'obligation de communier subsiste toujours, jusqu'à ce qu'on y ait satisfait.

HISTOIRE.—Un mauvais chrétien alla chez son curé,

et
pe
E
T
bl
m.
A
be
ur
fa
n.
L
pr
N
sa
pa
rei
ma
tr
me
tot
M
en
ins
ph
rai
gag
ler
les

I
car
les
qua
se
de

et lui dit : " M. le curé, venez, je vous prie, à la sacristie pour me confesser ; je veux faire mes pâques. Il faut bien obéir à l'église ; il y a dans les commandements : *Ton Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement.*—C'est bien, dit le curé. Mais remarquez ce mot *humblement* : cela signifie étant bien disposé. Avez-vous les dispositions nécessaires ? j'en doute beaucoup, je vous connais.—Vous me connaissez pour un bon vivant, répondit le paroissien.—Vous voulez faire demain vos pâques pour obéir à l'église ; mais n'y a-t-il pas, dans les commandements de l'Eglise : *Les dimanches la messe ouïras ?* et je ne vous vois presque jamais à la messe les dimanches et les fêtes. N'y a-t-il pas dans les commandements : *les fêtes tu sanctifieras ?* et vous travaillez ces jours-là. N'y a-t-il pas, *vendredi chair ne mangeras ni le samedi pareillement ?* et quoique vous vous portiez bien vous mangez gras en tout temps. N'y a-t-il pas encore : *quatre-temps, vigiles, tu jeûneras et le carême entièrement ?* Jeûnez-vous en ce temps-là ? Il repartit : Je jeûne toujours le vendredi-saint, je n'y ai jamais manqué.—Mais je sais encore, continua le curé, que vous vous enivrez deux ou trois fois par semaine, et que vous instruisez si bien vos enfants qu'ils savent jurer et blasphémer aussi bien que vous.—M. le curé, je vous dirai tout cela à confesse ; venez me confesser, je veux gager mes pâques.—Je consens, reprit le curé, d'aller vous confesser ; mais, pour vos pâques, avant de les faire il faudra vous corriger.

LASAUSSÉ.

ARTICLE V.

Cinquième commandement.

Quatre-temps, vigile, jeûneras, et le carême entièrement.

L'Église nous commande de jeûner pendant tout le carême, les veilles de certaines fêtes solennelles, et les trois jours de chaque saison, que l'on nomme les quatre-temps. Le jeûne consiste à ne prendre qu'un seul repas, et à s'abstenir de certains aliments, comme de la viande, etc.

Le jeûne du carême est de la plus haute antiquité, et l'institution en vient des apôtres mêmes. Il a été établi pour imiter celui de notre Seigneur, et pour nous préparer à célébrer dignement la grande fête de Pâques. Ce jeûne a toujours été d'une observance plus rigoureuse que les autres : les jours de jeûnes ordinaires on prenait son repas après l'heure de none, c'est-à-dire à trois heures du soir, au lieu que dans le carême on demeurait sans manger et sans boire jusqu'après l'heure de vêpres, c'est-à-dire jusqu'à six heures du soir. Les premiers chrétiens ajoutèrent encore à ce jeûne rigoureux de longues prières, même pendant la nuit ; ils vivaient dans le plus grand recueillement, et faisaient d'abondantes aumônes. Mais, la ferveur ayant diminué, on avança le repas jusque vers midi, et alors on crut pouvoir prendre sur le soir un peu de nourriture pour supporter plus aisément le jeûne jusqu'au lendemain. L'Eglise tolère cette collation, pourvu qu'elle soit légère, et qu'elle ne puisse pas être regardée comme un repas : car il est essentiel pour le jeûne de ne faire qu'un repas.

Le jeûne des quatre-temps a été établi pour consacrer par la pénitence les quatre saisons de l'année, pour attirer la bénédiction de Dieu sur les biens de la terre, et pour le prier de donner à son Eglise de bons ministres ; car c'est alors que ceux qui se destinent aux augustes fonctions de l'autel reçoivent les ordres sacrés.

Enfin les vigiles sont les jours qui précèdent les principales fêtes. On les appelle ainsi parce que autrefois les fidèles s'assemblaient dans les églises la veille des grandes fêtes, et qu'ils y passaient une partie de la nuit à louer Dieu par le chant des psaumes et par la lecture des livres saints, comme on fait encore la veille de Noël. On jeûne ces jours-là pour se disposer à bien célébrer ces fêtes, et en retirer plus de fruit.

La loi du jeûne est imposée à tous les fidèles généralement ; il faut pour en être dispensé que la faiblesse de l'âge, ou des infirmités, ou des travaux rudes et fatigants mettent hors d'état de jeûner ; et, si l'on se trouve dans quelqu'un de ces cas, on doit en informer

son propre curé ; car c'est un grand péché de ne point observer les jeûnes prescrits par l'Eglise quand on n'a point de cause légitime de dispense, et qu'on n'en a pas été dispensé ; les violer sans nécessité c'est péché contre Dieu même, qui nous ordonne d'obéir à l'Eglise. On voit cependant un grand nombre de chrétiens qui, sans aucune raison, manquent à la loi du jeûne ; mais cette loi n'en subsiste pas moins, et la multitude des prévaricateurs ne saurait ni l'anéantir ni en affaiblir l'obligation. Quoique l'on ne soit rigoureusement obligé au jeûne qu'à l'âge de vingt-un ans, les jeunes gens n'en doivent pas moins s'exercer à la mortification, à proportion de leurs forces, en retranchant quelque chose de leurs repas ordinaires, en se refusant les petites douceurs dont la privation ne peut altérer leur santé. Il en est de même de ceux que leurs infirmités ou d'autres raisons exemptent de la rigueur du jeûne ; s'ils ne peuvent accomplir la pénitence du jeûne dans toute son étendue, ils doivent en faire une partie, et s'unir d'esprit et de cœur à la pénitence de l'Eglise, et suppléer par d'autres bonnes œuvres à ce qu'ils ne peuvent pas faire.

HISTOIRE.—Un mauvais chrétien, très criminel devant Dieu, eut occasion de lire un livre intitulé *Histoire du Jeûne*. Il fut frappé d'apprendre combien dans les premiers siècles de l'Eglise la rigueur du jeûne était grande. Il se disait à lui-même : “ Je me dis chrétien, et je n'ai jamais jeûné ; si j'eusse vécu dans les temps où les canons pénitentiels étaient suivis à la lettre, à combien d'années de jeûne n'aurais-je pas été condamné pour tant d'iniquités dont je me suis rendu coupable ! ” Les premiers chrétiens ne faisaient point de collation les jours de jeûne ; tous s'abstenaient de vin, et un grand nombre se contentaient de pain et d'eau ; ce n'était même que le soir qu'ils prenaient cet unique repas. Ce qu'il avait lu ne sortait point de son esprit, et il faisait toujours de nouvelles réflexions. Enfin Dieu toucha son cœur. Pénétré d'une vive douleur de ses péchés, il se détermina à faire une rigoureuse pénitence ; il entra à ce dessein dans un de ces monastères où l'on garde le plus rigoureux silence, et où l'on jeûne continuellement,

après avoir couché sur la dure, et interrompu son sommeil pour chanter long-temps pendant la nuit les louanges de Dieu.

LASAUSSÉ.

ARTICLE VI.

Sixième Commandement.

Vendredi chair ne mangeras, ni le Samedi même.

Par son dernier commandement l'Eglise interdit l'usage de la viande le Vendredi et le Samedi de chaque semaine, afin d'affaiblir les passions en mortifiant le corps ; c'est aussi pour nous faire expier nos fautes et entretenir en nous l'esprit de pénitence, que Jésus-Christ a tant recommandé, et qui est comme l'abrégé de sa morale divine. Nous sommes pécheurs, et à ce titre obligés à faire pénitence ; nous sommes malades, et nous devons travailler à nous guérir ; nous avons tous des péchés à expier ; c'est par des œuvres de mortification qu'on les expie et qu'on satisfait à la justice divine ; nous avons tous des passions à dompter ; c'est en retranchant tout ce qui peut les flatter qu'on les surmonte. L'Eglise, qui connaît le besoin que nous avons de ce remède, et l'éloignement que nous sentons à le prendre, vient au secours de notre faiblesse ; elle nous en fait un commandement exprès, pour déterminer plus efficacement notre volonté à s'y soumettre. Mais, outre cette vue générale, l'Eglise, en nous imposant la loi de l'abstinence, a encore des raisons particulières que nous ne devons pas ignorer : le Vendredi a toujours été pour elle un jour de pénitence et de mortification, parce que c'est en ce jour que Jésus-Christ est mort pour nous racheter, et qu'il est juste que nous prenions part à ses souffrances, si nous voulons avoir part à la grâce de la rédemption. C'est pour cette raison que, dans les premiers siècles de l'Eglise, tous les Vendredis étaient des jours de jeûne. On jeûnait aussi le Samedi pour honorer la sépulture de notre Seigneur, et pour se préparer à la sanctification du Dimanche. Dans la suite on a réduit le jeûne du Vendredi et du Samedi à une simple

abstinence, c'est à dire à s'abstenir de l'usage de la viande, et l'Eglise en a fait une loi à laquelle tout chrétien doit se soumettre. Les enfants mêmes n'en sont pas exempts dès qu'ils peuvent l'observer ; il n'y a que l'impuissance réelle d'obéir au précepte qui en dispense devant Dieu, et encore faut-il que cette impuissance soit révélée à l'Eglise dans la personne de son propre curé, pour qu'il délie de l'obligation au nom de l'Eglise.

Que personne ne se laisse donc séduire par les mauvaises raisons des impies qui, faisant une fausse application des paroles de la sainte Ecriture, nous disent que ce n'est pas la viande qui souille l'âme. Sans doute ce n'est pas la distinction des aliments qui en elle-même honore Dieu ; mais ce n'est point une chose indifférente devant Dieu d'obéir ou de désobéir à l'autorité qu'il a lui-même établie ; ce n'est point une chose indifférente devant Dieu d'entretenir ou d'éteindre l'esprit de pénitence qu'il nous a lui-même si fort recommandé. N'imitons pas ceux qui, sans aucune raison ou sur les plus légers prétextes, se permettent l'usage de la viande dans les jours où elle est défendue ; plus ce désordre devient commun, plus il faut en gémir, pour ne pas se laisser entraîner au torrent de l'exemple. C'est une preuve sensible de l'affaiblissement de la foi et de l'indifférence pour le salut dans une multitude de chrétiens.

HISTOIRES.—Dans une grande ville de France, un enfant, appartenant à un père et à une mère étrangers à toute pratique de religion, se disposait à s'approcher pour la première fois de la table sainte ; c'était l'usage dans cette maison de manger gras tous les jours sans aucune distinction. L'enfant étant allé à confesse s'accusa de cette faute, et son directeur lui donna là-dessus les règles qu'il avait à suivre pour l'avenir. Le jeune enfant promit de les mettre en pratique. L'occasion ne tarda pas à se présenter ; le vendredi suivant la table, comme de coutume, était servie en gras ; on lui en présente, il refuse modestement ; et sur la demande que lui fait son père du motif de son refus, il lui allègue la défense de l'Eglise, et manifeste en même

temps le désir de s'en tenir pour son repas à un simple morceau de pain. Mais ce père impie, irrité de la résistance de son fils, le condamne brutalement à se retirer jusqu'au lendemain dans une chambre indiquée, sans lui permettre de prendre même le morceau de pain dont il se serait contenté. L'obéissance suivit de près cette brusque sentence, sans qu'on entendit le moindre murmure, ni qu'on vit aucune apparence d'humeur. Néanmoins la mère, quoique aussi impie que son mari, se sentit émue de compassion, et voulut en secret porter à son fils dans l'après-midi quelque chose à manger, tout en lui reprochant son opposition aux vues de son père et aux siennes. Quelle fut sa surprise d'entendre ce cher enfant lui répondre avec un calme parfait : " Si mon papa m'avait commandé quelque chose que je pusse faire, je l'eusse fait aussitôt ; ce n'est point par obstination que j'ai opposé un refus à ses volontés ; il m'a ordonné de venir ici, et d'y rester jusqu'à demain sans prendre aucune nourriture ; je puis en cela lui obéir sans blesser ma conscience ; trouvez bon, par conséquent, que je n'accepte point ce que vous voulez bien m'apporter." La mère, interdite, en lui entendant exprimer des sentiments si religieux et en même temps si respectueux, sortit aussitôt pour donner un libre cours à ses larmes, qu'elle ne pouvait plus retentir, et alla rapporter à son mari cette réponse, qui l'avait vivement frappée. Le père en fut lui-même dans l'admiration, et, versant tous deux des larmes d'attendrissement, ils convinrent que leur fils était plus raisonnable et valait mieux qu'eux. Ils allèrent en conséquence le trouver. Le père l'embrasse tendrement, et, se condamnant lui-même pour l'injuste dureté avec laquelle il l'avait traité, lui demanda qui avait pu lui donner ces sages conseils. Apprenant que c'était son confesseur, il courut lui témoigner sa reconnaissance des soins qu'il avait prodigués à son fils, le pria d'entendre sa confession, et se convertit ainsi que son épouse. Heureux enfant d'avoir pu faire ouvrir les yeux à ses parents, et les ramener ainsi de leurs égarements.

MARGUET, *Essai sur les Lois de l'Abstinence.*

—A
eccl
à me
imm
s'as
ne m
donc
Elle
cour
de v
non
reus
som
ne
la c
con
pr
lais
par
là.
lit,
pou
ce
de
et
je
ma
dis
he
qu
m
vo
ma
D
m
qu
pr
cc
d
Je
tr

— Au commencement du carême dernier, dit un pieux ecclésiastique, une femme vint tout éplorée demander à me parler. Elle est introduite : d'abord elle reste immobile et ne profère aucune parole. Je l'invite à s'asseoir, elle paraît ne pas m'entendre : j'insiste ; elle ne me répond que par ses larmes. " Qu'avez-vous donc ? lui dis-je ; y a-t-il quelque malade chez vous ? " Elle hésite ; enfin elle laisse échapper ces mots entrecoupés de sanglots : " Monsieur, vous avez au nombre de vos pénitentes une jeune personne de quatorze ans, nommée Adèle N. ; c'est ma fille : que je suis malheureuse ! depuis six ou sept mois son père et moi nous sommes ses bourreaux. . . " Ici cette femme s'arrête et ne peut achever. Elle s'assied, paraissant oppressée par la douleur et le repentir. S'étant un peu remise, elle continue ainsi : " Depuis ce temps il ne s'est passé presque aucun Vendredi et Samedi que nous n'ayons laissé cette pauvre enfant couverte de meurtrissures, parce qu'elle ne voulait pas manger de la viande ce jour là. Souvent même son père l'a attaché au pied de notre lit, lui donnant de l'ouvrage, et ne laissant à côté d'elle pour toute nourriture que du pain et de la viande ; c'est ce qu'il a fait ce matin même, et nous sommes sortis de la maison. Je viens d'y rentrer ; je l'ai trouvée triste et abattue : j'ai eu un peu pitié d'elle, je ne sais ce que je lui ai dit : elle m'a dit qu'elle souffrait, qu'elle était malade ; et aussitôt elle s'est mise à genoux en me disant : " Je sais qu'on doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ; jamais je ne pourrai me résoudre à faire ce que vous exigez de moi ; cependant je crains de faire mal en vous résistant si long-temps ; ma chère mère, je vous demande donc pardon ; je ne puis rien vous promettre, ni rien faire de plus, sinon que je demande à Dieu qu'il vous fasse connaître le péché que vous commettez en mangeant ainsi de la viande vous-même, et que vous en fassiez pénitence. Ma mère, je vous en prie, aillez vous confesser, et vous verrez. . . " Elle allait continuer ; mais je me suis jetée à son cou, et, la serrant dans mes bras, je lui ai promis de suivre ses conseils. Je viens donc vous demander à quelle heure je vous trouverai à l'Eglise. Mon enfant est encore attachée ;

je voulais la délier ; mais elle m'a dit que c'était à son père, qui l'avait attachée, de la délier s'il le voulait."

Ainsi me parla cette femme. J'admiraï le courage de l'enfant, et je regardai le changement de sa mère comme la récompense que Dieu accordait à sa persévérance vraiment héroïque. J'ai appris depuis qu'il s'était passé une scène à peu près semblable le soir lorsque le père rentra. Il vint aussi se confesser, à l'exemple de sa femme. Peu de temps après je demandai à leur fille pourquoi elle ne m'avait jamais parlé des mauvais traitements qu'on lui avait fait essuyer. Elle me répondit qu'elle ne voulait dire aucun mal de ses parents. Cette réponse augmenta mon admiration, et je reconnus visiblement l'ouvrage de la grâce dans cette âme innocente et fidèle.

Explication du Catéch. de Dijon.

CHAPITRE XIII.

DU PÉCHÉ.

Le péché, qui est une désobéissance à la loi de Dieu, est de tous les maux le plus grand, puisqu'il offense Dieu, qui est souverainement bon. C'est encore une ingratitude monstrueuse ; car nous offensois un Dieu qui nous a créés, qui nous conserve, et nous comble de biens tous les jours. Le pécheur est un enfant chéri qui outrage un bon père ; quelle noirceur ! Pour comprendre encore mieux l'énormité du péché, considérons ce qu'il en a coûté à Jésus-Christ pour l'expier ; cette pensée est bien capable de nous en faire concevoir une vive horreur. Voyons aussi les châtimens terribles dont Dieu punit le péché ; tous les maux répandus sur la terre, les misères de la vie, les maladies, la mort sont les suites funestes d'un seul péché, du péché de notre premier père.

Il y a deux sortes de péchés, l'originel et l'actuel. Le péché originel est celui que nous apportons en naissant. Tous les hommes, excepté la très sainte Vierge, ont été souillés de ce péché. Le péché actuel est celui que

nou
sage
tres
et p
mer
et le
lang
le c
la sc
que
I
ven
sidé
tem
légé
tem
I
Il n
l'hé
rant
du c
nel.
mor
Die
les.
Que
ave
a rie
que
péc
con
d'er
gner
aus
ne f
pou
cons
dait
s'en
des
pare

nous commettons par notre propre volonté, ayant l'usage de la raison. On commet le péché actuel en quatre manières : par pensées, par paroles, par actions et par omissions. La loi de Dieu ne défend pas seulement l'action mauvaise, elle en défend aussi la pensée et le désir ; elle n'arrête pas seulement la main et la langue, elle règle encore l'esprit et le cœur : c'est dans le cœur que commence la désobéissance ; le cœur est la source du péché ; les paroles et les actions n'en sont que les effets extérieurs.

Il y a deux sortes de péchés actuels, le mortel et le véniel. Un péché est mortel quand la matière est considérable, et qu'on le commet avec un parfait consentement. Le péché véniel est celui dont la matière est légère, ou qui n'est pas commis avec un plein consentement si la matière est grave.

Le péché mortel est le plus grand de tous les maux. Il nous fait perdre la grâce sanctifiante et le droit à l'héritage céleste ; il donne la mort à l'âme en la séparant de Dieu, qui est sa vie, comme l'âme est la vie du corps ; il nous rend digne de la damnation éternelle. Quand on a le malheur de commettre un péché mortel on devient l'esclave du démon, l'ennemi de Dieu, l'objet de sa haine et de ses vengeances éternelles. Peut-il y avoir un mal comparable à celui-là ? Quelle horreur ne devons-nous pas avoir de ce péché ! avec quel soin ne devons-nous pas l'éviter ! Non, il n'y a rien que l'on ne doive être disposé à souffrir plutôt que de commettre un seul péché mortel. Il faut fuir le péché comme l'on fuirait un serpent. Or si l'on rencontrait un serpent, et que l'on eût lieu de craindre d'en être dévoré, avec quel empressement ne s'en éloignerait-on pas ! La frayeur ne ferait-elle pas prendre aussitôt la fuite, et ne craindrait-on pas que cette fuite ne fût pas assez prompte ? Eh bien, faisons du moins pour sauver notre âme ce que nous ferions pour la conservation de notre corps. Si par malheur on se rendait coupable d'un péché mortel, il faudrait de suite s'en repentir ; prononcer souvent, et du fond du cœur, des actes de contrition et d'amour de Dieu, et se préparer à se confesser le plus tôt possible. Evitons même

les péchés véniels, c'est-à-dire ceux qui n'ôtent pas la grâce sanctifiante, mais qui l'affaiblissent ; qui ne nous rendent pas dignes de la damnation éternelle, mais qui nous rendent dignes des peines temporelles. Les plus petits péchés sont de grands maux, parce qu'ils offensent Dieu. D'ailleurs les péchés véniels, quand on les néglige, conduisent insensiblement au péché mortel : "Celui qui néglige les petites fautes, dit le Saint-Esprit, tombera peu à peu dans les grandes, et enfin il se perdra infailliblement." N'en commettons donc jamais un seul de propos délibéré et avec réflexion ; mais plutôt évitons, selon le précepte de l'apôtre, jusqu'à l'apparence du mal.

HISTOIRE.— *Sages réponses de personnes à qui on proposait de pécher.* "En péchant, je désobéissais à Dieu pour obéir au démon. Quelle injustice ! quelle ingratitude ! quelle folie !" — "Comment pourrai-je commettre un si grand crime, et pécher contre mon Dieu ?" (*Joseph à la femme de Puthiphar.*) — "Il m'est bien plus avantageux de mourir que de pécher en la présence du Seigneur." — (*Suzanne.*) "Nous devons obéir à la loi de Dieu plutôt qu'au roi." (*Les Machabées.*) — "En me proposant d'offenser Dieu, et de perdre mon âme par le péché, que me donnerez-vous si je me révolte contre lui, et si je perds mon âme ?" — "J'ai en Dieu un maître si grand, si bon, si libéral, qui ne m'a jamais fait que du bien, de qui j'attends une vie, une gloire, une félicité éternelle ; et vous voulez que je lui désobéisse, que je l'offense, que je l'abandonne, que je l'outrage, que je me déclare son ennemi, que je consente à encourir son indignation, sa colère, ses vengeances !" — "Avant que de pécher cherchez un lieu où Dieu ne soit pas, où il ne vous voie pas, où il ne puisse pas vous ôter à l'instant même la vie et vous précipiter dans l'enfer." — "Retirez-vous. Ne serai-je pas bien insensé de m'empoisonner pour goûter quelques instants la douceur d'un poison qui me ferait aussitôt beaucoup souffrir, me rendrait digne de la mort éternelle, et me la donnerait infailliblement si je ne versais pas ensuite des larmes très amères ?"

LASUSSE.

CHAPITRE XIV.

DES PÉCHÉS CAPITAUX.

On réduit ordinairement tous les péchés que l'homme peut commettre à sept péchés principaux, qu'on nomme capitaux parce qu'ils sont comme la source et le principe de tous les autres péchés. Les péchés capitaux sont : l'orgueil, l'avarice, la luxure, l'envie, la gourmandise, la colère et la paresse.

HISTOIRE.—Un jeune homme, traversant une forêt n'y eut pas plus tôt marché quelque temps qu'il fut assailli par un monstre épouvantable qui, sur un corps de lion, portait sept grosses têtes de serpent. L'animal au sortir de sa caverne vint droit à lui avec des yeux étincelants, élevant ses sept têtes, dardant ses sept langues, et faisant retentir l'air de ses horribles sifflements. Le jeune homme, qui était fort et courageux, ne se déconcerta point à cette vue ; il l'attendit de pied ferme ; il n'avait d'autres armes qu'une hache suspendue à sa ceinture, selon l'usage du pays ; il la saisit, et du premier coup qu'il porte à la bête il lui abat quatre têtes ; d'un second coup il lui en abat deux. Le dragon, affaibli par cette perte, resta quelque temps étendu sur la place. Notre voyageur, le croyant mort, remit sa hache à son côté, et continua sa route sans abattre la septième tête. A peine avait-il fait quelques pas que le monstre, se ranimant, se jeta sur lui avec furie, le saisit avec ses dents meurtrières, et l'emporta dans sa caverne, où il le dévora.

Voici l'explication de cette parabole : 1. ce dragon représente les sept péchés capitaux qu'il faut combattre courageusement avec les armes de la foi ; 2. il ne suffit pas d'abattre six têtes à ce monstre ; si vous lui en laissez une vous êtes perdu. Que sert-il d'être exempt de plusieurs passions si vous en avez une qui soit maîtresse de vous ? Le plus souvent ce n'est qu'un vice qui damne les hommes. Examinez si en combattant le lion infernal vous ne lui avez point laissé une tête, qui suffit pour vous dévorer ; voyez si en combat-

tant vos passions vous n'en épargnez pas une favorite, qui seule suffit pour causer votre damnation ; votre victoire est vaine si elle n'est pas entière. 3. Il faut persévérer jusqu'à la fin, combattre jusqu'à la mort : n'allez pas vous laisser dans le combat ; ne vous donnez aucun repos que vous n'ayez défait tous vos ennemis ; autrement ils se saisiront de vous lorsque vous vous croirez en sûreté, et vous entraîneront avec eux dans l'abîme de l'enfer.

Le P. B. GIRAUDEAU.

ARTICLE PREMIER.

De l'Orgueil.

L'orgueil est une estime et un amour déréglé de soi-même, dont l'effet est de se préférer aux autres, et de rapporter tout à soi, et rien à Dieu ; l'orgueil offense Dieu en ce que nous nous glorifions de ses dons, au lieu de lui en renvoyer la gloire ; de là vient la vanité et le désir déréglé de l'estime et des louanges. L'orgueilleux veut être admiré et applaudi dans tout ce qu'il fait ; dès qu'il a obtenu l'approbation des hommes il est content ; il reçoit avec avidité la flatterie ; il la recherche même avec empressement. L'orgueilleux cache avec soin les défauts qu'il a, et il affecte des vertus qu'il n'a pas ; il a une attention continuelle à s'attirer les regards publics et à paraître meilleur qu'il n'est en effet : de là le mépris du prochain. La haute opinion que l'orgueilleux a de lui même et de son mérite fait qu'il méprise les autres ; comme il se croit fort au dessus d'eux, il tient à leur égard une conduite pleine de fierté ; il leur parle avec hauteur, il prend avec eux un air dédaigneux : de là la désobéissance. L'orgueilleux ne veut pas se mettre aux ordres de ses supérieurs, il reçoit mal leurs avis, toute autorité le blesse et le révolte ; il ne se croit pas fait pour obéir : de là enfin cet oubli de ses vrais intérêts. L'orgueilleux néglige totalement le soin de son âme ; son étude, son application continuelle est de parer son corps de tous les ornements, de la mondanité,

et c
cer
le r
fois
qu'
tab
Sor
hor
au
I
gue
hur
mèr
autr
sorr
pas
corp
retc
âme
rupt
incc
mèr
que
les
ture
nétr
de r
hon
il er
couf
vant
pare
gner
pare
H
vice
sanc
man
sour
honc
vertu

et de promener ainsi cette idole de chair dans tous les cercles, afin de lui attirer des adorateurs ; la décence, le respect des bonnes mœurs lui sont même quelquefois sacrifiés si les modes et les coutumes l'exigent, quel qu'en soit d'ailleurs le ridicule. Que ce vice est détestable, et avec quel soin ne devons nous pas l'éviter ! Souvenons-nous que l'orgueil est odieux à Dieu et aux hommes, et que Dieu se plaît à confondre les orgueilleux, au lieu qu'il accorde sa grâce aux humbles.

L'humilité chrétienne est la vertu opposée à l'orgueil ; elle est le fondement de toutes les vertus ; l'homme humble connaît le fond de misère qui est en lui ; il se méprise lui-même, et il consent à être méprisé des autres. En effet, si nous réfléchissons sur ce que nous sommes véritablement, quels sujets ne trouverons-nous pas de nous humilier ! Sans parler des infirmités du corps, de ce corps sorti de la poussière, et destiné à y retourner bientôt, considérons quel est l'état de notre âme ; qu'y verrons-nous ? Ignorance dans l'esprit, corruption dans le cœur : quel penchant pour le mal ! quelle inconstance pour le bien ! Nous n'avons de nous-mêmes que le néant et le péché ; s'il y a en nous quelque chose de bon et d'estimable, nous le tenons de Dieu : les avantages de l'esprit et du corps, les dons de la nature et de la grâce, tout vient de Dieu. Un homme pénétré de cette vérité est bien éloigné de s'enorgueillir, de rechercher des louanges, ou d'ambitionner de vains honneurs ; s'il trouve en lui quelques bonnes qualités, il en rapporte à Dieu toute la gloire ; mais il fait beaucoup plus d'attention à ses défauts, et s'en humilie devant Dieu. Heureux ceux qui sont humbles de cœur, parce qu'ils seront comblés des bénédictions du Seigneur ! malheur aux âmes hautaines et présomptueuses, parce que Dieu les couvrira de confusion.

HISTOIRE.—Fier d'un nom, qu'il déshonorait par ses vices, un noble voulait humilier un homme sans naissance, mais d'un grand mérite, et lui reprochait de manquer d'ancêtres. Le sage, loin de s'irriter, lui dit en souriant : " Si mon origine me déshonore, toi tu déshonores la tienne." Apprenons de là à respecter la vertu partout où elle se trouve, et n'oublions jamais

que le vrai mérite dépend de nos œuvres et non de nos emplois, de notre dignité.

ARTICLE II.

De l'Avarice.

L'avarice est un attachement déréglé aux biens de la terre. Ce n'est pas un péché d'avoir des richesses, mais c'en est un d'y attacher son cœur, de les rechercher avec empressement, de mettre son bonheur à les posséder, d'employer des voies injustes pour se les procurer. L'avarice produit l'oubli de Dieu, en engageant l'homme à faire de son trésor l'objet de son culte : c'est pour cela que saint Paul appelle l'avarice une idolâtrie. On n'a que de l'indifférence pour son salut quand on pense avec trop d'inquiétude à sa fortune ; on est peu touché du désir et de l'espérance des biens éternels quand on est si fort occupé du soin d'amasser des biens temporels ; et il est à craindre que l'on ne cesse d'être chrétien quand on a la passion de devenir riche. L'avarice produit la dureté pour les pauvres. Un homme attaché à ses richesses est insensible à la misère du pauvre ; il ne connaît point le sentiment de la pitié. Bien plus, l'avare s'oublie lui-même, il devient insensible à ses propres besoins, préfère son argent à sa santé, à la vie même, et se refuse le nécessaire de peur de diminuer son trésor ; il accumule ses richesses sans en faire usage : il est indigent au milieu de ses biens, et il manque de tout au milieu de l'abondance—quelle folie ! Enfin ce vice produit la duplicité : l'avare pour avoir le bien d'autrui qu'il désire emploie le mensonge, la fraude et l'injustice. “Rien n'est plus injuste, dit le Saint-Esprit dans l'Écriture, que celui qui aime l'argent : un tel homme vendrait son âme.” Quand on est dominé par cette passion on ne connaît plus ni bonne foi, ni honneur, ni conscience ; on devient injuste, fourbe, violent ; tous les moyens, même les plus criminels, sont employés pour grossir le trésor où l'on a attaché son cœur, et ce qu'il y a de plus déplorable c'est que cette passion se fortifie avec l'âge.

La réflexion, les années affaiblissent les autres passions ; mais l'avarice semble se ranimer et prendre de nouvelles forces dans la vieillesse. Plus un avare avance vers ce moment fatale où il faut tout abandonner, plus il s'attache à son misérable trésor ; plus la mort approche, plus il tient à son argent, et plus il le garde comme une précaution nécessaire pour un avenir chimérique. " Insensé, lui dit notre Seigneur dans " l'Évangile, cette nuit même on va te demander ton " âme ; pour qui seront les richesses que tu as amas- " sées ? " Il laissera ses richesses à d'autres, et il ne lui restera qu'un linceul usé et un sépulcre pour l'ensevelir.

Gardons-nous bien d'une passion si déraisonnable et si dangereuse. " Instruits à l'école de Jésus- " Christ, ne cherchons point à amasser des trésors sur " la terre, où les vers et la rouille les mangent, et où " les voleurs les déterrent et les dérobent ; mais tra- " vaillons à amasser des trésors dans le ciel, où il n'y " a ni rouille, ni vers qui les consomment, ni voleurs " qui les dérobent. " Efforçons-nous d'acquérir la vertu opposée à l'avarice ; cette vertu est un détachement chrétien des biens de ce monde, soit dans la pauvreté, soit dans l'opulence. Si nous sommes pauvres, ne portons point envie à ceux qui sont riches, ne désirons pas de le devenir nous-mêmes ; ces biens fragiles et périssables ne font qu'irriter nos désirs, loin de les satisfaire. Le juste est plus heureux avec le peu qu'il possède que les méchants avec de grandes richesses. " Ne craignez point, disait le saint homme Tobie à son " fils : il est vrai que nous sommes pauvres ; mais nous " aurons beaucoup de bien si nous craignons Dieu, si " nous nous éloignons de tout péché, et si nous faisons " de bonnes actions. " Ayant de quoi nous nourrir et de quoi nous vêtir, nous devons être contents. Ainsi, que ceux qui ont des richesses pensent bien qu'ils n'emporteront rien avec eux dans l'autre monde ; qu'ils les répandent donc dans le sein des pauvres, afin de se faire par ce moyen un trésor qui ne périra jamais.

HISTOIRE. — On raconte, au sujet d'un avare, un

trait bien singulier et une fin bien tragique. Cet homme, possédé du démon de l'avarice, ne pensait qu'à accumuler biens sur biens et richesses sur richesses. Comme il craignait qu'on ne lui enlevât ses trésors, il avait pratiqué dans le fond de sa cave un endroit souterrain avec une porte de fer, masquée de manière à n'être point apperçue : là, dès qu'il avait reçu quelque somme, il l'allait cacher, et contemplait à loisir son or et son argent, dont il faisait son dieu. Un jour qu'il porta une somme considérable dans ce sombre réduit, il oublia de tirer sa clef et de la prendre avec lui : il ferma la porte sur lui et compta ses trésors entassés. Quant il les eût comptés à loisir, il voulut se retirer ; mais la porte ne pouvait s'ouvrir en dedans ; de sorte qu'il se vit enfermé sans pouvoir sortir : on peut juger de la situation horrible où il se trouva dans ce funeste moment. Il y a apparence qu'il cria, qu'il frappa long-temps ; mais qui aurait pu l'entendre, et qui se serait avisé de le chercher dans un tel endroit ?

Cependant, cet homme ne paraissant plus, sa famille fut, comme on peut juger, dans la plus grande peine. On chercha, on fit chercher de tous côtés sans pouvoir en apprendre aucune nouvelle : on pensa ou qu'il s'était peut-être noyé, ou qu'il avait été assassiné ; en un mot que, par quelque accident funeste, il avait péri. Dans cet intervalle de temps un serrurier, qui entendit parler de cet événement, se rappela que cet avare lui avait autrefois ordonné de faire secrètement une porte de fer, avec une serrure à ressort, et qu'il aurait bien pu arriver que par méprise, il se fût malheureusement enfermé. Il déclara la chose ; il conduisit dans l'endroit caché où il avait placé en secret cette porte : on l'enfonça ; et quel fut l'étonnement, l'effroi et l'horreur quand on aperçut le cadavre de cet homme entièrement pourri et rongé de vers ! On comprit alors ce qui en était ; on fouilla, on trouva des sommes immenses accumulées, vrais trésors de colère et de malédiction devant Dieu.

BEAUDRAND, *Hist. Edif.*

ARTICLE III.

De la Luxure.

La luxure est une affection criminelle pour les plaisirs contraires à la chasteté chrétienne. Rien n'est plus indigne de l'homme que ce vice honteux ; rien n'est plus opposé à la sainteté de notre vocation : des chrétiens ne devraient pas même le connaître. Pour concevoir de ce vice l'horreur qu'il mérite, il n'y a qu'à considérer les malheureux effets dont il est la cause. Il produit la haine de Dieu, l'éloignement des devoirs de la religion, l'endurcissement du cœur, la ruine de la société ; les excès mènent bien vite au tombeau ceux qui s'y livrent. Un homme attaché à ce vice ne peut ignorer que Dieu l'a en horreur ; aussi il ne l'envisage que comme un vengeur sévère des excès que ce vice fait commettre, et il conçoit dans son cœur des sentiments d'aversion pour celui qui doit un jour le punir avec rigueur. Les exercices de la religion ne peuvent s'allier avec ce vice quand on s'y est une fois adonné. La prière ennuie, on la néglige ; la parole de Dieu condamne, on ne l'écoute plus ; pour s'approcher des sacrements il faudrait renoncer à ce vice, on les abandonne. En étouffant ainsi le cri de la conscience on tombe dans l'engourdissement, c'est à dire dans un état d'insensibilité où l'on n'est plus touché de rien ; on s'aveugle sur ses devoirs, sur sa réputation, sur sa santé ; on oublie tous ses intérêts, on n'écoute ni avis ni remontrances, on ne songe qu'à se satisfaire à quelque prix que ce soit ; on ne craint que ce qui peut troubler la jouissance de ses plaisirs criminels. De là l'horreur de la mort qui tourmente le voluptueux, parce qu'elle doit le séparer de ce qu'il aime et le faire paraître au redoutable jugement de Dieu. Détestons donc un vice si funeste et affermissons-nous avec la grâce de Dieu dans la vertu contraire, dans la chasteté chrétienne, qui nous règle, par rapport à la pureté, selon l'état où la Providence nous a placés.

Cette belle vertu nous rend semblables aux anges mêmes ; elle est infiniment agréable à Dieu, et il la

récompense d'une manière magnifique, souvent dès cette vie. Notre Seigneur promet le ciel à ceux qui la pratiqueront : " Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu." Pour conserver cette vertu, qui est exposée à bien des dangers, il y a deux moyens que Jésus-Christ lui-même nous a enseignés dans l'Évangile ; la vigilance et la prière. " Veillez, nous dit-il, et priez, afin que vous n'entriez point en tentation." Veiller sur soi-même c'est se précautionner contre tout ce qui pourrait donner la plus légère atteinte à cette précieuse vertu. Il faut veiller sur ses yeux, afin de ne jamais les arrêter sur aucun objet dangereux ; il faut veiller sur ses oreilles, pour ne jamais écouter de mauvais discours ; il faut veiller sur son esprit, pour en chasser toutes les pensées, toutes les idées contraires à la pureté ; il faut veiller sur son cœur, pour y étouffer tous les mauvais désirs dès les premiers instants qu'ils s'y font sentir. " Aussitôt qu'une mauvaise pensée s'élèvera dans votre esprit dit saint Bernard, rejetez-la avec force, et elle s'éloignera de vous ; mais si vous vous y arrêtez, cette image produira dans votre cœur un plaisir funeste à votre innocence : ce plaisir vous conduira au consentement, le consentement à l'action, l'action à l'habitude, l'habitude à la nécessité et la nécessité à la mort éternelle." En rejetant aussitôt avec force toutes les pensées dangereuses on évite cet affreux enchaînement de malheurs. Secondement, il faut avoir recours à la prière dès que l'on sent les premiers mouvements de cette passion, et dire avec confiance comme les apôtres : Sauvez-moi, Seigneur ; sans vous je périrai." N'attendons pas même que nous soyons tentés pour recourir à Dieu. Prions-le souvent et avec ferveur, ou de nous préserver de ces tentations, ou de nous donner la force de les surmonter. Demandons aussi le secours de la très sainte Vierge, de notre saint ange et de nos saints patrons. Si nous sommes fidèles à cette pratique, soyons sûrs que nous remporterons la victoire, et que nous tirerons même avantage de la tentation pour nous affermir dans la vertu.

HISTOIRE.—Il y avait dans certaine ville un écolier qui passait avec raison pour un modèle de vertu, et fréquentait les sacrements de la manière la plus édifiante. Allant un dimanche à l'église pour y faire ses dévotions comme à l'ordinaire, il rencontra deux de ses camarades qui n'étaient pas à beaucoup près aussi pieux que lui. On l'invite à déjeûner dans un cabaret voisin ; il résiste long-temps ; on insiste, on presse, on l'entraîne par force : on se met à table ; il but d'abord par violence, puis par plaisir ; sa raison s'altéra insensiblement : dans cet état affreux on le fit tomber dans un crime horrible, et ce fut à cet instant même qu'il fut frappé à mort!...

Que vos jugemens sont terribles, ô mon Dieu ! que vos voies sont impénétrables ! les malheureux compagnons de cet infortuné, saisis de terreur, allèrent expier par une pénitence austère le mal à peine réparable d'avoir précipité une âme dans l'enfer !

COLLET.

ARTICLE IV.

De l'Envie.

L'envie est une tristesse criminelle du bien de notre prochain. L'envieux est blessé du mérite des autres ; il ne peut souffrir d'en être surpassé, ou même égalé ; il est fâché de voir en eux des talents ou des vertus qu'il n'a pas lui-même, ou qu'il voudrait posséder seul. Si la vue de ces avantages qu'il remarque dans les autres ne lui inspirait que le désir de les imiter, ce ne serait plus envie, ce serait une noble émulation ; mais ce n'est point là le sentiment qu'éprouve l'envieux : il désire moins d'acquérir lui-même ces qualités estimables que d'en voir les autres privés ; il regarde le bien qui leur arrive comme un mal pour lui-même, leur succès comme une perte qu'il fait, leur réputation comme une tache qui le flétrit. Cette malheureuse disposition de son cœur est un ver qui le ronge ; c'est un poison qui le consume en secret : il est à lui-même son propre

boureau. Que ce vice est bas et haïssable ! que les effets en sont funestes ! le premier effet de l'envie c'est la joie que cause le malheur d'autrui. Ceux à qui l'on porte envie tombent-ils en disgrâce, l'envieux s'en réjouit, il triomphe de leur chûte, il trouve un plaisir malin à les voir humiliés, quoique ceux qu'il traite si indignement ne lui aient fait aucun mal. Un vindicatif n'attaque que ses ennemis, ceux dont il a reçu ou dont il croit avoir reçu de mauvais services ; mais l'envieux hait ceux à qui il n'a rien à reprocher que leurs vertus : tout leur crime est d'avoir trop de mérite et de talent. Quel monstre ! Le cœur de l'homme est-il donc capable d'une telle noirceur ? Le second effet de l'envie c'est la médisance et la calomnie ; l'envieux s'efforce d'obscurcir la réputation de ceux dont le mérite le blesse ; il affaiblit autant qu'il peut le bien qu'on en dit ; il donne des interprétations malignes à toutes leurs actions ; il travestit en vices les vertus les plus pures ; leur piété n'est à ses yeux que dissimulation et hypocrisie, leurs succès que l'effet du hasard, et non pas le fruit des talents. Le troisième effet de l'envie c'est l'attention à nuire au prochain. Des paroles on en vient aux actions ; on traverse ses desseins, on emploie toutes sortes de moyens pour lui faire de la peine, pour l'empêcher d'obtenir ce qu'il désire, ou pour le lui ôter s'il l'a déjà obtenu. Enfin on se porte quelquefois aux plus grands excès et aux dernières violences. C'est par envie que Caïn tua son frère ; c'est l'envie qui inspira aux frères de Joseph le dessein de le faire mourir, et ensuite de le vendre comme esclave. C'est l'envie qui porta les pharisiens et les docteurs de la loi à calomnier, à persécuter, à crucifier le fils de Dieu même. N'ouvrons donc jamais notre cœur à ce vice détestable ; faisons tous nos efforts pour acquérir la vertu opposée, c'est-à-dire une affection chrétienne, qui nous rende sensibles au bonheur et au malheur du prochain, en vue de Dieu et du salut de nos frères.

Cette affection n'est autre chose que la vérité : celui que la charité anime prend part à tout ce qui arrive à ses frères, il se réjouit avec ceux qui sont dans la joie, il s'afflige avec ceux qui souffrent, il partage avec eux

le bien et le mal qu'ils éprouvent, les ressent l'un et l'autre comme s'il les éprouvait lui-même.

HISTOIRE.—Il y'avait dans une ville deux marchands voisins et jaloux l'un de l'autre, qui vivaient dans une inimitié scandaleuse. L'un d'eux, rentrant en lui-même, écouta la voix de la religion qui condamnait ses ressentiments ; il consulta une personne de piété qui avait sa confiance, et il lui demanda comment il fallait qu'il s'y prît pour se réconcilier : “ Le meilleur moyen, répondit-elle, est celui que je vais vous indiquer : lorsque des personnes viendront à votre boutique pour acheter, et que vous n'aurez pas ce qui leur convient, conseillez-leur d'aller chez votre voisin ;” et il le fit. L'autre marchand, instruit d'où lui venaient ces acheteurs, fut sensible aux bons offices d'un homme qu'il regardait comme son ennemi ; il alla chez lui pour l'en remercier, lui demanda pardon de la haine qu'il lui avait portée, et le conjura de le recevoir au nombre de ses meilleurs amis. Sa prière fut exaucée, et la religion unit étroitement ceux que l'intérêt et la jalousie avaient divisés.

Lect. Chrétiennes.

ARTICLE V.

De la Gourmandise.

La gourmandise est un amour déréglé pour le boire et le manger. Il n'est pas défendu de sentir du plaisir en mangeant et en buvant ; c'est par une sage prévoyance que Dieu a assaisonné d'un sentiment agréable l'usage des aliments qui sont nécessaires pour conserver notre santé et notre vie ; mais on abuse de ce bienfait quand on ne recherche que le plaisir seul ; il faut manger et boire pour vivre, et non pour flatter la sensualité : on ne doit se proposer dans cette action que de satisfaire le besoin, afin d'être en état de remplir ses devoirs et de servir Dieu, suivant cette parole de l'apôtre : “ Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, faites tout pour l'amour de Dieu.” Pour ob-

server cette leçon de saint Paul il faut, dans les repas, ne point songer à contenter le corps, mais à suivre l'ordre de Dieu, qui veut que nous conservions notre vie. N'y chercher que la satisfaction des sens c'est gourmandise, c'est un vice indigne de l'homme; il appesantit l'âme, il abrutit l'esprit, il ruine la santé et abrège la vie. "La gourmandise tue plus d'hommes que l'épée," a dit un ancien. Elle produit l'ivrognerie et les excès dans le manger. Ce vice détestable dégrade l'homme, l'avilit et le met même au dessous de la bête. Aussi les honnêtes gens ne sont-ils pas sujets à ce vice grossier; il suffit d'avoir de l'éducation et des sentiments pour l'éviter avec soin. Elle produit la sensualité, qui consiste à rechercher des mets exquis et délicats, ou à prendre des choses que l'on sait être nuisibles à la santé, parce qu'elles flattent le goût, ou enfin à manger avec avidité des viandes communes. Quelle honte pour un homme raisonnable de se laisser dominer par la sensualité, au lieu d'en réprimer les mouvements! La gourmandise produit encore le mépris des lois de l'Eglise. Quand on est livré à ce vice on n'est guère disposé à pratiquer les jeûnes et les abstinences que l'Eglise ordonne; on ne sait ce que c'est que de se mortifier: les lois qui prescrivent certaines privations paraissent un joug insupportable; on cherche des prétextes pour s'en dispenser, et l'on en vient non seulement à violer le précepte du jeûne, mais encore à user sans scrupule des viandes défendues. Enfin la gourmandise produit la dissension: c'est du sein de l'intempérance que naissent les querelles, les emportements et les violences. Nous en avons dans l'Ecriture un tableau frappant, que le Saint-Esprit a tracé lui-même; voici les propres termes dont il s'est servi: "A qui dira-t-on malheur? pour qui seront les querelles? pour qui les précipices et les chutes? pour qui les blessures, si ce n'est pour ceux qui passent le temps à boire, et mettent leur plaisir à vider les coupes."

Il faut donc avoir une vive horreur d'un vice si indigne d'un homme, et encore plus d'un chrétien. Pratiquons dans tous nos repas la sobriété chrétienne,

cette vertu qui nous règle dans le boire et dans le manger, selon la nécessité ; cette vertu qui rend le corps plus robuste, et qui prolonge la vie : veillons beaucoup sur nous mêmes, pour ne point passer les bornes du besoin dans une action qui d'elle-même tend à contenter la nature. Un chrétien regarde la nourriture comme un remède ; il n'écoute ni l'avidité ni la sensualité ; il évite la délicatesse et la recherche de ce qui flatte les sens ; en un mot il pense à imiter Jésus-Christ, qui a bien voulu s'assujettir à cette action humiliante, pour nous y servir de modèle ; il a toujours présent à l'esprit cet avis salutaire qu'il nous a donné : " Veillez avec attention sur vous-mêmes, de peur que vos cœurs s'appesantissent par l'excès des viandes et du vin, et que le jour du Seigneur ne vienne vous surprendre tout à coup. " Le moyen le plus propre à nous rappeler les règles de la sobriété et nous donner la force de les suivre c'est de faire avec piété la prière qui se dit avant et après le repas. Par là, nous attirerons la bénédiction de Dieu sur nous, et nous obtiendrons la grâce de ne point l'offenser.

HISTOIRE.—En fait de crimes, de désordres et d'excès peut-être n'est-il rien de si horrible et de si tragique que ce qui arriva à un jeune homme en Afrique, du temps de saint Augustin. Ce jeune homme se nommait Cyrille ; il était extrêmement adonné à la boisson, et passait une partie de sa vie dans les cabarets, avec des compagnons débauchés comme lui. Un jour qu'il s'était livré à tous les excès de l'intempérance et de sa passion, il retourna chez lui, et commença ses attentats par poignarder une de ses sœurs. Aux cris qu'elle fit entendre le père alarmé accourut, et ce fils, plus furieux encore, trempa ses mains dans le sang de celui qui lui avait donné la vie, et l'égorgea ; il poignarda encore une de ses autres sœurs, qui voulut prendre la défense de son père, et l'arracher des mains de ce fils indigne ou plutôt de ce monstre exécrationnel.

Que de crimes, que d'horreurs dans un seul homme et dans un seul jour ! Saint Augustin fut bientôt informé de cet événement funeste ; et, quoiqu'il eût déjà prê-

ché deux fois ce jour-là, il assembla sur-le-champ une troisième fois le peuple, et monta en chaire, les larmes aux yeux et les soupirs dans le cœur, pour faire part à ses auditeurs des horreurs que venait de commettre ce fils indigne de jamais avoir vu la lumière. Au récit de ce qui venait d'arriver toute l'assemblée poussa des cris et des gémissements lamentables ; on ne pouvait comprendre qu'un homme eût pu se porter à tant et à de tels attentats. On craignit que la vengeance et les foudres du ciel ne tombassent sur une ville qui avait produit un tel monstre. Saint Augustin profita de l'occasion pour montrer à quels excès peut conduire une passion malheureuse. Ses larmes et ses sanglots en dirent plus que ses paroles et ses discours.

Rapporté par saint Augustin.

ARTICLE VI.

De la Colère.

Il y a une sainte colère excitée par le zèle, qui nous porte à reprendre avec force ceux que notre douceur n'a pu corriger : telle est la colère d'un père ou d'un maître à la vue des désordres qu'il est obligé d'empêcher. Notre Seigneur lui-même a été ému de cette colère lorsqu'il chassa du temple les profanateurs qui en violaient la sainteté ; mais la colère, qui est un péché capital, est bien différente ; c'est un mouvement impétueux de notre âme, qui nous porte à repousser avec violence ce qui nous déplaît. Elle vient d'un mauvais principe ; c'est l'effet d'une passion qui règne dans le cœur, et qui rencontre quelque obstacle. Un orgueilleux s'emporte contre ce qui blesse sa vanité ou son ambition ; un avaro s'irrite quand quelque chose dérange ses projets de fortune ; un voluptueux s'indigne lorsqu'on traverse ses plaisirs. Cette colère n'est ni selon Dieu, ni selon la droite raison ; elle porte le trouble dans l'âme, et le désordre qu'elle y cause se peint sur le visage et dans tout l'extérieur de l'homme qui s'y

livre ; ses yeux s'enflamment, sa voix est entrecoupée, tout son corps tremble, il ne se connaît plus, il ne respecte rien : de là les injures qu'il vomit contre ceux qui en son l'objet ; le venin coule de sa bouche à grands flôts ; les médisances les plus atroces, les calomnies les plus noires, tout est employé pour les déchirer : de là les imprécations qu'il fait contre lui-même ; de là quelque fois les horribles blasphèmes que son aveugle fureur lui met dans la bouche : rien n'est sacré pour cette langue impie ; il en vient ensuite aux dernières violences ; les cruautés les plus révoltantes suffisent à peine pour satisfaire sa vengeance, pour assouvir sa rage. Voilà quels sont les funestes effets de cette passion terrible. Il faut donc s'accoutumer de bonne heure à la maîtriser dès qu'on en sent les premières atteintes, ne pas parler quand on se sent ému ; il faut encore s'exercer à la douceur chrétienne.

Cette vertu nous fait supporter en vue de Dieu les contradictions qui nous arrivent ; elle réprime toutes les vivacités et les saillies que la colère peut exciter ; elle fait qu'on ne donne alors aucun signe d'impatience ou d'aigreur, qu'on ne laisse échapper aucune parole de mépris ou de plainte, qu'on a toujours un air honnête et modeste, que l'on se contraint en faveur de certains esprits difficiles, et qu'on tâche de les gagner à force de complaisance.

HISTOIRE.—Ruffin rapporte qu'un solitaire, se sentant souvent ému de colère dans son monastère, dit en lui-même : “ Je m'en irai dans le désert, afin que n'ayant là personne avec qui je puisse avoir des démêlés, je ne sois plus dans l'occasion de me fâcher.” S'en étant donc allé dans la solitude, il se retira dans une caverne. Un jour qu'il se félicitait d'avoir su éviter les occasions de la colère, il arrivait que sa cruche qu'il avait remplie d'eau se renversa trois fois de suite, faute de précaution ; ce qui l'impatienta tellement qu'il la prit et la brisa de dépit. Etant aussitôt rentré en lui-même, il dit : “ Le démon de la colère m'a trompé ; car, quoique je sois seul, il ne laisse pas de me vaincre

puis donc que nos passions nous accompagnent partout et qu'il y a partout à combattre, je retournerai dans le monastère.

Vie des pères du désert.

ARTICLE VII.

De la Paresse.

La paresse est une lâcheté et un dégoût volontaire du travail qui fait que l'on néglige ses devoirs plutôt que de se faire violence. Il n'y a point de péchés, point de désordres auxquels la paresse ne conduise, parce qu'elle met l'âme dans un état d'engourdissement et de faiblesse qui l'empêche de résister à ses mauvaises inclinations : on l'appelle ordinairement la mère de tous les vices. Ceux qui en naissent plus directement sont : le premier, l'oisiveté et la perte du temps ; un paresseux passe les jours, les mois, les années, ou à ne rien faire, ou dans des amusements frivoles ; il ne remplit point les devoirs de la religion ; la prière est ou entièrement omise ou mal faite ; les sacrements sont abandonnés, ou reçu sans la préparation nécessaire. Il ne s'acquitte pas mieux des devoirs de son état : un jeune homme, par exemple, ne profite point de l'éducation qu'on lui donne ; il ne fait rien de tout ce qu'on lui prescrit, ou le fait mal, sans attention, sans application ; de là son esprit n'est point cultivé, sa mémoire n'est point exercée ; il sort de la maison d'éducation presque aussi ignorant qu'il y était entré. Qu'arrive-t-il ? Si on lui donne un emploi important et qui exige des lumières et des connaissances étendues, il est incapable d'en remplir les fonctions, il s'en acquitte mal ; son ignorance perce, son incapacité est reconnue ; il tombe dans un souverain mépris. Que de regrets alors d'avoir perdu le temps de sa jeunesse ! regrets inutiles ! il est trop tard ; cette perte est irréparable.

Le second vice qui naît de la paresse est la pusillanimité. Le paresseux n'a pas la force d'entreprendre les choses les plus faciles ; il est arrêté par le moindre obstacle ; tout lui paraît impossible, parce qu'il ne veut

faire aucun effort. "Malheur, dit l'Écriture, à ceux
"qui manquent de cœur!" La paresse produit l'inconstance. S'il arrive que l'on conçoive quelque désir de se
corriger, ces désirs sont faibles, et ils ne durent pas
long-temps ; on se lasse bientôt, et l'on retombe dans
sa première indolence. "Les désirs tuent le paresseux,
"dit le Saint-Esprit, il veut et il ne veut pas ; il veut
"aujourd'hui une chose, et demain une autre ; aujourd'hui
"d'hui il veut bien, et demain il changera d'avis." De
là cette tiédeur qui l'accompagne partout, c'est à dire
une langueur de cœur qui ne laisse aucun goût pour
ses devoirs, de là enfin cette insensibilité qui le rend
sourd aux remontrances et aux exhortations de ceux
qui veulent le réveiller de son assoupissement ; rien ne
le remue, rien ne le touche, ni les reproches qu'on lui
fait, ni les bons exemples qu'il a sous les yeux. Que de
péchés dans une âme lâche et indolente ! L'Écriture la
compare à une terre inculte et abandonnée. "J'ai passé,
"dit l'auteur sacré, par le champ du paresseux, et il
"était plein de mauvaises herbes ; les épines en cou-
"vraient toute la surface, et l'enceinte de pierres qui
"devait l'environner était renversée." Écoutons en-
core les paroles que Dieu adresse lui-même au pares-
seux dans le livre des Proverbes : "Allez à la fourmi,
"ô paresseux ! considérez sa conduite et apprenez
"d'elle à être sage : car quoiqu'elle n'ait ni chef qui
"la conduise, ni maître qui l'instruise, elle a soin de
"faire sa provision pendant l'été, et d'amasser dans la
"moisson de quoi se nourrir. Jusqu'à quand dormirez-
"vous ? quand vous réveillerez-vous de votre sommeil ?
"Si vous ne sortez de votre assoupissement, l'indigence
"viendra fondre sur vous, et elle vous accablera." De-
mandons à Dieu la vertu contraire à la paresse, c'est
à dire une sainte activité qui nous fasse aimer nos de-
voirs, et qui nous rende prompts à les remplir, en vue
de lui plaire et pour notre salut. Que les difficultés
du travail ne nous rebutent point ; ayons bon courage, et
Dieu rendra doux et facile ce qui nous avait d'abord
paru dur et pénible : c'est lui qui nous a imposé l'obli-
gation de travailler ; il nous aide à pratiquer ce qu'il
nous commande. Soyons persuadés que l'ennui qui

accompagne toujours l'oisiveté est mille fois plus insupportable que le travail le plus fatiguant.

HISTOIRE.—Allez à la fourmi; considérez sa conduite, et apprenez à devenir sages, disait souvent, d'après Salomon, un pasteur des âmes. Cette vie est le temps de la moisson; faites provision de bonnes œuvres, afin que vous ayez de quoi acheter le ciel. Paresseux, jusqu'à quand dormirez-vous ?

Un saint homme disait chaque fois qu'il entendait l'horloge: "O mon Dieu! voilà une heure passée de celles qui composent le nombre de mes jours; il faudra que j'en rende compte, ainsi que de tous les moments de ma vie."

SECONDE PARTIE.

DES SACREMENTS ET DE LA PRIÈRE.

AVANT-PROPOS.

NÉCESSITÉ DE LA GRACE ET MOYENS DE L'OBTENIR.

Nous avons besoin de la grâce pour accomplir les commandements de Dieu et pour nous sauver. Sans ce secours divin nous ne pouvons rien dans l'ordre du salut. C'est ce que notre Seigneur nous a enseigné par ces paroles: "Sans moi vous ne pouvez rien faire," et Saint Paul par celles-ci: "Nous ne sommes pas capables d'avoir par nous-mêmes aucune bonne pensée, comme de nous-mêmes; mais c'est Dieu qui nous en rend capables." La grâce est un don surnaturel que Dieu nous fait par sa pure miséricorde, et en considé-

ration des mérites de Jésus-Christ. Il y a deux sortes de grâces : 1. la grâce sanctifiante, qui nous justifie, c'est à dire qui nous fait passer de l'état du péché mortel à l'état de la justice ; elle nous rend enfants de Dieu, agréables à ses yeux, et nous donne droit à l'héritage du ciel : cette grâce se nomme habituelle quand nous la conservons par la fuite du péché mortel ; 2. la grâce actuelle, qui consiste dans une sainte pensée qui éclaire nos esprits, et dans un bon mouvement qui prévient, qui excite, qui aide notre volonté pour faire le bien.

Le péché originel ayant répandu d'épaisses ténèbres dans notre esprit, et une profonde corruption dans notre cœur, nous naissons dans l'ignorance et avec une forte inclination au mal qu'on appelle concupiscence ; ce sont les deux sources générales de tous nos péchés : nous ne péchons que parce que nous ignorons nos devoirs, ou parce que, les connaissant, nous aimons mieux suivre nos penchants que nos lumières.

Nous ne pourrions jamais sortir de l'état du péché, ni faire le bien, si Dieu ne nous ouvrait les yeux de l'esprit, et s'il n'imprimait à notre cœur un bon mouvement qui le tournât vers la vertu. La grâce nous fait connaître le bien ; elle nous inspire le désir, et nous donne la force de le pratiquer. Que deviendrait l'homme attaqué de toutes parts au dedans et dehors si Dieu ne l'aidait dans sa faiblesse ? car à cette pente qu'il a pour le mal se joignent encore les tentations qu'il éprouve de la part du démon et des créatures. Que de pièges le monde ne lui dresse-t-il pas de tous côtés ! Il étale à ses yeux ses pompes et ses faux biens, pour y attacher son cœur et le détourner de Dieu. Le démon lui livre de continuelles attaques, présentant à ses sens des objets flatteurs et séduisants, remuant son imagination par mille prestiges, et excitant en lui des mouvements de révolte contre l'esprit. Non, il ne pourrait certainement résister à tant d'assauts si Dieu cessait un seul instant de le soutenir. Voilà pourquoi, en récitant tous les jours la prière du Seigneur, nous demandons à Dieu que son nom soit sanctifié, que sa volonté soit faite sur la terre comme dans le ciel, qu'il ne nous abandonne point à la tentation, et qu'il nous délivre du mal.

Il est donc vrai, selon la doctrine de Jésus-Christ, que nous ne pouvons glorifier le nom de Dieu, ni faire sa volonté, ni résister à la tentation, ni être délivrés des pièges du malin esprit que par le secours de Dieu même ; mais avec la grâce nous pouvons tout, selon cette parole du même apôtre : “ Je puis tout en celui “ qui me fortifie. ” Mais ce secours ne nous est point dû, autrement ce ne serait plus une grâce ; nous n’y avons aucun droit ; Dieu ne nous le donne que par sa pure bonté, et en vertu des mérites de la passion et de la mort de Jésus-Christ. Cette grâce n’est refusée à personne, et c’est notre faute quand nous n’en profitons pas pour faire le bien et pour nous sauver, Ce n’est pas la grâce qui nous manque, c’est nous qui manquons à la grâce. Dieu l’a attachée aux sacrements quand on les reçoit avec de bonnes dispositions ; il l’a promise à la prière quand elle est bien faite : nous avons donc deux moyens infaillibles pour obtenir la grâce ; ce sont les sacrements et la prière.

On reçoit la grâce sanctifiante par le canal des sacrements de baptême et de pénitence, que Jésus-Christ a institués pour cette fin, et qui, par cette institution, sont devenus des moyens nécessaires de sanctification. En second lieu, Dieu a promis de nous exaucer quand nous nous adressons à lui par la prière, quand nous implorons le secours de sa grâce, quand nous sollicitons sa miséricorde au nom de son Fils unique, qui nous a aimés jusqu’à se livrer à la mort pour nous. Nous pouvons donc attirer en nous la grâce de Dieu ; et avec ce secours puissant nous pouvons accomplir ses commandements ; car Dieu ne nous commande point des choses impossibles, mais il nous avertit de faire ce que nous pouvons, et de demander ce que nous ne pouvons pas, et il nous aide afin que nous le puissions ; car Dieu n’abandonne point ceux qu’il a une fois justifiés par sa grâce, s’il n’en est abandonné le premier ; il ne cesse pas de protéger ceux qui ne cessent pas de lui être fidèles.

HISTOIRE.—S. Augustin résistait à la grâce lorsque, pressé de se convertir, il disait à Dieu : “ Seigneur, en-

co
té
ce
re
de
Pr
sa
dé
qu
jo
Pe
or
la
“
po
Pe
je

de
do
de
cc

cor
au
cc

Pe
le
pe

du

core un peu de temps, encore un peu de temps ; bientôt, bientôt ; demain, demain. Mais ayant appris la conversion de deux officiers de l'empereur, qui avaient renoncé au monde à l'occasion de la lecture de la vie de saint Antoine, et ayant entendu une voix qui disait : Prenez et lisez, prenez et lisez, il prit les Épîtres de saint Paul, et lut ces paroles : " Ne vivez pas dans la débauche et l'impureté." Il se dit à lui-même : " Jusqu'à quand balancerai-je ? Jusqu'à quand remettrai-je de jour en jour ? Pourquoi ne serait-ce pas tout à l'heure ? Pourquoi ne me retirerais-je pas dès ce moment de mes ordures et de mes infamies ?" Augustin coopéra alors à la grâce, et il éprouva ce qu'avait dit l'un des officiers : " Il en coûte bien moins pour être ami de Dieu que pour parvenir à une brillante fortune et devenir ami de l'empereur. Il n'y a qu'à le vouloir ; si je veux l'être, je le serai dans le moment."

LASAUSSÉ.

CHAPITRE PREMIER.

DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL.

Jésus-Christ a institué les sacrements, c'est-à-dire des signes sensibles auxquels il lui a plu d'attacher le don inestimable de la justification ; les sacrements sont donc comme autant de canaux par lesquels il nous communique la grâce, qui conduit au salut.

Les sacrements sont des signes, puisqu'ils nous font connaître une grâce invisible qu'ils opèrent dans notre âme, et ils sont sensibles parce qu'ils tombent sous nos sens.

Il y a sept sacrements ; le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage. Il y a deux choses dans les sacrements, l'une que l'on voit et l'autre que l'on ne voit pas, mais que l'on croit. Ce que l'on voit c'est l'action extérieure du ministre, ce qu'on ne voit pas c'est l'opération invisible de la grâce.

Trois choses sont nécessaires pour faire un sacrement : la matière, la forme et l'intention de faire ce que fait l'Eglise.

Les choses dont on se sert dans l'administration des sacrements en sont la matière, les paroles en sont la forme. Ces deux choses extérieures ont un parfait rapport entre elles, ainsi qu'avec la grâce qu'elles communiquent : par exemple, dans le baptême, la matière est l'eau, la forme consiste dans ces paroles : Je vous baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, c'est à dire je vous lave ; et l'effet du baptême est de purifier en donnant une nouvelle vie. La matière de la confirmation consiste dans l'imposition des mains et l'onction avec le saint-chrême ; la forme consiste dans les paroles qui accompagnent ces deux actions, et par lesquelles l'évêque prie le Saint-Esprit de remplir l'âme de force et de grâce ; et l'effet de ce sacrement est de fortifier et de faire croître dans la vie spirituelle. De même, l'eucharistie, dont la matière est le pain et le vin, nourrit spirituellement ; la pénitence guérit des maladies de notre âme ; l'extrême onction nous délivre des restes de faiblesse que le péché a causées. L'ordre fournit à l'Eglise des ministres qui la gouvernent. Le sacrement de mariage lui donne des enfants qui la renouvellent et perpétuent sa durée.

Tous les sacrements ont été institués pour notre sanctification ; tous produisent cet effet ; mais il y a entre eux des différences qu'il est nécessaire de remarquer. Premièrement, le baptême et la pénitence sont établis pour donner la vie spirituelle de la grâce, et c'est pour cela qu'on les appelle sacrements des morts, et les autres sont pour augmenter en nous cette vie spirituelle que nous avons déjà en les recevant : on les nomme pour cet effet sacrements des vivants, parce que pour les recevoir dignement il faut vivre de la vie de la grâce, c'est-à-dire être exempt du péché mortel.

Secondement, il y en a trois ; savoir, le baptême, la confirmation et l'ordre, dans les quels l'âme n'est pas seulement sanctifiée par la grâce, mais elle est encore marquée d'un caractère spirituel qui nous consacre à Dieu d'une manière particulière, et qui ne peut être

effa
vai
il re
que
que
c'e
ven
rec
(
que
Es
et l
soie
cre
leu
par
fair
sac
sibl
que
ao

"C
sai
rég
de
qu'
blec
cre
me
me
y f
par
tion

effacé. Celui qui reçoit ces sacrements avec de mauvaises dispositions ne reçoit pas la grâce sanctifiante, mais il reçoit le caractère ; de plus, la grâce, quand on l'a reçue, peut se perdre par le péché ; mais le sceau divin que ces sacrements ont imprimé ne saurait s'effacer ; c'est pour cette raison que ces trois sacrements ne peuvent se réitérer, c'est à dire qu'ils ne peuvent être reçus qu'une seule fois par la même personne.

Outre l'action et les paroles qui sont essentielles à chaque sacrement, l'Eglise, toujours conduite par le Saint-Esprit, a ajouté plusieurs cérémonies pour l'instruction et l'édification des fidèles. Quoique ces cérémonies ne soient pas absolument nécessaires pour l'effet des sacrements, elles n'en sont pas moins respectables par leur antiquité : la plupart paraissent avoir été établies par les apôtres mêmes : ces cérémonies servent à nous faire mieux connaître l'excellence et la sainteté des sacrements ; elles nous apprennent d'une manière sensible avec quelles dispositions nous devons les recevoir, quels effets ils produisent, et quelles obligations ils nous imposent.

HISTOIRE.—Un prêtre zélé disait en gémissant : “Combien n'y a-t-il pas de malades qui, dans la belle saison, vont aux eaux de Bourbon, de Vichy, de Barèges, etc ! Ils font de grandes dépenses pour se guérir de quelques infirmités corporelles, et il s'en faut bien qu'ils guérissent tous. Nous avons des sources admirables pour toutes les maladies de l'âme : ce sont les sacrements. Ces sources de grâce guérissent infailliblement tous ceux qui y vont étant bien disposés. Comment tant de pécheurs négligent-ils d'aller à ces sources y puiser une eau qui est si salutaire ? Comment la plupart de ceux qui y vont n'y portent-ils pas les dispositions nécessaires ?”

CHAPITRE II.

DU BAPTÊME.

ARTICLE PREMIER.

Nécessité de ce Sacrement.

Le baptême est un sacrement qui efface le péché originel, et nous fait enfants de Dieu et de l'Eglise.

C'est le premier de tous les sacrements, et il donne le pouvoir de participer aux autres. Notre Seigneur l'a institué lorsqu'il a dit à ses apôtres. " Allez, instruisez tous les peuples, baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit : tous ceux qui croiront et seront baptisés seront sauvés." Ces paroles sont la forme du baptême, et l'eau naturelle en est la matière.

C'est donc pour sauver les hommes que Jésus-Christ a institué le baptême ; c'est pour les délivrer du péché et de la mort éternelle, qui est la peine du péché, et pour les rendre, par une nouvelle naissance, les enfants de Dieu et de l'Eglise. Le baptême remet le péché originel dans les enfants ; et dans les adultes il efface encore tous les péchés actuels qu'ils peuvent avoir commis depuis qu'ils ont l'usage de la raison s'ils ont les dispositions nécessaires ; le baptême remet aussi toutes les peines dues à ces péchés : c'est pour cela que l'Eglise n'a jamais imposé de satisfaction ou de pénitence aux nouveaux baptisés ; mais il n'ôte pas les suites du péché originel, qui sont l'ignorance, la concupiscence, les misères de la vie et la nécessité de mourir. Dieu nous laisse ces suites du péché originel après même qu'il a été effacé, afin qu'elles servent d'exercice à notre vertu, par les combats que nous avons à soutenir pour éviter le mal et faire le bien. Si le baptême nous délivrait de l'ignorance et de l'inclination au mal, nous ferions le bien sans peine et comme naturellement ; et dès lors nous n'aurions d'autre mérite que celui de la corres-

por
nou
am
faç
et c
rac
bap
à I

sar
Ch
ne
per
et
tér
tér
qui
de
sup
rec
me

pa
de
et
nc
reç
ce

por
av
qu
ob
d'e
ma
ver

pondance à la grâce, puisque la pratique du bien ne nous coûterait rien. Le baptême imprime dans notre âme un caractère ou une marque spirituelle et ineffaçable qui consacre à Dieu ceux qui sont baptisés, et qui les distingue de ceux qui ne le sont pas. Ce caractère de consécration fait qu'on ne peut recevoir le baptême qu'une fois ; car ce qui est une fois consacré à Dieu lui appartient par un droit inaliénable.

Le baptême est si nécessaire qu'on ne peut-être sauvé sans le recevoir, conformément à ses paroles de Jésus-Christ : " Si l'homme ne renaît de l'eau et de l'esprit, il ne peut entrer dans le royaume des cieux." Mais il peut être suppléé ou par le martyre ou par le désir ; et c'est pour cela qu'on distingue trois sortes de baptême : le baptême d'eau, le baptême de désir, et le baptême de sang. Il n'y a cependant que le baptême d'eau qui soit un véritable sacrement ; et si l'on donne le nom de baptême aux deux autres, ce n'est que parce qu'ils suppléent au défaut de ce sacrement lorsqu'on ne peut le recevoir, et qu'ils ont le même effet. On nomme ce sacrement baptême d'eau parce qu'on le donne avec de l'eau.

Le second s'appelle baptême de désir ou de larmes, parce qu'il consiste dans un véritable et sincère regret de ses péchés, accompagné d'un grand amour de Dieu et d'un ardent désir de recevoir le baptême ; on le nomme aussi le baptême du Saint-Esprit, parce qu'on reçoit immédiatement par le Saint-Esprit la grâce de ce sacrement, lorsque, n'ayant pu être baptisé, on meurt avec un véritable regret de ses péchés.

Le baptême de sang consiste à souffrir le martyre pour l'amour de Dieu et pour la foi de Jésus-Christ avant d'avoir été baptisé : on le nomme ainsi, parce qu'on regarde celui qui meurt en souffrant pour la défense de la foi comme baptisé dans son sang, et qu'il obtient la même grâce qu'il aurait reçue par le baptême d'eau, et même bien plus parfaitement, parce que le martyre représente d'une manière plus naturelle la mort de Jésus-Christ, de laquelle ce sacrement tire sa vertu et son efficacité.

HISTOIRE.—J'ai connu une vertueuse femme, dit le pieux Boudon, toute pauvre des biens de la vie présente, mais très riche des biens du ciel, pleine de l'esprit de Jésus-Christ et d'un amour tendre pour la sainte Vierge. Comme on élevait dans la ville qu'elle habitait une magnifique église, elle se sentit pressée d'offrir un écu, fruit de ses épargnes, pour contribuer en quelque sorte à la construction du pieux édifice. Mais le prêtre à qui elle présenta son offrande la refusa, et lui témoigna même qu'il serait bien aise de lui faire accepter quelques secours, au lieu d'en recevoir d'elle, parce qu'il voyait bien à ses habits qu'elle était pauvre. Alors cette femme, avec une foi admirable, lui répondit : "Moi pauvre, mon père ! eh ! ne suis-je pas chrétienne, fille d'un grand roi, et héritière d'un grand royaume ?

Mois de Marie par le P. DEBUSSI.

ARTICLE II.

Ministre du Sacrement de Baptême.

Le baptême étant aussi nécessaire qu'il l'est pour le salut, Jésus-Christ, en l'instituant, a donné aux hommes toutes les facilités imaginables de le recevoir ; c'est pour ce sujet que, quoique ordinairement il n'y ait que les prêtres qui aient droit de baptiser, et qu'il faille porter les enfants à l'église pour y recevoir ce sacrement avec les cérémonies ordinaires, cependant toute personne peut baptiser dans le cas de nécessité, et le baptême est valide, pourvu qu'elle verse de l'eau naturelle sur le baptisé en prononçant ces paroles : *Je vous baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* Pour être véritablement baptisé il faut que l'eau ait touché quelque partie considérable du corps, autrement il faudrait regarder le baptême comme douteux, et baptiser ensuite l'enfant sous condition.

C'est ce qu'on doit faire aussi si l'on doute que l'enfant ait vie, ou qu'il ait été baptisé, ou qu'il l'ait été comme il faut, ainsi que dans d'autres cas extraordi-

nair
lorsc
bap
tise
L
hor
sent
rece
leur
a ter
inca
sans
avoi
pers
d'ab
de s
prés
et a
péch
qu'e
bapt
les
quel
effet
au b
H
parc
âme
sauv
nair
tre s
il lu
qu'il
sanc
faire
après
tien.
du m
rend
nou
dit-i

naires ; car alors on doit le baptiser ainsi que, disant : lorsqu'on verse l'eau sur lui : *Si vous êtes capable du baptême, ou si vous n'êtes point baptisé, je vous baptise au nom, etc.*

Le baptême étant absolument nécessaire à tous les hommes, c'est une obligation à ceux qui se convertissent à la foi catholique, ayant l'usage de la raison, de recevoir ce sacrement ; mais la pratique de l'Église à leur égard a toujours été bien différente de celle qu'elle a tenue à l'égard des enfants. Comme les enfants sont incapables d'instruction, elle les admet au baptême sans aucune disposition, parce qu'ils n'en peuvent pas avoir ; mais elle n'en use pas de même à l'égard des personnes qui ont l'usage de la raison. On leur apprend d'abord nos saints mystères et tout ce que l'on est obligé de savoir dans notre religion ; on les exhorte à ne se présenter au baptême qu'avec des intentions très-pures, et avec un cœur entièrement dégagé de l'affection du péché, et on les excite à faire pénitence de ceux qu'elles ont commis. Autrefois on n'administrait le baptême à ces sortes de personnes que deux fois l'année les veilles de Pâques et de la Pentecôte, à moins que quelqu'une ne fût en danger de mort, et c'était pour cet effet qu'on bénissait ces jours-là l'eau qui devait servir au baptême.

HISTOIRE.—Un missionnaire du Nouveau-Monde en parcourait les régions les plus écartées pour gagner des âmes à Jésus-Christ. Il se présenta un jour à lui un sauvage dont les dispositions lui parurent extraordinaires. Dès qu'il fut bien instruit des mystères de notre sainte religion et de ce qui regarde les sacrements il lui administra le baptême et la sainte eucharistie, qu'il reçut avec les plus vifs transports de la reconnaissance et de l'amour. Le missionnaire partit pour aller faire d'autres excursions apostoliques, et revint un an après dans le lieu où était le sauvage, devenu chrétien. Dès que celui-ci eut connaissance de l'arrivée du missionnaire, qu'il regardait comme son père, il se rendit auprès de lui, et le conjura de lui donner de nouveau la sainte communion. "Oui, mon fils, lui dit-il ; mais il faut auparavant que vous confessiez les

péchés mortels dont vous avez pu vous rendre coupable ; ne craignez rien, je vous aiderai à vous accuser.” Quoi ! mon père, répondit le sauvage avec étonnement, il y aurait des chrétiens qui, après avoir été baptisés et avoir reçu le corps de Jésus-Christ, seraient assez ingrats pour l’outrager par quelque péché mortel ? Grâce à Dieu, je ne crois pas être coupable d’aucun de ces péchés. Il fondait en larmes en accusant les fautes les plus légères. Le missionnaire, dans l’admiration, bénissait Dieu, voyant qu’il était servi et glorifié par des âmes fidèles et ferventes jusque parmi les peuples les plus sauvages.

Lettres Edifiantes.

ARTICLE III.

Des Cérémonies du Baptême.

Comme le baptême est le premier et le plus nécessaire des sacrements, l’Eglise veut qu’on l’administre avec un grand nombre de cérémonies, afin de mieux faire connaître quelle est l’excellence de ce sacrement, et ce à quoi on s’engage en le recevant. On fait très-souvent le signe de la croix en administrant le baptême, pour marquer que ce sacrement tire toute sa valeur de la croix de Jésus-Christ, et pour marquer que la vie d’un chrétien est une vie de croix et de souffrances continuelles, et qu’il doit marcher sur les traces de Jésus-Christ. On y fait plusieurs onctions soit du saint chrême, soit des saintes huiles, pour marquer l’onction intérieure de la grâce que le Saint-Esprit répand dans l’âme de celui qu’on baptise, et que, comme l’huile pénètre le corps, le fortifie et guérit ses plaies, ainsi la grâce qu’on reçoit dans le baptême pénètre le cœur et le fortifie contre les passions.

Celui qui doit être baptisé reste d’abord à l’entrée de l’Eglise, pour marquer qu’étant esclave du démon il n’a aucun droit d’entrer plus avant dans la maison de Dieu, à cause du péché originel dont il est souillé.

Là on l'exorcise, et on l'interroge sur les principaux mystères de la foi.

Le prêtre fait ensuite plusieurs onctions, récite des prières, met du sel dans la bouche de l'enfant, et lui touche les oreilles avec de la salive, pour signifier qu'il va lui communiquer l'esprit de sagesse et d'intelligence. Il lui demande ensuite s'il croit en Dieu le Père tout puissant, en Jésus-Christ, son Fils unique, et au Saint-Esprit.

Lui ayant ensuite demandé s'il veut être baptisé, et le parrain et la marraine ayant répondu oui, il le baptise, et lui impose le nom d'un saint, pour lui donner un protecteur dans le ciel et un modèle de la vie qu'il doit mener. Le prêtre ayant baptisé l'enfant lui met sur la tête un linge blanc et à la main un cierge allumé, pour marquer la pureté qu'il vient de recevoir, et qu'il doit toujours marcher à la lueur de la foi et être animé du feu de la charité. Ensuite on écrit le nom de l'enfant sur le registre de l'église, pour marquer qu'il est mis au rang des enfants de Dieu.

Ceux qui répondent pour le baptisé se nomment parrain et marraine ; ce sont eux qui sont caution devant Dieu, pour le baptisé, qu'il s'acquittera fidèlement des obligations qu'il contracte dans le saint baptême, et qui s'engagent à l'instruire des devoirs du chrétien, et à les lui faire pratiquer autant qu'ils le pourront.

L'obligation des parrain et marraine est si grande à l'égard de l'enfant qu'ils ont tenu sur les fonts de baptême que lorsque les père et mère ou autres parents qui en sont chargés spécialement manquent à l'instruire ils sont strictement obligés de les suppléer.

HISTOIRE.—On faisait des réjouissances à Rome, et l'empereur Dioclétien s'y était rendu. Le comédien Genès crut ne pouvoir mieux divertir la cour impie qu'en contrefaisant par dérision les cérémonies du baptême. Il parut couché sur le théâtre, comme s'il eût été malade, et demanda à être baptisé, pour mourir tranquille. On fit paraître deux autres comédiens travestis, l'un en prêtre, et l'autre en exorciste. Ils s'approchèrent du lit et dirent à Genès : Mon enfant,

pourquoi nous faites-vous venir ? A l'instant le cœur de Genès fut changé, et il répondit très-sérieusement : **Parce que je veux recevoir la grâce de Jésus-Christ, et par la sainte régénération obtenir la délivrance de mes péchés. On crut qu'il n'en jouait que mieux son rôle. On accomplit les cérémonies du sacrement, et, quand on lui eut mis les habits blancs, des soldats le prirent en continuant la farce, et le présentèrent à l'empereur pour être interrogé comme les martyrs. Genès, profitant de la facilité naturelle qu'il avait pour la parole, d'un air et d'un ton inspirés, fit ce discours du lieu élevé où il était : " Ecoutez, empereur et courtisans, sénateurs, plébiens, tous les ordres de la superbe Rome, écoutez-moi. Ci-devant, lorsque j'entendais seulement proférer le nom de Jésus-Christ, j'en frissonnais d'horreur, et j'outrageais, autant qu'il était en moi, ceux qui professaient cette croyance ; j'ai pris en haine plusieurs même de mes proches et de mes alliés à cause du nom chrétien, et j'ai détesté cette religion au point de m'instruire exactement de ses mystères, comme vous avez pu voir, afin d'en faire le jeu public ; mais au moment de l'interrogation qu'on m'a faite j'ai répondu sincèrement, et quand l'eau a touché ma chair, mon cœur a été totalement changé ! Je voyais une main s'étendre du haut des cieux et des anges étincelants de lumière planer au dessus de moi. Ils ont lu dans un livre terrible tous les péchés que j'ai commis dès mon enfance, les ont effacés aussitôt après, puis m'ont remontré le livre plus blanc que la neige. Vous donc maintenant, grand empereur, et vous, spectateurs de toute condition que nos jeux sacrilèges ont fait rire de ces divins mystères, croyez avec moi, qui suis plus coupable que vous, Croyez que Jésus-Christ est le Seigneur digne de nos adorations, et tâchez d'en obtenir aussi miséricorde."**

L'empereur Dioclétien, également irrité et surpris, fit d'abord frapper Genès à coups de bâton, puis il le remit au préfet Plautien, afin de le contraindre à sacrifier aux idoles. Le préfet employa toutes les tortures à pure perte ; Genès répondit constamment : " Il n'est point de maître comparable à celui qui vient de

m
ar
sé
Jé
vit
j'a
so
lui

au
G
mi
de

on
vo
no
à c
qu
nc

de
so
da
l'u
tên
pre
tou
du
jou
dor
la p
plt.
not
me
dés
ç

m'apparaître ; je l'adore et le chéris de toute mon âme : quand j'aurais mille vies à perdre, rien ne me séparerait de lui : jamais les tourments ne m'ôteront Jésus-Christ de la bouche et du cœur ; je sens le plus vif regret de tous mes égarements passés et de ce que j'ai commencé si tard à le servir." On s'aperçut que son éloquence faisait impression, et on s'empressa de lui trancher la tête.

On doit cependant remarquer qu'une cérémonie, aussi impie dans son principe, ne put être pour saint Genès un baptême de salut que par une grâce toute miraculeuse, par laquelle Dieu excita dans le cœur de ce saint une vraie et sincère douleur de ses fautes.

ARTICLE IV.

Promesse du Baptême.

Présentés à l'église pour y recevoir le saint baptême, on nous a demandé si nous croyions en Dieu, si nous voulions vivre selon les maximes de l'évangile, et si nous renoncions de cœur et d'affection au démon et à ses pompes, au monde et à ses maximes ; et ce n'est qu'après une réponse formelle et affirmative qu'on nous a admis au nombre des enfants de Dieu.

C'est donc à la face du ciel et de la terre, en présence de Dieu et de ses anges, que nous avons promis de nous soumettre à la loi de Jésus-Christ, et de l'observer dans toute son étendue. Nous n'avions pas, il est vrai, l'usage de la raison quand nous avons reçu le baptême ; mais c'est pour nous et en notre nom que ces promesses ont été faites ; nous les avons ratifiées depuis toutes les fois que nous avons fait profession publique du christianisme ; nous les ratifions encore tous les jours par le signe de la croix, la récitation de l'oraison dominicale, l'assistance au saint sacrifice de la messe, la participation aux sacrements. Nous ne sommes donc plus à nous ; nous appartenons à Dieu ; notre âme, notre corps, tout est à lui. Suivre les maximes du monde, rechercher ses vanités, aimer les pompes du démon, rougir de l'Évangile, ce serait renoncer à la qualité de chrétien, violer ses engagements, devenir

prévaricateur, fouler aux pieds le sang de Jésus-Christ, outrager l'esprit saint, et le chasser honteusement de son cœur. N'oublions donc jamais que ces promesses sont écrites dans le livre de vie, que Dieu les garde dans le ciel, et qu'elles deviendront le sujet du jugement que nous aurons à subir à l'heure de notre mort. Notre salut, notre éternelle destinée dépend de notre fidélité à les remplir. Pour ne pas les oublier, nous devons les renouveler souvent, et remercier sans cesse le Seigneur de nous avoir arrachés à la puissance des ténèbres pour nous appeler au royaume de son Fils.

HISTOIRE.—Nous lisons dans l'Histoire de l'Eglise qu'un saint diacre, nommé Murita, ayant tenu sur les fonts sacrés un jeune homme nommé Elpidophore, eut la douleur de le voir devenir apostat et persécuteur des chrétiens. Un jour qu'il exerçait publiquement la persécution au milieu d'une foule immense, le saint diacre parut tout à coup ; il avait conservé les vêtements blancs dont Elpidophore avait été revêtu lorsqu'il fut baptisé, et les lui montrant, il lui adressa ces foudroyantes paroles : " Voilà les témoins de ton apostasie ; ces témoins t'accuseront au tribunal du souverain juge. La voilà cette robe blanche dont je t'ai revêtu sur les fonts sacrés : elle demandera vengeance contre toi ! ; elle se changera en un vêtement de feu et de flammes qui te dévoreront pendant l'éternité toute entière." Ceux qui entendirent ces paroles fondirent en larmes, et Elpidophore se retira couvert de confusion.

Histoire de l'Eglise.

CHAPITRE III

DE LA CONFIRMATION.

ARTICLE PREMIER.

Nature et Effets de la Confirmation.

La confirmation, qui est le second des sacrements, augmente en nous la grâce du baptême, et nous rend parfaits chrétiens en nous donnant le Saint-Esprit avec l'abondance de ses grâces. Ce sacrement achève ce que le baptême a commencé ; il en est la perfection. La grâce du baptême est une grâce de régénération qui nous rend enfants de Dieu ; celle de la confirmation est une grâce de force et de courage qui nous élève à l'état de l'homme parfait, et nous rend capables de combattre et de vaincre en rendant témoignage à Jésus-Christ, aux dépens même de notre vie. C'est ce que nous voyons dans la personne des apôtres. Avant la descente du Saint-Esprit ils étaient faibles et timides ; mais aussitôt qu'ils eurent été remplis de ses grâces ils devinrent d'autres hommes, et annoncèrent Jésus-Christ avec un courage intrépide. Le Saint-Esprit descend encore sur ceux qui reçoivent la confirmation, et il produit en eux les mêmes effets, mais d'une manière invisible, parce que la religion est assez établie pour qu'on doive la pratiquer sans le secours des miracles.

Quoique le Saint-Esprit ne descende pas visiblement sur ceux qui reçoivent la confirmation, comme il arrivait souvent dans la primitive Eglise, il répand cependant toujours en eux l'abondance des dons et des fruits dont il est le principe. On attribue sept dons principaux au Saint-Esprit ; celui de sagesse, qui nous fait goûter les choses de Dieu ; celui d'intelligence, qui nous fait connaître les vérités de la religion ; celui de conseil, qui nous fait marcher dans la voie du salut ; celui de science, qui nous fait discerner le bien d'avec le mal ; celui de force, qui nous fait repousser les obstacles qui s'opposent à notre salut ; celui de piété, qui nous fait

remplir avec constance nos devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes ; et enfin celui de crainte, qui imprime en notre âme un grand respect pour la majesté divine présente en tous lieux.

Les fruits du Saint-Esprit sont : la charité, qui nous unit à Dieu par amour ; la joie, qui nous remplit d'une sainte consolation ; la paix, qui produit la tranquillité au milieu des contradictions du monde ; la patience, qui nous fait supporter en vue de Dieu ce qui nous déplaît ; la bénignité, qui nous porte à soulager le prochain ; la bonté, qui nous rend bienfaisants envers tous ; la longanimité, qui nous empêche de nous rebuter dans les épreuves ; la douceur, qui nous porte à supporter en paix ce que le prochain a d'incommode ; la foi, qui nous fait croire avec certitude ; la modestie, qui règle notre extérieur selon les maximes de l'Évangile ; la continence et la chasteté, qui conservent nos corps dans la sainteté qui convient à des temples du Saint-Esprit.

Les évêques, en qualité de successeurs des apôtres, sont les ministres ordinaires de la confirmation. Les cérémonies avec lesquelles on administre ce sacrement sont autant de signes des effets admirables qu'il produit dans les âmes.

L'évêque, étant tourné du côté de ceux qui vont être confirmés, tient les mains étendues sur eux, pour marquer que le Saint-Esprit les prend sous sa protection et va les remplir de ses grâces. L'évêque fait ensuite une prière, par laquelle il invoque l'Esprit saint, et le prie de remplir de ses dons ceux qui vont être confirmés. Il prend ensuite du saint chrême, et fait à chacun d'eux une onction sur le front, en disant : Je vous marque du signe de la croix, et je vous confirme par le chrême du salut, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Cette prière et celle qui accompagne l'imposition des mains, qui sont la forme de la confirmation, nous apprennent en même temps quels sont les précieux effets que ce sacrement produit dans ceux qui le reçoivent dignement.

Le saint chrême, composé d'huile d'olive et de baume, est bien propre à nous faire connaître l'abondance, la douceur et la force de la grâce qui remplit alors

notre âme qui la pénètre et la fortifie, comme l'huile pénètre et fortifie le corps; le baume est aussi un symbole de la bonne odeur de Jésus-Christ, que le confirmé doit répandre par la pratique de toutes les vertus.

L'imposition des mains et l'onction avec le saint chrême étant la matière de la confirmation sont d'une égale nécessité pour la validité de ce sacrement.

Quoique ce sacrement ne soit pas absolument nécessaire au salut, on se rendrait cependant coupable d'une faute considérable si l'on négligeait de le recevoir; on se priverait des grâces abondantes qu'il communique, et l'on désobéirait à Jésus-Christ, qui l'a institué pour notre avancement dans la vie de la grâce.

HISTOIRE.—Julien l'Apôstat résolut de professer solennellement l'impiété. Ce fut à cette fin qu'il fit faire de grands préparatifs pour un sacrifice qu'il devait offrir aux idoles dans un temple dédié au démon. Il s'y rendit, suivi de toute sa cour, avec pompe, pour donner à cette action impie beaucoup d'éclat. Tout étant prêt, l'empereur fit signe qu'on commençât. Mais quel fut l'étonnement des prêtres des idoles lorsqu'ils se trouvèrent interdits, hors d'état, malgré tous leurs efforts, de procéder à l'abominable cérémonie! De plus ils virent que leurs couteaux qu'ils avaient eu soin de bien préparer ne pouvaient rien sur la chair des victimes, et le feu qu'on avait allumé sur l'autel s'éteignit tout à coup. Le sacrificateur s'écria: "Il y a certainement ici une grande puissance inconnue qui s'oppose à nos cérémonies!" Il pria alors l'empereur de permettre qu'on s'assurât s'il ne se trouvait pas parmi les assistants quelque Galliléen qui eût été nouvellement ou lavé d'eau ou oint de baume; il voulait dire ou baptisé et confirmé. Il y avait en effet dans le temple un jeune page qui était chrétien, et qui depuis peu de jours avait reçu la confirmation et la grâce de ce sacrement. L'empereur ayant dit tout haut: Qu'on fasse cette recherche, le page n'hésita pas de se présenter et de dire: "Apprenez que je suis chrétien; j'ai été baptisé, et il n'y a pas long-temps qu'on m'a oint pour m'animer au combat. Je suis disciple de Jésus-Christ, qui m'a racheté par la croix; je le reconnais

pour mon Dieu, et je me glorifie de lui appartenir. C'est moi ou plutôt c'est le Dieu que je sers qui a mis obstacle à l'impiété qu'on allait exercer. J'ai invoqué dans mon cœur le nom sacré de Jésus-Christ, et les démons n'ont pu être reconnus pour Dieux. Au nom de Jésus-Christ, qui est le vrai Dieu, ils ont été contraints de prendre la fuite." L'empereur, qui avait été chrétien et qui était bien instruit du pouvoir de Jésus-Christ, fut saisi de frayeur. Il appréhenda les effets de sa vengeance, et sortit du temple, couvert de confusion, sans dire un seul mot. Le courageux soldat de Jésus-Christ alla rapporter aux chrétiens ce qui venait d'arriver ; ils en rendirent gloire à Dieu, et ils reconnurent combien ceux en qui habite la vertu de Jésus-Christ par le sacrement de la confirmation, quand on le reçoit dans les dispositions saintes, sont redoutables aux démons.

Histoire Ecclésiastique.

ARTICLE II.

Des Dispositions à la Confirmation.

Comme on ne peut recevoir la confirmation qu'une seule fois il est d'une grande importance d'y apporter les dispositions nécessaires, afin de n'être pas privé des grâces qui sont particulières à ce sacrement.

La première disposition nécessaire pour recevoir la confirmation c'est d'être instruit des principaux mystères de la foi, et d'en renouveler la profession ; il est donc nécessaire de savoir le symbole et d'en comprendre le sens, aussi bien que ce qui regarde les sacrements, les commandements, la grâce et la prière. Et si l'on admet quelquefois de jeunes enfants qui ne sont pas capables de beaucoup de connaissance, c'est une pure indulgence en faveur de leur âge et de leur innocence. Quand on reçoit un sacrement on ne peut être trop instruit, et l'on s'expose à un grand danger lorsque par sa faute on n'en sait point assez.

La seconde disposition est d'avoir une conscience

purgée de tout péché mortel ; cette préparation est beaucoup plus nécessaire encore que la première, et rien ne peut en dispenser : le Saint-Esprit nous assure lui-même dans l'Écriture "que la sagesse n'entrera point dans une âme mal disposée, et qu'elle n'habitera point dans un corps assujéti au péché." Le sacrement de confirmation est un sacrement des vivants ; il suppose donc la vie spirituelle dans celui qui le reçoit ; son effet est d'augmenter cette vie spirituelle, et il est impossible de fortifier dans la vie de la grâce celui qui l'aurait perdu : il faut donc pour être confirmé ou avoir conservé l'innocence de son baptême, ou l'avoir recouvrée par une véritable pénitence. Enfin la troisième disposition est un désir ardent de recevoir le Saint-Esprit avec l'abondance de ses grâces. C'est par ces saints désirs et par de ferventes prières que les apôtres se sont disposés à la venue du Saint-Esprit : c'est en imitant leur ferveur que nous l'attirerons en nous. Demandons cette grâce avec empressement et avec persévérance ; car Dieu, qui est plein de bonté, est toujours prêt à nous la communiquer.

HISTOIRE.—Les disciples s'étant dispersés lors de la persécution qui s'éleva à Jérusalem après le martyre de saint Etienne, saint Philippe, un des sept diacres, alla à Samarie, et ayant converti et baptisé un grand nombre de personnes, il en fit part aux apôtres, qui y envoyèrent saint Pierre et saint Jean pour leur imposer les mains, et le Saint-Esprit descendit sur eux d'une manière sensible.

Act. 8.

ARTICLE III.

Obligations qu'impose la Confirmation.

La confirmation nous impose deux obligations principales : la première de confesser la foi de Jésus-Christ, même au péril de notre vie ; et la deuxième de ne jamais rougir de l'Évangile, et de braver le respect

humain. Un chrétien confirmé est obligé de défendre la foi quand il se trouve des incrédules qui l'attaquent dans ses dogmes, ou des libertins qui en combattent la morale. Il doit rendre témoignage à Jésus-Christ, c'est-à-dire défendre courageusement la foi qu'il nous a enseignée, s'élever avec force contre tous ceux qui l'attaquent, et ne craindre ni les railleries, ni les menaces des hommes, ni la mort même. Le châtement terrible dont Jésus-Christ menace dans l'Évangile ceux qui manqueront à ce devoir nous fait connaître combien il est indispensable. " Quiconque, dit notre Seigneur, me confessera et me reconnaîtra devant les hommes, je le reconnaîtrai aussi moi-même devant mon Père, qui est dans les cieux ; et quiconque me renoncera devant les hommes, je le renoncerai aussi moi-même devant mon Père. " C'est donc un crime de ne point confesser Jésus-Christ devant les hommes, de ne pas se déclarer pour lui quand il est outragé. Opposons donc un courage digne d'un soldat de Jésus-Christ aux discours dangereux des hommes corrompus qui voudraient ébranler notre foi. Soutenons les intérêts de notre maître avec tout le zèle dont nous sommes capables. Souffririons-nous qu'on déchirât en notre présence la réputation d'un père, d'un ami ? Comment donc pourrions-nous souffrir qu'on outrageât devant nous le Dieu qui nous a donné la vie, qui est notre premier père, et qui doit être notre récompense éternelle ? C'est surtout par la pureté de nos mœurs et par la régularité de notre conduite que nous devons confesser Jésus-Christ, et lui gagner, s'il est possible, ceux qui attaquent sa doctrine. L'exemple est plus fort et plus persuasif que les paroles, et rien n'honore et ne confirme plus notre sainte religion qu'une vie chrétienne et vertueuse.

L'évêque, en administrant la confirmation, fait le signe de la croix sur le front de ceux qu'il confirme, et leur donne un petit soufflet, pour leur apprendre qu'ils ne doivent jamais rougir de pratiquer la loi de Jésus-Christ, mais qu'ils doivent se mettre au dessus du respect humain, de cette faiblesse indigne d'un chrétien, qui empêche de pratiquer le bien, et qui fait commettre

le
hor
sa
ab
sur
diff
vie
le
d
d
qu'
à
cel
per
fi
cœ
pié
qu
de
ror
en
d'e
Die
sur
à
sec
ro
ner
rig
n'e
De
hor
ave
pri
rou
tier
dor
me
che
pl
sor
gne

le mal pour ne pas déplaire aux méchants. Un jeune homme, par exemple, n'ose fréquenter les sacrements, sanctifier les saints jours, aller à la messe, observer les abstinences, parce qu'il craint d'être en butte à la censure de ses condisciples qui tiennent une conduite différente ; il voit qu'en remplissant ses devoirs il deviendra l'objet de leurs railleries, et c'en est assez pour le déterminer à faire comme les autres. Que cette conduite est injurieuse à Dieu ! qu'elle a de funestes suites ! qu'elle est déraisonnable ! et quel outrage ne fait-on pas à Dieu quand on craint moins de perdre son amitié que celle des hommes, et de quels hommes ? d'hommes pervers, d'hommes qui ne méritent ni estime ni confiance, d'hommes que souvent on méprise dans son cœur ? Quoi ! d'un côté Dieu ordonne d'entretenir la piété dans notre cœur par le fréquent usage des moyens que lui-même a établis pour nous sanctifier, et parce que de jeunes libertins, des hommes sans aveu s'en moqueront ou abandonneront le Seigneur et son culte, nous en rougirions ? Quelle lâcheté ! Craignons-nous plus d'encourir la disgrâce des impies que celle de notre Dieu ? Quel crime de donner la préférence à la créature sur le Créateur ! Si Dieu est pour nous, qu'avons-nous à craindre de leur part ? Si Dieu est contre nous, quel secours peuvent-ils nous donner ? Quand nous périrons, nous sauveront-ils ? Quand Dieu nous condamnera, pourront-ils nous défendre ? Quoi ! nous rougirions de notre fidélité à remplir nos devoirs ! Mais n'est-ce pas là au contraire ce qui fait notre gloire ? Depuis quand la vertu mérite-t-elle la confusion et la honte ? Quel renversement d'idées ! quelle opposition avec toutes les lumières de la raison, avec tous les principes du sentiment naturel ! C'est le vice qui doit rougir, et non pas la vertu ; c'est au crime qu'appartient la honte, et non pas à l'innocence. Quels sont donc après tout ces censeurs de la vertu, ces hommes à qui l'on craint si fort de déplaire, dont on recherche le suffrage ? Ce sont des hommes pour la plupart livrés à des passions brutales, qui gémissent sous leur joug honteux ; un trouble secret les accompagne partout, et empoisonne tous les moments de leur

vie ; continuellement déchirés par des remords cruels, tourmentés par les reproches de leur conscience, ils voudraient étouffer cette voix importune ; et c'est pour se rassurer sur leur nombre qu'ils s'efforcent de multiplier les complices de leurs désordres. Mais tandis qu'ils s'élèvent au dehors contre la piété, ils ne peuvent s'empêcher de la respecter dans leur cœur, et d'en regretter la perte ; tandis qu'ils persécutent le juste, au fond ils l'estiment, ils envient son sort, et s'ils avaient un dépôt à confier, ils le choisiraient de préférence pour l'en faire dépositaire.

HISTOIRE.—Un officier distingué par sa naissance et par ses richesses était près d'obtenir un grade élevé qui était vacant, mais on l'accusa d'être chrétien, et sa religion l'excluait des charges et des honneurs. Le gouverneur lui donna quelques heures pour considérer à loisir ce qu'il avait à faire. Pendant cet intervalle l'évêque l'aborde ; il le prend par la main, le mène à l'église, et le fait entrer dans le sanctuaire. Là, au pied des autels, il lui montre l'épée qu'il portait au côté : il lui présente en même temps le livre des saints Evangiles, lui disant de choisir ce qu'il préférerait. L'officier, sans hésiter, étendit la main droite, et prit le livre sacré. " Attachez-vous donc à Dieu, lui dit l'évêque ; il vous fortifiera, et vous accordera ce que vous avez choisi ; allez en paix. " Au sortir de l'église l'officier se présenta au gouverneur, et ayant généreusement confessé la foi de Jésus-Christ, il fut condamné à mort, et expira dans les tourments.

MERAULT, *les Apologistes.*

cor
que
acc
a é
rec
" c
" à
" à

du
ab
péc
pé
ti
que
eti

(
en
acc
de
en
ne
sac
tém
me
peu
Je f
péc
prié
util
l'at

CHAPITRE IV.

DU SACREMENT DE PÉNITENCE.

ARTICLE PREMIER.

Nature, forme et nécessité de la Pénitence.

La pénitence est un sacrement qui remet les péchés commis après le baptême, quelque grands et en quel que nombre qu'ils soient, pourvu que le pécheur s'en accuse avec les dispositions nécessaires. Ce sacrement a été institué par Jésus-Christ, lorsque après sa résurrection il souffla sur ses apôtres, et qu'il leur dit : " Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. "

La forme de ce sacrement consiste dans ces paroles du prêtre, qui est le ministre de ce sacrement : Je vous absous, au nom du Père, etc. ; et la matière, dans les péchés commis après le baptême. Les trois actes du pénitent, savoir, la contrition, la confession et la satisfaction, doivent accompagner l'absolution, sans quoi le sacrement est nul pour la rémission des péchés, et l'on commet un sacrilège.

Celui donc qui est coupable de péché mortel ne peut en obtenir la rémission que par ce sacrement, ou par un acte de contrition parfaite qui renferme le désir ardent de le recevoir. Que personne ne dise : Je fais pénitence en mon particulier, je fais pénitence devant Dieu. Cela ne suffit pas, dit saint Augustin, il faut recourir au sacrement. Comme les péchés commis avant le baptême ne peuvent être remis que par ce premier sacrement, de même les péchés commis après le baptême ne peuvent être effacés que par le sacrement de pénitence. Je parle des péchés mortels ; car pour ce qui est des péchés véniels, on peut en obtenir la rémission par des prières et d'autres bonnes œuvres. Il est cependant utile de les soumettre au sacrement et d'en recevoir l'absolution, parce qu'il est souvent très difficile de

distinguer ce qui est péché véniel de ce qui est péché mortel, et parceque l'absolution que l'on en reçoit augmente la grâce en nous. Le sacrement de pénitence est donc comme un second baptême offert aux pécheurs qui auraient perdu la grâce du premier ; mais ce second baptême est un baptême pénible et laborieux, qui demande des larmes, des gémissements, des travaux ; au lieu que dans le premier, Dieu, voulant signaler sa pure miséricorde, tient le pécheur quitte de tout sans se rien réserver ; dans le second, par une conduite mêlée de miséricorde et de justice, il ne se réconcilie avec lui qu'à des conditions dures et humiliantes. D'ailleurs les saintes rigueurs de la pénitence sont non seulement un remède salutaire pour l'expiation des péchés passés, mais encore une espèce de frein qui en arrête le cours, qui réprime les passions de l'homme, et qui l'oblige d'être à l'avenir plus vigilant et plus ferme à résister aux attraits séduisants de la chair et du monde.

Trois choses sont nécessaires pour recevoir dignement le sacrement de pénitence ; savoir, la contrition, la confession et la satisfaction.

HISTOIRE.—Monseigneur de la Mothe d'Orléans, évêque d'Amiens, se confessait tous les huit jours ; dans la préparation qu'il faisait pour se bien confesser il faisait trois stations : la première dans l'enfer, la seconde dans le ciel, la troisième sur le Calvaire. Il entrait d'abord par la pensée dans le lieu de tourments, et y voyait la place qu'il croyait avoir méritée au milieu du feu dévorant et éternel, dans la société des démons et des réprouvés. Il remerciait le Seigneur de ne pas l'y avoir précipité, et le priait de lui faire miséricorde ; il lui demandait les grâces dont il avait besoin pour s'en préserver.—Il montait ensuite dans le séjour de la gloire et du bonheur ; il gémissait de ce que par le péché il s'en était fermé les portes ; il suppliait le Seigneur de les lui ouvrir, et invoquait les saints.—Il allait ensuite par la pensée au Calvaire : là, fixant attentivement et avec amour son Sauveur crucifié, il se disait à lui-même : “ Voilà mon ouvrage !

Je suis la cause des douleurs que Jésus-Christ a endurées ; j'ai coopéré par mes péchés avec les autres pécheurs à couvrir de plaies le corps d'un Homme-Dieu, à le crucifier, à lui donner la mort. O Jésus ! quel mal m'avez-vous fait ? comment ai-je pu vous traiter ainsi, vous qui m'avez aimé jusqu'à l'excès, vous que je devrais aimer d'un amour infini, si je pouvais vous aimer infiniment ? C'est parce que vous êtes infiniment aimable que je vous aime et que je me repens de vous avoir offensé."

Quels fruits ne retirerions-nous pas de nos confessions, quels progrès ne ferions-nous pas dans les voies de Dieu si nous suivions la méthode de ce vertueux prélat ?

Vie de M. DE LA MOTHE.

ARTICLE II.

De la Contrition.

La contrition est une douleur et une détestation du péché que l'on a commis, avec une ferme résolution de n'en plus commettre à l'avenir. Cette première disposition est si nécessaire que sans elle aucun péché, même véniel, ne peut jamais être remis. Une maladie qui ôte l'usage de la parole dispense de la confession ; une mort prompte exempte de la satisfaction, au moins dans cette vie ; mais rien ne peut nous dispenser de la contrition.

Dieu ne promet le pardon qu'à ceux qui se convertissent à lui de tout leur cœur, dans les pleurs et dans les gémissements d'une douleur amère et profonde, qu'à ceux qui déchirent leurs cœurs et non pas leurs vêtements. La contrition, pour être véritable, doit avoir quatre caractères ; elle doit être *intérieure*, c'est à dire dans le cœur, et non pas seulement sur les lèvres ; il ne suffit pas de lire ou de prononcer des actes de contrition ; c'est le cœur qui a péché, c'est dans le cœur que doit être la douleur et la détestation du péché. La contrition doit être *surnaturelle* ; il faut qu'elle soit excitée par un mouvement du Saint-Es-

prit, et non par un mouvement de la nature ; car détester le péché parce qu'il nous a causé quelque malheur temporel, comme un châtement, une maladie, une perte de biens, ce n'est point là une contrition suffisante pour en obtenir le pardon ; il faut s'en repentir en vue de Dieu, parce que le péché l'offense et qu'il lui déplaît souverainement. La contrition doit être *souveraine*, c'est à dire l'emporter sur toute autre douleur ; en sorte que nous soyons disposés à tout perdre plutôt que de retomber. En effet le péché est le plus grand de tous les maux, et il nous fait perdre le plus grand de tous les biens, le souverain bien : nous devons donc en être plus affligés que de tous les maux du monde. Il n'est cependant pas nécessaire que cette douleur soit sensible ; elle peut être au fond de notre cœur, sans se manifester au dehors autrement que par les œuvres qui en sont l'effet et la preuve. Enfin la contrition doit être *universelle*, c'est à dire qu'elle doit s'étendre à tous les péchés mortels que l'on a commis. On n'a point une véritable contrition s'il y a un seul péché mortel auquel le cœur demeure attaché ; la raison en est que tout péché mortel est une grande injure faite à Dieu, que tout péché mortel mérite l'enfer. Il n'y en a donc aucun que nous ne devions haïr et détester, si nous voulons rentrer en grâce avec Dieu. Pour avoir cette contrition il faut la demander à Dieu par des prières humbles et ferventes. Nous pouvons bien par nous-mêmes offenser Dieu ; mais nous ne pouvons sans son secours nous en repentir comme il faut. Nous devons ensuite réfléchir sur les motifs qui sont propres à l'exciter dans notre cœur. Considérons quel est celui que nous avons offensé ; c'est notre créateur, c'est notre père, qui nous comble de biens, qui nous a rachetés au prix de son sang : Quelle ingratitude ! considérons ce que nous avons perdu par le péché ; un bonheur éternel nous était réservé, et nous n'y avons plus aucun droit : quelle perte ! Considérons à quoi nous expose notre péché ; il nous rend dignes de l'enfer, ce séjour de larmes, de rage et de désespoir, où l'on brûle éternellement : quelle horrible destinée ! Considérons surtout

ce c
péc
n'ea
gran
la h.
I
part
part
qu'i
ble,
l'arr
ché
et
puis
imp
Die
la c
la b
par
met
tion
un c
F
le p
fer
péc
cont
rair
che
sans
con
péc
n'os
hur
essu
part
qu'e
viva
d'ex
ecm
qu'e

ce que Jésus-Christ a souffert pour l'expiation de nos péchés et pour nous mériter la grâce du pardon ! Il n'est pas possible de réfléchir sérieusement sur ces grandes vérités sans être ému, et sans concevoir de la haine pour le péché.

Il y a deux sortes de contritions : la parfaite et l'imparfaite, qu'on appelle aussi *attrition*. La contrition parfaite est une douleur d'avoir offensé Dieu, parce qu'il est souverainement bon et souverainement aimable, et que le péché lui déplaît ; son motif est donc l'amour de Dieu : aussi son effet est de remettre le péché par elle-même, pourvu qu'elle soit jointe au désir et à la volonté de se confesser, supposé qu'on ne le puisse pas absolument dans le moment. La contrition imparfaite ou l'attrition est une douleur d'avoir offensé Dieu, causée par la honte d'avoir commis le péché, par la crainte d'en recevoir le châtement ou par la perte de la béatitude éternelle. L'attrition n'étant pas produite par des motifs assez relevés ne peut par elle-même remettre les péchés ; mais elle suffit étant jointe à l'absolution, pourvu qu'elle renferme l'espérance du pardon et un commencement d'amour de Dieu.

HISTOIRE.—Il ne suffit pas que la contrition embrasse le passé, il faut encore qu'elle s'étende sur l'avenir par le *ferme propos* de ne plus pécher. Nous trouvons dans la pécheresse de l'Evangile un modèle admirable d'une contrition surnaturelle intérieure, universelle et souveraine. Aussitôt qu'elle eut appris que Jésus-Christ était chez le pharisien, fidèle à la grâce qui la presse, elle y va sans différer ; elle n'a pas honte de montrer son repentir, comme elle n'avait pas eu honte de scandaliser par ses péchés. Elle entre dans le lieu où l'on était assemblé ; là, n'osant paraître devant Jésus-Christ, elle se prosterne humblement à ses pieds, les arrose de ses larmes, les essuie de ses cheveux ; elle répand sur eux un vase de parfums, et fait ainsi servir à expier ses péchés tout ce qu'elle avait employé à offenser Dieu. Enfin, par la vivacité de l'amour qui anima sa douleur, elle mérita d'entendre de la bouche de Jésus-Christ ces paroles si consolantes : " Beaucoup de péchés lui sont remis parce qu'elle a beaucoup aimé." *Saint Luc. 7.*

ARTICLE III.

Du ferme Propos.

On ne peut pas obtenir le pardon de ses péchés si l'on n'y renonce de tout son cœur, et si l'on n'est dans la disposition que le saint roi David exprime par ces paroles : " Oui, je l'ai juré, je l'exécuterai, je garderai les saintes ordonnances de votre justice." Dieu s'explique lui-même dans l'écriture sur la nécessité de ce *bon propos*. " Que l'impie quitte sa voie et le pécheur ses pensées, et qu'il retourne au Seigneur, et je lui ferai miséricorde." Il n'y a donc de miséricorde à espérer que pour celui qui renonce au péché. Dieu ne nous pardonne nos péchés qu'autant que nous nous en repentons sincèrement, et quand ce repentir est sincère il renferme nécessairement le ferme propos ; car ne serait-ce pas se moquer de Dieu que de lui demander pardon d'un péché que l'on voudrait encore commettre ?

Il y a trois marques auxquelles on peut reconnaître le bon propos ; la première est de changer de vie. Un jeune homme était orgueilleux, emporté, indocile, menteur, négligent dans ses devoirs, dissipé dans ses exercices de piété ; il devient doux, humble, obéissant, appliqué au travail, vrai dans ces discours, recueilli dans la prière, modeste à l'église : voilà une preuve sensible de la sincérité de sa résolution ; on ne peut douter qu'il n'ait eu le bon propos. Mais celui en qui l'on n'aperçoit aucun changement de conduite n'avait pas renoncé véritablement au péché ; ses promesses n'étaient que sur les lèvres, et non pas dans le cœur : il est difficile qu'il y ait un véritable repentir où il n'y a pas d'amendement.

La seconde marque est d'éviter les occasions qui portent ordinairement au péché ; il y en a deux sortes : les unes portent au péché par elles-mêmes, comme les mauvais livres, les spectacles, les bals, les mauvaises chansons, les peintures deshonnêtes, les mauvaises

com
caus
qui
légit
occ
de l
On
y de
n'a
nou
côu
sion
si l'
sens
" dr
" de
" de
" r
" t
por
que
sép
trav
dine
où
bea
des
des
con
nite
vai
vai
les
n'e
s'e
tai.

per
t:

compagnies. Les autres ne sont occasions de péché qu'à cause de la faiblesse et de la disposition des personnes qui y sont engagées : telles sont certaines professions légitimes par elles-mêmes, mais qui deviennent une occasion d'offenser Dieu pour ceux qui n'ont point assez de lumière ou assez de force pour en remplir les devoirs. On est obligé de quitter toutes ces occasions, et si l'on y demeure volontairement c'est une marque que l'on n'a pas un ferme propos de se corriger. Le Saint-Esprit nous avertit que celui qui aime le danger y périra. Il en coûte quelquefois beaucoup pour se séparer des occasions ; mais il faut se résoudre à en faire le sacrifice, si l'on ne veut pas se perdre pour l'éternité. C'est le sens de ces paroles de notre Seigneur. " Si votre œil " droit ou si votre main droite sont pour vous un sujet " de scandale et de chute, arrachez-les et jetez-les loin " de vous ; car il vaut mieux pour vous qu'un de vos " membres périsse que si votre corps était jeté tout en- " tier dans l'enfer." C'est à dire : quand ce qui vous porte au péché vous serait aussi cher et aussi précieux que votre œil droit et votre main droite, il faut vous en séparer si vous voulez vous sauver.

Enfin la troisième marque d'un ferme propos est de travailler à détruire ses mauvaises habitudes, c'est à dire la facilité que l'on a à commettre certains péchés où l'on tombe fréquemment. Il faut pour cela veiller beaucoup sur soi-même, se confesser souvent, faire des actions contraires à ses habitudes ; par exemple, des actions de douceur contre la colère, d'obéissance contre l'indocilité, et s'imposer à soi-même quelque pénitence toutes les fois qu'on aura succombé à sa mauvaise habitude. Mais si l'on ne fait aucun effort pour la vaincre, si l'on n'évite pas les dangers d'y retomber, si les chutes sont aussi fréquentes qu'auparavant, si l'on n'en gémit pas devant Dieu, si l'on ne se hâte pas de s'en purifier par la confession, c'est une marque certaine que l'on n'a point eu le bon propos.

HISTOIRE.—Dans le quatrième siècle, Sapor, empereur des Perses, étant devenu persécuteur des chrétiens, ordonna qu'on décapitât tous les prêtres qui ne

renonceraient pas à Jésus-Christ. Il se fit amener l'archevêque de Séleucie, saint Siméon, qui avait le plus grand soin de son troupeau, qui passait pour le plus fort défenseur du christianisme. Sapor l'exhorta à adorer le soleil, lui faisant les plus magnifiques promesses s'il obéissait, et le menaçant, s'il n'obéissait pas, de le faire mourir, et de chasser de son empire tous les chrétiens. Siméon répondit : " Je ne puis point adorer le soleil, je trahirais ma religion." L'empereur le fit mettre en prison, dans l'espérance que les mauvais traitements qu'il y recevrait le porteraient à changer d'avis. Comme on l'y conduisait, un vieux eunuque, appelé Ustazade, qui était surintendant du palais impérial, fut vivement touché en voyant le saint évêque ; il se prosterna aussitôt devant lui par respect ; mais le saint montra qu'il était bien éloigné d'être sensible au témoignage de l'attachement respectueux qu'il lui donnait, et il détourna le visage pour lui reprocher par ce signe de mépris sa lâcheté et l'impiété dont il s'était rendu coupable en adorant le soleil, et renonçant par là au christianisme. Il avait été auparavant chrétien. L'eunuque Ustazade ne put soutenir ce reproche, qu'il avait si bien mérité, et il versa aussitôt beaucoup de larmes. Pour réparer le crime de son apostasie il quitta l'habit blanc qu'il portait et en prit un noir, afin de manifester son repentir : s'étant ainsi vêtu, il alla se placer devant le palais ; et là, se répandant en lamentations, il disait, fondant en larmes : " Misérable que je suis ! qu'ai-je donc à attendre de Jésus-Christ, à qui j'ai eu le malheur de renoncer, si je suis si sensible au mépris que Siméon, qui n'est que son ministre, me témoigne à cause de mon apostasie ? " L'empereur apprenant que son fidèle eunuque était vivement affligé en voulut savoir la cause, et le fit venir au palais. " Quelle disgrâce vous est-il donc arrivé ? lui dit-il. — Ah ! que toutes les disgrâces ne sont-elles venues fondre sur moi, plutôt que celle qui est la cause de ma douleur ! Je pleure de ce que je ne suis pas mort, de ce que je vis encore et puis voir ce soleil que j'ai eu le malheur d'adorer de peur de vous déplaire ; je mérite une double mort, l'une pour avoir trahi Jésus-Christ,

ra
tro
ce
A
fa
p
ga
ré
re
qu
pr
ar
qu
et
lac
n
de
ét
ur
tr
en
là
sa
bi
vé

cc
fa
pe
l'e
ler
ju

mon adorable sauveur, et l'autre pour vous avoir trompé." Ustazade jura ensuite qu'il ne trahirait jamais celui qu'il reconnaissait et adorait comme son Dieu. A ces paroles Sapor entra en fureur, et fit serment de faire mourir tous les chrétiens; cependant par compassion pour ce vieillard, il ne négligea rien pour le gagner. "Non, lui dit ce vrai pénitent, non, vous ne réussirez point, je ne serai jamais assez insensé pour rendre à la créature le culte suprême qui n'est dû qu'au Créateur." L'empereur, voyant sa constance, prononça qu'il serait décapité. Lorsque le martyr allait au lieu du supplice, il fit appeler un autre eunuque, qui était son ami, le pria d'aller de sa part vers Sapor, et de lui demander qu'en récompense de la fidélité avec laquelle il l'avait servi pendant tant d'années il ordonnât que, dans le temps qu'on exécuterait sa sentence de mort, un héraut déclarerait qu'Ustazade n'avait point été condamné en punition de quelque crime, mais uniquement parce qu'étant chrétien il avait refusé de trahir son Dieu. Sapor consentit à la demande de son eunuque, d'autant plus volontiers qu'il espérait par là intimider les autres chrétiens, voyant qu'il ne faisait pas même grâce à un vieillard qui l'avait toujours bien servi. Ustazade montra qu'il avait une contrition véritable accompagnée d'un ferme propos.

Hist ecclésiastique.

ARTICLE IV.

De la Confession.

La seconde partie du sacrement de pénitence est la confession, c'est-à-dire l'accusation de ses péchés faite à un prêtre approuvé, pour en obtenir le pardon.

Tous les prêtres reçoivent dans leur ordination le pouvoir de remettre les péchés; mais ils ne peuvent l'exercer qu'en vertu d'une mission particulière de leur évêque, qui leur fixe le lieu et l'étendue de leur juridiction.

Tout prêtre qui n'a pas reçu cette mission, ou qui

exerce sans l'autorisation de son évêque, ne peut remettre les péchés.

Il y a aussi des crimes graves dont les évêques se réserve la rémission afin d'en inspirer plus d'horreur c'est ce qu'on appelle des *cas réservés*.

Il faut accuser tous les péchés mortels qu'on a commis, même ceux qui sont restés cachés au fond de cœur, comme les mauvais désirs et les mauvaises pensées, etc. Cette obligation est une suite du pouvoir que Jésus-Christ a donné à ses disciples de remettre et retenir les péchés en son nom, car ils ne peuvent juger de l'état des consciences s'ils ne le connaissent pas, et ils ne peuvent le connaître que par la confession que les pécheurs en font eux-mêmes.

La confession doit être *humble, sincère et entière*. Humble, car celui qui se confesse doit se regarder comme un criminel de lèse-majesté divine, qui a mérité des supplices éternels, et qui, prosterné aux pieds du ministre de Jésus-Christ, fait amende honorable pour tant de péchés, qu'il a commis, et demande un pardon qu'il se reconnaît indigne d'obtenir, mais qu'il espère cependant de la bonté divine. Sincère, c'est-à-dire qu'il faut accuser ses péchés précisément comme on les connaît, sans se permettre d'en atténuer la grandeur et l'énormité par des expressions préparées ou par défaut d'examen. Entière, c'est-à-dire qu'il faut déclarer le nombre, l'espèce et les circonstances considérables; le nombre en disant, autant qu'il est possible, combien de fois on a commis chaque péché; l'espèce, car ce n'est point assez de dire en général qu'on a beaucoup péché, mais on doit dire en particulier quelle sorte de péché l'on a commis, si c'est un vol, une médisance, un mensonge, etc. Sans cela le confesseur ne pourrait pas juger de l'état de la conscience ni prescrire les remèdes et les pénitences convenables. Il faut encore déclarer les circonstances considérables. Il y en a de deux sortes : les unes changent l'espèce du péché; par exemples, voler dans une église n'est pas un simple vol, mais un sacrilège qui est une espèce de péché plus considérable que le vol. Les autres font que le pé-

ché est plus grand sans changer l'espèce ; par exemple, dérober à quelqu'un c'est un larcin ; mais prendre deux ou trois francs à un pauvre qui n'a rien autre chose pour vivre, c'est un péché bien plus considérable que de les prendre à un riche : c'est là une circonstance qu'il faut déclarer. Mais pour être en état de déclarer ainsi ses péchés il faut les connaître exactement : de là la nécessité de l'examen.

HISTOIRE.—L'impératrice Jeanne, princesse ornée de toutes les vertus, avait choisi pour son directeur saint Jean Népomucène, chanoine de Prague. Wenceslas, époux de l'impératrice, était très jaloux, et il interprétait mal les actions les plus innocentes de son épouse, la soupçonnant d'infidélité. Un jour qu'elle venait de se confesser, il va trouver le confesseur, et l'interroge pour savoir si ses soupçons étaient fondés. Le saint lui dit qu'il ne peut parler, que le secret de la confession est inviolable, que toutes les connaissances acquises par la confession sont comme si elles n'étaient pas. L'empereur irrité garde un morne silence. Quelques jours après il fait revenir le saint devant lui ; il emploie les caresses, les promesses, les menaces, pour l'engager à révéler la confession de l'impératrice ; tout est inutile. Il le fait traiter avec la plus grande inhumanité, sans pouvoir rien obtenir. Enfin il le menace de la mort s'il ne satisfait à ses desirs. " Vous pouvez me faire mourir, répond saint Jean Népomucène, mais vous ne me ferez pas parler. Wenceslas furieux ordonne qu'on le jette dans la rivière pieds et mains liés. Le martyr fut bientôt étouffé sous les eaux ; des personnes pieuses enlevèrent son corps et le mirent dans un tombeau, où il s'opéra un grand nombre de miracles.

FELLER, *Dict. Hist.*

ARTICLE V.

Examen de conscience.

Nécessité de cet examen. Cette nécessité est fondée sur celle d'accuser tous les péchés qu'on a commis ; comment les accusera-t-on si on ne les recherche pas ? Le saint concile de Trente exige qu'on se prépare à la confession par une discussion diligente. Une personne qui, pour ne s'être pas examinée, omettrait d'accuser un péché mortel en confession n'obtiendrait pas par l'absolution la rémission de ses péchés ; elle profanerait le sacrement ; le péché qu'elle commettrait serait mortel.

Condition de l'examen de conscience. On doit s'examiner avec attention. Par défaut de cette attention il est des péchés qu'on ne voit pas, et surtout les péchés d'omission de ses devoirs, les péchés d'habitude, les péchés de paroles, comme de vivacité, d'emportement ; les péchés de pensées et de médisance, aux quels il est facile de s'accoutumer. On doit s'examiner avec sévérité. Par défaut de sévérité on regarde comme légers des péchés qui sont griefs. De ce nombre sont les péchés qui sont opposés à l'amour du prochain, et ceux qui outragent la sainte vertu de pureté.

Heureuses les personnes véritablement pieuses qui sont toujours dans l'excellente disposition de ne point pécher même véniellement avec réflexion ! Elles n'ont pas besoin d'un long examen ; s'il leur échappe de faire une faute un peu considérable, c'est un monstre toujours présent à leurs yeux, qu'elles n'oublieront pas lorsqu'elles iront se confesser.

Objet de l'examen de conscience. Les personnes dont les confessions sont rares auront bien de la peine, surtout si elles ne sont pas très instruites, à découvrir les péchés qu'elles ont commis ; elle peuvent se servir avec avantage de l'examen qui est dans la *Journée du chrétien*, ou Pensées chrétiennes avant la Confession. On connaîtra dans l'examen qu'on fera les

péchés dont on s'est rendu coupable, leur nombre et leurs circonstances, si on désire véritablement les découvrir, si pour le découvrir on a eu soin de demander à Dieu ses lumières, et si 'en suivant une bonne méthode on écoute la voix de sa conscience.

Lorsqu'on s'examinera pour faire une confession générale, ou une confession qui date de plusieurs années, il sera utile à certaines personnes de mettre par écrit en abrégé les péchés qu'elles reconnaîtront avoir commis. Ces personnes feront encore très bien, pendant leur examen de conscience, de penser que Dieu est présent, et de lui dire souvent : Seigneur, faites-moi connaître le nombre et l'énormité des péchés que j'ai commis, et accordez-moi, par les mérites de Jésus-Christ, la grâce de me confesser entièrement et de les détester souverainement. Après l'examen on doit s'exciter à la contrition, et après s'y être excité il faut produire de cœur des actes de contrition. On conseille de réciter alors bien lentement et avec beaucoup d'attention : Je me confesse à Dieu tout puissant, etc.

HISTOIRE.—Une personne qui voulait commencer une vie régulière fit une retraite pendant laquelle elle écrivit sa confession générale ; et, dans un moment où elle venait de méditer sur l'enfer, et qu'elle était encore pénétrée de la pensée salutaire des supplices éternels, elle jeta les yeux sur le papier où elle avait écrit sa confession générale. A la vue de tant de fautes de toute sa vie, sa crainte redoubla. Elle prit ce papier en disant : " Oh ! que de bois pour le feu éternel ! n'y aurait-il pas quelque moyen de l'éteindre ? Cette réflexion la détermina à renoncer pour toujours aux frivolités du siècle, et à mener une vie retirée et édifiante.

De la Confession sacrilège.

Recevoir l'absolution sans les dispositions nécessaires, c'est non seulement la rendre nulle et sans effet, mais c'est encore commettre un nouveau péché, un

sacrilège, puisque c'est profaner un sacrement. Alors au lieu d'apaiser la colère de Dieu on l'outrage, on foule aux pieds le sang adorable du Fils de Dieu qui, tombant sur un sujet indigne, est profané d'une manière plus criminelle que lorsque les juifs l'ont répandu sur la croix : on change en poison le remède qui avait été préparé pour nous guérir. Cependant combien n'y a-t-il pas de jeunes gens qui se rendent coupables de ce crime ! Quelles sont les causes d'un malheur si déplorable ? Dans les uns c'est la honte de déclarer certaines fautes. Le démon, cet esprit de malice et de mensonge, diminue à leur yeux l'énormité du péché avant qu'ils le commettent, et il leur en montre toute la laideur lorsqu'il s'agit de s'en confesser. Rien n'est plus mal fondé que cette mauvaise honte. Le confesseur est obligé au secret le plus inviolable par toutes les lois divines et humaines : lui découvrir ses péchés c'est comme si on ne les découvrait à personne. Hors du tribunal sacré il ne peut faire aucun usage de ce qui lui a été dit ; il n'y a à craindre de sa part ni reproches amers, ni insultes ; c'est la charité, c'est la douceur qui lui dictera les avis qu'il vous donnera. Celui à qui vous déclarez vos fautes n'est point un ange ; c'est un homme semblable à vous, environné comme vous de faiblesses, et par conséquent porté à avoir compassion des vôtres ; c'est un ami fidèle, qui ne désire que votre guérison et votre retour à la vertu ; c'est un père tendre qui sera touché des marques de confiance que vous lui donnerez, et qui ne songera qu'à vous secourir dans un besoin si pressant. Dites-moi, la honte vous retient-elle quand il s'agit de découvrir à un médecin quelque mal secret, surtout lorsque la mort est à craindre en le tenant caché ? L'amour de la vie ne fait-il pas vaincre toutes les répugnances ! Comment donc cède-t-on à la honte quand l'âme est blessé d'une plaie mortelle ? comment n'a-t-on pas la force de la découvrir à celui qui peut y appliquer de salutaires remèdes ? D'ailleurs que gagne-t-on à dérober aujourd'hui au confesseur la connaissance de ses péchés ? Peut-on la dérober à Dieu ? Ne faudra-t-il pas les confesser tôt ou tard, ou périr éternellement, et voir un jour ces

mêmes péchés dévoilés aux yeux de tout l'univers ? Il en est d'autres que la crainte de ne pas faire leur première communion ou leurs pâques empêche de se découvrir au confesseur ; mais rien n'est plus insensé que de profaner deux sacrements pour ne pas manquer à la première communion ou au devoir pascal. Parmi ces pénitents qui reçoivent ainsi l'absolution sans les dispositions nécessaires, les uns prennent cette rémission apparente pour une rémission réelle ; ils ne pensent plus à se repentir de leurs péchés, profanent tous les sacrements qu'ils reçoivent dans la suite, et meurent presque toujours dans l'impénitence ; d'autres, se reprochant toute leur vie un crime si énorme, sont exposés à un affreux désespoir, ou s'endurcissent dans le mal et y persévèrent jusqu'à la mort. Allez en paix, aura dit le ministre de Jésus-Christ aux uns et aux autres de ces faux pénitents ; et Dieu leur dira : Allez avec ma malédiction ! Le seul remède à un aussi grand mal c'est une confession générale faite avec toutes les dispositions nécessaires. Celui au contraire qui a ouvert son cœur tout entier au confesseur, et qui a employé le temps convenable à s'éprouver, est bien dédommagé ensuite de la légère épreuve à laquelle il s'est soumis : ce délai a été court ; il est passé ; il ne reste plus que le témoignage d'une bonne conscience ; il croit que sa communion a été bien faite ; la paix règne dans son cœur ; pendant tout le cours de sa vie il bénira l'heureux moment où il a remporté sur lui-même une victoire qui lui assure une douce tranquillité sur la terre, et son salut éternel après sa mort.

HISTOIRES.— Garde-toi de te rendre coupable du sang de Jésus-Christ, se disait à lui même un serviteur de Dieu qui craignait de le profaner ; ce sang est d'un grand prix, c'est le sang du juste par excellence ; c'est le sang d'un Dieu par l'union intime qu'il a avec la divinité. Ce sang adorable a été versé pour ma rédemption. Il est à mon usage ; je puis m'en servir au saint tribunal pour être purifié de mes péchés, et à la table du Seigneur pour la nourriture de mon âme ; mais quel monstre d'ingratitude je serais si je le trai-

tais comme celui qui le foulerait aux pieds, en faisant une confession sans sincérité ou sans une véritable contrition, et en communiant ensuite dans l'état de péché ! Qu'il mérite bien l'enfer celui qui ose commettre ce crime horrible ! — O mon Sauveur ! ajoutait-il, ne permettez jamais que je me rende coupable de votre sang ! ah ! plutôt la mort... mille morts !

LASAUSSE.

— Pendant la quinzaine de Pâques un prêtre remit à un ministre une somme considérable à laquelle il ne s'attendait pas, et qu'on venait de lui restituer. Lorsque l'occasion s'en présentait il ne pouvait s'empêcher de dire : Il faut avouer que la confession est une bien bonne chose.

— S. Augustin a eu le courage d'écrire sa confession ; il publia ses erreurs et ses désordres afin qu'on connût de toutes parts la miséricorde que Dieu avait exercé envers lui en lui pardonnant ses crimes. Le courage qu'il eut de dévoiler ses iniquités attira sur lui de si abondantes bénédictions qu'il est devenu un grand saint.

ARTICLE VII.

De la manière de se confesser.

On se met à genoux pour se confesser, afin d'exprimer par cette posture humiliante qu'on est dans la confusion et pénétré de douleur d'avoir offensé Dieu, dont on reconnaît que son confesseur est le ministre. Il faut donc alors s'humilier intérieurement, et se repentir véritablement de ce qu'on a eu le malheur de pécher.

On donne au prêtre le nom de père : Bénissez-moi, mon père. Votre confesseur est le père de votre âme ; sa fonction dans le saint tribunal est d'établir Jésus-Christ dans votre cœur, de ressusciter en vous la vie de la grâce si vous l'avez perdue, ou de l'augmenter si vous êtes vivant aux yeux de Dieu par la justice. Regardez-le comme un père tendre qui a du zèle pour votre salut : s'il est votre père spirituel vous devez l'honorer, avoir en lui une grande confiance et être disposé à lui-obéir.

Bénissez-moi, mon père, parce que j'ai péché.

Ce n'est pas parce qu'on a péché qu'on mérite d'être béni ; en péchant on s'est rendu indigne d'être béni de Dieu par le canal de son ministre. Ces paroles signifient : Obtenez-moi, mon père, des grâces de conversion et celle de recevoir l'absolution étant bien disposé, parce qu'ayant eu le malheur de pécher je m'en repens de tout mon cœur.

Le *Confiteor* est une excellente formule d'acte de contrition ; en le récitant il faut entrer dans le sens des paroles que renferme cette prière. On s'y confesse en général de ses péchés à Dieu, à Marie, et à saint Michel, aux saints apôtres Pierre et Paul, et à tous les saints, reconnaissant qu'on est coupable, très-coupable, et qu'on ne peut imputer qu'à soi-même les péchés dont on a souillé son âme ; on s'y recommande à la miséricorde de Dieu, et on invoque les saints afin de l'obtenir par leur intercession. C'est après cet aveu général de ses péchés qu'on en fait l'accusation détaillée au ministre du Seigneur. Il faut lui dire auparavant depuis quel temps on ne s'est pas confessé, si l'on a reçu alors l'absolution, et si l'on a accompli exactement et religieusement la pénitence sacramentelle qui avait été imposée.

En disant ses péchés on doit se souvenir qu'on s'accuse devant son juge, et par conséquent parler d'un ton qui montre qu'on est humilié de ce qu'on s'est rendu coupable envers Dieu, et qu'on en gémit.

Lorsqu'on a fait avec sincérité au prêtre une accusation entière de ses péchés, on lui dit qu'on en demande pardon à Dieu. Celui qui, dans le saint tribunal, n'a pas une véritable douleur de ses péchés ment donc à Dieu dans la personne de son ministre en disant qu'il demande pardon à Dieu ; et en mentant à Dieu ne se moque-t-il pas de lui ?

Il demande au ministre du Seigneur, à qui il a confessé ses péchés, deux choses, la pénitence et l'absolution. En lui demandant une pénitence le pénitent le prie de lui ordonner ce qu'il faut qu'il dise ou qu'il fasse pour se punir des péchés qu'il a accusés, et pour se préserver de retomber dans de semblables fautes. Il sait ou il doit savoir qu'il faut que toute iniquité, sans ex-

ception, soit punie en ce monde ou en l'autre ; ici-bas par le pécheur lui-même, ou après cette vie par un Dieu vengeur.

En lui demandant l'absolution il reconnaît que le prêtre a reçu de Jésus-Christ le pouvoir divin de remettre les péchés ; il le prie de lui accorder cette inestimable faveur, mais il ajoute : Si vous m'en jugez digne, et il achève le *Confiteor*. Par l'institution de Jésus-Christ le confesseur est établi juge ; il est obligé de suivre les règles d'une prudence chrétienne et raisonnable ; il ne peut jamais, sans trahir son ministère, prononcer une sentence favorable lorsqu'il a sujet de croire que Dieu ne la ratifiera pas ; cette douceur, cette indulgence criminelle ne déchargerait pas le pénitent, et chargerait le confesseur, disait saint Ambroïse. Non seulement une absolution qu'on donne à un pécheur qui n'est pas disposé suffisamment ne lui est d'aucun secours, mais encore elle lui est très nuisible ; elle devient souvent le sceau de sa réprobation, la vraie cause de sa perte.

HISTOIRE.—Une personne qui avait la réputation d'être dévote ne se défiait pas assez d'elle-même, et n'avait pas assez souvent recours à Dieu ; elle eut la faiblesse de tomber dans un de ces péchés dont l'aveu coûte tant aux personnes que le seul nom du vice contraire à la pureté fait rougir. Elle se repentit de sa faute dès qu'elle l'eut commise. “ Quoi qu'il puisse m'en coûter, dit-elle, j'irai m'en confesser, et j'ouvrirai parfaitement mon cœur. ” Elle partit aussitôt ; comme elle y allait, il lui sembla entendre le démon qui lui disait : Où vas-tu ? Elle lui répondit courageusement : Je vais me couvrir de confusion et te confondre. — Lorsqu'on a eu le courage d'accuser en confession un péché qu'on avait beaucoup de peine à dire, on se sent aussitôt après l'aveu qu'on en a fait dans l'état de celui qui s'est enfin déchargé d'un lourd fardeau dont il était accablé.

LASAUSSÉ.

me
Die
c'e
de
que
du
sir
les
qua
ne
qui
que
me
aus
pér
aie
sac
tres
tion
une
ave
et
pie
C
pore
pier
à la
miè
les
con
qui
Die
Esp
ador

ARTICLE VIII.

De la Satisfaction.

La satisfaction, qui est la troisième partie du sacrement de pénitence, est une réparation de l'injure faite à Dieu et au prochain. Satisfaire à Dieu pour nos péchés c'est faire ou souffrir quelque chose pour fléchir la colère de Dieu que nous avons offensé, ou pour réparer le tort que nous avons causé à notre prochain. La satisfaction, du moins quant à l'acceptation de la pénitence et au désir de l'accomplir, est absolument nécessaire pour que les péchés soient remis par le sacrement de pénitence ; quand on n'a point la volonté de satisfaire à Dieu on ne peut obtenir la rémission de ses péchés. C'est Dieu qui les remet ; lui seul est le maître des conditions auxquelles il veut en accorder le pardon. Dans le sacrement de baptême il nous dispense de la satisfaction : aussi les ministres de l'Eglise n'imposent-ils aucune pénitence à ceux qu'ils baptisent, quelques péchés qu'ils aient commis auparavant. Il n'en est pas de même du sacrement de pénitence ; Dieu, par la bouche des prêtres, remet bien la peine éternelle si on a les dispositions nécessaires ; mais il reste ordinairement à souffrir une peine temporelle. Le pénitent doit donc accomplir avec fidélité la pénitence que lui prescrit le confesseur, et même s'appliquer à la pratique d'autres œuvres pieuses dans la vue de satisfaire à la justice de Dieu.

Ceux qui meurent avant d'avoir subi cette peine temporelle la subissent dans l'autre vie ; ils achèvent d'expié leurs péchés dans le purgatoire. En effet il convient à la justice de Dieu que ceux qui ont abusé de la première grâce reçue dans le baptême, qui en ont violé les promesses, soient admis plus difficilement à la réconciliation ; il convient à la justice de Dieu que ceux qui ont déshonoré les glorieuses qualités d'enfant de Dieu, de membre de Jésus-Christ, de temple du Saint-Esprit ; qui ont traité comme une chose profane le sang adorable par lequel ils avaient été sanctifiés, et qui ont

fait outrage à l'esprit de grâce, ne trouvent pas la même facilité de pardon que ceux qui n'ont point été baptisés, et dont les péchés commis en grande partie par ignorance ne portent pas le même caractère d'ingratitude. D'ailleurs la miséricorde de Dieu fait trouver au pécheur pénitent un grand bien dans le châtement même qui le punit ; il y trouve un frein à ses passions, un remède contre ses mauvaises habitudes. Car la satisfaction que le confesseur impose doit être propre non seulement à expier le péché commis, mais encore à détruire le vice qui l'a fait commettre ; comme les humiliations pour l'orgueil, l'aumône pour l'avarice, le jeûne pour l'intempérance, la mortification des sens pour l'impureté ; et ces pénitences doivent avoir quelque proportion avec les péchés, c'est à dire qu'elles doivent être plus au moins grandes selon que les péchés sont plus ou moins énormes, ou qu'ils ont été plus ou moins multipliés.

Les œuvres de pénitence sont principalement celles qui sont imposées par le prêtre : les plus ordinaires sont la *prière*, le *jeûne* et l'*aumône*. Par la prière on entend tous les actes de religion, comme les bonnes lectures, l'assiduité aux offices divins ; par le jeûne, tout ce qui mortifie les sens ; et l'aumône comprend tous les secours temporels et spirituels donnés au prochain. Dieu veut bien encore accepter en satisfaction toutes les afflictions qui nous arrivent, comme les maladies, les injures, les persécutions ; mais pour que toutes ces choses soient de prix devant Dieu il faut les souffrir dans un esprit de pénitence, les unir aux souffrances et aux satisfactions de Jésus-Christ, dans lequel nous méritons et nous satisfaisons ; c'est Jésus-Christ seul qui donne à nos actions tout ce qu'elles ont de mérite et de valeur ; c'est lui qui les présente à Dieu ; c'est en sa considération qu'elles sont acceptées par son Père.

On est aussi obligé de satisfaire au prochain quand on lui a fait tort ou dans sa personne par de mauvais traitements, ou dans son honneur par des médisances et des calomnies, ou dans ses biens par des vols ou quelque autre dommage. On ne peut obtenir de Dieu le pardon de ses péchés qu'en se réconciliant avec le pro-

c
p
l
m
p
le
la
v
C

d
la
o
a
c
di
c
re

re
c
h
c
h

pé
fa
le
je
c
pl
le
da
et

chain si on l'a maltraité, en réparant son honneur si l'on a noirci sa réputation, en lui restituant ce qu'on lui a pris, ou réparant le dommage qu'on lui a causé.

HISTOIRE.—On vit autrefois un saint Paul, le premier des ermites, un saint Antoine, une sainte Marie l'Égyptienne, et tant d'autres qui marchèrent sur leurs traces, renoncer à tout ce qu'ils possédaient sur la terre, s'enfoncer dans de sombres déserts, se couvrir de cilices, et ne vivre que de racines sauvages. C'était pour satisfaire à la justice de Dieu qu'ils agissaient ainsi.

LASAUSSÉ.

ARTICLE IX.

Des Indulgences.

L'indulgence est la rémission de la peine temporelle due, devant Dieu, aux péchés actuels déjà remis quant à la couple. D'où il suit que l'indulgence décharge en tout ou en partie, non seulement des peines temporelles dues aux péchés selon la rigueur des anciens canons, mais encore celles dont le pécheur est redevable à la justice divine par ses péchés, et qu'il devrait subir en cette vie ou en l'autre : en cette vie par les œuvres satisfactoirs, et en l'autre par les peines du purgatoire.

L'indulgence ne remet donc point le péché ni la peine éternelle qu'il mérite, mais seulement la peine temporelle qui reste ordinairement à souffrir, quoique la tache en ait été effacée par le sacrement de pénitence ; elle modère la rigueur de cette peine temporelle, ou elle en abrège la durée.

Autrefois on imposait pour certains péchés des pénitences publiques qui duraient plusieurs années : il fallait prier beaucoup, passer les jours dans le deuil et les nuits dans les veilles et les pleurs, coucher sur la dure, jeûner, faire beaucoup d'aumônes et d'autres bonnes œuvres. Quoique cette ancienne discipline, ne subsiste plus, cependant la justice de Dieu est toujours la même ; le péché ne mérite pas moins de peines aujourd'hui que dans les premiers siècles. C'est pour suppléer à l'insuffisance de nos satisfactions que l'Église, toujours animée et conduite par l'esprit de Dieu, accorde des indul-

gences. Jésus-Christ a donné ce pouvoir à l'Eglise dans la personne des apôtres lorsqu'il leur a dit. " Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. " Elle a donc le pouvoir d'imposer des peines pour l'expiation de nos péchés, et celui de remettre ces peines lorsque la vue de la gloire de Dieu et le bien spirituel de ses enfants l'engage à user d'indulgence à leur égard. L'Eglise, dans les premiers siècles, avait égard à la recommandation des martyrs ; et à leur prière elle traitait avec indulgence les pécheurs auxquels ils s'intéressaient. Elle abrégeait aussi le temps de la pénitence en faveur de ceux qui l'avaient commencée avec courage, lorsqu'on était menacé d'une persécution, afin de les fortifier et de les mettre en état de résister à la violence des persécuteurs. C'est avec les mérites surabondants de Jésus-Christ, de la très sainte Vierge et des saints, qu'elle acquitte ses enfants de ce qu'ils doivent à la justice divine.

Les indulgences ont été appelées par les saints pères relaxations, rémissions, absolutions, paix, réconciliations.

Il y en a de trois sortes : les indulgences plénières, les indulgences non plénières et le jubilé.

L'indulgence plénière est la rémission générale de toute la peine temporelle qui est due pour tous nos péchés.

L'indulgence non plénière n'est que la rémission d'une partie de cette peine, suivant l'intention de celui qui la donne et la disposition de celui qui la reçoit.

Le jubilé est une indulgence plénière extraordinaire que le pape accorde à tous les fidèles.

Le jubilé fut d'abord fixé à chaque siècle ; mais aujourd'hui il est fixé à tous les vingt-cinq ans, outre celui qui suit ordinairement l'exaltation de chaque souverain pontife.

Le pape, étant chef de toute l'Eglise, peut accorder des indulgences à toute l'Eglise, et son pouvoir n'étant point borné, il peut les donner plénières ou non plénières selon qu'il le juge à propos et utile pour le bien des fidèles.

co

ré
pie

em
inte

au

a fa
une

et la
rem

été

rem

conc

cien
cord

oblig

des

bonn

H

de gr

les di

ont a

damr

selon

toles

tous !
mort :
Chri
saints
l'aura
que ce
morti
ponda
pas ac

Les évêques peuvent aussi, dans de certaines circonstances, accorder plusieurs jours d'indulgence.

On gagne les indulgences plénières ou partielles en récitant de certaines prières et en faisant des œuvres pieuses, auxquelles elles sont attachées.

Il ne faut pas se persuader que les indulgences exemptent de faire pénitence, et qu'il suffise d'avoir intention de les gagner pour être dispensé de la faire; au contraire les indulgences supposent toujours qu'on a fait une partie de sa pénitence, ou qu'on est dans une véritable disposition de la faire si on en a le temps et les forces, puisque l'Eglise ne les accorde que pour remettre ce qui manque à la pénitence qu'on aurait été obligé de faire, et non pas pour en dispenser entièrement. C'est sans doute pour le même sujet que le concile de Trente déclare que, suivant la coutume ancienne et approuvée dans l'Eglise, on ne doit les accorder qu'avec réserve et modération, et que l'Eglise oblige ceux qui les veulent gagner de faire des prières, des aumônes, et ordinairement des jeûnes et autres bonnes œuvres.

HISTOIRE.—Une personne pieuse, qui avait commis de grandes fautes dans sa jeunesse, faisait exactement les différentes prières aux quelles les souverains pontifes ont attaché des indulgences. Chaque jour elle se condamnait à quelques mortifications, faisait l'aumône selon son pouvoir, et répétait souvent ces belles paroles: "Seigneur, ayez pitié de moi maintenant, à tous les instants de ma vie, et surtout à l'heure de ma mort; je vous en conjure par les mérites de Jésus-Christ et par l'intercession de Marie, des anges et des saints. Je vous offre en esprit de pénitence tout ce que j'aurai à souffrir, et je ne veux me satisfaire en quoi que ce soit." Lorsqu'on lui représentait que la vie mortifiée qu'elle menait abrégérait ses jours elle répondait: "Il faut souffrir un peu en cette vie pour ne pas souffrir beaucoup dans l'autre."

Explication du Catéchisme de l'empire.

CHAPITRE V.

DU SACREMENT DE L'EUCCHARISTIE.

ARTICLE PREMIER.

Institution de l'Eucharistie. Transsubstantiation.

L'eucharistie est un sacrement qui contient réellement et en vérité le corps, le sang, l'âme et la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin ; c'est le plus grand et le plus auguste de tous les sacrements. En effet les autres sacrements nous donnent la grâce, mais l'eucharistie nous donne l'auteur de la grâce, Dieu lui-même. Par elle Jésus-Christ demeure en nous, et nous demeurons en lui. Notre Seigneur en avait fait la promesse long-temps avant qu'il l'instituât : nous la lisons au chapitre sixième de l'Evangile de saint Jean. Après avoir dit aux Juifs : "Je suis le pain vivant qui est descendu du ciel." notre Seigneur ajouta : "Le pain que je donnerai c'est ma chair que je livrerai pour la vie du monde." Et comme les Juifs en murmuraient, il insista de nouveau et plus fortement encore, en disant : "En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et si vous ne buvez son sang vous n'aurez point la vie en vous ; celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et je demeure en lui." Il a exécuté cette promesse la veille de sa passion, dans la cène où il mangea l'agneau pascal avec ses disciples. Il prit le pain, et après avoir rendu grâce à son Père il le rompit, et le donna à ses disciples en disant : "Prenez et mangez ; ceci est mon corps, qui sera livré pour vous ; faites ceci en mémoire de moi." Puis prenant le calice il dit : "Buvez-en tous, c'est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour vous et pour plusieurs pour la rémission des péchés : faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous le boirez."

Les espèces du pain et du vin, que nous voyons et que nous goûtons, sont le signe sensible qui nous fait connaître l'effet invisible de l'eucharistie ; elles signifient que le corps et le sang de Jésus-Christ sont la nourriture spirituelle de nos âmes, comme le pain et le vin sont la nourriture de nos corps ; mais, quoique ces apparences, comme la couleur, la figure et le goût, restent les mêmes après la consécration, il n'y a plus de pain ni de vin ; toute la substance du pain est changée en celle du corps de Jésus-Christ, et toute la substance du vin est changée en celle de son sang, de sorte que c'est alors le même corps qui a été attaché à la croix, et qui est maintenant dans le ciel. Et, quoiqu'on ne voie pas le corps de Jésus-Christ, mais seulement les espèces, il y est cependant réellement ; on voit donc les apparences d'un pain qui n'existe plus, et on ne voit point le corps de Jésus-Christ qui y est contenu. Comme c'est un corps vivant et animé, il s'en suit que Jésus-Christ est tout entier sous chacune des deux espèces, et tout entier sous chaque partie des mêmes espèces : sous l'espèce du pain, le corps de Jésus-Christ est uni à son sang, à son âme et à sa divinité ; et sous l'espèce du vin, son sang est uni à son corps, à son âme et à sa divinité ; car, maintenant que Jésus-Christ est glorieux et immortel, il ne peut plus être divisé : son sang ne peut être séparé de son corps. On reçoit donc autant en communiant sous une seule espèce que si l'on communiait sous les deux espèces.

Ce changement admirable se fait par la vertu toute puissante des paroles de Jésus-Christ, que le prêtre prononce en son nom. C'est Jésus-Christ lui-même qui opère toutes ces merveilles par l'organe de ses ministres, lui qui a changé autrefois l'eau en vin aux noces de Cana, lui qui de rien a fait le ciel et la terre. Il est aussi facile de changer une substance en une autre substance que de tirer du néant toutes choses par sa seule parole. Nous ne comprenons pas à la vérité comment toutes ces merveilles s'opèrent, mais nous savons que rien n'est impossible à Dieu et nous croyons sur la parole de Jésus-Christ, qui nous a aimés, jusqu'à opérer en notre faveur des choses que

nous ne pouvons comprendre. Dieu peut faire ce prodige puisqu'il est tout puissant ; il le fait réellement puisqu'il nous assure que c'est son corps. Nous devons donc écouter sa parole avec respect et avec docilité, et ne pas raisonner sur une chose qui surpasse notre raison, ni chercher l'ordre de la nature dans ce qui est au-dessus de la nature. Croyons donc, croyons sur la parole de notre Dieu qu'il est réellement présent dans l'eucharistie ; croyons, malgré le témoignage de nos sens, qu'il n'y a plus de pain ni de vin : quand Dieu parle nous ne devons plus écouter nos sens.

Notre Seigneur, pour nous unir intimement à lui, a voulu devenir notre nourriture ; il nous a ordonné de boire ce même sang qu'il a versé pour nous, et de manger la victime immolée pour nous sur la croix. Il a donc prodigué les miracles pour nous procurer ce bonheur.

HISTOIRE.—Saint Ambroise, s'adressant dans un de ses discours à saint Laurent martyr, s'écrie : D'où vous vient donc, ô illustre, martyr, d'où vous vient donc ce courage inexplicable qui vous fait supporter les plus affreux tourments comme si vous étiez insensible ? Le feu consume vos membres, et vous bravez le tyran et ses bourreaux ! Ah ! c'est que vous avez reçu dans la sainte communion le Dieu fort et puissant, c'est que son sang coule dans vos veines !

ARTICLE II.

Des dispositions pour recevoir l'Eucharistie.

Il n'y a point de sacrement qui nous unisse plus étroitement à Dieu que la divine eucharistie ; il n'y en a point par conséquent auquel nous devons nous préparer avec plus de soin. Plus ce sacrement est saint, plus on doit y apporter de saintes dispositions. Ce n'est pas à un homme, c'est à un Dieu qu'on prépare une demeure. Parmi ces dispositions les unes regardent l'âme et les autres le corps. La première disposition de l'âme c'est la pureté de conscience. Il faut s'éprouver soi-même, selon le précepte de l'apôtre, avant de manger ce pain céleste ; et, si l'on se sent coupable de quelque péché mortel, il est nécessaire

de
su
fa
re
p-
q-
so
mi
to
m
“
ec
n-
ti-
c-
fc
ce
le
q-
sa
te
fe
de
pa
m
dé
sa
de
fr
de
qu
m
se
L
a.
tu
de
ce
r
Q

de recourir au sacrement de pénitence. L'eucharistie suppose la vie spirituelle dans ceux qui la reçoivent ; il faut être vivant pour s'en nourrir : c'est le Dieu de pureté qui se donne à nous ; il ne se plaît que dans un cœur pur. C'est pour faire entendre cette vérité à ses apôtres que Jésus-Christ leur lava les pieds avant de leur donner son corps à manger et son sang à boire. C'est pour la même raison que dans la primitive église le diacre, se tournant vers le peuple avant la consécration des saints mystères, disait à haute voix : "Les choses saintes sont pour les saints." L'innocence du baptême, ou conservée ou réparée par la pénitence, est cette robe nuptiale sans laquelle on ne doit point paraître au festin du père de famille. Cette innocence, cette pureté est la principale disposition ; mais il faut y joindre une foi vive, une ferme espérance et une ardente charité.

L'Église appelle l'eucharistie un sacrement de foi : celui qui s'en approche doit croire sans hésiter qu'en le recevant c'est Jésus-Christ qu'il reçoit, le même qui est venu au monde, qui est mort pour nous sauver, qui est ressuscité glorieux, et qui est maintenant dans le ciel, à la droite de son Père. La ferme espérance consiste à attendre avec confiance de Jésus-Christ tout ce que nous lui demandons par rapport à notre salut ; puisqu'il se donne lui-même tout entier, que pourrait-il nous refuser ? il a déclaré que celui qui mange sa chair et boit son sang aura la vie éternelle, et qu'il le ressuscitera au dernier jour ; après une telle promesse quelle confiance ne devons-nous pas avoir en sa bonté ? Allons donc à la sainte table dans la même disposition que cette femme de l'Évangile, qui disait en elle-même : Si je touche seulement le bord de sa robe je serai guérie, et qui effectivement le fut à l'heure même. L'eucharistie est un sacrement d'amour ; c'est par un amour incompréhensible que Jésus-Christ l'a instituée : ne serait-ce pas une ingratitude monstrueuse de la recevoir dans un cœur froid et indifférent ? Mais cet amour doit être accompagné de profonds sentiments d'humilité, d'adoration et de reconnaissance. Que recevons-nous dans l'eucharistie ? Dieu lui-même

le créateur et le souverain maître de l'univers, celui dont la puissance, la sainteté et toutes les perfections sont infinies. Que sommes-nous ? Nous n'avons de nous-mêmes que le néant et le péché. Humilions nous donc devant notre Dieu, et reconnaissons, avec le centenaire de l'Évangile, que nous ne sommes pas dignes de nous approcher de lui ; adorons-le dans un saint tremblement, et prosternons-nous à ses pieds ; car, quoiqu'il soit caché sous le voile des symboles eucharistiques, il n'en est pas moins notre Dieu. Excitons dans notre cœur une reconnaissance sans bornes, si elle doit se mesurer sur la grandeur du bienfait, quelle doit être la nôtre pour un don qui est infini ?

Il faut aussi que le corps contribue à sa manière à honorer l'hôte divin qu'il doit recevoir. Il y a deux dispositions du corps : la première est d'être à jeun ; l'Église l'a ainsi ordonné, dès les premiers siècles, par respect pour cet auguste sacrement ; elle n'en dispense que ceux qui, étant dangereusement malades, le reçoivent comme viatique. La seconde est d'être à genoux et d'avoir l'extérieur le plus modeste et le plus recueilli qu'il est possible. Cette posture du corps et ce maintien annoncent les sentiments d'une âme qui s'abaisse profondément devant la majesté suprême.

HISTOIRE.—Dieu, irrité de l'endurcissement de Pharaon, et touché des justes plaintes de son peuple, résolut de punir ce prince opiniâtre, et de délivrer son peuple de la servitude dans laquelle il gémissait. Quand le temps marqué par ses décrets éternels fut arrivé, il envoya un ange exterminateur qui tua en une nuit tous les premiers nés des Egyptiens ; mais il ordonna à son peuple de sacrifier la veille un agneau, de le manger dans chaque famille, et de marquer de son sang la porte de chaque maison, afin que l'ange, ministre de ses vengeances, épargnât les enfants de ce peuple choisi.

Peu après il les nourrit de la manne qu'il fit tomber du ciel pendant quarante ans.

Pourrait-on ne pas reconnaître dans ces deux figures la divine Eucharistie ? Les différents rapports qui se trouvent entre l'ombre et la vérité sont trop frappants pour pouvoir s'y tromper.

Les Israélites, qui étaient le peuple de Dieu, furent les seuls auxquels il fut ordonné d'immoler cet agneau mystérieux : l'ange exterminateur épargna toutes les familles des Israélites dont les portes étaient marquées de son sang. Rapprochons la figure de la réalité : les chrétiens, sont les seuls qui aient le droit d'immoler le divin agneau paschal : l'ange, ministre des vengeances de Dieu, épargne tous ceux qui sont marqués de son sang, et Jésus-Christ a commandé aux fidèles de renouveler souvent ce sacrifice, en mémoire de leur délivrance de la tyrannie du démon.

La manne, cette nourriture céleste, était encore une image bien naturelle du sacrement de nos autels. Elle est appelée le pain du ciel ; elle avait toutes sortes de goûts les plus délicieux ; les Israélites n'en mangèrent qu'après avoir été délivrés de la captivité de Pharaon.

L'Eucharistie, comme nous le dit Jésus-Christ, est le pain vivant qui est descendu du ciel ; elle est la source féconde de toutes sortes de grâces, et on ne peut s'en nourrir qu'après avoir secoué le joug du démon, c'est-à-dire après être sorti de l'esclavage du péché.

ARTICLE III.

Des effets de l'Eucharistie.

L'Eucharistie produit des effets admirables dans ceux qui la reçoivent avec de bonnes dispositions : le premier est de nous unir intimement et de nous incorporer à Jésus-Christ. On peut être uni à Jésus-Christ par la foi en croyant toutes les vérités qu'il a révélées ; on peut aussi s'unir à lui par la charité en l'aimant parfaitement : la foi lui soumet notre esprit, la charité lui attache notre cœur. Mais il y a une union beaucoup plus intime et plus parfaite, c'est celle qui se fait par la participation de sa chair sacrée et de son précieux sang ; cette union est l'effet propre de l'Eucharistie. Jésus-Christ se donne à nous tout entier, il unit son corps avec le nôtre ; par cette union nous devenons un même corps et un même esprit avec lui. Comme les aliments que nous prenons nourrissent notre corps, de même la sainte eucharistie nourrit notre âme : il n'y a aucune différence ; car, de même

que ces aliments se changent en notre substance, de même la communion nous transforme en Jésus-Christ. C'est ce qui faisait dire à l'apôtre saint Paul : " Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi. "

Le second effet de l'eucharistie est d'augmenter, d'affermir et conserver en nous la vie spirituelle de la grâce. Notre divin Sauveur, devenu l'aliment de nos âmes, n'y reste pas sans agir ; il donne un nouvel accroissement à sa grâce ; il nous affermit dans son amour, et nous fait conserver ce précieux trésor avec une fidélité constante ; de là cette sainteté soutenue que nous admirons dans ceux qui communient dignement. Voulez-vous savoir ce qui soutient ce jeune homme dans une piété qui édifie tout le monde, dans une régularité de conduite qui le rend le modèle de la maison où il se trouve ? C'est la sainte eucharistie qu'il reçoit souvent, et avec de saintes dispositions.

Le troisième effet de cet auguste sacrement c'est d'affaiblir en nous la concupiscence et de modérer la violence de nos passions, Nous naissons tous avec une forte inclination au mal ; elle est comme un venin qui s'est répandu dans toute notre nature par le péché du premier homme. L'eucharistie ne nous en délivre pas entièrement, mais elle en affaiblit la malignité ; c'est pour cette raison que les pères de l'Eglise l'ont appelée un antidote, un contrepoison. C'est en effet ce qu'éprouvent toujours ceux qui reçoivent souvent et dignement cet auguste sacrement ; ils sentent leurs forces s'augmenter, et celles de leur ennemi s'affaiblir.

Le quatrième effet de l'eucharistie est de nous donner le gage de la vie éternelle et de la résurrection glorieuse. C'est Jésus-Christ lui-même qui nous enseigne cette consolante vérité : " Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. " La vie que la sainte eucharistie communique à l'âme est le commencement et comme un avant-goût de la vie bienheureuse ; et cette vie demeurera en nous et sera éternelle, si nous ne nous en privons pas volontairement. Ce divin sacrement agit même sur nos corps ; il y est comme une semence et un germe d'immortalité, qui les fera un jour renaître

de la poussière du tombeau et les revêtira de toutes les qualités glorieuses. La présence de Jésus-Christ en nous devient un gage assuré de notre immortalité, mais il n'y a que la communion fervente qui opère ces heureux effets ; la communion tiède, c'est à dire celle que l'on fait sans une sincère piété ou avec quelque affection au péché véniel, laisse l'âme dans toutes les faiblesses, et les augmente même, et à plus forte raison la communion sacrilège, qui est un crime énorme.

HISTOIRE.—Un jour que Jésus-Christ enseignait dans la synagogue de Capharnaüm, ceux qui l'écoutaient lui firent cette question : Que ferons-nous pour produire des œuvres de Dieu ? Jésus leur répondit : L'œuvre de Dieu c'est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé. A ces mots les Juifs répliquèrent : Quel miracle donc faites-vous, afin que le voyant nous vous croyions ? Nos pères ont mangé la manne dans le désert, selon qu'il est écrit ; il leur a donné le pain du ciel à manger. Alors notre Seigneur, reprenant la parole, continua en ces termes : En vérité, en vérité je vous le dis, Moïse ne vous a point donné le pain du ciel, mais c'est mon père qui vous donne le véritable pain du ciel ; car le pain de Dieu est celui qui vient du ciel et qui donne la vie au monde. C'est moi qui suis le pain de vie : vos pères ont mangé la manne dans le désert, et ils sont morts ; mais voici le pain qui est descendu du ciel, afin que celui qui en mange ne meure point. Je suis le pain qui suis descendu du ciel ; si quelqu'un mange de ce pain il vivra éternellement, et le pain que je donnerai c'est ma chair pour la vie du monde. Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour ; car ma chair est véritablement viande, et mon sang est véritablement breuvage ; celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui.

Quoi de plus clair que ces paroles : Le pain que je donnerai, c'est ma chair ; ma chair est véritablement viande et mon sang véritablement breuvage ? et ne démontrent-elles pas invinciblement la présence réelle de notre Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie ?

(JOAN. VI.)

ARTICLE IV.

De la mauvaise Communion.

Ceux qui communient en état de péché mortel reçoivent véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ, mais ils ne reçoivent pas les grâces et les salutaires effets de ce sacrement. Au contraire, ils mangent et ils boivent leur jugement et leur condamnation : c'est la terrible expression dont se sert l'apôtre saint Paul : " Quiconque, dit-il, mangera ce pain et boira le calice du Seigneur indignement, c'est à dire dans un état de péché qui l'en rend indigne, sera coupable de crime contre le corps et le sang du Seigneur. Que l'homme donc s'éprouve lui-même, qu'après cela il mange de ce pain et boive de ce calice, car celui qui boit et mange indignement mange, et boit sa condamnation, ne faisant pas le discernement qu'il doit du corps du Seigneur." Ces paroles nous apprennent quel est le crime d'une mauvaise communion et quelles en sont les suites. Ce crime est le plus horrible de tous les sacrilèges ; c'est la profanation du plus auguste de tous les sacrements et de ce qu'il y a de plus saint dans la religion ; il profane de la manière la plus outrageante l'humanité et la divinité de Jésus-Christ ; il unit autant qu'il est en lui ce divin Sauveur avec l'iniquité, en faisant couler son sang adorable dans des veines infectées par le péché. Ce crime est une perfidie et une trahison semblable à celle de Judas : comme lui, il livre son divin maître à ses plus cruels ennemis ; comme lui, après avoir été comblé de ses bienfaits, il viole les droits les plus sacrés de l'amitié et de la reconnaissance ; il le crucifie de nouveau ; il en fait le jouet de ses passions, et il foule aux pieds le sang de la nouvelle alliance : ce sont encore les paroles mêmes de l'apôtre. Quelles sont les suites d'un crime si énorme ? Les voici : celui qui communie indignement mange et boit son jugement et sa condamnation. Le profanateur mange et boit l'arrêt qui le condamne ; il se l'incorpore et le rend en quelque sorte inévitable. La nourriture est inséparable de celui qui l'a

P
d
F
n
lu
s
n
il
n
o
a
c
l'
fi
gr
c
F
sc
pe
p
cc
à
le
I
et
c
c
c
F
C
I
J
P
S
a
G

prise ; elle se change en son sang et en sa chair ; elle devient une même chose avec lui, en sorte qu'il n'y a plus de moyen de les diviser ; de même le profanateur a mangé son jugement, il l'a pour ainsi dire, changé en lui-même ; sa condamnation n'est pas seulement écrite sur un livre, ni sur des tables de pierre ou de marbre, mais sur son propre cœur ; elle a passé dans ses veines ; il la porte sans cesse avec lui. O punition terrible, qui ne peut venir que de la colère d'un Dieu indignement outragé ! Aussi arrive-t-il ordinairement que celui qui a commis ce crime tombe dans un endurcissement de cœur et un aveuglement d'esprit qui le conduisent à l'impénitence finale. Nous en avons un exemple effrayant dans le perfide Judas : à peine a-t-il reçu indignement la sainte eucharistie que son esprit s'obscurcit et que son cœur devient insensible ; rien ne l'arrête plus ; il se lève brusquement de table et consomme son crime. A quoi se termine son sacrilège ? Au désespoir, à la mort, à la réprobation éternelle. Il ne faut cependant pas conclure de là que celui qui a fait une communion indigne doivent désespérer de son salut : à Dieu ne plaise ! quelque grand que soit son crime il lui reste toujours une ressource, car la miséricorde de Dieu est infinie ; s'il y a recours avec un cœur contrit et humilié il ne sera point rejeté ; ce sang précieux qu'il a profané peut encore le purifier. Mais ce que nous devons en conclure, c'est que ce crime est difficile à expier, qu'il est rare qu'un profanateur du corps et du sang de Jésus-Christ rentre en lui-même ; c'est que nous devons prendre toutes les précautions possibles pour ne jamais tomber dans un si grand malheur, et que si on y était tombé il faudrait promptement avoir recours au sacrement de pénitence.

HISTOIRE. — Les livres saints ne nous présentent qu'un exemple de communion indigne, c'est celle de Judas, qui reçut son Dieu dans une âme souillée par l'avarice et déjà agitée du projet de le trahir. Aussitôt Satan entre en lui ; il vend son bon maître, il le livre à ses ennemis, sans que le baiser du Fils de Dieu ni le doux nom d'ami qu'il lui donne touchent le cœur de

“ ne mangez, nous dit-il lui-même, la chair du Fils de
“ l’homme, et si vous ne buvez son sang, vous n’aurez
“ point la vie en vous.” Il a institué ce sacrement sous
les espèces du pain et du vin pour nous faire sentir
que nous devons le recevoir souvent ; la sainte eucha-
ristie doit être la nourriture ordinaire de notre âme,
comme le pain et le vin sont la nourriture ordinaire de
notre corps. Dans les premiers jours du christianisme
les fidèles comprenaient bien cette vérité ; ils regar-
daient l’eucharistie comme le pain quotidien des enfants
de Dieu ; ils le mangeaient en effet tous les jours et ils
ne craignaient rien tant que d’en être privés. Nous de-
vons nous efforcer d’entrer dans les mêmes disposi-
tions et d’imiter leur ferveur. Et qu’on ne dise pas
que la fréquente communion était alors en usage, mais
que la discipline de l’Eglise a changé. J’avoue que les
chrétiens ont changé et que la ferveur s’est ralentie ;
mais l’esprit de l’Eglise est toujours le même. Le saint
concile de Trente dit qu’il souhaiterait que les fidèles,
toutes les fois qu’ils assistent au sacrifice de la messe,
y participassent non seulement spirituellement, mais
encore par la réception actuelle de l’eucharistie Un
autre concile exprime le même désir en ces termes :
“ Nous voyons avec douleur qu’il y a des chrétiens
“ assez négligents pour ne communier qu’une fois
“ dans l’année, c’est pourquoi nous ordonnons aux
“ curés et à ceux qui exercent le ministère de la pa-
“ role, d’instruire les fidèles sur la fréquente commu-
“ nion qui était autrefois en usage, sur les fruits
“ merveilleux qu’elle produisait alors, et de leur per-
“ suader qu’il n’y a point de moyen plus propre à rame-
“ ner parmi nous les beaux jours de l’Eglise naissante
“ que la fréquente communion.” Si donc l’Eglise
n’oblige rigoureusement les fidèles qu’à une com-
munion dans l’année, ce n’est pas qu’elle croie que
cette communion annuelle suffise pour entretenir dans
ses enfants la vie spirituelle de la grâce ; elle n’a
pas voulu user de menaces pour les porter à commu-
nier plus d’une fois, dans la crainte de multiplier les
transgressions ou les sacrilèges ; mais elle désirerait
qu’ils fussent assez purs pour communier souvent, et

aussi souvent qu'il serait nécessaire pour conserver par la vertu de l'eucharistie la vie et la santé de l'âme. Si nous aimons Dieu nous nous unissons souvent à lui ; il nous invite à ce banquet sacré. Venez à moi, nous dit-il, vous tous qui avez de la peine et qui êtes chargés. je vous soulagerai ; venez avec confiance et ne craignez rien ; venez à moi, qui suis votre père, et je vous donnerai le gage le plus touchant de mon amour ; venez à moi, qui suis votre Dieu, et je vous enrichirai de mes grâces les plus précieuses. La conduite la plus assurée qu'un fidèle puisse tenir à cet égard c'est de se confesser souvent, au moins à l'approche des grandes fêtes, et de suivre les avis de son confesseur relativement à l'usage plus ou moins fréquent de la sainte communion. Une autre pratique extrêmement avantageuse c'est de faire de temps en temps la communion spirituelle ; pour cet effet il faut se recueillir un instant, produire un acte de désir de la communion réelle, et inviter Jésus-Christ à venir en nous, après l'avoir adoré au très saint sacrement de l'autel.

HISTOIRE.—Le jeune Albini, n'ayant pas encore l'âge requis pour faire sa première communion, se contentait de soupirer sans cesse après l'heureux jour où il pourrait recevoir son Dieu caché sous les voiles eucharistiques, et il n'oubliait rien pour se préparer à une si sainte action. Il avait une si vive horreur du péché qu'il évitait jusqu'à l'apparence même du mal. Il disait souvent qu'il ne souffrirait pas que le démon entrât dans son cœur avant Jésus-Christ. Il avait une application constante à s'instruire de tout ce qui concerne le sacrement adorable de nos autels. Il ne cherchait pas seulement à retenir les mots du catéchisme, il s'attachait surtout à en pénétrer le sens. L'innocence de sa vie, le désir extrême qu'il montrait pour la communion et l'application avec laquelle il s'y préparait engagèrent celui qui était chargé de la direction de sa conscience à l'admettre à la table sainte plus tôt qu'on n'y reçoit communément les enfants. On ne pouvait lui annoncer une nouvelle plus agréable. Il remercia son directeur avec les plus vifs transports d'allégresse, et,

dépuis ce moment il ne songea plus qu'à redoubler ses soins pour purifier son cœur de plus en plus, et pour y préparer à Jésus-Christ une demeure qui fût moins indigne de lui. C'est pour cela qu'avant de communier il voulut faire une retraite, pendant laquelle il fit une confession générale de toute sa vie. A voir le torrent de larmes qu'il répandit et la vive douleur dont il fut pénétré, on eût dit qu'il n'y avait point de plus grand pécheur que lui sur la terre. Cependant il n'avait jamais souillé par aucun péché mortel la précieuse robe de son innocence ; mais les lumières de la grâce, dont il était éclairé, lui faisaient regarder les moindres fautes comme autant de monstres odieux, et il ne pouvait se consoler d'avoir offensé un Dieu qui voulait bien devenir lui-même sa nourriture.

C'est dans ces sentiments qu'il passa le temps de sa retraite. L'heureux moment après lequel il soupirait depuis si long-temps arriva enfin, et il eut le bonheur de recevoir son Dieu ; mais il serait impossible d'exprimer les vifs sentiments de piété dont il fut animé pendant cette sainte action. Ce n'était que soupirs, que larmes, que transports d'amour et de reconnaissance ; " Oui, mon Dieu ! s'écriait-il, puisque vous avez eu la bonté de vous donner à moi, je veux me donner entièrement à vous ; puisque vous vous êtes uni si étroitement à moi, rien ne sera capable désormais de me séparer de vous. Je serais la plus ingrate des créatures si j'usais de quelque réserve envers un Dieu qui m'a aimé sans mesure. "

Ce ne fut point là une de ces ferveurs passagères qui s'évanouissent avec l'occasion qui les a fait naître. Albini n'oublia jamais cet heureux jour, ni les engagements qu'il avait contractés avec Dieu. La communion fut pour lui un aliment salutaire qui le fit croître sensiblement en vertu et en piété. Bien loin que cette nourriture céleste rassasiât sa faim, elle ne servit au contraire qu'à la redoubler, et depuis lors il ne manqua jamais de communier de quinze en quinze jours, sachant bien que la divine eucharistie est aussi nécessaire à notre âme que les aliments terrestres à notre corps, et qu'il est impossible de se maintenir

constamment dans les voies de l'innocence et de la piété sans l'usage fréquent de cet adorable sacrement.

Les Ecoliers vertueux.

ARTICLE VI.

Du sacrifice de la messe.

L'eucharistie n'est pas seulement un sacrement où Jésus-Christ se donne à nous pour être notre nourriture spirituelle ; elle est encore un sacrifice où il s'offre à son Père comme victime pour nous. Notre Seigneur ne s'est pas contenté de s'offrir une fois sur la croix, pour nous racheter, mais il a voulu laisser à son Eglise un sacrifice qui représentât celui de la croix, qui en perpétuât la mémoire jusqu'à la fin du monde, et qui nous en appliquât le mérite ; c'est pour cet effet que dans la dernière cène, la nuit même qu'il fut livré, il offrit à Dieu son Père son corps et son sang, sous les espèces du pain et du vin ; il les donna à ses apôtres, qu'il établissait alors prêtres du nouveau Testament ; et par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi*, il leur commanda, à eux et à leurs successeurs dans le sacerdoce, de les offrir comme l'Eglise catholique l'a toujours entendu et enseigné.

Ce sacrifice est la figure commémorative et le renouvellement de celui de la croix ; la figure, parce que le sang de Jésus-Christ paraît séparé de son corps ; c'est une séparation apparente qui rappelle une séparation réelle ; le renouvellement, parce que c'est la même victime, la même hostie, le même sacrificateur, et par conséquent le même sacrifice, tant sur la croix que sur l'autel ; ce qu'il y a de différence n'est que dans la manière : sur la croix il s'est offert par lui-même, au lieu que sur l'autel il s'offre par le ministère des prêtres ; sur la croix il s'est offert d'une manière sanglante, au lieu que sur l'autel il s'offre d'une manière non sanglante. Tel est le sacrifice de la religion chrétienne ; sacrifice auguste qui réunit seul tous les avantages que les différents sacrifices ne montraient qu'en figure

dan
d'u
soi
fice
de
no
piti

Pè
ren
plu
lui
son
rée

Jé
y
que
ter,
sur
no
no
d'ar
fice
dev
ave
foi
à I
rem
son
que
(
c'e
vitu
le
rem
rom
prie
cetr

dans l'ancienne loi ; il est tout ensemble un sacrifice d'adoration, par lequel nous reconnaissons l'empire souverain que Dieu a sur toutes les créatures ; un sacrifice d'action de grâces, par lequel nous le remercions de ses bienfaits ; un sacrifice d'impétration, par lequel nous en obtenons de nouveaux ; et un sacrifice de propitiation, par lequel nous apaisons sa justice.

L'oblation que Jésus-Christ fait de lui-même à son Père renferme l'hommage le plus parfait qui puisse être rendu à sa majesté infinie, et rien ne peut le porter plus efficacement à nous regarder d'un œil propice, en lui remettant devant les yeux la mort cruelle à laquelle son Fils bien-aimé s'est soumis volontairement pour réconcilier les pécheurs avec lui.

Instruits du mystère de l'eucharistie, persuadés que Jésus-Christ est réellement présent sur l'autel, et qu'il y renouvelle et perpétue la mémoire de sa mort, avec quelle piété et quelle reconnaissance devons-nous assister, à ce sacrifice auguste ? Si nous avons été présents sur le calvaire quand notre Sauveur s'est immolé pour nous quels auraient été nos sentiments ! N'aurions-nous pas été pénétrés de douleur, de componction et d'amour, à un spectacle si touchant ? Puisque le sacrifice de la messe est le même que celui de la croix, nous devons y être animés des mêmes sentiments ! Il faut avoir soin de nous unir au prêtre qui l'offre, et de conformer nos intentions aux siennes. Il l'offre pour rendre à Dieu le culte souverain qui lui est dû, pour obtenir la remission de nos péchés, pour attirer les grâces qui nous sont nécessaires, pour remercier Dieu de toutes celles que nous avons reçues.

C'est à Dieu seul qu'on offre le sacrifice, parce que c'est un hommage de notre dépendance et de notre servitude. On y fait seulement mémoire des saints, pour louer et remercier Dieu des victoires qu'il leur a fait remporter par sa grâce, et de la gloire dont il les a couronnés, et pour leur demander qu'ils unissent leurs prières avec les nôtres. On offre ce sacrifice non seulement pour tous les hommes vivants, mais encore pour ceux qui sont morts en état de grâce, et à qui il reste quelques péchés à expier dans le purgatoire. L'Eglise

demande pour eux, par le mérite de ce sacrifice, que leurs âmes soient soulagées dans les peines qu'elles souffrent, et qu'elles en soient délivrées pour entrer dans la vie éternelle. Cet usage d'offrir le sacrifice pour les morts est de la première antiquité, et vient de la tradition des apôtres.

HISTOIRES.—Une mère de famille qui avait contracté l'heureuse habitude d'assister tous les jours à la sainte messe, l'entendait le dimanche pour accomplir le précepte de l'Eglise; le lundi pour les âmes du purgatoire; le mardi pour la conversion des pécheurs et la persévérance des justes; le jeudi pour rendre ses devoirs à Jésus-Christ au très saint Sacrement, le vendredi, pour honorer sa passion, et le samedi pour se mettre elle et sa famille sous la protection de Marie. Elle assurait avoir retiré les plus grands avantages de cette pieuse pratique.

— Guillaume Ruffin, jeune écolier dont la vie doit servir de modèle à la jeunesse chrétienne, trouvait son plus grand plaisir à servir la sainte messe. Il s'en acquittait avec une piété touchante et un ferveur angélique, de sorte qu'on ne pouvait le voir sans se sentir porté à la dévotion, et l'on peut dire que c'est par ce saint exercice qu'il a obtenu de Dieu tant de grâces qui l'ont élevé à un très haut degré de sainteté.

Vie de Ruffin, par l'abbé CARRON.

CHAPITRE VI.

DE L'EXTRÊME-ONCTION.

Dieu, qui est infiniment bon, ne nous a pas seulement préparé des secours salutaires pour le cours de notre vie et dans l'état de la santé, il a encore établi un sacrement pour nous soulager dans le temps de la maladie, et surtout aux approches de la mort, où les

tentations sont plus violentes et plus dangereuses ; ce sacrement s'appelle *l'extrême-onction*, parce que c'est la dernière des onctions que reçoit un chrétien. La première onction se fait dans le baptême, la seconde dans la confirmation et la dernière dans une maladie dangereuse. Jésus-Christ a institué l'extrême-onction pour le soulagement spirituel et corporel des malades. L'apôtre saint Jacques nous l'explique en ces termes : " Quelqu'un est-il malade parmi vous ? qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur ; et la prière de la foi sauvera le malade : le Seigneur le soulagera, et s'il est coupable de péchés, ils lui seront remis. " Selon ces paroles deux choses sont essentielles à ce sacrement ; l'onction et la prière qui l'accompagne : l'onction se fait avec d'huile d'olive que l'évêque bénit le jeudi saint. L'huile sainte s'applique à chacun des cinq sens pour le purifier des péchés dont il a été l'organe et l'instrument. Voici la prière que le prêtre prononce en même temps : " Que le Seigneur, par cette onction de l'huile sacrée et par sa très grande miséricorde, vous pardonne tous les péchés que vous avez commis par la vue, par l'adorat et par les autres sens. " Prière puissante et efficace, puisque notre Seigneur a promis, par la bouche de son apôtre, qu'il l'exaucerait toujours.

Il y a trois principaux effets de ce sacrement : le premier c'est de donner de la force aux malades contre les tentations du démon et contre les horreurs de la mort ; il affermit leur foi et leur confiance en Dieu, et par là il les fortifie contre les attaques du démon ; il excite dans leur cœur le désir et l'espérance de posséder Dieu, et par là il les fortifie contre la crainte de la mort : plus ce désir est ardent et cette espérance ferme, moins on craint de mourir.

Le second effet de l'extrême-onction est d'effacer les restes du péché et les péchés mêmes, s'il y en a encore quelques-uns à expier ; c'est pour cela que les pères de l'Eglise l'appellent la perfection et le complément de la pénitence. On entend par les restes du péché une faiblesse et une langueur de l'âme qui reste après que le

péché a été pardonné, qui fait que l'on conserve encore du penchant pour les choses de la terre, et qu'on a peu de goût pour les choses spirituelles : le sacrement ôte cette faiblesse, en nous détachant du monde, et nous faisant désirer le ciel. Il remet encore les péchés véniels et même les péchés mortels dont on ne se souvient pas, ou que l'on est hors d'état de confesser, pourvu néanmoins qu'on ait une véritable contrition ; mais il faut, s'il est possible, avoir recours au sacrement de pénitence auparavant, car l'extrême-onction est un sacrement des vivants, que l'on doit recevoir en état de grâce.

Le troisième effet de l'extrême-onction est de rendre la santé aux malades, si elle est nécessaire pour leur salut : il ne faut donc pas attendre pour la recevoir que l'on soit à l'extrémité ; il n'est pas temps de demander la santé quand on est près de rendre le dernier soupir ; ce serait alors tenter Dieu, puisqu'on ne pourrait plus la recouvrer sans un miracle évident. Il suffit d'être dangereusement malade pour recevoir l'extrême-onction, et quand on la reçoit avec un jugement sain et libre on s'y dispose mieux, et l'on en tire plus de fruits. D'ailleurs en différant jusqu'au dernier moment on court risque de mourir sans l'avoir reçue ; il arrive souvent que ceux qui retardent ainsi sont prevenus par la mort. Quoique ce sacrement ne soit pas d'une nécessité absolue, on est cependant obligé de le recevoir quand on le peut ; c'est le moyen ordinaire pour obtenir une bonne mort ; ceux qui le négligent désobéissent au précepte de Jésus-Christ ; ils se privent volontairement des grâces attachées à ce sacrement, et se mettent en danger de mourir mal, ce qui est le plus grand de tous les malheurs.

HISTOIRES.—Un père était très dangereusement malade, Il avait une fille âgée d'environ huit ans, qui avait bien profité des instructions qu'elle avait entendues au catéchisme. Se trouvant seule avec son père, elle lui dit : Papa, papa, tu es bien malade ; le médecin a dit que tu mourras peut-être demain. Maman est dans sa chambre, qui pleure ; on la console. J'ai en-

te
trè
fès
fess
va
te
adn
av
me
je

de
lure
sur
cite
insf
en

I
les c
et
saire
qui,
qu'ile
Le
qui
par
paré
l'ann
l'offr

tendu dire au catéchisme, à M. le curé, que c'est un très grand péché de laisser mourir les malades sans confession ; personne n'ose te dire qu'il faut que tu te confesses... Je te remercie, lui dit-il ; va, mon enfant, va tout de suite chercher M. le curé. Que le Seigneur te bénisse ; je te devrai mon salut... Le curé vint et administra le malade, qui mourut le lendemain. Il avait dit plusieurs fois, après avoir reçu les sacrements : Sans ma petite, sans ma chère enfant qu'allais-je devenir ?

LASAUSSÉ.

Saint Martin, archevêque de Tours, saint Louis, roi de France, et Louis-le-Gros, aussi roi de France, voulurent recevoir l'extrême-onction et mourir, couchés sur un cilice, et ayant sur eux de la cendre, pour s'exciter par là à de grands sentiments de pénitence, ce qui inspira les mêmes sentiments à ceux qui les assistèrent en ces derniers instants.

CHAPITRE VII.

DU SACREMENT DE L'ORDRE.

Les cinq premiers sacrements sont communs à tous les chrétiens, et tous doivent les recevoir dans le temps et dans les circonstances où ces secours leur sont nécessaires : les deux suivants sont particuliers à deux états qui, par leur importance et les grandes obligations qu'ils imposent, ont besoin de grâces plus puissantes. Le sacrement de l'ordre donne à l'Eglise des pasteurs qui la gouvernent ; c'est par l'imposition des mains et par la prière dont elle est accompagnée qu'ils sont séparés du reste des fidèles et qu'ils reçoivent le pouvoir d'annoncer l'Evangile, d'administrer les sacrements, d'offrir le saint sacrifice, en un mot, d'exercer le saint

ministère. Jésus-Christ institua ce sacrement lorsqu'il appela les apôtres et qu'il leur dit : " Je vous envoie comme mon Père m'a envoyé ; allez, instruisez les nations ; baptisez-les. Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, etc.," et lorsque après avoir établi le sacrifice de son corps et de son sang il ajouta : " Faites ceci en mémoire de moi."

L'ordre est donc un sacrement qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques et la grâce pour les exercer saintement : les apôtres n'ont pas reçu ce pouvoir pour eux seuls, mais pour le communiquer à d'autres. Nous voyons dans l'Écriture qu'ils ont ordonné des évêques, des prêtres et des diacres par l'imposition des mains ; et nous lisons dans l'histoire ecclésiastique que les premiers évêques établis par les apôtres en ont ordonné d'autres pour leur succéder ; et cette succession, qui n'a jamais été interrompue, continuera dans l'Église jusqu'à la fin des siècles.

On parvient au sacerdoce par plusieurs degrés ou ordres différents. Il y a quatre ordres qu'on appelle moindres ; savoir, celui de portier, de lecteur, d'exorciste, et d'acolyte ; et trois majeurs, savoir, le sous-diaconat, le diaconat et le sacerdoce. Un état si saint demande de grandes dispositions dans ceux qui veulent l'embrasser ; la première est d'y être appelé et de ne pas s'y ingérer de soi-même. S'il n'y a aucun état où il soit permis d'entrer sans avoir consulté Dieu pour savoir s'il nous y appelle, cette précaution est bien plus nécessaire encore quand il s'agit d'un état dont les fonctions sont si saintes et si sublimes. " Ce n'est pas vous, disait Jésus-Christ à ses apôtres, ce n'est pas vous qui m'avez choisi ; mais c'est moi qui vous ai établis, afin que vous alliez et que vous portiez du fruit." La seconde disposition pour entrer dans l'état ecclésiastique c'est d'être animé du zèle de la gloire de Dieu et du salut du prochain : malheur à ceux qui n'ont en y entrant que des vues humaines, qui ne consultent que l'intérêt ou l'ambition, qui ne se proposent que de s'enrichir et d'y vivre plus commodément et plus hono-

rab.
cha
l'or
far
vie
ém
un
ave.
E
vou.
Un
de t
dés
la v
les c
pas.
qu'
sem
éch
ces,
avir
péni
et r
tant
sulte
V
et d
comr
soula
de l
struit
des
une
arri
vous
gran
être
de l'e

ablement ! La troisième disposition est d'être irréprochable dans ses mœurs ; il serait bien à souhaiter que l'on eût conservé la grâce de son baptême : du moins faut-il l'avoir recouvrée depuis long-temps, et mener une vie édifiante et exempte de reproche. Enfin la quatrième disposition est d'être en état de grâces ; ce serait un horrible sacrilège de recevoir un sacrement si saint avec une conscience souillée par le péché mortel.

HISTOIRE.— Savez-vous ce que c'est qu'un prêtre, vous que ce seul nom irrite ou fait sourire de mépris ? Un prêtre est par devoir l'ami, la providence vivante de tous les malheureux, le consolateur des affligés, le défenseur de quiconque est privé de défense, l'appui de la veuve, le père de l'orphelin, le réparateur de tous les désordres et de tous les maux qu'engendrent vos passions et vos funestes doctrines. Sa vie entière n'est qu'un long et héroïque dévouement au bonheur de ses semblables. Qui de vous consentirait comme lui à échanger les joies domestiques, toutes les jouissances, tous les biens que les hommes recherchent si avidement, contre des travaux obscurs, des devoirs pénibles, des fonctions dont l'exercice brise le cœur et rebute les sens, pour ne recueillir d'autre fruit de tant de sacrifices que le dédain, l'ingratitude et l'insulte !

Vous êtes encore plongé dans un profond sommeil, et déjà l'homme de charité, devançant l'aurore, a recommencé le cours de ses bienfaisantes œuvres. Il a soulagé le pauvre, visité le malade, essuyé les pleurs de l'infortune ou fait couler ceux du repentir, instruit l'ignorant, fortifié le faible, affermi dans la vertu des âmes troublées par les orages des passions. Après une journée toute remplie de pareils bienfaits le soir arrive, mais non le repos... À l'heure où le plaisir vous appelle aux spectacles, aux fêtes, on accourt en grande hâte auprès du ministre sacré : un chrétien touche à ses derniers moments ; il va mourir, et peut-être d'une maladie contagieuse ; n'importe, le bon pasteur ne laissera point expirer ses brebis sans adoucir ses angoisses, sans l'environner des consolations de l'espérance et de la foi, sans prier à ses côtés le Dieu

qui mourut pour elle, et qui lui donne à cet instant même, dans le sacrement d'amour, un gage certain de l'immortalité.

Il est encore plus aux yeux de la foi, il est le ministre de Jésus-Christ sur la terre, son représentant chargé d'exercer des fonctions qui n'ont pas même été confiées aux anges.

Voilà le prêtre, non tel que l'aversion se plaît à se le figurer, mais tel que réellement il existe au milieu de vous.

CHAPITRE VIII.

DU SACREMENT DE MARIAGE.

Le mariage a été institué dès le commencement du monde, lorsque Dieu donna à l'homme pour compagne la femme qu'il avait formée d'une de ses côtes, et que par une bénédiction particulière il leur accorda la fécondité. Pour rendre cette première institution plus sainte encore Jésus-Christ l'a élevée à la dignité de sacrement, y attachant une grâce spéciale pour affermir cette union indissoluble, et pour sanctifier ceux qui la contractent ; il l'a rendue l'image et le signe d'un grand mystère, de son union intime et éternelle avec l'Eglise : par là le mariage est devenu une source de bénédictions spirituelles pour ceux qui le reçoivent avec des dispositions chrétiennes.

Le mariage est donc un sacrement qui donne la grâce pour sanctifier la société légitime de l'homme et de la femme. C'est une vérité certaine que ceux qui se marient après avoir consulté Dieu, et avec des vues chrétiennes, reçoivent par la vertu de ce sacrement des grâces pour se sanctifier en remplissant fidèlement les obligations de leur état. Avant de se décider à embrasser cet état il faut donc adresser à Dieu des prières ferventes pour connaître s'il nous y appelle ; sans sela

on
Die
et l
ma
l'in
con
ensa
pro
ctin
dép
I
sacr
ave
pare
reç
po
cha
l'a
rec
de
l'ov
act
som
Sar
c
Que
eun
rem
pou
moi
la
ce
hic
un
D
mo
piét
I

on contracterait témérament et contre l'ordre de Dieu un engagement irrévocable qu'il ne bénirait pas, et l'on exposerait son salut à un grand danger. Dieu ne manque jamais de faire connaître sa volonté à ceux qui l'invoquent de tout leur cœur. On doit aussi prendre conseil de ses parents : ils désirent l'avantage de leurs enfants, et ils savent mieux qu'eux ce qui peut le leur procurer ; on doit suivre leurs avis plutôt qu'une inclination aveugle, dans une affaire si importante et d'où dépend le bonheur pour le temps et pour l'éternité.

Il y a trois principales dispositions pour recevoir le sacrement de mariage : la première est de le recevoir avec une conscience purifiée de tout péché mortel, parce que le mariage est un sacrement des vivants, qui suppose la vie spirituelle de la grâce dans ceux qui le reçoivent. Le concile de Trente exhorte même les personnes qui veulent entrer dans cet état à s'approcher de la sainte eucharistie pour attirer sur elles les bénédictions du ciel. La seconde disposition est de le recevoir dans l'intention de faire la volonté de Dieu et de le servir dans cet état. C'est un principe que nous devons nous proposer de plaire à Dieu dans toutes nos actions, même les plus communes, à plus forte raison dans un engagement qui dure toute la vie. "Nous sommes les enfants des saints, disait le jeune Tobie à Sara son épouse, et nous ne devons pas nous marier comme les païens, qui ne connaissent point Dieu." Que celui qui se croit appelé à l'état du mariage n'y entre donc que dans la vue de s'y sanctifier et d'en remplir toutes les obligations. La troisième disposition pour le sacrement de mariage est de le recevoir avec la modestie, la pudeur et les autres vertus convenables à la sainteté de ce sacrement, en évitant avec soin tout ce qui pourrait s'écarter des règles de la plus exacte bienséance. Recevoir la bénédiction nuptiale avec un extérieur contraire à la modestie ce serait offenser Dieu au pied même des autels, et profaner un sacrement dont on ne doit s'approcher qu'avec beaucoup de piété et de religion.

Les personnes mariées ont quatre obligations à rem-

plir : elles doivent vivre ensemble dans une sainte société et une parfaite union, se garder réciproquement la foi conjugale qu'elles se sont promise à la face des autels, s'assister mutuellement dans leurs besoins, et enfin donner à leurs enfants une éducation chrétienne, en les accoutumant de bonne heure à prier Dieu et à faire avec piété les autres exercices de religion ; en leur apprenant et leur répétant souvent les maximes de l'Évangile ; en leur donnant bon exemple en toutes choses, et en veillant sur leur conduite pour les éloigner de tout ce qui pourrait les porter au mal.

HISTOIRE.—Un jeune médecin, habitant la capitale, vient d'y recevoir, au mois d'octobre 1829, le sacrement de mariage avec des circonstances bien édifiantes.

Un de ses amis l'introduit dans une maison recommandable par ses vertus, en lui faisant espérer la main d'une fille unique, aussi pieuse que le reste de la famille. La jeune personne est bientôt promise au docteur dont l'aimable modestie égale la science.

Bientôt la cérémonie nuptiale allait avoir lieu, lorsque celui-ci vient seul trouver la mère de sa future épouse, et lui demande à parler en particulier à mademoiselle Emilie.—Ce n'est pas possible, monsieur, répond-elle d'une manière obligeante ; ma fille n'est pas bien depuis deux jours, et elle a besoin de tranquillité.—Mais, madame, il m'est bien pénible de ne pouvoir m'entretenir un instant avec votre demoiselle ; à peine ai-je eu la satisfaction de la voir trois à quatre fois dans la société ; jusqu'ici je n'ai point trouvé l'occasion de lui exprimer à mon aise mes sentiments et de connaître les siens.—Vos instances me font peine, monsieur, mais ma fille n'est pas visible.—J'aurais cependant quelque chose de très important à lui communiquer.—Je l'appellerai si vous le désirez, et vous lui parlerez en ma présence ; jamais ma fille ne s'est trouvée en tête-à-tête avec aucun homme.—Mais bientôt je dois être son époux !—Alors, monsieur, ma fille ne m'appartiendra plus ; jusqu'à ce temps je dois remplir à son égard tous les

de
ma
co
ren
reli
L'
tain
qu
gl
de
gi
av
qu
et
et
la
att

se

ci

A

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

devoirs d'une mère chrétienne et prudente.—Ah ! madame, s'écrie le médecin, il faut donc que je vous confie mes intentions. Elevé moi-même par des parents religieux, je suis toujours demeuré fidèle à cette religion sainte qui vous dicte une si belle conduite. L'indifférence qui existe malheureusement parmi certains hommes, même instruits, a pu vous inspirer quelque défiance ; mais loin de la partager, je me fais une gloire et un bonheur de suivre en tout point les pratiques de la foi : plus j'en étudie, plus elles me semblent grandes et respectables. Si j'ai tant insisté pour avoir avec votre demoiselle un entretien particulier, c'est que je voulais sonder ses dispositions à cet égard, et la prier de se disposer par une confession générale et la réception de l'adorable eucharistie à recevoir avec la bénédiction nuptiale toutes les grâces qui, y sont attachées.

A ces mots la mère ne put retenir ses larmes ; elle se jette dans les bras du vertueux médecin, et lui dit en le tenant serré contre son cœur : “ Eh bien, mon fils, nous communierons tous ensemble ; allez voir votre épouse, et dites-lui bien que je vous ai appelé mon fils. Allez, pieux jeune homme, vos sentiments me répondent de votre bonheur et de celui de ma fille.”

Le pieux docteur ne se borna pas là. Pendant huit jours le saint sacrifice de la messe fut célébré pour attirer toute l'abondance des bénédictions célestes. Mais ce qu'il y eut de plus beau, de plus attendrissant, ce fut de voir, le jour même du mariage, les deux époux s'asseoir à la table sainte, environnés l'un de son respectable père et de sa mère en pleurs, l'autre de sa mère et de sa grand'mère, qui reçurent tous ensemble la sainte communion des mains du prêtre qui bénissait le mariage.

“ Quel bel exemple pour les jeunes gens ! quelle leçon pour tant de parents indifférentes ou impies ! Ah ! si toutes les unions ressemblaient à celle-ci, que la société serait heureuse et tranquille !

SECOND TRAITÉ.

DE LA PRIÈRE.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA PRIÈRE EN GÉNÉRAL.

ARTICLE PREMIER.

Nécessité de la Prière.

La prière est le second moyen pour obtenir la grâce ; c'est une élévation de notre esprit et de notre cœur vers Dieu pour lui rendre nos devoirs, et pour lui demander les choses qui nous sont nécessaires. La prière est un devoir indispensable que l'on ne peut omettre sans péché ; Jésus-Christ nous en a fait un commandement exprès, et ce précepte est souvent répété dans l'Évangile ; *Veillez, nous dit-il, et priez ; il faut toujours prier, et ne point se laisser de le faire.* De là ce reproche qu'il fait à ses disciples : "Jusqu'ici vous n'avez rien demandé en mon nom ; demandez, et vous recevrez." Il a pratiqué lui-même ce qu'il nous commande ; il passait souvent les nuits à prier, ou, pour mieux dire, toute sa vie a été une prière continuelle. Jésus-Christ n'avait certainement pas besoin de prier pour lui-même ; mais il voulait nous donner l'exemple et nous engager par là à nous livrer à ce saint exercice : nous avons besoin qu'il prie pour nous, et qu'il nous montrât l'obligation où nous sommes de prier. Le salut n'est promis qu'à la prière ; il n'est possible que par la prière, et il n'est accordé qu'à la persévérance dans la prière : ce saint exercice est donc d'une nécessité indispensable ; et quand même l'Évangile ne nous ferait pas une loi positive

d
m
L
nc
de
p
du
q
p
m
n'
mi
ex
ne
de
ca
ri
ce
pli
qui
soi
att
attr
et
F
F
ne
en
ble
bi
sain
dev
ser
y
le
qui
à y
toute
fave

de prier et de prier sans cesse, le sentiment de notre misère suffirait seul pour en prouver la nécessité. Les besoins toujours renaissants de notre âme et de notre corps ne nous avertissent-ils pas continuellement de recourir à celui qui peut seul y remédier ? N'est-ce pas le partage des misérables de gémir et de solliciter du secours ? Notre indigence est extrême ; les biens qui nous manquent sont d'un prix infini. Dieu est prêt à nous les accorder, non seulement il nous permet, mais il nous commande de les lui demander : ce n'est pas qu'il ignore nos besoins ; il les connaît mieux que nous ne les connaissons nous-mêmes ; il exige cependant que nous les lui exposions, pour nous faire désirer avec plus d'ardeur les biens qu'il nous prépare, et pour nous rendre par ce désir plus capables de les recevoir. Le désir des biens spirituels s'enflamme par l'exercice de la prière ; et plus ce désir est ardent, plus on reçoit de Dieu ; il remplit ceux qui sont affamés, et il renvoie vides ceux qui se croient riches, et qui s'imaginent n'avoir besoin de rien. Si Dieu nous accordait ses biens sans attendre nos prières, nous serions portés à nous les attribuer ; mais, quand après avoir senti notre misère et notre impuissance nous recourons à lui, nous ne pouvons alors nous dissimuler à nous-mêmes notre dépendance ; nous sommes obligés de reconnaître que nous ne pouvons rien sans lui, et que tout ce que nous en recevons est un don de sa pure libéralité : cet humble aveu de notre indigence nous dispose à recevoir ses bienfaits avec abondance. Appliquons-nous donc à ce saint exercice ; ne croyons pas que pour remplir ce devoir essentiel il suffise d'y employer quelques moments rapides, et de passer le reste du temps sans penser à Dieu : il faut avoir souvent recours à la prière, et y persévérer long-temps. Dieu veut être sollicité, pressé, importuné ; il ne se lasse pas de nous écouter ; le trésor de ses grâces est infini, et on ne peut rien faire qui lui soit plus agréable que de demander sans cesse à y puiser. Les rois de la terre ne permettent pas à toutes sortes de personnes de leur parler ; c'est une faveur qu'ils n'accordent qu'à leurs favoris, et dans

certain moments ; mais il n'en est pas ainsi de notre Dieu ; il nous permet de lui parler à toute heure, de lui représenter nos besoins et de réclamer son secours ; il nous ordonne même de le faire en toute liberté, et si l'on ne se présente pas devant lui, il s'en offense. Quel honneur pour une vile créature de s'approcher ainsi de son Dieu, de lui communiquer ses pensées, ses inquiétudes, ses désirs avec une sainte liberté, avec une douce confiance ! Ne serait-ce pas mépriser sa bonté que de ne pas profiter de la faveur qu'il nous accorde de nous écouter, et de s'intéresser à tout ce que nous désirons ?

HISTOIRES.—La prière est la porte par laquelle le Seigneur nous fait passer ses grâces, disait sainte Thérèse. Si cette porte reste fermée, qu'allons-nous devenir ? Hélas ! ajoutait-elle, j'en ai fait l'expérience. J'eus le malheur d'abandonner la prière mentale, et je devenais tous les jours moins chrétienne. Si je n'eusse repris ce saint exercice j'étais perdue.

Vie de sainte Thérèse.

— David, quoique placé sur le trône, et occupé des affaires de son royaume, avait coutume de prier sept fois le jour, ainsi qu'il le dit lui-même ; il se levait la nuit pour prier. Inspiré de l'esprit de Dieu, il composa des cantiques sublimes qui sont encore chantés dans l'Eglise de la nouvelle loi.

— Plusieurs grands princes, tels que Charlemagne, saint Louis et saint Henri, empereur, observaient religieusement la pratique de réciter chaque jour l'office de l'Eglise, et se levaient la nuit pour assister aux prières des matines.

— Un auteur non suspect, et qui a écrit sous l'influence de la philosophie du dix-huitième siècle, alors dans toute sa nouveauté comme dans toute la violence de sa haine contre le christianisme, a fait la réflexion suivante : “ Chez les Romains, en se met-
“ tant à table, le maître de la maison prenait une
“ coupe de vin et en versait quelques gouttes à terre :
“ ces libations étaient un hommage qu'ils rendaient
“ à la Providence. De tout temps les chrétiens,

“ a
“ p
“ !
“ t
“ q
“ t.
“ z
“ r
“ =
“ p
“ t

elle

cha

y a

tes

que

des

con

ten

ven

tes.

En

pre

pli

de

“ r

“

“ v

“ e

“

“

“

“avant et après le diner et le souper, ont fait une
“prière à Dieu pour le remercier du repas qu'ils al-
“laient prendre, ou qu'ils avaient pris. N'est-il pas
“bien condamnable et en même temps bien ridicule
“qu'en France, depuis cinquante ans, cet acte si na-
“turel de reconnaissance et de religion ait été regar-
“dé par les personnes du grand monde comme une
“petite cérémonie puérile, une vieille mode que le
“nouveau bel usage doit proscrire? Nos inférieurs, en
“devenant à notre exemple ingrats envers Dieu, s'habi-
“tuent à l'être envers nous.”

ARTICLE II.

Efficacité de la Prière.

Tout est promis à la prière; elle obtient tout quand elle est bien faite. C'est une vérité répétée presque à chaque page de l'Écriture; la promesse de Jésus-Christ y est formelle: *Demandez, et vous recevrez, cherchez, et vous trouverez; frappez, et l'on vous ouvrira. Tout ce que vous demanderez dans la prière, si vous le demandez avec foi, vous l'obtiendrez.* Il ne s'est pas même contenté de nous déclarer qu'une prière bien faite est toujours exaucée; il nous l'a assuré avec serment: *En vérité, en vérité, je vous le dis, tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous le donnera.* Enfin, pour dissiper tous nos doutes, il ajoute cette preuve, qui est bien capable de ranimer les esprits les plus découragés: “Y a-t-il parmi vous un père qui
“donne une pierre à son fils quand il lui demande du
“pain? et s'il lui demande un poisson lui donnera-t-il
“un serpent? Si donc, tout méchants que vous êtes,
“vous savez donner de bonnes choses à vos enfants,
“combien plus votre Père céleste donnera-t-il les vrais
“biens à ceux qui les demandent?” Après une promesse si formelle, il faudrait avoir perdu la foi pour douter de l'efficacité de la prière. Si l'on compte sur les

promesses d'un homme de bien, combien plus doit-on compter sur la promesse et le serment de Jésus-Christ, qui est la vérité même ! Donner entrée dans son cœur à la défiance ce serait lui faire injure. Eh ! d'où pourrait donc venir cette défiance ? serait-ce de notre indignité ? Mais la bonté de Dieu pour nous n'est-elle pas toute gratuite ? Mais l'aveu même de notre indignité n'est-il pas un titre pour avoir accès auprès d'une miséricorde que les plus grandes crimes ne peuvent épuiser et qui invite les plus grands pécheurs à s'approcher d'elle avec confiance ? Mais n'est-ce pas au nom de Jésus-Christ que nous prions ? et notre indignité n'est-elle pas couverte par ses mérites infinis ? Non, jamais la prière du pécheur qui s'humilie n'a été rejetée ; elle s'élève jusqu'au trône de Dieu, et elle attire infailliblement un regard de miséricorde sur celui qui la fait.

“ Est-il quelqu'un, dit le prophète, qui ait invoqué le Seigneur et qui en ait été méprisé ? Nos pères ont crié vers le Seigneur, et ils ont été délivrés ; ils ont espéré dans le Seigneur, et ils n'ont point été fondus : quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. ” Cette confiance pleine, entière et sans bornes honore Dieu ; c'est un hommage rendu à sa puissance, à sa bonté, à sa fidélité dans ses promesses ; elle obtient tout. Dieu ne lui refuse rien. Moïse prie sur la montagne, et les ennemis du peuple de Dieu sont vaincus ; Judith prie, et sa patrie est délivrée ; le pieux roi Ezéchias prie, et Dieu révoque l'arrêt de mort qu'il avait prononcé contre lui ; le publicain prie dans le temple, et il en sort justifié ; la femme pécheresse prie, et ses péchés lui sont remis ; le bon larron prie sur la croix, et quoiqu'il fût chargé des crimes les plus énormes, il en obtient le pardon. Voilà pourquoi saint Jean disait : “ Ce qui fait notre confiance en Dieu c'est qu'il nous exauce en tout ce que nous lui demandons qui est conforme à sa volonté ; car nous savons qu'il nous exaucera en tout ce que nous lui demanderons ; et nous le savons, parce que nous avons déjà reçu l'effet des demandes que nous lui avons faites. ” N'alléguons donc plus notre faiblesse quand

on
qu
no
N
ble
se
pr
No
de
“
“
“
ma
lui

d'a

de

ce

tr-

ou

me

ne

il -

no

1

pr-

me

on nous exhorte à pratiquer la vertu ; ne disons plus que notre penchant pour le mal nous entraîne, que nous ne pouvons résister à la violence de nos passions. Nous pouvons prier, et la prière soutiendra notre faiblesse ; nous pouvons prier, et la prière nous fortifiera contre nos mauvais penchants ; nous pouvons prier, et la prière modérera la violence de nos passions. Nous avons besoin de grâces pour pratiquer la sagesse ; demandons-les, et Dieu nous les accordera. “ Si quel-
“ qu’un de vous manque de sagesse, dit l’apôtre saint
“ Jacques, qu’il la demande à Dieu, qui donne à tous
“ libéralement, et la sagesse lui sera donnée. ” On ne manque donc jamais d’obtenir de Dieu les secours qu’on lui demande comme il faut ; et si nous ne les obtenons pas c’est toujours notre faute ; c’est que nous ne recourons pas à Dieu avec cette confiance qui obtient tout.

HISTOIRE.—Saint Jean Chrysostôme ne craint pas d’avancer que la prière est en quelque sorte plus puissante que Dieu même, puisqu’elle vient à bout de le fléchir, de lui faire rétracter les sentences qu’il a portées contre nous. En voici un exemple : Les Israélites ayant transgressé les lois du Seigneur, et élevé dans le désert un veau d’or pour l’adorer, Dieu, toujours clément, semble craindre la puissance de l’intercession de Moïse : Laisse agir ma colère, dit-il à son serviteur ; ne t’oppose pas à ce que j’extermine ce peuple infidèle. ” Mais, vaincu par les instantes prières de Moïse, il n’exécuta pas, dit l’Ecriture, le mal qu’il avait prononcé contre son peuple.

ARTICLE III.

Qualités de la Prière.

Les grands avantages de la prière sont attachés à la manière dont on s’acquitte de ce devoir. Pour bien prier il faut d’abord que ce soit au nom et par les mérites de Jésus-Christ ; il n’a promis de nous accorder

que ce que nous demanderions en son nom ; c'est pour cela que l'Eglise termine toutes ses prières par ces paroles : *Nous vous en prions par Jésus-Christ, notre Seigneur.* Secondement, il faut prier avec attention, c'est à dire penser à Dieu et à ce qu'on lui demande. Dieu écoute bien plus les paroles du cœur que celles de la bouche. La prière est une élévation de notre âme vers Dieu ; ce n'est donc pas prier que de penser à tout autre chose qu'à Dieu quand on lui parle. Il est vrai que les distractions, quand elles sont involontaires, ne rendent pas la prière mauvaise ; mais Dieu est offensé par celles auxquelles on a donné occasion par sa faute, ou qu'on ne rejette point après qu'on s'en est aperçu. On mérite alors ce reproche que Dieu faisait autrefois aux Juifs : " Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi. " Troisièmement, il faut prier avec confiance. Notre Seigneur, en nous promettant d'exaucer nos prières, y met toujours cette condition, pourvu qu'elles soient faites avec foi : il disait ordinairement à ceux qui s'adressaient à lui pour obtenir leur guérison : *Qu'il vous soit fait selon votre foi.* Notre confiance ne saurait être trop ferme, puisqu'elle est appuyée sur la puissance de Dieu, qui peut faire infiniment plus que nous ne lui demandons, sur sa miséricorde, qui n'a point de bornes, et sur les mérites infinis de Jésus-Christ, au nom duquel nous prions. Eh quoi ! nous nous adresserions avec confiance, dans nos besoins temporels, à un ami riche, puissant et éprouvé, et nous en manquerions en nous adressant à Dieu pour les besoins même spirituels, quoiqu'il nous commande et qu'il nous invite lui-même à recourir à lui comme à un bon père ! Une telle défiance ne serait-elle pas injurieuse à sa tendresse ? Qu'est-ce donc que la bonté des hommes, comparée à celle de Dieu ? Enfin il faut prier avec persévérance ; Dieu, par une conduite pleine de sagesse et de bonté, diffère quelquefois de nous accorder ce que nous lui demandons ; ce délai n'est pas un refus, mais une épreuve. Il veut par là nous faire connaître le prix de ses dons, augmenter l'ardeur de nos désirs, et nous disposer à les recevoir avec plus d'abondance. On ne doit pas se décourager

ni
po
se
d'u
ce
tic
de
ter
poi
set
tie
par
sa
cor
ra
êtr
Re
c'e

d'
ton

le
il
de
p'

éto

ten

fui

ni se laisser de prier; Jésus-Christ nous l'ordonne; et pour nous faire sentir la nécessité de la persévérance il se sert de deux comparaisons: la première est celle d'une veuve qui, par ses importunités, touche enfin le cœur d'un mauvais juge, et le force à lui rendre justice; la seconde est celle d'un homme qui, au milieu de la nuit, va demander à son ami trois pains à emprunter: ce dernier refuse de se lever; l'autre ne se rebute point; il continue de frapper à la porte, et il redouble ses prières; sa persévérance est récompensée et il obtient ce qu'il demandait. Notre Seigneur termine cette parabole par une exhortation vive et pressante de prier sans relâche, et par une promesse formelle de nous accorder tout ce que nous demanderons avec persévérance. Le moment où nous cesserons de prier est peut-être celui que Dieu avait destiné pour nous exaucer. Retenez bien ceci: c'est la prière qui demande, mais c'est la persévérance qui obtient.

HISTOIRE.—C'était, dit un pieux auteur, la pratique d'un jeune enfant de qualité d'offrir son cœur à Dieu tous les matins avec beaucoup de ferveur; ce qui était comme l'âme de toutes les actions qu'il faisait pendant le jour. "Si je manque, disait-il, à ce devoir, comme il m'est arrivé quelquefois, je suis dissipé tout le reste de la journée." Ce saint enfant, n'ayant pas encore l'âge de douze ans, mourut avec les sentiments d'une rare piété. "Mon Dieu! s'écriait-il de temps en temps, étant près d'expirer, je vous ai fait presque tous les jours un sacrifice de mon cœur, je vous en fais un maintenant de ma propre vie."

Imitons ce pieux enfant, et soyons exacts comme lui à offrir tous les matins notre cœur à Dieu, afin de mourir comme lui dans les sentiments d'une vraie piété.

ARVIGNET, *le Bon Age de l'enfance.*

CHAPITRE II.

DE L'ORAISON DOMINICALE.

ARTICLE PREMIER.

De ce qu'il faut demander à Dieu.

C'est notre Seigneur lui-même qui nous a enseigné ce que nous devons demander à Dieu et l'ordre dans lequel il faut le demander. Il a bien voulu lui-même dresser la requête que nous devons présenter en son nom au Père éternel, et nous laisser une excellente formule de prière, que l'on appelle pour cette raison la prière du Seigneur, ou *l'Oraison dominicale*. " Jésus-Christ, dit saint Cyprien, entre autres avis et préceptes salutaires qu'il a donnés à son peuple pour le conduire au salut, lui a prescrit une formule de prière afin que nous fussions plus facilement exaucés par le Père lorsque nous lui adresserions la prière même que son propre Fils nous a apprise. Prions donc, ajoute ce saint docteur, comme notre Maître et notre Dieu nous l'a enseigné ; c'est une prière bien agréable à Dieu que celle qui vient de lui-même, que celle qui frappe ses oreilles par les paroles de Jésus-Christ : que le Père reconnaisse les paroles de son Fils quand nous le prions. Puisque c'est Jésus-Christ qui est notre avocat auprès du Père, servons-nous des propres paroles de notre intercesseur ; il nous assure que le Père nous accordera tout ce que nous lui demanderons en son nom ; combien plus nous accordera-t-il si nous demandons non seulement en son nom, mais par ses paroles ! " Aussi l'Eglise fait-elle un usage continuel de cette divine prière ; c'est par elle qu'elle commence et qu'elle finit tous ses offices ; elle la rappelle en particulier au saint sacrifice de la messe. Les fidèles doivent la réciter tous les jours, le matin et le soir, et se la

rap

fac

rap

no

dé.

nc

Nc

nc.

aut

qu'

ne

da

Jé

y a

de

pec

A

qui

cré

la

la

adr

"

"

"

"

"

P

il p

est

soi

pro

n-

reg

pré

ve

pe

le

'

rappeler de temps en temps dans le cours de la journée.

L'oraison dominicale est composée d'une courte préface et de sept demandes, dont les trois premières se rapportent à Dieu, et les quatre autres nous regardent nous-mêmes ; elle renferme tout ce que nous pouvons désirer et demander à Dieu ; elle est la règle sur laquelle nous devons former nos sentiments et nos désirs.—

Nous pouvons bien nous servir d'autres paroles dans nos prières, mais nous ne pouvons demander à Dieu autre chose que ce qui y est renfermé ; toute demande qu'on ne peut y rapporter est indigne d'un chrétien, et ne saurait être agréable à Dieu. La préface consiste dans ces mots : *Notre Père, qui êtes dans les cieus.* Jésus-Christ a réuni dans ce peu de mots tout ce qu'il y a de plus capable d'engager Dieu à nous exaucer, et de nous inspirer à nous-mêmes des sentiments de respect, d'amour et de confiance.

Nous appelons Dieu notre Père, c'est Jésus-Christ qui nous l'ordonne. Dieu est en effet notre Père par la création puisqu'il nous a donné la vie, et qu'il nous a formés à son image ; il l'est encore plus par la grâce de la régénération, puisque dans le bapême il nous a adoptés en Jésus-Christ pour ses enfants. " Considérez, " dit l'apôtre saint Jean, quel amour le Père a eu pour " nous, de vouloir que nous soyons appelés, et que nous " soyons en effet les enfants de Dieu !" Parce que vous êtes enfants, ajoute saint Paul, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'esprit de son Fils, qui crie : *Mon Père, mon Père !* O nom plein de douceur et de charmes ! quel amour, quelle reconnaissance, quelle confiance ne doit-il pas exciter dans votre cœur ! S'il est vrai que Dieu est votre Père, pouvez-vous craindre que votre prière soit rejetée lorsque vous lui appellerez un nom qu'il prend à notre égard avec tant de complaisance ? Que n'accorde-t-il pas à un enfant qui le prie, après qu'il l'a reçu au nombre de ses enfants, par une grâce qui a prévenu ses prières et ses desir ? Ne craignez que de vous rendre indigne par votre désobéissance d'être appelé l'enfant de Dieu : rien autre chose ne peut arrêter le cours de ses grâces et l'effet de vos prières.

Chacun de nous en parlant à Dieu dit : *Notre Père,*

et non pas *mon Père*, parce qu'ayant tous le même père, et espérant de lui le même héritage, nous ne devons pas seulement prier pour nous, mais encore pour tous les fidèles, qui sont nos frères. Par là nous comprenons que ce n'est pas en notre propre nom que nous prions, mais au nom de Jésus-Christ, et en union avec tout le corps de son Eglise, dont nous sommes les membres. Nous ajoutons : *Qui êtes dans les cieux* ; car, quoique Dieu soit en tous lieux par son immensité, nous considérons néanmoins le ciel comme le trône de sa gloire : c'est dans le ciel qu'il fait éclater sa magnificence, et qu'il se montre à ses élus à découvert et sans nuage. C'est au ciel que nous sommes appelés nous-mêmes ; le ciel est notre patrie, et l'héritage que notre Père nous destine. Lors donc que nous nous mettons en prière, élevons nos pensées et nos désirs vers le ciel ; unissons-nous à la société des esprits bienheureux ; excitons dans nos cœurs le désir et l'espérance de posséder Dieu.

HISTOIRES.—C'est maintenant, disait saint François d'Assise, après avoir été déshérité par son père a cause de ses grandes libéralités envers les pauvres, c'est maintenant que je pourrai dire : Notre Père, qui êtes aux cieux.

Oh ! quelle est la noblesse d'un chrétien, Dieu est son père !

— Un jeune berger avait pris l'habitude de prier en paissant son troupeau. Interrogé s'il n'éprouvait pas souvent de l'ennui à rester aussi long-temps seul dans la campagne, il répondit que son *Pater* lui suffisait pour abrégé ses journées et les rendre agréables, parce qu'il y trouvait une source toujours nouvelle de pensées consolantes et de bons sentiments ; en sorte qu'il lui fallait quelquefois toute une semaine pour le méditer en entier.

Le bon Catéchiste, par M. DE LA PALME.

— Saint Hugues, évêque de Grenoble, étant tombé malade, il ne fit presque autre chose pendant toute une nuit que de réciter l'oraison dominicale. Le domestique qui le gardait lui représenta que la récitation

de cette prière, si souvent répétée, serait certainement nuisible à sa santé. Il lui répondit : " Détrompez-vous ; la récitation d'une prière si belle ne peut me faire aucun mal ; je sens même qu'elle me fait un grand bien."

LASAUSSÉ.

ARTICLE II.

Que votre nom soit sanctifié.

Il est bien juste que notre premier désir et notre première demande aient la gloire de Dieu pour objet. Si nous sommes ses enfants, rien ne doit nous être plus cher que l'honneur et la gloire de notre Père. Nous commençons donc par demander que son nom soit sanctifié, c'est-à-dire honoré et glorifié. Le nom de Dieu est saint par lui-même, et il ne peut acquérir aucun nouveau degré de sainteté ; mais il est souvent déshonoré par les discours et par la conduite des hommes. Ce que nous demandons par ces paroles c'est que le saint nom de Dieu soit connu, loué et adoré par toutes les créatures ; que toute langue le bénisse ; que tout l'univers lui rende l'hommage qui est dû à la souveraine majesté ; que sa gloire s'étende dans toutes les contrées du monde. Il y a encore des peuples infidèles, des peuples qui ne connaissent point Dieu ; nous le prions de les faire sortir des ténèbres où ils sont ensevelis, et de les appeler à la lumière admirable de l'Évangile. Il y a des hérétiques qui le connaissent, mais qui ne lui rendent pas un culte pur ; nous demandons qu'ils renoncent à l'erreur, qu'ils reconnaissent la vérité, et qu'ils rentrent dans le sein de la véritable Église, hors de laquelle il n'y a point de salut. Enfin il y a des mauvais chrétiens qui ne servent pas Dieu, qui l'outragent même par leurs péchés, qui profanent et blasphèment son nom redoutable : nous demandons qu'ils se convertissent à Dieu par une sincère pénitence, et qu'ils commencent à le glorifier par une conduite édifiante. Nous

prions même pour les justes, qui honorent déjà le nom de Dieu par leurs vertus, afin qu'ils croissent et qu'ils persévèrent jusqu'à la fin dans la justice ; mais ce que nous devons surtout désirer c'est de sanctifier nous-mêmes le nom de Dieu, de consacrer toute notre vie à le glorifier et à le faire glorifier par les autres. On sanctifie le nom de Dieu par ses pensées en s'humiliant profondément devant la majesté divine, en ne pensant jamais à Dieu ni aux choses de Dieu qu'avec un profond respect et une vénération religieuse. On sanctifie le nom de Dieu par ses paroles en ne parlant jamais de Dieu qu'avec un sentiment d'adoration intérieure et un saint tremblement. On le sanctifie par ses actions en menant une vie exemplaire, qui porte les autres à louer Dieu et à le servir. Nous devons donc en prononçant cette demande : *Que votre nom soit sanctifié*, avoir un désir sincère de procurer la gloire de Dieu autant qu'il nous est possible ; de porter les autres à l'honorer ; de leur inspirer par nos discours et par notre exemple l'amour de la vertu et le goût de la piété. Sans ce désir notre cœur démentirait notre bouche, et nos paroles déposeraient contre nous-mêmes, puisque nous ne désirerions pas ce que nous paraissions demander. Que serait-ce si, en demandant à Dieu que son nom soit sanctifié, nous étions du nombre de ceux qui portent les autres à l'offenser ?

HISTOIRE.—Un enfant bien né ne peut s'empêcher de bénir le nom de son père ; tout son plaisir est de l'entendre louer, son malheur serait de le voir mépriser. C'est ainsi qu'un chrétien en agit envers Dieu ; son cœur est animé du zèle de la gloire de son maître ; l'indifférence du lâche l'afflige, le blasphème de l'impie le glace d'effroi.

ARTICLE III.

Que votre règne arrive.

Par ces paroles, *que votre règne arrive*, nous ne demandons pas que Dieu possède un pouvoir souverain

sur toutes les créatures ; cette souveraineté lui appartient nécessairement et essentiellement ; nul ne peut se soustraire à son empire. Mais il y a un autre règne, un règne de grâce auquel nous devons coopérer, et que Dieu fait dépendre de notre consentement ; un règne tout spirituel, où l'âme, prévenue et aidée par la grâce, obéit volontairement et librement à toutes les inspirations de Dieu, se conforme en toutes choses et sans réserve à son bon plaisir, exécute avec une pleine fidélité tous ses ordres, et n'a point d'autre règle de conduite que sa loi et ses divins commandements : un règne où le cœur se donne lui-même ? Dieu, afin qu'il le possède tout entier, afin qu'il le gouverne selon son gré, pour qu'il le dégage de toute affection terrestre, de toute attache humaine. Voilà le règne que nous désirons que Dieu établisse en nous dès à présent. Il y a un règne de gloire où Dieu a préparé à ses élus une couronne immortelle, où il se donne à eux pour qu'ils le possèdent à jamais, où il répand sur eux tous ses trésors et ses richesses, où il les enivre de l'abondance des biens de sa maison et d'un torrent de délices, où il les fait régner avec lui dans tous les siècles des siècles. Voilà le règne que nous désirons de voir arriver. Ce que nous demandons c'est donc que Dieu règne dès à présent dans nos cœurs par la grâce, et qu'il nous fasse régner un jour avec lui dans sa gloire. En faisant cette demande nous devons désirer sincèrement que le règne du péché, que le règne des passions soit détruit en nous, et que notre esprit, notre cœur et notre corps soient soumis à Dieu, qu'il en soit le maître et l'unique souverain. Si nous sommes dominés par de mauvaises habitudes et assujettis à des vices, il faut que nous gémissions de cette malheureuse servitude, que nous souhitions de briser nos chaînes, et de rentrer dans la liberté des enfants de Dieu ; il faut ensuite que nous élevions nos pensées et nos désirs au dessus de la terre, qui n'est pour nous qu'un lieu d'exil ; que nous soupitions après notre patrie, où plongés dans les délices éternelles nous régnerons avec Jésus-Christ. Ce doit être là l'objet de nos désirs et de nos espérances, la consolation de nos travaux et de nos peines. La vie de l'homme, si

courte dans sa durée, est remplie de beaucoup de misères. Comment pouvons nous être attachés à cette vie misérable, nous qui sommes destinés à une vie éternelle ? Comment pouvons-nous appréhender la séparation de ce corps mortel et corruptible qui nous empêche de voir Dieu, de nous réunir à la société des esprits bienheureux ? Que peut-il nous arriver de plus avantageux que de sortir de cette prison, que de quitter ce monde visible, où nous sommes exposés à tant de dangers, où tout est piège pour nous, où nous courons risque de périr à chaque instant ? Un bon chrétien a sans cesse devant les yeux la récompense qu'il attend ; il se regarde sur la terre comme un voyageur ; il est déjà citoyen du ciel par la vivacité de sa foi et de son espérance : assis sur les rivages des fleuves de Babylone, il pleure amèrement au souvenir de la Jérusalem céleste, qui est sa véritable patrie ; il lève souvent les yeux vers la montagne sainte, où est le séjour de la paix, où son héritage l'attend, où Jésus-Christ doit le couronner et le rendre éternellement heureux.

HISTOIRE.—Peu m'importe la perte de mes biens, disait un martyr de la foi ; le ciel me reste, c'est là le véritable héritage de mon père : personne ne pourra me le ravir ; dans un moment je vais en prendre possession.

ARTICLE IV.

Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel.

Pour obtenir du Père céleste l'héritage qu'il nous réserve et le royaume qu'il nous destine, il faut faire sa volonté. Notre Seigneur nous en avertit lui-même dans l'Évangile : "Tous ceux qui me disent : *Seigneur, Seigneur !* n'entreront pas pour cela dans le royaume des cieux, mais ceux qui font la volonté de mon Père." Il y a en Dieu une volonté qui est la règle de nos devoirs, par laquelle il nous commande le bien et nous défend le mal ; c'est cette volonté que le prophète désirait d'exécuter quand il disait : " Apprenez-moi "

“faire votre volonté, faites-moi marcher dans la voie de vos commandements, donnez à mon cœur du goût, pour vos saintes ordonnances.” Cette volonté divine nous est manifestée dans les commandements de Dieu et de l’Eglise, dans les avertissements de nos supérieurs. Ainsi, en disant à Dieu : *Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel*, nous lui demandons la grâce d’observer sa loi, d’obéir à l’Eglise et à tous ceux qu’elle a chargés de nous conduire ; nous désirons que notre obéissance soit aussi parfaite que l’est dans le ciel celle des anges et des bienheureux. Dans le ciel tout obéit à Dieu, avec promptitude, avec ponctualité, avec ardeur. Est-ce ainsi que nous lui obéissons ? Sommes-nous fidèles à observer ses commandements ? Sommes-nous soumis à ceux qui tiennent sa place à notre égard ? Cependant on ne fait sérieusement cette prière que lorsque le cœur est d’accord avec la langue ; ce serait mentir à Dieu que de lui demander des lèvres ce que le cœur ne désire pas.

Il y a une volonté de Dieu qui est la cause des événements de la vie : tout ce qui arrive dans le monde est réglé par la volonté de Dieu ; il ne dépend pas de nous d’en arrêter ou retarder l’effet ; notre devoir à l’égard de cette volonté divine est de l’adorer, de nous y soumettre, d’accepter avec résignation les maux qu’il lui plaît de nous envoyer ; de recevoir, comme de la main d’un père, les coups dont il nous frappe. Dieu permet que ces maux nous arrivent parce qu’il a sur nous des vues de miséricorde. S’il nous envoie des afflictions c’est parcequ’il veut nous sauver, il veut qu’elles servent à expier nos péchés. Ainsi c’est plutôt par bonté que par justice que Dieu nous punit en cette vie ; ce qui fait dire à l’apôtre que le Seigneur châtie celui qu’il aime, et qu’il frappe celui qu’il reçoit au nombre de ses enfants, et qu’en cela même il le traite comme son enfant : car, ajoute-t-il, quel est l’enfant qui n’est pas châtié par son père ? Ce que nous demandons à Dieu par ces paroles, *que votre volonté soit faite*, c’est donc de supporter avec une entière soumission toutes les peines qu’il lui plaira de nous envoyer ; c’est que, quelque chose qui nous arrive, il nous trouve

qui nous est nécessaire chaque jour pour la vie du corps et pour celle de l'âme. Dieu est la source de tous les biens, c'est lui qui pourvoit à tous nos besoins dans l'ordre de la nature et dans celui de la grâce. Nous sommes tous devant lui comme des indigents qui n'ont rien que ce qu'ils reçoivent de sa main libérale. "Toutes les créatures, dit le prophète en parlant à Dieu, toutes créatures attendent de vous la nourriture que vous leur donnez en son temps ; vous ouvrez votre main, et elles sont rassasiées de vos biens." Les riches eux-mêmes sont obligés de demander chaque jour leur pain, pour reconnaître que tout ce qu'ils possèdent est dans la main de Dieu, qu'ils le tiennent de sa libéralité, et qu'ils peuvent le perdre en mille manières s'il ne le leur conserve. Remarquons bien que nous demandons à Dieu non pas des richesses superflues, non pas de quoi satisfaire notre sensualité ou notre orgueil, mais uniquement notre pain, c'est à dire ce qui nous est absolument nécessaire pour notre subsistance, selon notre état ; encore ne devons-nous le demander que pour le jour présent ; car notre Seigneur nous défend de nous inquiéter du lendemain, où nous ne sommes pas sûrs d'arriver ; il veut que nous nous reposions sur sa providence, et que chaque jour nous recourions à lui, bien assurés que nous retrouverons chaque jour un bon père, toujours également disposé à accorder à ses enfants tout ce qui leur est nécessaire : "Ne vous mettez point en peine, nous dit-il lui-même, où vous trouverez de quoi boire et de quoi manger pour le soutien de votre vie, ni d'où vous aurez des vêtements pour couvrir votre corps : votre Père qui est dans le ciel sait que vous avez besoin de toutes ces choses. Ne soyez point inquiets pour le jour qui doit suivre ; à chaque jour suffit son mal." Cette confiance en la providence ne doit cependant pas être oisive et présomptueuse ; Dieu ne veut pas favoriser la paresse ; mais il nous ordonne de faire tout ce qui dépend de nous, et quand nous l'avons fait de nous confier en lui, et de compter alors sur les trésors inépuisables de sa providence. La manne était donnée jour par jour aux Israélites dans le désert ; et pendant qua-

rente ans elle ne manqua pas une seule fois : voilà pour les besoins du corps.

Nous avons aussi une âme qui a besoin d'une nourriture spirituelle ; c'est ce pain de l'âme que nous demandons principalement dans cette prière. La nourriture de notre âme c'est la parole de Dieu, c'est la grâce, c'est la divine Eucharistie.

La parole de Dieu nourrit notre âme ; elle conserve les justes et les fait avancer dans la justice ; elle guérit les pécheurs et les ramène à la vie de la grâce qu'ils ont perdue ; c'est le moyen ordinaire dont Dieu se sert pour faire entrer et croître dans notre âme la connaissance et l'amour des vérités du salut. Nous ne devons donc jamais négliger d'entendre la parole de Dieu ; nous devons l'écouter avec respect, avec attention et avec le désir d'en profiter.

La grâce est aussi nécessaire pour la vie de l'âme que le pain matériel l'est pour la vie du corps : c'est la grâce qui soutient l'âme, qui la fortifie, qui la fait agir ; nous en avons un besoin continuel ; Dieu veut que nous la demandions, et que nous fassions instance tous les jours pour l'obtenir.

Enfin la sainte Eucharistie est la nourriture de notre âme. Jésus-Christ lui-même nous l'assure. " En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous ; je suis le pain vivant descendu du ciel ; celui qui mange de ce pain vivra éternellement. " Les chrétiens des premiers siècles recevaient tous les jours ce pain céleste ; il serait bien à souhaiter que nous pussions y participer comme eux, parce que notre âme tombe en défaillance et meurt quand elle néglige de s'en nourrir : mais comme il faut avoir le cœur pur pour recevoir la sainte Eucharistie, en priant Dieu de nous donner chaque jour ce pain de vie, nous lui demandons la pureté de cœur qui nous mette en état de le prendre avec fruit.

HISTOIRE.—Seigneur, disait le roi Salomon, ne me donnez ni la pauvreté ni les richesses ; ne me condamnez pas à une indigence absolue de peur que je

fa
ne
qu
vo
ce
c'e
po
été

da
et
bie
ce
les
ma
trag
tom
Esp
mes
Die
plai
" si
" p
" n
sain
la f
dem
ses.
a en
nou
de n
bien
se re
relig
ni vé

faiblesse qui m'est naturelle ne me porte au désespoir ; ne me donnez pas l'abondance des richesses de peur que m'élevant par orgueil je m'imagine follement pouvoir me passer de vous ! Donnez-moi donc seulement ce qui m'est nécessaire pour vivre, et apprenez-moi que c'est de votre main libérale que je tiens tout ce que je possède, afin que je vous glorifie sans cesse, vous qui êtes le Seigneur, mon Dieu.

ARTICLE VI.

Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons.

Un Dieu si bon, un Père si tendre ne devrait trouver dans ses enfants qu'une docilité parfaite à sa sainte loi et une fidélité constante et inviolable ; mais il s'en faut bien que les hommes aient ces sentiments et tiennent cette conduite à l'égard de Dieu. Ils l'offensent tous les jours : la plupart l'abandonnent, violent ses commandements dans les points les plus essentiels et l'outragent par les plus grands crimes. Les justes mêmes tombent souvent dans des fautes qui contristent le Saint Esprit : ils ne commettent point à la vérité de ces crimes qui donnent la mort à l'âme et qui la séparent de Dieu : mais ils font tous les jours des choses qui lui déplaisent. " Il n'y a point d'homme qui ne pèche ; et " si nous disons que nous ne sommes coupables d'aucun " péché nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité " n'est point en nous." Ce sont les paroles de l'apôtre saint Jean. Aussi notre divin Sauveur, qui connaissait la faiblesse de notre nature, nous a fait un devoir de demander tous les jours à Dieu le pardon de nos offenses. Il n'a mis cette demande dans la prière qu'il nous a enseignée que parce qu'il veut nous pardonner : il ne nous l'aurait pas prescrite s'il n'avait pas eu la volonté de nous accorder l'effet de cette demande. Mais pour bien faire cette prière il faut au moins commencer par se repentir de ses péchés : car c'est un principe dans la religion que, sans la contrition, aucun péché, ni mortel ni véniel, ne peut être remis. Dieu ne pardonne qu'à

ceux qui ont du regret de l'avoir offensé, et qui sont dans la résolution de n'y plus retomber. Il ne faut cependant pas se dispenser de prier sous prétexte qu'on se croit éloigné de cette disposition : il faut au contraire prier pour la demander à Dieu. En lui disant : *Pardonnez-nous nos offenses*, nous lui demandons la grâce d'une sincère pénitence, afin d'obtenir par ce moyen le pardon de nos péchés. Quand on est dans cette disposition l'on est sûr d'être écouté favorablement et de parvenir à une entière réconciliation avec Dieu. Mais serait-il juste de vouloir que Dieu nous remît nos offenses tandis que nous ne pardonnons pas à notre prochain les fautes qu'il a commises contre nous ? Serait-il raisonnable de vouloir que Dieu usât d'indulgence à notre égard et qu'il oubliât les injures que nous lui avons faites si nous voulions nous venger de celles que nous avons reçues ? Nous disons tous les jours à Dieu : *Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*. Le pardon que nous accordons aux autres est donc la mesure de celui que nous demandons à Dieu pour nous-mêmes : si nous pardonnons à notre prochain, Dieu nous pardonnera ; si nous ne voulons pas lui pardonner, Dieu ne nous pardonnera pas non plus. Faire cette demande et conserver dans son cœur du ressentiment contre ceux qui nous ont offensés ce serait donc dire à Dieu : Ne me pardonnez pas, parce que je ne veux pas pardonner à ceux qui m'ont fait de la peine ; vengez-vous de moi, parce que je veux me venger d'eux : ce serait prononcer l'arrêt de sa condamnation en demandant pour soi-même le traitement que l'on fait aux autres.

HISTOIRE.—Saint Jean l'Aumônier, apprenant qu'un seigneur refusait de pardonner à un ennemi, le fit venir et l'engagea à assister à la sainte messe qu'il allait célébrer. Comme c'était la coutume que tout le monde récitât l'oraison dominicale, le saint fit signe au serviteur de se taire à ces paroles : *Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons.....* Et le seigneur les récita seul ; alors le saint, se tournant vers lui, lui dit

avec fermeté : “ Qu’avez-vous fait ? vous avez prononcé votre sentence, vous avez dit à Dieu de ne pas vous pardonner, puisque vous ne pardonnez pas ! ” Le Seigneur, frappé de ces paroles, se prosterna devant l’autel et promit tout ce que le saint voulut ; la réconciliation fut parfaite.

ARTICLE VII.

Ne nous abandonnez point à la tentation.

Ce n’est pas assez que la miséricorde de Dieu nous pardonne les péchés que nous avons déjà commis ; nous avons besoin que sa grâce nous préserve d’en commettre de nouveaux. Nous y sommes à tout moment exposés à cause des tentations qui nous y sollicitent : c’est pour cela que nous implorons la protection de Dieu en lui disant : *Ne nous abandonnez pas à la tentation* ; nous lui demandons qu’ayant égard à notre faiblesse il détourne de nous la tentation ou qu’il nous donne la grâce de la surmonter. Le monde, le démon, la concupiscence conspirent ensemble pour nous perdre. Le démon nous tente par ses mauvais exemples, par ses discours, par ses maximes. Le démon nous tente en faisant sur nos sens et sur notre imagination des impressions qui tendent à nous suggérer de mauvaises pensées et de mauvais désirs. Il n’y a point de ruses qu’il ne mette en œuvre pour nous faire tomber ; il tourne sans cesse autour de nous, cherchant à nous dévorer ; enfin la concupiscence, c’est à dire ce penchant vicieux que nous apportons en naissant, et qui nous porte au mal, nous tente ; elle nous suit partout ; elle est au dedans de nous comme un ennemi domestique, et elle fournit des armes au démon et au monde pour nous attaquer avec plus d’avantage. Etre tenté n’est point un péché, c’est même souvent une occasion de mérite par la résistance qu’on y oppose ; mais c’est un péché de consentir à la tentation. Si par la crainte d’offenser Dieu nous réprimons les premiers mouvements qui s’excitent en nous, et si nous refusons constamment de consentir au mal, il n’y a point de péché ; cette résis-

tance est même une action de vertu que Dieu récompensera un jour : mais si l'on s'y arrête avec complaisance après qu'on s'en est aperçu, alors c'est un péché, et l'on devient coupable. Quoique la tentation ne soit pas un péché par elle-même, elle est toujours dangereuse ; cependant nous ne demandons pas à Dieu d'être exempts de toutes tentations ; elles sont inévitables dans cette vie, qui est une guerre et un combat continuel : les plus grands saints ont été tentés ; notre Seigneur lui-même a voulu être tenté pour nous apprendre la manière de vaincre les tentations et pour nous en mériter la grâce. Ce que nous demandons c'est que nous ne soyons pas abandonnés dans la tentation. Nous sommes si faibles que la moindre tentation est capable de nous renverser ; toute notre ressource est dans la grâce de Dieu : nous recourons donc à lui ; nous lui faisons l'humble aveu de notre impuissance ; nous le prions de nous épargner ces grandes tentations auxquelles nous succomberions, et que, dans toutes celles par lesquelles il lui plaira de nous éprouver, il daigne nous soutenir et nous donner la force d'en sortir victorieux. Nous n'avons rien à craindre avec le secours et la protection de Dieu ; il est assez puissant pour nous faire surmonter toutes nos tentations, et même pour nous en faire tirer avantage. Il le fera si nous veillons sur nous-mêmes pour ne pas nous exposer témérairement au danger, et si nous lui demandons le secours de sa grâce dans les tentations que nous n'avons pu éviter : alors nous ne combattons pas seuls ; Dieu combat lui-même avec nous, et la victoire nous est assurée. " Dieu est fidèle, dit saint Paul, et il ne permettra point que vous soyez tentés au dessus de vos forces ; mais il vous fera tirer avantage de la tentation même, afin que vous puissiez persévérer. " Dieu ne peut manquer à sa parole ; il s'est engagé à délivrer ceux qui espèrent en lui et à protéger ceux qui l'invoquent. Ils seront attaqués, mais rien ne pourra leur nuire tant que Dieu sera leur asile ; il les fera sortir du combat avec avantage ; la tentation servira à perfectionner, à affermir leur vertu afin qu'ils puissent persévérer jusqu'à la fin.

Se
ne
inf

Se
Où
so
vo
lui
c'e
ma

qu'
de
nat
jet
pas
cor
no
cet
ne
tout
notr
déli
sion
de v
just
sont
qu'
pose
parc
por
tiem
nou

HISTOIRE.—La plaie de votre côté est bien grande, Seigneur, disait saint Philippe de Néri ; mais si vous ne me reteniez je l'élargirais bien davantage par mes infidélités.

Ne m'abandonnez pas un moment à moi-même, Seigneur, disait un autre saint, sans quoi je vais périr. Où étiez-vous ? disait sainte Catherine après avoir soutenu les assauts d'une violente tentation, où étiez-vous. Seigneur ? Il lui sembla entendre une voix qui lui disait : J'étais au fond de ton cœur pour te soutenir ; c'est moi qui te donnais une si grande horreur pour le mal que le démon te suggérait.

ARTICLE VIII.

Délivrez-nous du mal.

Nous terminons cette prière par demander à Dieu qu'il nous délivre du mal, c'est à dire des misères de cette vie, des ennemis de notre salut et de la damnation éternelle. A combien de maux n'est-on pas sujet dans cette vie ; de combien d'amertumes n'est-elle pas remplie ! Les maladies, la douleur assiègent notre corps ; le trouble, l'inquiétude, le chagrin attaquent notre âme. C'est bien avec raison que l'Eglise appelle cette terre où nous vivons une vallée de larmes. Nous ne demandons pas d'être entièrement affranchis de toutes ces misères, ce privilège ne convient point à notre état présent ; ce que nous demandons c'est d'être délivrés de celles qui seraient pour nous des occasions de péché, et qui nuiraient à notre salut. Il n'y a de véritable mal que ce qui mettrait obstacle à notre justification. Si les infirmités, l'indigence, les calamités sont appelées des maux, ce ne peut-être qu'à cause qu'elles jettent l'âme dans le trouble, qu'elles nous exposent à l'impatience, au murmure, au désespoir, parce que nous n'avons pas assez de vertu pour les supporter sans péché ; mais les maux que l'on souffre patiemment, loin de nous être préjudiciables, servent à nous purifier, et contribuent à notre justification : ce

sont plutôt des biens que des maux ; quelque pénibles qu'ils soient, ils sont, dans l'ordre de la Providence, le châtement du péché et un moyen pour arriver au bonheur éternel. " Il faut, dit l'apôtre, passer par beaucoup de tribulations et de souffrances pour entrer dans le royaume du ciel." Il nous est cependant permis de désirer et de demander d'être délivrés de ces maux, pourvu que nous fassions cette prière avec une entière résignation à la volonté de Dieu, et que nous soyons disposés à les souffrir avec soumission si Dieu les juge nécessaires ou utiles pour notre salut. En priant ainsi, et en persévérant dans la prière, nous trouverons le vrai remède à tous nos maux. Dieu exaucera nos prières, soit en nous délivrant, soit en nous donnant la force de les supporter, ce qui est bien plus avantageux pour nous.

Nous demandons d'être délivrés des ennemis de notre salut, et en particulier du démon, qui est notre plus cruel ennemi. Cet esprit de ténèbres, non content d'avoir séduit nos premiers parents, et d'avoir attiré sur leur postérité un déluge de maux, ne cesse de nous faire la guerre, et de nous tendre des pièges pour nous perdre ; mais Dieu arrêté sa fureur, et lui prescrit des bornes qu'il ne peut franchir. Enfin nous demandons à Dieu qu'il nous délivre de la damnation éternelle, qui est le comble de tous les maux, le souverain mal, mal irréparable, mal éternel. C'est dans cet abîme de maux, c'est dans cette fatale éternité qu'il n'y aura plus à demander d'en être délivré ; il faudra porter à jamais tout le poids de la colère et de la vengeance divine. C'est là qu'il n'y a plus de rédemption à espérer, plus de bonheur à attendre, plus de salut à demander, mais un assemblage de tous les maux à souffrir, et à souffrir pendant l'éternité. Avec quelle ardeur, avec quelle persévérance ne devons-nous pas demander d'être garantis de ce malheur affreux ! Devons-nous jamais nous lasser de faire cette prière, tandis que nous pouvons encore en obtenir l'effet ?

HISTOIRE.—Le grand saint Basile, archevêque de Césarée, plutôt que de pécher en faisant ce que de-

mandait de lui l'empereur Valens, qui était arien et qui persécutait les catholiques, résista constamment à ses volontés. L'empereur chargea le préfet Modeste de menacer le saint de la confiscation de ses biens, de l'exil, des tourments et de la mort s'il n'obéissait. Basile dit au préfet : " Je suis à couvert de la confiscation ; je n'ai que quelques livres et les haillons que je porte. Où m'exilera-t-on ! C'est le ciel qui est ma patrie. Les tourments que l'on pourrait me faire endurer ne seront pas longs, tant je suis faible, et je regarderai comme un bonheur de souffrir pour Jésus-Christ. Si l'on croit m'intimider en me menaçant de la mort, qu'on sache que la mort est à mes yeux une faveur. Tout perdre, tout souffrir, et mourir plutôt que de pécher. " Le préfet alla rendre compte à l'empereur et lui dit : Prince, nous sommes vaincu ; Basile ne craint qu'une chose, c'est le péché.

Hist. Eccl.

CHAPITRE III.

LA SALUTATION ANGÉLIQUE.

Dévotion à la très sainte Vierge.

Après Dieu, le plus digne objet de notre culte et de nos hommages c'est la très sainte Vierge, mère de Dieu : elle a été choisie avant tous les siècles pour être le temple vivant de la sagesse éternelle et l'instrument glorieux du salut des hommes. Par son auguste qualité de mère de Dieu elle est élevée au dessus de tous les saints et de tous les anges, dont elle est la reine. Aussi le culte que l'Eglise lui rend est-il un culte particulier qui ne convient à aucun autre saint. Prévenue, dès sa conception, des dons les plus excellents et les plus divins, elle a été un parfait modèle de toutes les vertus et la plus sainte des créatures ; par un privilège spécial, elle a été

exempte de tout péché. Pleine de bonté, elle a pour nous une tendresse de mère ; nous sommes en effet devenus ses enfants lorsque Jésus-Christ, mourant sur la croix, la donna pour mère à saint Jean et dans sa personne à tous les chrétiens. Elle est donc notre mère : quel nom plus tendre, plus touchant, plus propre à nous inspirer pour elle les sentiments d'une entière confiance, et à nous faire espérer de sa part tous les secours dont nous avons besoin ! Elle est sensible à nos misères ; son cœur s'attendrit sur nos besoins quand nous les lui exposons avec confiance. Jamais personne, dit saint Bernard, ne l'a invoquée sans ressentir les effets de sa protection. Elle s'intéresse singulièrement au salut des jeunes gens, dont elle connaît la faiblesse ; elle sait à combien de dangers ils sont exposés ; elle voit les combats que leur livre le démon, les pièges qu'il leur tend, les efforts qu'il fait pour leur enlever leur innocence ; elle les protège d'une manière particulière quand ils ont recours à elle. Il y a mille exemples de personnes qu'elle a préservées des écueils de cet âge. Pour n'en citer qu'un seul, ce fut par l'assistance de cette reine des vierges que saint François de Sales, dans sa jeunesse, fut délivré en un instant d'une tentation dangereuse qui le tourmentait depuis long-temps. Nous concevons combien son intercession est puissante auprès de Dieu si nous faisons attention qu'elle a sur lui tout le crédit d'une mère chérie : sa puissance n'a point de bornes, parce que l'amour de Jésus-Christ pour sa sainte mère est infini. Son fils, qui est tout puissant, ne refuse rien à la meilleure, à la plus tendre des mères ; il partage, pour ainsi dire, son autorité avec elle : il n'est point auprès de Jésus-Christ de médiation ni de recommandation égale à celle de son auguste mère ; il l'a établie l'arbitre de ses trésors, et la dispensatrice des grâces qu'il répand sur les hommes ; il veut que nous nous adressions à elle pour obtenir tout de lui. Nous devons donc recourir à la très sainte Vierge avec la confiance d'un enfant qui se jette entre les bras de sa mère : ayons pour elle une tendre dévotion, et nous éprouverons que l'on ne réclame jamais en vain son secours ; invoquons-la dans les tentations

et
car
pe
no
ell
me
no
elle
no
ch
co
cil
grâ
tie
l'
des
co
son
qu
ain
elle
sau

ser
un
à l'
sim
l'
par
ex
qu'
esp
par
ge
"vc
"a
C
par
mèr
"

et les dangers ; s'il s'élève quelque nuage dans notre esprit, si quelque passion agite notre cœur, dans nos perplexités, dans nos troubles, pensons à elle, ayons son nom dans la bouche et plus encore dans notre cœur, elle nous consolera, elle dissipera nos doutes, elle calmera nos agitations, elle soutiendra notre faiblesse. Si nous sommes justes, elle nous affermira dans la vertu, elle nous fera persévérer et croître dans la justice. Si nous avons eu le malheur de tomber dans quelque péché, recourons promptement à cette mère de miséricorde : elle est le refuge des pécheurs, elle nous reconciliera avec son Fils. Prions-la d'obtenir pour nous la grâce d'une sincère conversion. Elle demandera et obtiendra ces secours puissants qui nous feront sortir de l'esclavage du démon et rentrer dans la douce liberté des enfants de Dieu. En quelque état que nous soyons, considérons les vertus qui ont éclaté en elle, surtout son humilité profonde et son inviolable pureté, et appliquons-nous à les pratiquer à son exemple. En vivant ainsi nous serons du nombre de ses véritables enfants, elle sera notre mère ; et tant que nous serons sous sa sauvegarde nous ne périrons point.

La plus excellente prière que nous puissions adresser à la très sainte Vierge c'est celle dont l'Eglise fait un usage si fréquent, et qu'elle joint presque toujours à l'oraison dominicale. Cette prière, si auguste dans sa simplicité, nous rappelle le souvenir du mystère de l'incarnation ; elle renferme en peu de mots le plus parfait éloge de la très sainte Vierge ; elle est propre à exciter notre confiance en nous faisant souvenir de ce qu'elle peut auprès de Dieu et de ce que nous pouvons espérer de sa bonté pour nous. On appelle cette prière la *salutation angélique*, parce qu'elle commence par les paroles que l'ange Gabriel adressa à la très sainte Vierge en lui annonçant le mystère de l'incarnation : " Je vous salue, ô Vierge pleine de grâces, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes." Ces derniers mots furent répétés peu de temps après par sainte Elisabeth dans la visite qu'elle reçut de la mère de Dieu ; elle y ajouta ceux-ci : " Et le fruit de vos entrailles est béni." L'Eglise y a joint les paroles

Un jour de bataille Beau-Séjour se trouva à la première ligne, en présence de l'ennemi, attendant le signal de l'attaque. S'étant souvenu alors qu'il n'avait point dit sa prière accoutumée, il se mit à la dire, commençant par faire le signe de la croix. Ses camarades, qui étaient à ses côtés, s'étant aperçu de ce signe de croix, et voyant que Beau-Séjour récitait des prières, se mirent à le railler, à se moquer de lui et à l'appeler lâche, timide, poltron. Ces railleries et ces insultes passaient de bouche en bouche : Beau-Séjour a peur, Beau-Séjour est un dévot. Il entendait autour de lui tous ces propos sans s'en inquiéter, et continuait toujours sa prière. A peine fut-elle finie que les ennemis firent leur première décharge, et Beau Séjour, sans avoir reçu aucun coup, resta seul de tout son rang. Il vit étendus à ses pieds tous ceux qui peu auparavant se moquaient de lui et raillaient sa dévotion. Lorsque la guerre fut terminée il reçut son congé, et s'en revint sain et sauf dans ses foyers. Depuis cette époque il ne cessa de remercier Marie de lui avoir conservé les sentiments de dévotion que ses parents lui avaient inspirés dès sa jeunesse.

Nouveau Mois de Marie.

— La journée de Lépante sera un monument éternel du pouvoir de la Mère de Dieu, puisque c'est à elle que la chrétienté est redevable de cette fameuse victoire que les chrétiens remportèrent sur les Turcs l'an 1571. Sélim, fils de Soliman, s'étant rendu maître de l'île de Chypre, venait avec une puissante armée fondre sur les Vénitiens, et ne se promettait pas moins que l'empire de l'univers. Le saint pape Pie V, Philippe II, roi d'Espagne, et les Vénitiens s'étaient joints ensemble pour repousser les efforts de cet ennemi commun. Quoique la partie ne fût pas égale, les chrétiens, qui s'appuyaient sur la protection de la sainte Vierge, ne doutèrent pas du succès de leur en-

treprise. Toute l'Europe était en prières. Les fidèles couraient en foule à Notre-Dame de Lorette pour y implorer l'assistance du ciel par l'intercession de la Mère de Dieu. Don Juan d'Autriche, général de l'armée, fit vœu d'aller en personne visiter ce sanctuaire. Les chrétiens obtinrent ce qu'ils demandaient; car, les deux flottes en étant venues aux mains le 7 octobre, les ennemis perdirent dans ce combat, qui dura depuis six heures du matin jusqu'au soir, quarante mille hommes, cent seize pièces de gros canon et cent cinquante coulevrines; cent quatre-vingts galères et soixante-dix barques furent coulées à fond. Pour ce qui est de don Juan d'Autriche, dès que les affaires dont il était chargé le lui permirent, il se mit en chemin au plus fort de l'hiver pour accomplir son vœu, sans que la rigueur de la saison pût l'en empêcher.

C'est à l'occasion de cette journée que fut établie par le pape Pie V la fête solennelle du Rosaire, transportée par Grégoire XIII au premier dimanche d'octobre.

Hist. Eccl.

— L'an 1683, les Turcs, fiers des succès qu'ils venaient de remporter sur les impériaux, résolurent de pousser leurs conquêtes au-delà du Danube et même au-delà du Rhin. Déjà leurs innombrables bataillons se dirigeaient sur Vienne pour en former le siège. Tout fuyait à leur approche, et l'empereur lui-même, Léopold Ier. ne se sentant pas en état d'arrêter ce torrent impétueux, avait quitté sa capitale avec précipitation. Il sortait par une des portes quand les barbares approchaient de la porte opposée. Bientôt leur plan est formé, leur camp est assis, leurs batteries sont dressées, et la tranchée ouverte la veille même de l'Assomption est poussée avec une effrayante rapidité. Pour comble d'infortune le feu prend à une église et menace de gagner l'arsenal; c'en était fait de toutes les munitions, et une explosion terrible allait annoncer des maux affreux et préluder à d'autres plus grands encore. Mais Marie, invoquée sans cesse et avec la plus grande confiance, n'abandonnera point ceux qui se jettent

dans ses bras ; le jour de l'Assomption, le feu s'arrête tout à coup, et le courage renaît avec l'espérance dans les cœurs abattus.

Les Turcs cependant poursuivaient leur entreprise avec une incroyable activité ; leur formidable artillerie faisait pleuvoir jour et nuit sur la ville une grêle de bombes et de boulets ; leurs travaux, dès le 31 d'août, se trouvaient si avancés que les soldats des deux partis se battaient dans le fossé avec les pieux des palissades. Vienne, ce boulevard de la chrétienté, déjà presque réduit en cendres, allait tomber sous le joug de l'impiété ottomane. Mais que n'obtient pas une confiance véritable en la Mère de Dieu ? Le jour de la Nativité, les habitants et les soldats redoublèrent leurs prières, et le même jour un avis extraordinaire d'un secours prompt et certain leur est donné. En effet bientôt on voit sur les montagnes voisines flotter des étendards ; c'était le grand Sobieski avec ses Polonais ; leur troupe est petite, il est vrai, mais la faveur du ciel, attirée par la piété des soldats et du chef, va les rendre le fléau des barbares, les sauveurs de Vienne et de la chrétienté. Le 12 au matin, Sobieski assiste à la messe et la sert lui même à genoux, les bras étendus en forme de croix ; il communique, il se met lui et ses soldats sous la protection de la sainte Vierge, reçoit avec eux, au nom du souverain pontife, une bénédiction solennelle, et, plein d'une ardeur et d'une confiance nouvelle, il s'écrie : Marchons maintenant sous la protection toute puissante de la Mère de Dieu !

Bientôt la petite armée voit se déployer à ses yeux le vaste camp des infidèles, leurs nombreux escadrons, leur artillerie foudroyante : saisis des premiers mouvements d'une crainte involontaire, les Polonais comprennent et avouent que Dieu seul peut leur donner la victoire ; mais ils l'ont prié avec foi par l'intercession de Marie, déjà ils sont exaucés. Le kan des Tartares, effrayé de la vigueur du premier choc, recule et s'enfuit avec précipitation ; il entraîne après lui le grand-visir, qui est forcé de le suivre et frémit de rage ; bientôt la déroute est complète, la plaine est jonchée de cadavres, le Danube engloutit dans ses flots des mil-

liers de fuyards. Toutes les munitions, l'artillerie, l'étendard même de Mahomet sont la proie du vainqueur.

Sobieski cependant fait son entrée dans Vienne avec l'empereur, et plein de reconnaissance pour la grâce qu'il vient de recevoir il entonne lui-même le *Te Deum*. Depuis ce temps ce religieux monarque fit toujours porter avec lui une image de Notre-Dame de Lorette, trouvée miraculeusement; on y voyait deux anges soutenant une couronne au dessus de la Mère de Dieu; ils portaient un rouleau où étaient écrits en latin ces mots: *Par cette image de Marie Jean sera vainqueur*.

Et nous aussi, n'en doutons pas, malgré la fureur des ennemis de notre salut, nous serons toujours vainqueurs si nous avons recours à la reine des cieux.

Hist. Eccl.

CHAPITRE IV.

BONHEUR DE LA VIE CHRÉTIENNE.

Il n'est que trop ordinaire de se former une fausse idée de la vie chrétienne, et de la regarder comme une vie triste, gênante et désagréable. Rien n'est plus faux, rien n'est plus injuste que ce préjugé si répandu contre la vertu et la piété. Il est important, chers enfants, de vous garantir de cette erreur dangereuse, ou de vous détromper si vous y étiez déjà engagés; il est important de vous convaincre que le bonheur est le partage de la vertu; si vous en doutiez, écoutez le Saint-Esprit, qui vous assure en mille endroits de l'Écriture que la justice, c'est à dire l'exacte observation de la loi de Dieu, est toujours accompagnée de la paix de l'âme, de ce sentiment délicieux que produit une bonne conscience et par conséquent que la vertu, et la vertu seule, rend l'homme véritablement heureux. Partout où il est parlé de la fidélité à observer la loi de Dieu, il est aussi parlé de la paix, comme inséparable de la jus-

tice
pli
" i
" F
" C
" F
me
fer
il y
et c
dan
tair
ce
tes.
dan
qui,
et d
role
Chr
po
jou
por
rité
est
bonh
Cett
vais
moi
péc.
gust
toute
gran
dère
voic
" M
cœur
vous
fard
douc
mon
que

tics ; et avec quelle énergie le Saint-Esprit ne s'explique-t-il pas sur cet article ! “ O mon fils ! vous dit-il, soyez fidèle à garder mes préceptes ; ils seront pour vous une source de joie et de paix : celui qui observe la loi du Seigneur fera sa demeure dans la paix.” (*Prov. 13.*) Remarquez qu'il ne dit pas seulement, il trouvera la paix ; il jouira de la paix ; mais, il fera sa demeure dans la paix ; il y établira son séjour ; il y sera comme environné des avantages de la paix ; et cette paix sera une paix profonde, une paix abondante, qu'il compare à un fleuve dont les eaux salutaires ne tarissent jamais. De là cette joie vive et pure, ce plaisir intime, solide et durable que goûtent les justes. Heureux donc l'homme qui met son affection dans la loi du Seigneur ! il sera comme un bel arbre qui, planté sur le bord des eaux, porte un fruit excellent, et dont le feuillage ne flétrit jamais. Ce sont les paroles mêmes du prophète. La promesse de Jésus-Christ dans l'Évangile n'est pas moins formelle ni moins positive ; il déclare en termes clairs et précis que son joug est doux et son fardeau léger, que ceux qui le portent y trouvent la paix de l'âme : c'est donc une vérité fondée sur la parole de Dieu qu'une vie chrétienne est une vie heureuse ; qu'il n'y a de véritable, de solide bonheur que dans la fidélité à accomplir la loi de Dieu. Cette vérité est encore fondée sur l'expérience. Je vais vous citer un témoin qui n'est pas suspect, un témoin qui a éprouvé l'une et l'autre situation, celle du pécheur et celle de l'homme vertueux : c'est saint Augustin. Avant sa conversion il avait mené une vie toute mondaine, une vie sensuelle ; il avait passé un grand nombre d'années dans l'oubli de Dieu et dans le dérèglement des passions. Rappelé enfin à la vertu, voici comme il s'explique au livre de ses *Confessions* : “ Mon Dieu, vous avez rompu mes liens ; que mon cœur et ma langue vous louent à jamais de ce que vous m'avez fait recevoir votre joug si aimable, et le fardeau si léger de votre loi. Combien ai-je trouvé de douceur et de plaisir à renoncer aux vains plaisirs du monde ! combien ai-je ressenti de joie à abandonner ce que j'avais craint de perdre ! car vous, qui êtes le seul

véritable plaisir capable de remplir une âme, en éloignant de moi tous ces faux plaisirs vous entriez en leur place, vous qui êtes la véritable et souveraine douceur ; mon esprit était déjà délivré des chagrins cuisants que donnent l'ambition, l'amour des richesses et le désir de se plonger dans la fange des voluptés criminelles, et je commençais à goûter le plaisir de m'entretenir avec vous, ô mon Dieu ! qui êtes ma lumière, mon bien et mon salut."

Vous l'entendez, chers enfants, une vie de péché et de désordre est un dure esclavage, où l'on est déchiré par des inquiétudes continuelles ; une vie vertueuse au contraire est une vie tranquille et pleine de consolations. Il est vrai qu'il faut se faire violence et résister à ses passions ; mais cette résistance coûte peu à une âme qui a goûté Dieu ; les sacrifices qu'il faut faire sont bien payés par le témoignage de la conscience, et par l'espérance d'un bonheur éternel qui remplit l'âme de joie. Ce que saint Augustin avait éprouvé, tous ceux qui servent Dieu avec fidélité l'éprouvent comme lui. N'en connaissez-vous pas plusieurs de ces âmes fidèles à remplir leurs devoirs ? Voyez cette joie pure et innocente, cette gaité simple et modeste, cette égalité d'humeur qui les accompagnent partout. La sérénité de leur âme est peinte sur leur visage ; le calme profond dont ils jouissent, la paix de leur cœur brillent pour ainsi dire sur leur front. N'en doutez pas, ce calme, cette paix est le fruit de la vertu. Mais pourquoi recourir à des exemples étrangers ? Vous-même, vous-même n'avez-vous pas senti ce bonheur qui accompagne la vertu ? Rappelez-vous cette époque de votre jeunesse, où, touché de Dieu vous vous êtes purifié de toutes vos fautes ; où, admis pour la première fois à la table sainte, vous avez éprouvé combien le Seigneur est bon pour ceux qui l'aiment. Alors votre cœur, dégagé des liens des passions, votre cœur, pur aux yeux de Dieu, ne goûtait que lui, ne désirait que lui, ne soupirait que pour lui.. De quelle joie ce cœur ne fut-il pas alors inondé ! quelle paix délicieuse remplissait alors votre âme ! qu'elles étaient dou

ces larmes que vous répandiez dans le sein d'un si bon père ! que vous désiriez alors d'être toujours dans cet heureux état, de n'en sortir jamais ! Avouez-le, rendez cet hommage à la religion : jamais, non jamais vous n'avez passé de moments plus doux : ce jour a été le plus beau de vos jours. Alors vous compreniez cette vérité, que l'on n'est heureux qu'en servant le Seigneur ; alors vous étiez pénétré des sentiments qui animaient le prophète quand il disait : Oui, mon Dieu, un seul jour passé à votre service est bien préférable à des années entières passées dans la compagnie des pécheurs.

Si vous avez conservé ces sentiments de piété, ce goût précieux de la vertu, bénissez-en le Seigneur, vous entendez aisément tout ce que je viens de vous dire sur le bonheur de la vie chrétienne : si au contraire la vertu, qui autrefois avait pour vous tant de charmes, vous paraît aujourd'hui importune, ennuyeuse, n'en accusez que votre infidélité à remplir vos devoirs. Si vous aviez marché constamment dans la voie de Dieu, vous auriez joui d'une paix inaltérable. Il vous reste une ressource, c'est de prendre une généreuse résolution d'observer exactement la loi du Seigneur, et de vaincre les premiers dégoûts. Revenez à votre père ; un soupir le désarme, une larme l'apaise. Bientôt vous sentirez dans votre âme ces consolations intérieures et ces délices ineffables qui ont fait votre bonheur dans les jours de votre innocence.

Peut-on être malheureux en vous servant, ô mon Dieu ! vous qui êtes la source de tous les biens ? Non. Seigneur, non : votre joug est doux, et votre fardeau est léger. Vous nous avez créés pour vous, et notre cœur est dans une continuelle agitation, jusqu'à ce qu'il repose en vous. En vain chercherais-je mon bonheur hors de vous, je ne trouverais que faux biens qui laisseraient mon cœur vide, ou des maux réels qui le rempliraient de trouble et d'inquiétude. Vous l'avez dit, ô mon Dieu ! il n'y a point de paix pour les méchants ; des remords cuisants, des alarmes conti-

ruelles, des chagrins devorants, voilà leur partage. Celui qui porte l'iniquité dans son sein y porte aussi le trouble et la frayeur. Mais que le sort d'une âme qui vous sert est différent, ô mon Dieu ! elle est toujours tranquille, toujours contente, toujours heureuse. Elle a sans doute des sacrifices à faire ; mais l'onction de votre grâce rend ces sacrifices faciles, agréables même : elle a des peines à souffrir ; mais que ces peines sont légères au milieu des consolations dont vous la remplissez ! Je ne balance pas, Seigneur, à embrasser le parti de la vertu, persuadé que la vie des gens de bien est mille fois plus douce que celle des pécheurs. Je serai fidèle à observer votre sainte loi, et par cette fidélité je me procurerai tout le bonheur dont on peut jouir sur la terre, et une félicité parfaite dans le ciel, que vous réservez à ceux qui auront mené une vie chrétienne.

HISTOIRE.—Dans un temps où une fièvre pourpreuse désolait, dans la capitale, les pauvres qui n'avaient pas eu le temps de se traîner à l'Hôtel-Dieu, la communauté des prêtres de Saint-Marcel, ne pouvant plus suffire à exhorter les mourants, avait demandé du secours aux religieux mendiants. Vint un capucin vénérable ; il entra dans une écurie basse, où souffrait une victime de la contagion. Il y voit un vieillard moribond, étendu sur des haillons dégoûtants. Il était seul : une botte de foin lui servait de lit ; pas un meuble, pas une chaise ; il avait tout perdu dans les premiers jours de sa maladie pour quelques gouttes de bouillon. Aux murs noirs et dépouillés pendaient un Christ, une hache et deux scies ; c'était là toute sa fortune, avec ses bras quand il pouvait les faire mouvoir ; mais alors il n'avait pas la force de se soulever. Prenez courage, mon ami, lui dit le confesseur, c'est une grande grâce que Dieu vous fait aujourd'hui ; vous allez incessamment sortir de ce monde, où vous n'avez eu que des peines..... Que des peines ! reprit le moribond d'une voix éteinte, vous vous trompez, je ne me suis jamais plaint de mon sort ; la vue de mon crucifix me conso-

lait au milieu de mes travaux ; la religion a fait mon bonheur ; j'ai vécu content. Les outils que vous voyez me procuraient un pain que je mangeais avec délices, et je n'ai jamais été jaloux des tables que j'ai pu entrevoir. J'étais pauvre, mais avec la santé et la crainte de Dieu je n'ai jamais manqué du nécessaire. Si je reprends la santé, ce que je ne crois pas, j'irai au chantier, et je continuerai de bénir la main de Dieu qui, jusqu'à présent, a pris soin de moi. O mon père, que la religion est aimable, qu'elle renferme de précieux trésors ! la paix, le contentement, le bonheur sont le partage de ceux qui l'aiment.

Le confesseur, aussi édifié que surpris d'un tel langage, ne put s'empêcher d'en témoigner son étonnement, et après avoir rendu grâces à Dieu de la faveur qu'il lui avait faite en l'amenant dans ce pauvre réduit, il dit au malade : Quoique cette vie ne vous ait pas été fâcheuse, vous ne devez pas moins vous résoudre à la quitter, car il faut se soumettre à la volonté de Dieu.... Sans doute, reprit le moribond d'un ton de voix ferme et d'un œil assuré, tout le monde doit y passer à son tour ; j'ai su vivre, je saurai mourir : je rends grâce à Dieu de m'avoir donné la vie, et de me faire passer par la mort pour arriver à lui. Je sens le moment s'approcher, accordez-moi les secours de l'Eglise, c'est la seule chose dont j'aie besoin en ce moment. Cet homme mourut comme il avait vécu, en prédestiné, et laissant son confesseur et ses voisins dans l'admiration de ce que peut la religion sur un cœur docile aux sentiments de la grâce.

FIN.

PROFESSION DE FOI.

1. Je crois qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et qu'il ne peut y en avoir plusieurs.

2. Je crois qu'il y a trois personnes en Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et que ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu, et non trois Dieux, parce qu'elles n'ont qu'une même nature et une même divinité.

3. Je crois que le Fils de Dieu, la seconde personne de la très-sainte Trinité, s'est fait homme pour l'amour de nous, et qu'il est mort sur une croix pour satisfaire à Dieu pour nos péchés, pour nous délivrer des peines de l'enfer, et pour nous mériter la vie éternelle.

4. Je crois que ceux qui auront bien vécu en ce monde, et qui seront morts en la grâce de Dieu, seront récompensés après la mort et que leur récompense sera d'être éternellement bien heureux dans le ciel, en voyant Dieu tel qu'il est.

5. Je crois que ceux qui auront mal vécu, et qui seront morts en péché mortel, seront damnés, c'est à dire qu'ils ne verront jamais Dieu, et brûleront éternellement dans les enfers.

6. Je crois qu'il y a dix commandements de Dieu, et qu'on est obligé de les observer tous ; je crois aussi qu'on doit obéir à l'Eglise, dont on nous propose ordinairement six commandements.

7. Je crois qu'il suffit d'avoir commis un seul péché mortel, et de mourir en cet état, pour être damné.

8. Je crois qu'il est nécessaire d'avoir souvent recours à la prière, et qu'on ne peut pas être sauvé sans prier Dieu.

9. Je crois qu'il y a sept sacrements : le Baptême, la Confirmation, la Pénitence, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.

10. Je crois que le Baptême efface le péché originel et tous les péchés actuels, et nous fait chrétiens et que la Pénitence remet les péchés que l'on a commis depuis qu'on a reçu le baptême ; et que l'Eucharistie contient en vérité le corps, le sang, l'âme et la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ, sous les apparences du pain et du vin.

PRATIQUES CHRÉTIENNES.

Un vrai enfant de Marie s'applique à remplir fidèlement les devoirs d'un bon chrétien, et pour cet effet il observera ce qui suit :

1. Il aura souvent recours à la prière dans ses besoins, et il ne manquera jamais de faire dévotement celles du matin et du soir, et d'assister à la sainte Messe tous les jours autant que possible.

2. Il dira tous les jours quelques prières à l'honneur de Marie, comme le MEMORARE, le SALVE ou une dizaine de chapelet.

3. Chaque jour il fera une lecture dans quelque livre de piété comme le saint Evangile, l'Imitation de Jésus-Christ, les vies des Saints, et se gardera bien d'en lire aucun de mauvais. Il donnera chaque jour à ses parents des marques de son respect.

4. Il ne fréquentera que des amis sages, et il fuira les libertins comme des serpents.

5. Il s'efforcera de sortir de l'état du péché mortel s'il avait eu le malheur d'y tomber.

6. Tous les dimanches et fêtes il assistera assidument et avec piété à la sainte Messe et aux autres offices de l'Eglise. Il se confessera et communiera au moins tous les mois d'après l'avis de son confesseur, et le jour de sa communion il dira un PATER et un AVE pour les confrères vivants et morts.

7. Enfin il n'oubliera jamais qu'il n'est sur la terre que pour y servir Dieu, et que de là dépend son bonheur ou son malheur éternel.

Loué et adoré soit à jamais le très saint Sacrement de l'autel !

PRIERE

A LA TRÈS SAINTE VIERGE.

Très sainte mère de Dieu, prosterné humblement à vos pieds, je viens m'offrir à vous comme à la protectrice de la jeunesse ; je viens vous présenter mes respects et mon amour comme à la reine des anges et des hommes ; je vous révere comme étant la Mère du Verbe incarné. Je veux donc aujourd'hui vous choisir pour ma mère, afin d'obtenir par votre puissante intercession tous les secours nécessaires dans les peines et les afflictions qui pourront m'arriver. Garantissez-moi, ô Vierge sainte ! de tout malheur, et particulièrement du péché qui m'empêcherait de jouir du bonheur de vous voir, vous aimer et vous contempler dans le séjour des bienheureux où je vous prie de me préparer une place. Ainsi soit-il.

Béni soit la sainte et immaculée Conception de la bienheureuse vierge Marie, Mère de Dieu.

TABLE GÉNÉRALE.

PREMIÈRE PARTIE. — PREMIER TRAITÉ.

DE LA CONNAISSANCE ET DE L'AMOUR DE DIEU.

	PAGES		PAGES
AVANT-PROPOS,	1	enfers, le troisième jour est	
CHAPITRE Ier. Du symbole,		ressuscité des morts.	71
qui est l'abrégé des vérités de		Art. I. Est descendu aux enfers.	71
la foi.—ARTICLE Ier. Du sym-		Art. II. Le troisième jour est	
bole des apôtres en général,	7	ressuscité des morts.	72
Art. II. Nécessité de la révéla-		Art. III. Preuves de la résur-	
tion,	9	rection de Jésus-Christ.	74
Art. III. Existence de Dieu,	15	CHAP. VII. Jésus-Christ est	
Art. IV. Unité de Dieu,	16	monté au ciel, il est assis à la	
Art. V. Perfection de Dieu,	19	droite de Dieu.	81
Art. VI. Mystère de la sainte		CHAP. VIII. Jésus-Christ vien-	
Trinité,	25	dra juger les vivants et les	
Art. VII. De la création,	28	morts.	84
CHAP. II. De l'ange et de		Art. I. De la mort.	84
l'homme,	31	Art. II. Du jugement.	87
Art. I. Des anges,	31	CHAP. IX. Je crois au Saint-	
Art. II. De l'homme,	33	Esprit.	90
Art. III. Immortalité de notre		CHAP. X. Je crois la sainte	
âme.	34	Eglise catholique.	93
Art. IV. Chute de l'homme,	37	Art. I. Etablissement de l'E-	
CHAP. III. Art. I. Promesse		glise.	93
d'un sauveur,	40	Art. II. Suite de l'établissement	
Art. II. Développement des		de l'Eglise chrétienne.—	
promesses.—Conversion fu-		Constance des martyrs.	97
ture des Gentils.	42	Art. III. Caractères de l'Eglise.	100
CHAP. IV. Art. I. Mystère de		Art. IV. De l'autorité de l'E-	
l'incarnation,	47	glise.	102
Art. II. Suite du mystère de		Art. V. Hors de l'Eglise point	
l'incarnation,	50	de salut.	104
Art. III. Naissance de Jésus-		Art. VI. La communion des	
Christ,	52	saints.	109
Art. IV. Doctrine de Jésus-		CHAP. XI. Je crois la rémis-	
Christ,	54	sion des péchés.	112
Art. V. Vie de Jésus-Christ ;		CHAP. XII. La résurrection	
ses miracles,	58	de la chair.	114
Art. VI. Vertus de notre Sei-		CHAP. XIII. Je crois la vie	
gneur,	61	éternelle.	117
CHAP. V. Art. I. Jésus-Christ		Art. I. Du purgatoire.	117
a souffert sous Ponce-Pilate,		Art. II. Du paradis.	120
a été crucifié.	64	Art. III. De l'enfer.	124
Art. II. Est mort, a été ense-		CHAP. XIV. De la profession	
veli.	69	du christianisme et du signe	
CHAP. VI. Est descendu aux		de la croix.	126

SECOND TRAITÉ.

DE L'AMOUR DE DIEU ET DU PROCHAIN.

PAGES	PAGES
CHAP. I. Des commandements en général. 123	CHAP. XI. Du dixième commandement : Vous ne désirerez point la maison de votre prochain, ni rien qui soit à lui. 179
CHAP. II. Du premier commandement de Dieu : Je suis le Seigneur, etc. 130	CHAP. XII. Commandements de l'Eglise. 181
Art. I. De la foi. 130	Art. I. Du premier commandement de l'Eglise : Les fêtes tu sanctifieras qui te sont de commandement. 182
Art. II. De l'espérance. 133	Art. II. Du second commandement : Les dimanches la messe ouïras et les fêtes pareillement. 184
Art. III. De la charité. 136	Art. III. Du troisième commandement : Tous tes péchés confesseras au moins une fois l'an. 186
Art. IV. De l'adoration. 140	Art. IV. Du quatrième commandement : Ton Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement. 189
Art. V. Respect dû aux églises. 143	Art. V. Du cinquième commandement : Quatre-Temps, Vigiles jeûneras et le carême entièrement. 191
CHAP. III. Du second commandement de Dieu : Vous ne prendrez point en vain. 146	Art. VI. Sixième commandement : Vendredi chair ne mangeras ni le samedi même. 194
CHAP. IV. Du troisième commandement de Dieu : Souvenez-vous de sanctifier le sabbat. 150	CHAP. XIII. Du péché. 198
CHAP. V. Du quatrième commandement : Honorez votre père et votre mère afin que vous viviez long-temps sur la terre. 153	CHAP. XIV. Des péchés capitaux. 201
CHAP. VI. Du cinquième commandement : Vous ne commettrez point d'homicide. 159	Art. I. De l'Orgueil. 202
CHAP. VII. Du sixième commandement : Vous ne commettrez point de fornication. 163	Art. II. De l'Avarice. 204
CHAP. VIII. Du septième commandement : Vous ne déroberez point. 169	Art. III. De la Luxure. 207
CHAP. IX. Du huitième commandement : Vous ne porterez point de faux témoignage contre le prochain. 172	Art. IV. De l'Envie. 209
CHAP. X. Du neuvième commandement : Vous ne désirerez pas la femme de votre prochain. 177	Art. V. De la Gourmandise. 211
	Art. VI. De la Colère. 214
	Art. VII. De la Paresse. 216

SECONDE PARTIE.
DES SACREMENTS ET DE LA PRIERE.
PREMIER TRAITÉ.

DES SACREMENTS.

	PAGES		PAGES
AVANT PROPOS. Nécessité de la grâce et moyen de l'obtenir.	218	Art. V. De l'examen de conscience.	252
CHAP. I. Des sacrements en général.	221	Art. VI. De la confession sacrilège.	253
CHAP. II. Du baptême.—		Art. VII. De la manière de se confesser.	285
Art. I. Nécessité de ce sacrement.	224	Art. VIII. De la satisfaction.	259
Art. II. Ministre du sacrement du baptême.	226	Art. IX. Des indulgences.	261
Art. III. Des cérémonies du baptême.	228	CHAP. V. Du sacrement de l'eucharistie.	264
Art. IV. Promesse du baptême.	231	Art. I. Institution de l'eucharistie. Transsubstantiation.	284
CHAP. III. Art. I. Nature et effets de la confirmation.	233	Art. II. Des dispositions pour recevoir l'eucharistie.	286
Art. II. Des dispositions à la confirmation.	236	Art. III. Des effets de l'eucharistie.	269
Art. III. Obligations qu'impose la confirmation.	237	Art. IV. De la mauvaise communion.	272
CHAP. IV. Du sacrement de pénitence.	241	Art. V. De la fréquente communion.	274
Art. I. Nature, forme et nécessité de la pénitence.	241	Art. VI. Du sacrifice de la Messe.	278
Art. II. De la contrition.	245	CHAP. VI. De l'extrême-onction.	280
Art. III. Du ferme propos.	246	CHAP. VII. Du sacrement de l'Ordre.	283
Art. IV. De la confession.	249	CHAP. VIII. Du sacrement de mariage.	286

SECOND TRAITÉ.

DE LA PRIERE.

	PAGES		PAGES
CHAP. I. De la prière en général.	290	d'hui notre pain de chaque jour.	306
Art. I. Nécessité de la prière.	290	Art. VI. Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons.	309
Art. II. Efficacité de la prière.	293	Art. VII. Ne nous abandonnez point à la tentation.	311
Art. III. Qualités de la prière.	295	Art. VIII. Délivrez-nous du mal.	313
CHAP. II. De l'oraison dominicale.	286	CHAP. III. Dévotion à la très sainte Vierge.	315
Art. I. De ce qu'il faut demander à Dieu.	298	CHAP. IV. Bonheur de la vie chrétienne.	322
Art. II. Que votre nom soit sanctifié.	301	Profession de foi.	328
Art. III. Que votre règne arrive.	302	Pratiques chrétiennes.	329
Art. IV. Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel.	304	Prière à la très sainte Vierge.	329
Art. V. Donnez-nous aujourd'hui			

FIN DE LA TABLE.

3

4

6

9

11

13

15

322

328

329

329